

1910-11 X  
RAPPORT

SUR

**L'ADMINISTRATION**

ET LA

SITUATION DES AFFAIRES

DE LA

**VILLE D'OSTENDE**

STADSARCHIEF  
OOSTENDE

EXERCICE 1910

**OSTENDE**

Imprimerie Centrale TOUCHERY, 47, rue St Sébastien

1912

RAPPORT  
SUR  
**L'ADMINISTRATION**  
ET LA  
SITUATION DES AFFAIRES  
DE LA  
**VILLE D'OSTENDE**  

---

**EXERCICE 1910**

---

**OSTENDE**  
Imprimerie Centrale BOUCHERY, 47, rue St Sébastien  
—  
1912

# RAPPORT

SUR

## *l'Administration et la Situation des Affaires*

DE LA

### VILLE D'OSTENDE

présenté par le Collège au Conseil Communal.

=====  
**EXERCICE 1910**  
=====

MESSIEURS,

Conformément à l'article 70 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pendant l'exercice 1910.

Ostende, le 20 octobre 1911.

PAR LE COLLÈGE

*Les Bourgmestre et Echevins,*

**PIETERS**

PAR ORDONNANCE :

*Le Secrétaire,*  
**FR. THONÉ**

# TITRE I

## ÉTAT-CIVIL. — POPULATION. — LISTES ÉLECTORALES

### CHAPITRE I

#### SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

1 MOUVEMENT. — Le tableau ci contre (voir page 6<sup>bis</sup>) donne le mouvement de l'état civil pendant l'année 1910.

Il résulte de ce tableau que les naissances, non compris les morts-nés, se sont élevées à 1354, les décès à 818, soit un excédent des naissances sur le décès de 536.

Le tableau ci-dessous indique le mouvement de la population et de l'état civil à partir de 1900 :

Années	Total des naissances	Naissances illégitimes	Morts-nés non compris dans les naissances et décès	Mariages	Divorces	Décès	Population au 31 décembre
1900	1.30	169	77	348	3	1077	39.537
1901	1781	177	73	357	6	951	40.575
1902	1724	165	56	358	4	992	41.134
1903	1673	146	68	369	6	882	41.177
1904	1642	112	63	307	4	1023	41.181
1905	1547	137	48	347	1	810	41.698
1906	1490	140	57	311	3	1092	41.846
1907	1476	136	54	320	9	815	42.419
1908	1455	134	49	342	3	921	42.606
1909	1344	130	49	331	6	956	42.759
1910	1354	130	48	325	2	818	43.190

# T A B L E A U

indiquant le mouvement de l'Etat Civil : naissances, décès, mariages, divorces.

NAISSANCES NON COMPRIS LES MORTS-NÉS			PERSONNES NÉES HORS DE LA COMMUNE MAIS NÉES DANS LA PARTIE DE LA POPULATION DE DROIT			PERSONNES NÉES DANS LA COMMUNE MAIS NE FAISANT PAS PARTIE DE LA POPULATION DE DROIT			PERSONNES NÉES FAISANT PARTIE DE LA POPULATION DE DROIT			NAISSANCES ILLÉGITIMES			JUMEAUX COMPRIS DANS LES NAISSANCES ET DANS LES MORTS-NÉS			DÉCÈS NON			MORTS-NÉS			NON COMPRIS DANS LES NAISSANCES ET DANS LES DÉCÈS			NOMBRE DE MARIAGES ENTRE					NOMBRE DE DIVORCES								
																		DÉCÈS CONSTATÉS DANS LA COMMUNE			DÉCÈS DÉCLARÉS DANS LA COMMUNE FAISANT PARTIE DE LA POPULATION DE DROIT						DÉCÈS DÉCLARÉS DANS LA COMMUNE MAIS NE FAISANT PAS PARTIE DE LA POPULATION DE DROIT			DÉCÈS DÉCLARÉS FAISANT PARTIE DE LA POPULATION DE DROIT			LÉGITIMES			ILLÉGITIMES			TOTAL	
MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL					
689	679	1368	6	3	9	6	17	23	689	665	1354	53	77	130	30	493	404	897	18	34	19	407	411	818	24	22	46	1	1	2	25	23	48	278	11	25	9	2	325	2

La comparaison des mutations de l'état civil avec le chiffre de la population donne le résultat suivant :

ANNÉES	NOMBRE D'HABITANTS POUR 1				Nombre de mariages pour 1 divorce
	Naissance légitime	Naissance illégitime	Décès	Mariage	
1900	27.06	233.63	36.66	110.75	116
1901	25.29	223.37	41.57	113.46	60
1902	26.38	245.90	40.90	113.33	83
1903	26.96	231.73	46.63	111.47	61
1904	27.45	290.00	40.13	134.14	77
1905	29.57	304.36	51.48	120.16	347
1906	30.99	298.90	38.32	134.55	103
1907	31.65	311.90	52.04	128.93	36
1908	32.25	317.96	46.26	124.57	114
1909	35.22	328.91	44.72	129.18	55
1910	35.28	332.23	52.79	132.89	162.50

2. MARIAGES. — Le nombre des mariages s'est élevé en 1910 à 325. Ce nombre se divise comme suit d'après l'âge des mariés :

	MASCULIN	FÉMININ
Moins de 18 ans	»	9
18 à moins de 21 »	31	74
21 » 25 »	139	134
25 » 30 »	90	62
30 » 35 »	22	19
35 » 50 »	37	22
50 ans et au-dessus	6	5

3. DÉCÈS. — Les décès se décomposent comme suit :

	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
Enfants et célibataires	278	225	503
Mariés	113	92	205
Veufs	32	»	32
Veuves	»	87	87
<b>Total</b>			<b>827</b>

4. INHUMATIONS. — En 1910, il a été fait 780 inhumations au cimetière communal d'Ostende et 32 inhumations au cimetière de la paroisse de Mariakerke.

5. CONCESSIONS A PERPÉTUITÉ. — Voici les concessions de terrains accordées au cimetière d'Ostende en 1910 :

DATE de la concession	NOM du concessionnaire	Contenance du TERRAIN			PRIX de la concession	Montant de la donation au profit des administrats charitables	
		Longueur	Largeur	Superficie			
21 janvier	Hildebrand Adrienne	3	»	1	»	300 »	75 »
1 février	Cornelie Alphouse	3	»	»	»	70	270 »
22 »	Stracké Martin	3	»	»	»	80	240 »
22 »	Id.	3	»	1	»	80	240 »
22 »	Id.	3	»	1	»	50	390 »
25 »	Cluyseusar Marie	2	50	1	»	50	450 »
5 mars	Feys Edouard	1	50	1	»	50	250 »
22 »	Stracké Martin	3	»	»	»	125	112 50
24 »	Fanchamp Céline	2	30	»	»	70	270 »
25 »	Serruys Jeanne	2	50	»	»	81	181 »
25 »	Asseloos Charles	3	»	1	»	25	225 »
26 avril	Deschepper Mathilde	3	»	1	»	50	450 »
3 mai	Panwaert Eugène	2	»	»	»	90	180 »
20 »	Wieder Emilie	2	»	»	»	90	180 »
27 »	Capitaine Victor	3	»	»	»	75	225 »
7 juin	Van Romphey François	2	20	»	»	80	181 »
24 »	Peels Victor	2	80	»	»	70	161 »
10 juillet	Peeters Henri	3	»	1	»	3	300 »
29 »	Neyts Charles	3	»	1	»	30	300 »
28 août	Dewavrin Auguste	3	»	1	»	3	300 »
28 août	Majer Louise	3	»	1	»	40	420 »
26 »	Leduc Jacques	1	50	»	»	70	105 »
9 septemb.	Taylor Herbert	1	»	1	»	105	26 25
27 »	Scheben Anne	3	»	1	»	3	300 »
4 novemb.	Vermeire Hippolyte	2	30	»	»	80	210 »
8 »	Baey Jules	2	30	»	»	75	172 50
8 »	Mengheer Eugène	3	»	1	»	5	75 »
11 »	Degrave Alexis	3	»	»	»	80	300 »
11 »	Verbiest Jacques	3	»	1	»	3	300 »
9 décemb.	Decannière Julien	3	»	1	»	3	300 »
9 »	Depauw Marie	3	»	1	»	3	300 »

6. INHUMATIONS ET TRANSPORTS FUNÈBRES. — Voici le relevé des transports funèbres qui ont été effectués en 1910.

A. — Transports payants.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août.	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAL
Adultes	1 <sup>re</sup> classe	0	0	2	0	1	0	0	1	0	1	0	6
	2 <sup>e</sup> »	0	2	2	1	0	1	2	0	0	1	1	12
	3 <sup>e</sup> »	6	5	6	0	8	3	4	2	2	4	4	48
	4 <sup>e</sup> »	8	7	8	12	8	7	11	7	1	10	13	104
	5 <sup>e</sup> »	3	4	8	3	5	5	11	4	7	4	8	66
	6 <sup>e</sup> »	12	13	15	17	11	13	7	11	12	20	16	13
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>396</b>
Enfants en dessous de 12 ans	1 <sup>re</sup> classe	1	2	1	0	1	0	0	2	0	0	1	9
	2 <sup>e</sup> »	4	3	3	4	2	3	0	5	6	5	2	38
	3 <sup>e</sup> »	38	34	33	33	35	18	29	49	43	24	26	31
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>56</b>	<b>49</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>440</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>78</b>	<b>70</b>	<b>71</b>	<b>50</b>	<b>64</b>	<b>81</b>	<b>71</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>68</b>	<b>836</b>

B. — Transports gratuits

Adultes . . . . .	3	7	4	1	5	3	3	0	0	3	1	5	35
Enfants en dessous de 12 ans . . . . .	2	4	3	1	3	2	1	5	2	0	1	0	24
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>59</b>

CHAPITRE II.

SERVICE DE LA POPULATION,

§ 1. -- Statistiques.

Au 31 décembre 1909, le chiffre de la population de droit (d'après les registres de population) était de :

20.360 hommes }  
22.399 femmes } soit 42.759 habitants.

Le mouvement de la population pour l'année 1910, s'établit comme suit :

	Masculin	Féminin	TOTAL
Enfants nés . . . . .	689	665	1354
Personnes qui se sont fixées à Ostende . . . . .	1258	1338	2596
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1947</b>	<b>2003</b>	<b>3950</b>
Habitants décédés . . . . .	407	411	818
Personnes qui ont quitté la ville . . . . .	1233	1468	2701
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1640</b>	<b>1879</b>	<b>3519</b>
<b>AUGMENTATION . . . . .</b>	<b>307</b>	<b>124</b>	<b>431</b>

Il résulte donc de ces chiffres qu'au 31 décembre 1910 la population de droit se composait de 20667 personnes du sexe masculin et de 22523 personnes du sexe féminin, formant un ensemble de 43.190 personnes.

§ 2. — Changements de domicile.

Les changements de domicile, qui ont eu lieu dans le

courant de l'année 1910, peuvent se résumer dans les deux tableaux suivants.

1<sup>er</sup> TABLEAU

Nombre des personnes qui se sont établies venant						
d'une autre commune du royaume		de l'étranger		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
1170	1277	88	61	1258	1338	2596

2<sup>o</sup> TABLEAU

Nombre des personnes qui ont quitté pour s'établir							RADIATIONS D'OFFICE		
dans une autre commune du royaume		à l'étranger		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL			
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	TOTAL
1056	1265	161	192	1217	1457	2674	16	11	27

§ 3. — Mutations de la population à l'intérieur de la ville.

Les déclarations de changements de demeures à l'intérieur de la ville se sont élevées à 3114.



§ 4. — *Livrets d'ouvriers.*

218 livrets pour adultes et 311 pour enfants âgés de 12 à 16 ans ont été délivrés.

Les certificats de résidence pour l'obtention d'abonnements ouvriers sur les lignes du chemin de fer de l'Etat et vicinales se sont élevés à 846.

§ 5. — *Certificats d'indigence.*

512 personnes ont réclamé des certificats d'indigence pour procédure gratuite, conseils de famille ou levée de pièces.

§ 6. — *Indigénat.*

4 déclarations d'indigénat ont été reçues pendant l'année 1910 ; 2 ont été faites en vertu des articles 9 et 14 de la loi du 8 juin 1909 et 2 en vertu de l'article 18 de la même loi.

1. Herrling, Georges-Louis-Martin, électricien.
2. Messmer, Julien-Michel, cocher.
- 3 Pillu, Maurice-Léopold-Albéric, pêcheur.
4. Booten, Jean-Joseph-Léon, employé.

§ 7. — *Pensions.*

Le nombre des personnes, qui habitent notre ville et qui jouissent d'une pension de retraite, s'élève à 467 réparti d'après le tableau ci-dessous.

39	pensions au delà de 2000	} à charge des caisses de l'Etat.
387	id. au-dessous de 2000	
29	id. à charge de la caisse provinciale.	
6	id. à charge de la caisse communale.	
5	id. provisoires accordées à d'anciens militaires.	
1	id. secours temporaire alloué à un ancien militaire.	

§ 8. — *Allocations de pensions de vieillesse.*

85 personnes ont introduit en 1910 une demande pour l'obtention d'une pension de vieillesse.

Le comité de patronage des habitations ouvrières en a refusé 15 dont 5 hommes et 10 femmes.

CHAPITRE III.

SERVICE DES LISTES ÉLECTORALES.

SECTION I.

Listes électorales.

§ 1. — *Listes électorales générales pour 1911-1912.*

Les listes provisoires ont été dressées d'office, aucune demande d'inscription ou d'augmentation du nombre des votes n'ayant été faite par les intéressés ou par des tiers.

A la suite du dépôt des dites listes, le 31 septembre 1910, 70 réclamations ont été introduites.

Ces diverses demandes ont fait l'objet d'un rapport dressé par Monsieur l'Echevin Liebaert.

Les conclusions en ont été adoptées en séance spéciale du 29 novembre 1910, et se répartissent comme suit :

4 demandes en inscription dont 1 rejetée ;  
13 demandes en réduction du nombre de votes, dont 4 rejetées.

7 demandes en radiation dont 3 rejetées ;

46 demandes en augmentation dont 6 rejetées ;

En plus des 40 électeurs décédés postérieurement à l'arrêt provisoire des listes, 16 autres ont été rayés par application de l'art. 21 de la loi électorale, soit sur réquisitoire de Monsieur le Juge de Paix du canton, soit à la demande de l'Echevin rapporteur.

La Cour d'Appel a réformé une décision.

Les listes arrêtées définitivement le 30 novembre 1909 donnent les résultats suivants :

7214 électeurs pour le Sénat et la Province ;  
 8713 » » la Chambre des représentants ;  
 6406 » » la Commune.

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS POUR :			NOMBRE DE VOTES POUR :			
Sénat et Province	Chambre des Représen.	Commune		Sénat et Province	Chambre des Représen.	Commune
4383	5792	3937	à 1 vote . . . . .	4383	5792	3937
1350	1393	985	à 2 votes . . . . .	2700	2786	1970
1481	1528	326	à 3 votes . . . . .	4443	4584	978
		1158	à 4 votes . . . . .			4032
7214	8713	6406	Électeurs inscrits, émettant	11526	13162	11517

§ 2. — Liste des électeurs pour le Tribunal de Commerce.

Le nombre des citoyens, réunissant les conditions requises pour élire les membres du Tribunal de Commerce, s'élève à 486 inscrits.

§ 3. — Listes électorales du Conseil des Prud'hommes.

Les listes pour la période triennale 1908-1911 donnent les chiffres suivants :

Électeurs chefs d'industrie : 532.  
 » ouvriers : 1828.

§ 4. Liste des électeurs pour le Conseil de l'Industrie et du Travail.

Section de la pêche : armateurs au nombre de 62.  
 id. : pêcheurs » 383.

§ 5. Listes des Jurés.

Le nombre des personnes aptes à remplir les fonctions de jurés pendant l'année judiciaire 1910-1911 s'élève à 301.

SECTION II.

Liste des éligibles au Sénat.

21 citoyens sont inscrits.

Parmi ceux-ci, 19 sont rangés dans la catégorie, qui comprend les propriétaires d'immeubles d'un revenu cadastral imposable de 12000 francs au moins ou imposés au profit de l'Etat pour une somme de 1200 francs au moins.

2 sont rangés parmi ceux de la 2<sup>e</sup> catégorie, qui comprend les citoyens payant au trésor une somme de 900 francs au moins.

A. Habitants d'Ostende jouissant d'un revenu cadastral de 12000 frs au moins, ou imposés à 1200 frs au profit de l'Etat.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	MONTANT DES CONTRIB. DIRECTES			TOTAL	REVENU CADASTRAL
		foncière	personnelle	patente		
Barrat Georges	Ostende, 10 déc. 1861	253.57	1002.86	192.00		—
Carbon Paul	» 14 nov. 1860					13282.24
Candde Gustave	» 31 janv. 1844					17167.18
Declercq Auguste	» 3 août 1856		1601.40			—
Elleboudt Jean	» 21 oct. 1845	58.39	1188.30	387.60		—
Gillissen Arthur	Anvers, 30 mai 1860	322.58	749.51	334.80		—
Janssens Louis	Ostende, 21 juil. 1863	706.22	607.56	559.07		—
Jean Edouard	» 6 avril 1852					20026.00
Jean Gabriel	» 14 avril 1853					23015.36
Kimpe Désiré	Ichtegheim, 29 nov. 1835					12283.50
Serruys Désiré	Ostende, 3 sept. 1850					13071.82
Serruys Raymond	» 5 janv. 1892	734.90	470.58			—
Smis Henri	» 16 janv. 1858	403.20	275.13	518.40		—
Staessens Julien	» 24 févr. 1854	707.30	187.70	266.40		—
Stracké Martin	Nahmbourg (Prusse) 8 février 1840	04.78	070.70	415.20		—
Valcke Louis	Ostende, 20 mars 1854	631.05	207.81	783.12		—
Vander Hey de Jules	» 12 févr. 1861					14402.72
van Iseghem Alph.	» 16 juil. 1856					13083.91
van Iseghem Charles	» 20 avril 1827					12064.96

B. Habitants d'Ostende payant moins de 1200 frs et plus de 900 frs d'impôts directs au profit de l'Etat.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	MONTANT DES CONTRIB DIRECTES			TOTAL	REVENU CADASTRAL
		foncière	person- nelle	patente		
David Edouard	Ostende, 22 janv. 1846	285.23	370.77	342.00	948 00	
Ouvry Jules	Erneghem, 25 juill. 1865	346.20	419.25	183 46	948 91	

SECTION IV.

Des Elections.

§ 1. — Elections législatives.

Un arrêté royal du 12 avril 1910 convoqua le Collège électoral de Furnes Dixmude-Ostende pour le dimanche 22 mai 1910, à l'effet de procéder à l'élection de quatre représentants en remplacement de MM. Buyl Adolphe, De Groote Eugène, Hamman Auguste et Pil Auguste.

Voici le résultat des élections :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	57.957
Bulletins blancs ou nuls	1.520
Bulletins valables	56.437

Chiffres électoraux et répartition des sièges :

Liste 1 (libérale)	20297 voix	1 siège.
Liste 2 (catholique)	36140 voix	3 sièges.
Totaux	56437 voix	4 sièges.

Diviseur électoral : 12,046.

LISTE N° 1 (LIBÉRALE).

Votes de liste : 18.555.

Titulaires :

MM. Buyl	838 + 11.203 = 12.046 élu.
Serruys	774 + 7.347 = 8.121
Barbier	105
Vander Heyde Jos.	25

Suppléants :

MM. Van Stielegem	69 + 11.977 = 12.046 1 <sup>r</sup> suppl.
Decock	50 + 8.120 = 8.170
Van Imschoot	40
Lesaffre	41

LISTE N° 2 (CATHOLIQUE).

Votes de liste : 32.876.

Titulaires :

MM. Hamman	721 + 11.325 = 12.046 élu.
Maes	543 + 11.503 = 12.046 élu.
Pil	774 + 10.048 = 10.822 élu.
Ronse	1226

Suppléants :

MM.	
Vander Heyde Jules	122 + 11.924 = 12.046 1 <sup>r</sup> suppl.
de Coninck de Merckem	203 + 11.843 = 12.046 2 <sup>e</sup> suppl.
Bieswal	136 + 11.705 = 11.841 3 <sup>e</sup> suppl.
Baels	207.

## TITRE II. ADMINISTRATION

### CHAPITRE I. DU COLLÈGE ECHEVINAL.

#### § 1. — Composition.

La composition du Collège Echevinal n'a pas subi de modifications pendant l'année 1910.

#### § 2. — Travaux du Collège.

Le collège a tenu, pendant l'année 1910, 105 séances et a délibéré sur 1147 objets. En voici le résumé comparatif:

MOIS	Nombre de séances					Nombre d'objets				
	1906	1907	1908	1909	1910	1906	1907	1908	1909	1910
Janvier	12	13	13	8	9	80	88	88	83	73
Février	11	12	13	8	8	101	87	115	68	88
Mars	13	13	13	8	9	118	110	103	92	117
Avril	11	11	13	9	10	86	96	110	102	114
Mai	13	11	12	8	9	100	103	122	86	115
Juin	10	13	12	10	8	68	107	104	95	103
Juillet	10	12	12	9	8	99	90	91	93	80
Août	13	12	13	9	10	72	71	80	82	91
Septembre	12	12	13	8	8	90	91	80	74	72
Octobre	13	14	12	8	8	76	111	83	76	100
Novembre	12	12	9	10	9	88	85	89	80	91
Décembre	13	12	9	9	9	77	78	96	93	103
<b>TOTAUX</b>	<b>143</b>	<b>147</b>	<b>144</b>	<b>104</b>	<b>105</b>	<b>1055</b>	<b>1117</b>	<b>1161</b>	<b>1024</b>	<b>1147</b>

Depuis le mois de novembre 1908, le Collège ne tient plus que deux séances par semaine au lieu de trois, et elles sont fixées aux mardi et vendredi.

#### § 3. — Mouvement des affaires.

Le tableau ci-dessous indique le nombre des pièces inscrites, pendant la dernière période décennale, à l'indicateur général d'entrée et au registre des sorties tenus au secrétariat:

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES
1901	7213	6236
1902	6527	4516
1903	7225	5287
1904	7190	5298
1905	8940	5216
1906	6803	4620
1907	7194	5034
1908	7380	4532
1909	8372	5250
1910	8514	5029

#### § 4. — Personnel des services.

Pendant l'année 1910, les mutations suivantes ont eu lieu parmi le personnel des services de l'administration:

En séance du 25 janvier 1910, le Conseil communal a accepté la démission offerte par M. Barbary Pierre, de ses fonctions de commis de 3<sup>me</sup> classe au bureau du secrétariat.

En séance du 22 février 1910, le Conseil communal a promu, en qualité de commis de 1<sup>re</sup> classe, M. Decoster Michel, commis de 2<sup>e</sup> classe au bureau du secrétariat, et en qualité de dessinateur de 1<sup>re</sup> classe M. Demartelaere Charles, dessinateur de 2<sup>e</sup> classe au service des travaux.

En séance du 13 septembre 1910, le Conseil communal a accepté la démission offerte par M. Pottier Henri de ses fonctions de brigadier au corps des pompiers.

En séance du 27 septembre 1910, le Conseil communal a nommé en qualité de directeur du tir communal, M. Pollet Oscar, surveillant à titre provisoire.

En séance du 22 novembre 1910, le Conseil communal a nommé aux fonctions d'inspecteur-vétérinaire à l'abattoir communal, M. Van Biesbrouck Camille, médecin-vétérinaire agréé du gouvernement, en remplacement de M. Joseph Pruvost, décédé.

Le 20 mars 1910 est décédé à Ostende M. Ocket Emile, commis de 2<sup>e</sup> classe au bureau de l'état-civil. Il fut remplacé par M. Tabary Max, nommé à titre provisoire le 10 mai 1910.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel de l'administration au 31 Décembre 1910.

NOMS ET PRÉNOMS	Date de la 1 <sup>re</sup> nomination à l'Administration communale.	Fonctions actuelles
<b>I. — Secrétaire communal.</b>		
Thoné François	23 janvier 1894	Secrétaire communal
<b>II. — Receveur communal.</b>		
Vermeire Hippolyte	23 août 1894	Receveur communal
<b>III. — 1<sup>er</sup> Bureau — Secrétariat.</b>		
De Puydt Pierre	9 octobre 1894	Chef de bureau
Decoster Michel	11 décembre 1900	Commis de 1 <sup>re</sup> classe
Pollet Albert	17 avril 1895	id. 2 <sup>e</sup> classe
Sacré Victor	2 juin 1896	id. 2 <sup>e</sup> classe
Catrysse Jean	10 février 1903	id. 3 <sup>e</sup> classe
Van Praet Sylvain	26 janvier 1909	Expéditionnaire
Calmeyn Charles	10 mai 1910	id.
<b>IV. — 2<sup>e</sup> Bureau — Finances et Instruction</b>		
Patte Edouard	11 décembre 1900	Chef de bureau
Pincket Pierre	1 janvier 1890	Commis de 1 <sup>re</sup> classe
Casteels François	2 juin 1896	id. 2 <sup>e</sup> classe
Van Wynsberghe Fr.	28 août 1894	id. 2 <sup>e</sup> classe
Valschaerts Auguste	11 décembre 1900	id. 3 <sup>e</sup> classe
Luyckx Henri	31 décembre 1901	id. 3 <sup>e</sup> classe
Fremaut Nicolas	12 mars 1901	Préposé aux recettes du service des eaux
<b>V. — 3<sup>e</sup> Bureau. — Travaux publics.</b>		
<b>A. — Service technique.</b>		
Verraert Auguste	17 septem. 1889	Ingénieur
Chevalier Emile	17 juin 1896	Conducteur
Vande Veld Hubert	3 novem. 1897	id.
Van Damme Gustave	7 mars 1899	Dessinateur de 1 <sup>re</sup> classe
Raoux Achille	10 février 1903	id.
Vanhamme Emile	10 février 1903	id.
De Maertelaere Charles	7 mars 1899	id.
Jacobs Arthur	11 décembre 1900	Dessinateur de 3 <sup>e</sup> classe
Wittevrongel Isidore	17 juin 1896	Surveillant
Vanden Broucke Ch.	31 décembre 1883	Su: v' au service des égouts
Sacré François	3 novem. 1897	Electricien
Vanhuysse Edmond	20 février 1906	Surveillant

NOMS ET PRÉNOMS	Date de la 1 <sup>re</sup> nomination à l'Administration communale.	Fonctions actuelles
-----------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------

**B. — Service administratif.**

Van Yper Polydore	4 février 1896	Commis de 1 <sup>re</sup> classe
Asseloos Firmin	26 avril 1904	id. 3 <sup>e</sup> classe
Surmont Michel	10 mai 1910	Expéditionnaire

**VI. — 4<sup>e</sup> Bureau. — Population et Milice.**

Van Wynsberghe Rod.	16 juin 1880	Chef de bureau
De Bruyne Camille	1 octobre 1877	Commis de 1 <sup>re</sup> classe
Dewitte Charles	8 août 1899	id.
Liedts Joseph	18 mars 1890	id.
Vande Castele Arthur	31 décembre 1901	Commis de 3 <sup>e</sup> classe
Borgers Philippe	26 avril 1904	id.

**VII. — 5<sup>e</sup> Bureau. — Etat Civil.**

Daniels Auguste	22 août 1881	Chef de bureau
Ocket Emile	23 août 1892	Commis de 2 <sup>e</sup> classe
Germonpré Richard	1 janvier 1897	id. 2 <sup>e</sup> classe
Dennekin Jules	18 mars 1899	id. 3 <sup>e</sup> classe
Deman Jean	10 juillet 1899	id. 3 <sup>e</sup> classe
Pilaeys René	14 septemb. 1909	Expéditionnaire
Tabary Max	10 mai 1910	id.

**VIII. — Bibliothèque.**

Everaerts Eugène	11 décembre 1900	Bibliothécaire
------------------	------------------	----------------

**IX. — Abattoir.**

Helsmoortel Georges	7 juin 1900	Directeur-receveur
Van Biesbrouck Camille	22 novembre 1910	Inspecteur-vétérinaire
Van Parys Auguste	23 mars 1881	Expert
Verbiest Jacques	1 janvier 1874	Expert-conciergo

**X. — Service de la Propreté publique.**

Vansteenkiste Victor	31 octobre 1905	Inspecteur
----------------------	-----------------	------------

**XI. — Service du Nettoyage de la voirie.**

Vansteenkiste Victor	23 janvier 1900	Inspecteur
----------------------	-----------------	------------

NOMS ET PRÉNOMS	Date de la 1 <sup>re</sup> nomination à l'Administration communale.	Fonctions actuelles.
-----------------	---------------------------------------------------------------------	----------------------

**XII. — Minque.**

Valschaerts Emile	23 décembre 1878	Directeur
Swaels Polydore	15 septembre 1891	Comptable
Simon Auguste	15 septembre 1903	Préposé aux ventes
Vandeputte Julien	31 janvier 1905	Contrôleur
De Turck Pierre	21 mars 1899	Concierge

**XIII. — Bassins.**

Laroye Louis	5 août 1902	Maitre du port
Goddemaere Albéric	19 octobre 1907	Expéditionnaire

**XIV. — Parcs et Promenades**

Veulemans Eugène	8 septembre 1896	Directeur
------------------	------------------	-----------

**XV. — Tir Communal.**

Pollet Oscar	27 septembre 1910	Directeur
--------------	-------------------	-----------

**XVI. — Messagers.**

Vanden Berghe Charles	11 janvier 1898	Huissier
Boddaert Antoine	6 février 1900	"
Vermeire Charles	11 décembre 1900	"

**XVII. — Musée.**

Permeke Henri	28 décembre 1897	Conservateur
---------------	------------------	--------------

**XVIII. — Carillon.**

Hauchard Victor	7 mars 1899	Carillonneur
-----------------	-------------	--------------

**XIX. — Impositions Communales.**

Leleu Oscar	3 novembre 1908	Porteur de contraintes
-------------	-----------------	------------------------

**XX. — Cimetière.**

Wittevrongel Ivon	22 janvier 1894	Fossoyeur
-------------------	-----------------	-----------

**CHAPITRE II.**

**DU CONSEIL COMMUNAL.**

**§ 1. — Composition.**

Le conseil communal était composé au 31 décembre 1910, tel qu'il est indiqué au tableau ci-après :

N <sup>o</sup>	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la nomination comme conseiller	DATE de la nomination comme échevin	DATE de la 1 <sup>re</sup> nomination comme bourgmestre
----------------	-----------------	---------	----------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------------------------

**Deuxième série sortant au 31 décembre 1911**

1	Piotois Alphonse	Bourgmestre	19 octobre 1884	17 janvier 1888	A.R. 7 oct. 1892
2	Fermon Désiré	Echevin	16 octobre 1887	27 juillet 1897	
3	Van Glabbeke Ernest	id.	15 octobre 1899	2 février 1904	
4	De Cock Achille	id.	15 octobre 1899	2 février 1904	
5	Jean Edouard	Conseiller	16 octobre 1887		
6	Van Graesschepe Henri	id.	17 novemb. 1895		
7	Pleyn Irmin	id.	18 octobre 1903		
8	Deweert Henri	id.	id.		
9	Kesteloo Charles	id.	id.		
10	Chenot Auguste	id.	id.		
11	Tanghe Polydore (1)	id.	31 mai 1910		
12	Stracké Auguste	id.	18 octobre 1903		

**Première série sortant au 31 décembre 1915**

13	Liebaert Auguste	Echevin	18 octobre 1884	16 octobre 1888
14	Laroye Jean	Conseiller	17 novemb. 1895	id.
15	Willem Désiré	id.	id.	id.
16	Cauwde Gustave	id.	15 octobre 1899	id.
17	Dujardin Antoine	id.	20 octobre 1907	id.
18	Moreaux Edouard	id.	id.	id.
19	Verdayen Georges	id.	id.	id.
20	Verhaeghe Georges	id.	id.	id.
21	Van Dycke Arthur	id.	id.	id.
22	Metsu Médard	id.	id.	id.

**Conseillers supplémentaires sortant au 31 décembre 1911**

23	Dercas Auguste	Conseiller	24 novemb. 1895	
24	Desmet Louis	id.	25 octobre 1903	
25	Mollet Jean	id.	26 novemb. 1907	
26	Loontjens Michel	id.	23 décemb. 1907	

(1) Elu Conseiller le 18 octobre 1903 et installé comme Conseiller Communal le 31 mai 1910 en remplacement de M. Van Imschoot Ch., dont la démission a été acceptée le 10 mai 1910.

**§ 2. — Commissions permanentes.**

En 1910, les commissions permanentes du Conseil ont tenu 56 séances, savoir :

N <sup>o</sup>	ATTRIBUTIONS	PRÉSIDENT	Nombre de séances	Nombre d'objets examinés
1	Police	M. Pieters A.	14	22
2	Commerce et Industrie, Instruction publique, Beaux-Arts	M. Liebaert A.	6	16
3	Travaux publics, service d'incendie	M. Fermon D.	10	30
4	Finances, Contentieux	M. Van Glabbeke E.	21	95
5	Régies, Salubrité publique	M. De Cock A.	5	13
TOTAL			56	176

En séance du 11 janvier 1910, le Conseil a composé comme suit ses diverses sections.

1<sup>re</sup> Commission. — Président : M. Pieters. Membres : MM. Jean, Van Graefschepe, Cnudde, Kesteloot, Chenot, Van Imschoot, Verdeyen, Loontiens, Verhaeghe et Metsu.

2<sup>e</sup> Commission. — Président : M. Liebaert. Membres : MM. Laroye, Willem, Van Graefschepe, Cnudde, Pleyn, Deweert, Chenot, Desmedt, Moreaux et Verhaeghe.

3<sup>e</sup> Commission. — Président : M. Fermon. Membres : MM. Jean, Willem, Van Graefschepe, Deweert, Van Imschoot, Dereere, Desmedt, Mollet, Dujardin et Van Dycke.

4<sup>e</sup> Commission. — Président : M. Van Glabbeke. Membres : MM. Jean, Laroye, Willem, Cnudde, Pleyn, Kesteloot, Stracké, Dujardin, Verdeyen et Van Dycke.

5<sup>e</sup> Commission. — Président : M. De Cock. Membres : Laroye, Pleyn, Van Imschoot, Stracké, Dereere, Desmedt, Mollet, Loontiens, Moreaux et Metsu.

§ 3. — *Travaux du Conseil.* -

Le Conseil s'est réuni 19 fois, en 1910, savoir :

Janvier	les 11 et 25	Juillet	le 19
Février	les 8 et 22	Août	néant.
Mars	les 5, 15, 17 et 24	Septembre	les 13 et 27
Avril	le 12	Octobre	le 18
Mai	les 10 et 31	Novembre	le 22
Juin	le 21	Décembre	les 6 et 27

§ 4. — *Règlements communaux.*

Le tableau suivant indique les modifications qui ont été apportées aux règlements communaux, ainsi que les nouveaux règlements qui ont été votés par le Conseil Communal dans le courant de 1910 :

25 janvier 1910. — Règlements communaux. — Redevance annuelle pour la concession du sous sol communal en vue de l'établissement de caves sous les trottoirs.

25 janvier 1910. — Tir communal. — Règlement organique et d'ordre intérieur.

22 février 1910. — Impositions communales. — Perception de centimes additionnels nouveaux au principal des contributions foncières et personnelles, ainsi qu'au droit de patente ;

21 juin 1910. — Règlements communaux. — Règlement de police sur la voirie. — Modification de l'article 23 : Autorisation de laisser sortir des pigeons.

18 octobre 1910. — Impositions communales. — Taxe sur les chiens. — Renouvellement et modifications.

§ 5. — *Contentieux.*

Voir ce paragraphe à la fin du Titre XV.

CHAPITRE II

BIENS COMMUNAUX.

Le tableau suivant résume les diverses transactions pendant l'année 1910 des biens de la commune :

§ 1. — Transactions.

NÉANT.

§ 2. — Transactions.

La ville a vendu les biens suivants : —

SITUATION CADASTRALE		NATURE DES BIENS	des délibérations du Conseil	DATE DE L'APPROBATION	SUPERFICIE	PRIX
SECTION	NUMÉROS					
A	ex. 806c.	Terrain, côté sud de la rue d'Est. (lot 3).	Février 1910. Mars 1910.	Arrêté Royal du 10 Mai 1910	90 <sup>m2</sup>	fr. 13500.00 (Asaert)
A	ex. 806c.	Terrain, angle rue d'Est et rue de l'Eglise. (lot 6).	id.	id.	131 <sup>m2</sup> 72 <sup>dm2</sup>	19375.20 (David)
A	ex. 806c.	Terrain, Rue de l'Eglise (lot 7).	id.	id.	85 <sup>m2</sup> 67 <sup>dm2</sup>	10180.40 (Carbon)
A	ex. 806c.	id. (lots 8 et 9).	id.	id.	180 <sup>m2</sup> 33 <sup>dm2</sup>	21765.60 (Degraeve)
A	ex. 806c.	id. (lot 10).	id.	id.	91 <sup>m2</sup> 80 <sup>dm2</sup>	11016 00 (Elleboudt)
A	108c.	Terrain Square Marie-José	id Mai 1910. Juin 1910.	Arrêté de la députation permanente 2 sept. 1910.	79 <sup>m2</sup> 3170	19829.25 (Bouchery).

§ 3. — Transactions.

NÉANT.



# TITRE III.

## FINANCES COMMUNALES

### CHAPITRE I. EMPRUNTS ET DETTES

#### § 1. — *Emprunt avec le Crédit communal.*

De même qu'en 1909, le Collège échevinal proposa au Conseil communal de couvrir les dépenses extraordinaires inscrites au budget de l'exercice 1910 pour travaux d'utilité publique, par un emprunt de fr. 2,000,000 à conclure par l'intermédiaire de la Société du Crédit communal.

Le rapport du Collège échevinal constate à cette occasion que les conditions offertes par cet établissement financier étaient, à ce moment et à tous égards, les plus avantageuses.

L'emprunt fut approuvé par un arrêté royal en date du 6 avril 1910.

Sous les dates des 9 avril et 31 mai le Conseil autorisa successivement un prélèvement, puis un retrait de fonds à concurrence d'un million de francs à effectuer sur l'emprunt précité, afin de mettre l'Administration en mesure de continuer à faire face aux dépenses budgétaires considérables nécessitées par les grands travaux d'utilité publique dûment approuvés par les autorités compétentes.

#### § 2. — *Tableau des dettes au 31 décembre 1910.*

NATURE DES DETTES	CAPITAL NOMINAL	Intérêts	Taux de l'intérêt: intérêts et amortis- sement	Afférents à l'exercice 1910			Nombre d'années à courir	CAPITAL NOMINAL restant à amortir au 31 déc. 1910
				Montant de l'annuité	Amortis- sement	Intérêts		
<b>A) Dettes exigibles</b>								
1858 Emp. à primes.	1000000	—	—	40000	—	—	3	120000
1877 » »	4000000	4%	4.85	20650	—	—	37	369000
1891 Emp. contracté par l'entremise de la Société du Cré- dit communal.	325000	4%	5.50	17875	9875	7999	14	190102
1898 Emp. à lots.	25172500	2%	3 094,27	664800	176000	490250	78	23160500
1909 Emp. avec la Société du Crédit communal.	2100000	2.61	4.125,00	86625	32230	54894	64	2051862
1909 Emp. avec la Société du Crédit communal.	2000000	2.61	4.125,00	82500	15150	26100	65	1958750
1910. Emp. avec la Société du Crédit communal.	2000000	2.61	4.127,00	82500	26100	26100	65	1958750

B) Dettes non exigibles	Nombre de de kansbil- jetten	Valeur florins P. B.	Nombre d-s billets fractionnal. res	Valeur florins P. B.	Valeur totale en francs
1815 Dette différée	1056	105600	234	11729,17	248315,46

### CHAPITRE II. TAXES COMMUNALES.

#### § 1. **Modifications aux tarifs-règlements.**

Les modifications suivantes ont été apportées aux règlements des taxes communales :

*Impositions communales. — Taxes sur les chiens.  
Renouvellement et modification.*

En séance du 18 octobre 1910, le Conseil communal a voté le renouvellement de la taxe sur les chiens, pour une nouvelle période de dix années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1911.

A cette occasion, le Conseil communal a introduit dans le règlement de la taxe précitée une disposition nouvelle, dont le but est de prévenir, par raison d'équité et par le moyen d'un dégrèvement proportionnel, le cumul d'impositions qui peut résulter de la perception par différentes communes de taxes similaires.

#### § 2. — **Tableau des centimes additionnels.**

Le tableau figurant aux pages 34-35 indique les centimes additionnels perçus au principal des contributions foncières et personnelles et aux patentes.

#### § 3. — **Tableau des impositions communales.**

Le tableau ci-après (p. 36-37) résume les impositions communales actuellement existantes.

§ 4. — Taxes perçues à l'abattoir.

A. — Taxe d'abatage.

Ces taxes furent approuvées par Arrêté Royal du 6 février 1909 pour un terme expirant le 31 décembre 1913 :

Bœufs, taureaux, vaches, génisses et chevaux .	fr. 2.00
Veaux . . . . .	» 0.55
Porcs ou cochons de lait . . . . .	» 0.50
Porcs au delà de 150 kilos . . . . .	» 0.75
Moutons, agneaux et chèvres . . . . .	» 0.45
Moutons, agneaux, porcs en-dessous de 50 kilos destinés à l'exportation . . . . .	» 0.25

B. — Taxe d'expertise.

Le règlement fut approuvé par Arrêté Royal du 31 décembre 1908 pour un terme expirant le 31 décembre 1913 :

Bœufs, taureaux, vaches, génisses et chevaux .	fr. 1.00
Veaux . . . . .	» 0.25
Porcs et cochons de lait . . . . .	» 0.20
Porcs au delà de 150 kilos . . . . .	» 0.25
Moutons, agneaux et chèvres . . . . .	» 0.10

C. — Droit de pesée.

Tarif du 3 octobre 1893:

1 à 49 kilogrammes . . . . .	fr. 0.10
50 à 99 » . . . . .	» 0.15
100 à 199 » . . . . .	» 0.25
200 à 299 » . . . . .	» 0.35
300 à 399 » . . . . .	» 0.45

Dix centimes en plus par 100 kilos ou fraction de cent kilos.

D. — Droit de stabulation.

Par délibération en date du 7 mai 1907, le Conseil communal a décidé de faire percevoir sur tout animal

domestique, importé par voie maritime en usant des locaux sanitaires du port, un droit de stabulation fixé comme suit:

Pour tout cheval, âne, mulet ou bête bovine, par jour fr. 0.50.

Pour tout veau, porc ou mouton, par jour fr. 0.25.

Tout jour commencé compte pour un jour entier.

Cette délibération a été approuvée par la Députation permanente.

§ 5. — Droits de minque.

Ces droits sont les suivants:

A. — Au profit de la caisse communale.

1° Un droit de minque de 1 % sur le produit brut de la vente de poisson (art. 15 du tarif-règlement du 19 novembre 1884).

2° Un prélèvement volontaire, consenti par les vendeurs, de 1/4 % sur le produit brut de la vente de poisson.

Le produit de ce prélèvement, porté au budget de la ville en recettes et dépenses pour ordre, sert à payer le contrôleur du service de la minque, ainsi que les ouvriers chargés du déballage du poisson et du classement de ce dernier.

Ce contrôle est un rouage introduit dans l'intérêt des vendeurs et acheteurs. Le contrôleur est leur mandataire, chargé de les renseigner sur les prix de vente. Il en est de même des ouvriers chargés du déballage du poisson. Leur salaire est à charge des vendeurs, qui ont abandonné au Collège échevinal la nomination de ces agents et ont consenti au prélèvement dont il s'agit pour couvrir la dépense à résulter de ce chef.

Depuis le 3 janvier 1905, le contrôleur est devenu employé communal.

B. — *Au profit de la caisse de prévoyance des pêcheurs.*

1 % du produit brut de la vente du poisson.

Ce produit est versé annuellement entre les mains du trésorier de la dite caisse. (Art. 3. n° 3 du règlement de la caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, fondée à Ostende le 17 décembre 1829. Les statuts ont été approuvés par Arrêté Royal du 5 octobre 1888).

§ 6. — **Tarif-règlement auquel sont soumis les bâtiments admis aux installations maritimes administrées par la ville d'Ostende.**

En séances des 4 décembre 1906 et 10 décembre 1907, le Conseil communal a voté un tarif-règlement des droits de quai, bassins, etc., à percevoir par la ville dans ses installations maritimes; ce règlement fut approuvé par Arrêté Royal en date du 14 février 1908.

§ 7. — **Produits des taxes communales en 1910.**

100 centimes additionnels à la contribution foncière . . . . .	159018,10
100 centimes additionnels à la contribution personnelle . . . . .	235181,07
50 centimes additionnels au droit de patente	
13,72 % du revenu cadastral des propriétés exonérées de la contribution foncière (règlement des 12 janvier et 6 avril 1909) . . . . .	68929,81
1 % sur la valeur locative de la contribution personnelle (règlement du 12 février 1898). . . . .	14025,30
Taxe sur les chiens (règlement du 28 octobre 1901 . . . . .	16927,32
Taxe pour emprises sous trottoirs (règlement du 16 novembre 1888) . . . . .	5241,00
Taxes directes de pavage { ordinaire . . . . .	1410,08
(règlem. du 17 février 1906). { extraordinaire . . . . .	5666,32

Taxe sur les salles de danse (règlement des 29 décembre 1906, 28 mai 1907 et 6 avril 1909).	17625,00
Taxe de bâtisse et de terrassement (règlement du 17 février 1908). . . . .	59310,55
Taxe indirecte de pavage { ordinaire . . . . .	7095,43
{ extraordinaire . . . . .	2361,75
Taxe sur le colportage (règlement du 11 octobre 1904) . . . . .	2122,00
Taxe sur les égouts (règlement du 13 octobre 1897 et 2 août 1902) . . . . .	2316,50
Taxe sur le placement des trottoirs (règlement du 13 octobre 1897) . . . . .	30021,72
Taxe sur la stabulation. . . . .	138,50
Taxe sur les jeux non prohibés . . . . .	25000,00
Redevance pour concession de terrains aux installations maritimes . . . . .	17822,52
Taxes perçues à l'abattoir. . . . .	12900,10
Droits de minque . . . . .	53995,69
Droits de bassins, de quais et d'écluses . . . . .	86108,29

§ 2. — Tableau des centimes additionnels au principal de

NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS EN COURS DE PERCEPTION AU PRINCIPAL			VOTÉS PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉS PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	DURÉE	A PARTIR DE
DES CONTRIBUTIONS		du droit de patente				
foncière	personnelle					
7	7	—	3 sept. 1867 (1)	30 déc. 1867	indéterminée	1 janv. 1868
20	15	—	19 août 1858 (2)	6 déc. 1858	6 ans	1 janv. 1859
13	18	20	19 mars 1877	26 mai 1877	indéterminée	1 juillet 1877
20	20	—	5 déc. 1881	6 janv. 1882	1 an	1 janv. 1882
20	20	20	8 août 1885	17 déc. 1885	10 ans	1 janv. 1886
80	60	20				

Contributions foncières et personnelles et au droit de patente.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉS PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	DURÉE	OBSERVATIONS
			(1) Ces cent. add. ordin. étaient perçus obligatoirement avant 1863 en vertu de l'art. 15 de la loi du 21 juillet 1821, tombée en désuétude, Le Conseil communal sur invitation du gouvernement en a décidé le maintien.
1864 1870 1880 1890 1900 1905 (3)	13 déc. 1864 2 déc. 1870 27 déc. 1880 10 janv. 1891 12 janv. 1901 3 nov. 1905	6 ans 10 ans 10 ans 10 ans 5 ans 31 déc. 1915	(2) Par délib. du 19 janv. 1852, approuvée par Arrêté Royal du 13 mai 1852, le Conseil communal avait voté 10 cent. add. sur les contributions foncière et personnelle pour un terme de 25 ans. Le 27 sept. 1856, le Conseil communal vota 10 cent. add. sur la contribution foncière, 5 cent. add. sur la contribution personnelle. Ces impositions devaient servir à l'intérêt d'emprunts provisoires remboursés par l'emprunt de 1858. C'est pour ce motif que ces deux délibérations furent rapportées et n'en forment qu'une seule à partir de ce moment. Le produit devait servir à l'intérêt et à l'amortissement du nouvel emprunt
1882 1884 1886 1895 1905 (3)	5 janv. 1883 29 déc. 1884 2 déc. 1886 10 janv. 1896 3 nov. 1905	1 an 2 ans 9 ans 10 ans 31 déc. 1915	(3) Ces délibérations ayant été approuvées par le même Arrêté Royal, n'en forment plus qu'une.
1895 1905 (3)	10 janv. 1896 3 nov. 1905	10 ans 31 déc. 1915	

§ 3. — *Tableau*

NATURE DES IMPOSITIONS	ÉTABLIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU
1. Sur les chiens . . . . .	21 octobre 1825	15 novembre 1825	14 décembre 1825 13 octobre 1828 9 juillet 1829 18 octobre 1830
2. 13,72 % sur le revenu cadastral	13 octobre 1868	24 décembre 1868	6 novembre 1868 5 février 1869 24 décembre 1869 24 octobre 1870 12 janvier 1871 6 avril 1872
3. 1 % sur la valeur locative . . . . .	3 avril 1869	30 août 1869	30 novembre 1869
4. Sur les établissements publics de consommation et de divertissement . . . . .	29 déc. 1906 28 mai 1907	25 juin 1907	6 avril 1907
5. Colportage . . . . .	19 décembre 1893 5 juin 1894	24 juillet 1894	25 mai 1894 31 janvier 1895
Egouts. . . . .	1 décembre 1896 8 juin 1897	13 octobre 1897	20 juin 1897 25 mars 1898 8 septemb. 1898

*Impositions communales*

ÉTABLIE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	DURÉE	BASE DE LA RÉPARTITION OU DE LA VOCATION
15 novembre 1868 15 novembre 1901 15 novembre 1910	indéterminée 31 décembre 1910 31 décembre 1920	Chien ordinaire . . . . . fr. 3.00 Chien de luxe . . . . . fr. 10.00 Lévrier . . . . . fr. 20.00
15 février 1872 15 février 1889 15 février 1890 15 février 1902 15 février 1909	10 ans 1 an 10 ans 31 décembre 1909 31 décembre 1918	
15 février 1898	indéterminée	<p><b>ART. 2. ÉTABLISSEMENT DE DIVERTISSEMENT :</b> Ces établissements sont soumis à une taxe uniforme . . . . . fr. 500.00</p> <p><b>ART. 3. SALLE DE DANSE :</b> Ces établissements sont soumis à une taxe uniforme . . . . . fr. 150.00</p> <p><b>ART. 4. CAFÉS-CHANTANTS :</b> a) Établissements avec orchestre . . . . . fr. 100.00 b) Avec piano ou tout autre instrument . . . . . fr. 75.00</p> <p><b>ART. 5. CAFÉS-CONCERTS :</b> a) Orchestre ou orgue . . . . . fr. 100.00 b) Piano, accordéon . . . . . fr. 50.00 c) Tout autre instrument de musique . . . . . fr. 25.00</p> <p><b>ART. 6. CAFÉS-CHANTANTS ET CAFÉS-CONCERTS autorisés à laisser jouer ou chanter tous les jours :</b> a) Établissement avec orchestre : 1<sup>o</sup> jusqu'à minuit . . . . . fr. 500 2<sup>o</sup> jusqu'à 1 heure . . . . . » 1200 3<sup>o</sup> jusqu'à 2 heures . . . . . » 1500 4<sup>o</sup> jusqu'à 3 heures . . . . . » 2000 b) id. avec piano : 1<sup>o</sup> jusqu'à minuit . . . . . fr. 250 2<sup>o</sup> jusqu'à 1 heure . . . . . » 600 3<sup>o</sup> jusqu'à 2 heures . . . . . » 800 4<sup>o</sup> jusqu'à 3 heures . . . . . » 1000</p> <p><b>ART. 7. HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS-RESTAURANTS, etc. :</b> autorisés à laisser jouer pendant les repas . . . . . fr. 250 » » après 10 heures, taxe de l'article 6.</p> <p><b>ART. 8. INSTRUMENTS DE MUSIQUE, jouant à intervalle, etc. :</b> Taxe fixe . . . . . fr. 25.00</p> <p>1<sup>o</sup> à bras par jour . . . . . fr. 1.00 par an . . . . . fr. 50.00 2<sup>o</sup> à bronette, par jour . . . . . » 1.50 » » 30.00 3<sup>o</sup> charrette à chien, par jour . . . . . » 2.50 » » 100.00 4<sup>o</sup> attelage, par jour . . . . . » 5.00 » » 150.00</p> <p><b>ÉGOUTS ( § 1. ) EAUX MÉNAGÈRES. § 2. EAUX PLUVIALES.</b> A) 1<sup>o</sup> Bâtiments nouveaux ; 2<sup>o</sup> Bâtiments anciens reconstruits avec nouvel embranchement d'égouts ; 3<sup>o</sup> Bâtiments anciens non pourvus d'un embranchement : <i>Eaux ménagères :</i> 10 centimes par mètre cube du volume de la propriété. Minimum de la taxe : 75 fr. » <i>pluviales :</i> 5 centimes, avec minimum de 40 fr. b) Bâtiments anciens à agrandir, soit en hauteur, soit en superficie, avec ou sans modifications à l'embranchement existant : <i>Eaux ménagères :</i> 10 centimes par mètre cube des parties nouvelles, avec minimum de 75 fr. » <i>pluviales :</i> 5 centimes, avec minimum de 40 fr. c) Bâtiments existants améliorés ou modifiés sans augmentation du cube de la propriété mais dont le raccordement d'égout sous la voirie doit subir en tout ou en partie un déplacement, une reconstruction ou une modification. <i>Eaux ménagères :</i> Il est dû une taxe de 75 fr. » <i>pluviales :</i> Il est dû une taxe de 40 fr. d) Reconstruction, déplacement ou modification du raccordement résultant ou non de la construction du nouveau réseau : <i>Eaux ménagères :</i> Il est dû une taxe de 75 fr. » <i>pluviales :</i> Il est dû une taxe de 40 fr.</p>
15 février 1909	31 décembre 1916	
15 mai 1905	31 décembre 1914	
15 septembre 1899 15 août 1902 15 novembre 1908	31 décembre 1917 31 décembre 1917 31 décembre 1917	

NATURE DES IMPOSITIONS	ÉTABLIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU
7. Trottoirs . . . . .	8 septembre 1908	5 novembre 1908	
8 Jeux non prohibés par la loi . . . . .	21 mars 1899 21 avril 1899	5 juin 1899	22 décembre 1899 6 avril 1900
9. Taxes de voirie, de bâtisse et de pavage . . . . .	9 mai et 28 décembre 1905	17 février 1906	

AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	DURÉE	BASE DE LA RÉPARTITION OU DE LA VOCATION
	31 décembre 1917	TROTTOIRS: 8,50 par mètre carré; Bordure: 8 fr. par mètre courant; Soupiraux et couvercles d'emprises sous trottoirs non déduits 25,000 fr. par exploitant.
ann 1909	31 décembre 1918	
—	10 ans 31 décembre 1915	<p>CHAPITRE I. — Taxes extraordinaires de bâtisses. Ouverture de rues aux frais de la Ville.</p> <p>a) — <i>Taxe indirecte.</i> 40 fr. par mètre carré de superficie de l'axe de la rue à l'alignement.</p> <p>b) <i>Taxe directe.</i> 4 1/2 o/o annuellement calculée sur le montant de la taxe indirecte.</p> <p>c) <i>Taxe indirecte de terrassement.</i> 1,80 fr. par mètre cube entre l'alignement et l'axe de la voie publique.</p> <p>CHAPITRE II. — <i>Taxe ordinaire de bâtisses (taxe indirecte).</i> Sur les constructions et les reconstructions. Base: cube des parties bâties et situation des propriétés.</p> <p>CHAPITRE III. — <i>Taxe indirecte et directe de pavage.</i> a) <i>Taxe indirecte.</i> — Par mètre courant de façade. b) <i>Taxe directe.</i> — Par mètre courant de façade.</p>

**CHAPITRE III.  
COMPTE DE 1910.**

**SECTION I.**

**A. — Recettes ordinaires.**

Chapitre I.	Dotation communale . . . . .	407462,95
»	II. Centimes additionnels et imposi- tions communales . . . . .	644362,38
»	III. Annuité et intérêts . . . . .	164473,10
»	IV. Produits des établissements d'in- struction publique . . . . .	18857,00
»	V. Subsidés de l'Etat et de la pro- vince . . . . .	87924,00
»	VI. Commerce maritime . . . . .	121108,51
»	VII. Abattoir et minque . . . . .	87375,79
»	VIII. Exploitations en régies . . . . .	1499830,89
»	IX. Fermes et locations . . . . .	126124,99
»	X. Produit des propriétés louées . . . . .	733505,43
»	XI. Produits divers . . . . .	50858,89
		<u>3941883 93</u>

**B. — Recettes pour ordre.**

Chapitre I.	Commerce maritime . . . . .	21254,53
»	II. Pensions . . . . .	28262,32
»	III. Chemins de fer vicin. . . . .	12754,83
»	IV. Produits divers . . . . .	26119,94
		<u>88391,62</u>

Total des recettes ordinaires 4030275.50

**C. — Recettes extraordinaires.**

Chapitre I.	Résultat des exerci- ces antérieurs . . . . .	512044,00
»	II. Recettes diverses . . . . .	281046,44
		<u>793090,44</u>

	Report	793090,44
Chapitre III.	Subsidés extraordi- naires . . . . .	513091,83
»	IV. Recettes pour ordre . . . . .	939853,92
»	V. Recettes sur les res- sources des em- prunts . . . . .	3016598,55

Total des recettes extraordinaires 5262634,74

Total des recettes 9292910,29

**SECTION II.**

**Dépenses.**

**A. — Dépenses ordinaires.**

1 <sup>e</sup> Section :	Administration . . . . .	1.967.304,25
2 <sup>e</sup> »	Pensions . . . . .	56.078,69
3 <sup>e</sup> »	Police et sûreté publique . . . . .	305.680,68
4 <sup>e</sup> »	Bienfaisance publique . . . . .	235.645,84
5 <sup>e</sup> »	Cultes . . . . .	24.797,53
6 <sup>e</sup> »	Enseignement public . . . . .	456.233,27
7 <sup>e</sup> »	Déttes et rentes . . . . .	891.237,93
		<u>3936978,19</u>

**B. — Dépenses extraordinaires.**

Chapitre I.	Rappels et regularisations . . . . .	120.043,00
»	II. Dépenses diverses . . . . .	850.245,01
»	III. Dépenses pour ordre . . . . .	945.955,47
»	IV. Dépenses sur les ressources des emprunts . . . . .	3.108.280,31
		<u>5.024.483,79</u>
		<u>8.961.412,98</u>

**Balance.**

Recettes . . . . .	9.292.910,29
Dépenses . . . . .	8.961.461,98
Bonl . . . . .	331.448,31

**CHAPITRE IV.  
BUDGET POUR 1911.**

**SECTION I.**

**Recettes.**

Chapitre I. Dotation communale . . . . .	406.484, »
» II. Centimes additionnels et impositions communales. . . . .	705.900, »
» III. Annuités et intérêts . . . . .	211.536,59
» IV. Produits des établissements d'instruction. . . . .	19.300, »
» V. Subsidés de l'Etat et de la Province en faveur de l'instruction publique. . . . .	91.919,15
» VI. Commerce maritime. . . . .	123.085, »
» VII. Abattoir et Minque . . . . .	87.480, »
» VIII. Exploitations en régie . . . . .	2.546.995, »
» IX. Fermes . . . . .	133.030,60
» X. Produits des propriétés louées . . . . .	77.182,56
» XI. Produits divers . . . . .	192.604,97
	<u>4.595.517,87</u>

**B. — Recettes pour ordre.**

Chapitre I. Commerce maritime . . . . .	20.750,00
» II. Pensions . . . . .	33.318,70
» III. Produits divers . . . . .	4.600, »
	<u>58.668,70</u>
	<u>4.654.186,57</u>

**C. — Recettes extraordinaires.**

Chapitre I. Résultats des exercices antérieurs	389.613,88
» II. Recettes diverses . . . . .	520.491,46
» III. Subsidés extraordinaires . . . . .	312.361,62
» IV. Id. sur ressources des emprunts	210.500, »
	<u>1.432.966,96</u>
	<u>6.087.153,53</u>

**SECTION II.**

**Dépenses.**

**A. — Dépenses ordinaires.**

1 <sup>o</sup> Section. Administration . . . . .	510.725,33
2 <sup>o</sup> » Pensions . . . . .	60.474,19
3 <sup>o</sup> » Police et sûreté publique . . . . .	2.237.078,02
4 <sup>o</sup> » Bienfaisance publique . . . . .	250.190,19
5 <sup>o</sup> » Cultes . . . . .	30.127,08
6 <sup>o</sup> » Enseignement public . . . . .	478.317, »
7 <sup>o</sup> » Dettes constituées . . . . .	1.079.613,64
	<u>4.646.525,45</u>

**B. — Dépenses extraordinaires.**

Chapitre I. Rappels et régularisations . . . . .	699.428,96
» II. Dépenses diverses . . . . .	530.699,12
» III. Dépenses sur les ressources des emprunts . . . . .	210.500, »
	<u>1.440.628,08</u>
Total des dépenses extraordinaires	<u>1.440.628,08</u>
	<u>Total fr. 6.087.153,53</u>

**Balance.**

Recettes . . . . .	6.087.153,53
Dépenses . . . . .	6.087.153,53
Boni . . . . .	» »



## TITRE IV

### INSTRUCTION PUBLIQUE

#### CHAPITRE I.

#### ATHÉNÉE ROYAL.

##### § 1. — Bureau administratif.

Au 31 décembre 1910, le Bureau administratif de l'Athénée Royal était composé comme suit :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 <sup>re</sup> NOMINATION	DATE DE LA DERNIÈRE NOMINATION
Pieters Alphonse	bourgmestre-président	17 janvier 1888	Membre de droit
Liebaert Auguste	échevin, membre	16 oct. 1888	— id.
Fermon Désiré	id.	27 juillet 1897	id.
Van Glabbeke Ern.	id.	2 février 1904	id.
Decock Achille	id.	24 avril 1900	id.
Jean Edouard	Conseiller communal	arr. royal 8 avr. 1890	arr. roy. 25 janv. 1911
Laroye Jean	id.	» » 6 mars 1905	id.
Pleyn Irmin	id.	» » 14 fév. 1908	id.
Borgers Auguste	négociant	» » 20 fév. 1902	id.
Vanderschueren P.	ingén. ponts et chauss.	» » 6 mars 1905	id.
Seeuwen Henri	docteur en médecine	» » 14 fév. 1908	id.
De Puydt Pierre	secrétaire-trésorier	» » 2 août 1899	

##### § 2. — Population

Comparée aux années antérieures, la population de l'Athénée Royal d'Ostende a légèrement augmenté pendant l'année scolaire écoulée. La statistique ci-après le démontre :

Années :	1906-07	1907-08	1908-09	1909-10
Inscriptions nouvelles	103	107	111	109
Population fin octobre	306	297	305	290
Population fin décembre		297	304	289
Population fin mars		286	287	280
Population fin juin		266	279	264

Cette population se répartit comme suit au point de vue des études : 201 élèves suivent les cours d'humanités modernes et 74 appartiennent aux humanités anciennes. Ce dernier chiffre n'a pas subi de diminution depuis le commencement de l'année scolaire et ce fait confirme, une fois de plus, la remarque déjà faite antérieurement, savoir que c'est parmi la population des classes latines qu'on trouve le plus d'assiduité et de régularité dans la fréquentation.

##### § 3. — Concours général de 1910.

12 jeunes gens ont pris part au concours général de 1910, se répartissant comme suit :

- 1 élève de rhétorique grecque-latine,
- 1 élève de rhétorique latine,
- 1 élève de rhétorique scientifique,
- 2 élèves de première commerciale,
- 2 élèves de seconde scientifique,
- 1 élève de seconde commerciale.

Sur les 12 élèves qui ont participé au concours, 10 ont obtenu un total de 20 nominations, dont 3 accessits, 3 mentions honorables et 14 nominations simples.

##### § IV. — Discipline:

La discipline a été satisfaisante. Le nombre des exclusions temporaires ne s'est élevé qu'à 10.

Le personnel enseignant s'efforce, en général, à maintenir l'ordre pendant les leçons.

§ V. — *Enseignement.*

L'enseignement s'est donné conformément au programme officiel.

Diverses modifications ont été introduites, au cours de l'année, dans les attributions de certains professeurs :

A) Par suite de la mort de M. Hermans Pierre, professeur de mathématiques supérieures, M. Hacken Jean a été désigné pour lui succéder; lui même a été remplacé dans les classes grecques-latines par M. Gillet, déjà chargé des mathématiques, que M. Gillet Edmond donnait dans les classes modernes inférieures, ont passé à M. Piron Alfred, qui y a joint le cours de sciences naturelles précédemment confié à M. Hacken.

B) M. Heirman Frédéric, professeur de flamand, a été mis à la retraite par suite d'âge. M. Van Passel Félix, professeur de langues germaniques, a été désigné pour lui succéder, tandis que M. Rabau, précédemment surveillant à l'Athénée Royal de Malines, a été appelé à remplacer ce dernier.

C) M. Maass Bernard, professeur de rhétorique latine, qui avait obtenu un nouveau congé pour cause de maladie depuis le début de l'année scolaire, a été remplacé par M. Légier Elphège, surveillant; le Gouvernement a désigné M. Heirman Valère, docteur en philologie germanique, pour remplacer M. Légier en qualité de surveillant.

M. Maass est décédé le 31 mai 1914, et les mesures prises en vue de son remplacement provisoire ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année scolaire:

D) Par suite du vote de la loi du 12 mai 1910, concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur, a été institué à notre Athénée Royal une section spéciale française comprenant l'enseignement de l'histoire et de la géographie en français, dans les classes de 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>. MM. Félix Armand et Jadin Armand, surveillants, ont été chargés de ces deux nouveaux cours.

E) Le surveillant Félix A., qui avait été placé en disponibilité pour cause de maladie, par Arrêté Royal du 23

août 1909, a été replacé dans le service actif par Arrêté Royal du 31 octobre 1910. Les fonctions intérimaires remplies par M. Coenegrachts, ont pris fin le 31 juillet 1910.

F) Il convient enfin de signaler dans cette rubrique, la division nouvelle des cours de langues germaniques. M. Van Passel enseigne désormais le flamand aux premières réunies des humanités modernes et latines, à la seconde et à la troisième des humanités modernes et le flamand, l'allemand et l'anglais à la quatrième moderne.

M. Vanden Weghe François a été déchargé de l'anglais en quatrième moderne, de l'anglais et du flamand en quatrième latine, pour prendre le flamand dans la troisième et la seconde des humanités anciennes; de plus, il réunit actuellement les premières pour l'anglais.

Enfin, M. Verdeyen G., a échangé le flamand et l'allemand en 4<sup>e</sup> moderne contre le flamand et l'anglais en 4<sup>e</sup> latine.

§ VI. — *Matériel et collections.*

En dehors de l'entretien ordinaire du matériel didactique, le Bureau administratif a acquis divers nouveaux instruments pour le cabinet de physique.

Le Musée commercial s'est enrichi de plusieurs nouvelles collections, parmi lesquelles celles du travail du bois occupe une place marquante.

§ VII. — *Voyages scolaires.*

Au moyen du crédit inscrit au budget, la direction de notre premier établissement d'instruction a organisé diverses excursions à l'Exposition de Bruxelles, à Anvers, à Charleroi et à Bruges. Ces voyages, effectués sous la conduite de professeurs, exercent la plus heureuse influence sur l'enseignement en général.

§ VIII. — *Comptabilité.*

Le budget de 1910 a été arrêté comme suit :

en recettes à	146,715 67
en dépenses à	146,715.67

CHAPITRE II  
ÉCOLE MOYENNE POUR FILLES

§ 1. — *Concours général de 1910.*

La participation de notre premier établissement d'instruction pour filles au concours général de l'enseignement moyen du second degré, fut marquée par les résultats suivants :

284 concurrentes prirent part à l'épreuve, en catégorie A.

Sur quatre élèves présentées par notre école moyenne, trois obtinrent une distinction à savoir : un 9<sup>e</sup> prix et deux mentions honorables.

§ 2. — *Examen de sortie.*

Aux examens de fin d'études moyennes, quatre élèves subirent avec succès l'examen de sortie prévu par l'article 54 du règlement organique.

1 candidate obtint le diplôme de sortie avec le plus grand fruit ; 2 avec grand fruit et 1 avec fruit.

§ 3. — *Personnel enseignant.*

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA NOMINATION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTIONS
Mesdames, Decloedt-Cornette L.	Directrice	5 nov. 1907	26 sept. 1906 1 oct. 1880
Demaecker-Van Elslande	régente	5 " (1)	26 sept. 1906 28 sept. 1898
Vermeire-Ghyselen A.	"	5 " (2)	26 sept. 1906 10 oct. 1898
Van Elslande Valérie	"	5 " (2)	11 nov. 1907 3 janv. 1907
Van Hercke Albertine	"	5 " (2)	11 nov. 1907 3 janv. 1907

§ 4. — *Population.*

Cette école comptait 32 élèves au 31 juillet 1910.

(1) Comme institutrice primaire.  
(2) Comme institutrice gardienne.

CHAPITRE III  
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SECTION I

Personnel enseignant.

Au 31 décembre 1910, le personnel des écoles primaires, gardiennes et d'adultes était réparti comme suit :

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	SITUATION	Directeurs	Instituteurs	Directrices	Institutrices
Ecole payante de garçons . . .	rue de l'Est	1	9		
id. filles . . .	Marché-aux-Herbes				7
Ecole gratuite de garçons n° I	rue St-François	1	8		
id. id. n° II	rue de la Frégate	1	5		
id. id. n° III	rue Jacobsen	1	5		
id. id. n° IV	rue de Constantinople	1	12		
id. id. n° V	rue de Raversyde	1	1		
id. id. n° VI	rue des Deniers	1	7		
Ecole gratuite de filles n° I	rue des Sœurs Blanches			1	11
id. id. n° II	rue de Constantinople			1	11
id. id. n° III	rue de Blankenberghe				3
id. id. n° IV	rue de la Frégate				3
id. id. n° V	rue des Bateliers			1	2
id. id. n° VI	rue des Deniers				6
Section gardienne . . . n° I	rue des Sœurs Blanches				3
id. . . n° II	rue de Constantinople				6
id. . . n° III	rue de Blankenberghe				3
id. . . n° IV	rue de la Frégate				2
id. . . n° V	rue des Bateliers				6
id. . . n° VI	rue des Deniers				3
id. payante . . .	Marché-aux-Herbes				2
Ecole d'adultes de garçons n° I	rue des Bateliers		4		
id. id. n° II	rue Jacobsen	1	3		
id. id. n° III	rue de Raversyde	1	1		
id. id. n° IV	rue de Rome	1	5		
Ecole d'adultes de filles . . .	rue des Sœurs Blanches				4

Il résulte de ce tableau qu'au 31 décembre 1910, le personnel enseignant comprenait :

- 7 directeurs d'école primaire,
- 1 directrice d'école moyenne communale pour jeunes filles,
- 3 directrices d'école primaire,
- 4 sous-institutrices régentes,

- 47 sous-instituteurs primaires,
- 36 sous-institutrices »
- 25 sous-institutrices gardiennes,
- 1 sous-instituteur primaire suppléant,
- 1 sous-institutrice primaire suppléante,
- 2 sous-institutrices gardiennes suppléantes,

A. — Ecoles primaires Communales.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
----------------	-----------------------------------------	-----------------------------------------

1. Directeurs et Directrices.

V <sup>o</sup> Meseure-Casteleyn	22 septembre 1908	3 juillet 1878
Roos Louis	5 novembre 1907	19 mars 1885
Vercurcey-De Clerck L.	3 septembre 1889	8 octobre 1877
Van Eislände Alphonse	18 septembre 1894	1 octobre 1870
Vanden Abeele Désiré	1 juillet 1899	1 octobre 1893(1)
Tabary Henri	6 février 1900	27 avril 1880
Vercurcey Médard	6 février 1900	11 juillet 1882
Broucke Désiré	29 avril 1902	1 novembre 1882
Bruynoghe Henri	14 septembre 1909	4 avril 1880
M <sup>me</sup> Macken-Wens	16 novembre 1909	24 juin 1880

2. Sous-instituteurs.

Bens Joseph	19 août 1874	4 octobre 1874
Deleger François	5 octobre 1874	24 octobre 1874
Vanhoorne Charles	21 avril 1879	30 avril 1879
Decloedt Henri	5 mai 1885	6 mai 1885(2)
Roëhne Léon	4 février 1890	1 octobre 1888
Vanhille Camille	18 mars 1890	19 mars 1890
Cambron Hector	9 novembre 1894	10 novembre 1894
Patfoort Léonard	20 novembre 1894	21 novembre 1894
Dekeyser Valentin	20 novembre 1894	30 novembre 1894
Birlouet Jules	22 septembre 1896	29 novembre 1896
Demaecker Louis	3 décembre 1895	15 décembre 1896
Vandenberghé Gustave	31 mai 1898	1 juillet 1898

(1) Date de l'entrée en fonctions à la commune de Mariakerke annexée à Ostende par a loi du 7 juillet 1899.

(2) Date de la seco de nomination. Nommé une première fois le 8 septembre 1881, avait démissionné le 23 octobre 1882.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
Alleman Remi	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Pecters Edouard	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Kesteloot Daniel	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Decock Jérôme	8 novembre 1898	1 décembre 1898
De Cock Sidon	3 février 1899	3 février 1899
Roose Amand	19 septembre 1899	2 octobre 1899
Ryckeman Ed.	19 septembre 1899	2 octobre 1899
Van Wynsberghe J.	19 septembre 1899	2 octobre 1899
Savonté Edmond	3 octobre 1899	4 octobre 1899
Dekeyser François	20 février 1900	3 novembre 1899 (3)
Mnes Gérard	10 juillet 1900	29 janvier 1900 (3)
Savonté Charles	10 juillet 1900	1 mars 1900 (3)
De Boos Hippolyte	10 juillet 1900	30 avril 1900 (3)
Beu Romain	11 septembre 1900	20 septembre 1900
Willaert Napoléon	25 septembre 1901	30 septembre 1901
Caenen Pierre	25 septembre 1901	30 septembre 1901
Moerman Basile	25 septembre 1901	7 octobre 1901
De Cock Oscar	26 novembre 1901	18 novembre 1901
De Lange Léandre	30 septembre 1902	3 novembre 1902
De Grave Hilaire	6 octobre 1903	28 septembre 1903 (3)
Gevers Eugène	1 décembre 1903	20 octobre 1904 (3)
Devriese Pierre	14 mars 1905	24 septembre 1904 (3)
Hauchard Charles	14 mars 1905	24 septembre 1904 (3)
Calte Camille	24 novembre 1905	30 janvier 1906
Benoit Julien	11 septembre 1906	18 janvier 1903
Verzele Julien	20 décembre 1906	24 septembre 1906
Degroote Richard	29 décembre 1906	24 septembre 1906
Vanderdonck Omer	1 octobre 1907	13 novembre 1907
Bosschaerts Célestin	5 novembre 1907	13 novembre 1906
Gilson Germain	5 novembre 1907	30 décembre 1906
Dekeyser Armand	16 novembre 1909	2 octobre 1907 (4)
Hauchard Arthur	16 novembre 1909	23 septembre 1909
Lienaux Arthur	16 novembre 1909	1 décembre 1909
Corveleyn Emile	16 novembre 1909	12 novembre 1909
Lambert Raymond	16 novembre 1909	12 novembre 1909 (5)
De Deken Charles	16 novembre 1909	12 novembre 1909 (5)

3<sup>o</sup> Sous-instituteur suppléant à titre provisoire.

Vanhoutte Auguste	16 novembre 1909	22 novembre 1909
-------------------	------------------	------------------

4<sup>o</sup> Sous-institutrices.

Chevalier-Hindryckx Amé.	22 septembre 1880	4 octobre 1880
Hindryckx Prudence	2 juin 1881	2 mai 1881 (2)
Bruynoghe-De Vlamynck Victorine	23 octobre 1882	3 octobre 1882 (3)

(3) En qualité d'interimaire

(4) Comme sous-instituteur suppléant.

(5) " " provisoire.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
Vander Aa Marie	23 octobre 1882	3 octobre 1882 (3)
Tabary-Fleurbay Coralie	23 avril 1883	18 juin 1883
Baeyens-Panesi Clémence	21 juillet 1881	7 novemb. 1883 (3)
Van Cayck Hubertine	21 juillet 1881	1 octobre 1883 (3)
Cranshoff-Striehn Marie	21 juillet 1881	25 août 1884
Breyne Charlotte	5 mai 1885	15 mai 1885
Kopp-De Clerck Rosalie	19 octobre 1886	3 octobre 1885 (3)
Sacré-Cardon Louise	19 octobre 1886	17 mai 1886 (3)
Desorgher Marie	18 septembre 1888	12 juillet 1887 (3)
Sacré Anne	18 septembre 1888	12 juillet 1887 (3)
Verstrynghe Anne	18 septembre 1888	7 novemb. 1887 (3)
Doorme Cathérine	18 septembre 1888	10 octobre 1887 (3)
Casteleyn Léontine	18 septembre 1888	7 novemb. 1887 (3)
Caroen-De Boevere Marie	6 novembre 1891	21 février 1888
Chevalier Hélène	6 octobre 1891	3 octobre 1890
Decock-De Lanoeye Marie	31 décembre 1892	3 octobre 1891
Lesrauwaet-Rolly Hélène	9 octobre 1894	15 décemb. 1891
Golin Marie	9 octobre 1894	30 décemb. 1892
De Poorter Marguerite	30 octobre 1894	15 octobre 1894
Verbrugge-De Mey Geor-gine	30 octobre 1894	2 novemb. 1894
Hoffmann Marguerite	30 octobre 1894	15 octobre 1894
Patfoort-Demarneffe Em.	11 septembre 1900	4 janvier 1897
Van Hercke Hélène	21 février 1899	10 juin 1897
Vandenbergh-Van Malleghem Marie.	31 mai 1898	8 juillet 1898
Broucke-Cardon Marie	8 novembre 1898	11 octobre 1898
Deroo Eugénie	20 février 1900	27 septemb. 1898
Logghe Zoé	11 septembre 1900	27 septemb. 1900
Vandeputte Honorine	29 décembre 1906	28 septemb. 1898 (1)
Thewis-Poyblant Elise	11 septembre 1906	8 novemb. 1898
Hauchard Victorine	11 septembre 1906	24 septemb. 1898 (1)
Hauwaert Marie	5 novembre 1907	8 novemb. 1898 (1)
Dekeyser-Haverbeke L.	22 décembre 1908	30 octobre 1899 (1)
Deroo Sidonie	22 décembre 1908	11 septemb. 1900 (1)
Roomers Marthe	16 novembre 1909	24 septemb. 1906 (1)
Van Elslande Augusta	16 novembre 1909	4 janvier 1909 (2)
Cranshoff Augusta	16 novembre 1909	24 septemb. 1906 (1)
Vercruyce Jeanne	16 novembre 1909	24 septemb. 1906 (1)
Vercruyce Paula	16 novembre 1909	11 novemb. 1907 (1)
Cloet Delphine	16 novembre 1909	1 décembre 1907 (1)
Marchal Valérie	16 novembre 1909	5 novemb. 1907 (1)
Vanderputte Gabrielle	16 novembre 1909	11 novemb. 1907 (1)

5° *Sous-institutrice suppléante.*

Potte-Ghyselen | 16 novembre 1909 | 22 novembre 1909

(1) En qualité d'institutrice gardienne.  
 (2) " " " suppléante.  
 (3) " " d'institutrice.

B. — Ecoles et Sections gardiennes.

Par décision du Conseil communal, en date du 16 novembre 1909, l'école gardienne a été transformée en section gardienne annexée à l'école primaire des filles n° V, créée en la même séance.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
1° <i>Sous-institutrices.</i>		
Sacré Christine	29 octobre 1883	1 juillet 1879
De Ruyter Valentine	28 novembre 1880	3 novembre 1881
De Backer Emma	29 octobre 1883	1 juin 1881
De Taeye-De Ruyter Cél.	19 octobre 1886	14 octobre 1884
Van Buckhaeve Léonie	19 octobre 1886	10 mai 1886
Decock-Delanoeye L.	20 février 1900	7 mars 1899
Gevers-Forêt Irma	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Vanden Bussche Victorine	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Tytgat-Vandeveldt Hélène	19 septembre 1901	3 janvier 1900
Cardon Rosalie	19 septembre 1901	26 septembre 1900
Teygeman Albertine	19 septembre 1901	24 septembre 1901
Moulaert Marie	19 septembre 1901	24 septembre 1901
Demoor Marguerite	19 septembre 1901	24 septembre 1901
Cloet Berthe	1 décembre 1903	18 décembre 1903
Claessens Elise	16 novembre 1909	22 novembre 1909
Van den Abeele Valérie	11 septembre 1906	2 décembre 1903
Verstrynghe Claire	11 septembre 1906	2 décembre 1903
Hubregtsen Alice	16 novembre 1909	22 novembre 1909
Van Elslande Nathalie	16 novembre 1909	22 novembre 1909
Van Elslande Marie	16 novembre 1909	22 novembre 1909
Van Vyane Marthe	16 novembre 1909	22 novembre 1909
Vandeputte Hélène	16 novembre 1909	22 novembre 1909
Vandenbussche Judith	5 novembre 1907	11 novembre 1907
Corveleyn Irma	22 décembre 1908	1 octobre 1908

3° *Sous-institutrices suppléantes.*

Eneman Augusta | 16 novembre 1909 | 22 novembre 1909  
 Vergauwe Louise | 16 novembre 1909 | 22 novembre 1909

C. Ecoles d'adultes.

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la désignation	DATE de l'entrée en fonctions	DATE de la nomination
----------------	------------------------	-------------------------------	-----------------------

1° *Directeurs et Directrices.*

Vanden Abeele Dés. | 30 déc. 1895 | 11 janv. 1896 | 31 déc. 1895  
 Broucke Désiré | 23 sept. 1902 | 23 sept. 1901 | 23 déc. 1901

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la désignation	DATE de l'entrée en fonctions	DATE de la nomination
----------------	------------------------	-------------------------------	-----------------------

2° *Sous-instituteurs.*

Bruynooghe Henri	15 oct. 1881	15 oct. 1881	27 sept. 1898
Roos Louis	1 janv. 1887	15 oct. 1889	27 sept. 1898
Boëhme Léon	27 sept. 1898	15 oct. 1898	27 sept. 1898
Alleman Remi	20 déc. 1898	21 déc. 1898	27 sept. 1898
Vanden Berghe G.	20 déc. 1898	15 oct. 1898	20 déc. 1899
De Cock Sidon	25 sept. 1900	15 oct. 1900	25 sept. 1900
Roose Amand	16 nov. 1899	20 déc. 1899	19 déc. 1900
Savonio Charles	25 sept. 1900	15 oct. 1902	25 déc. 1900
Patfoort Léonard	13 oct. 1902	13 oct. 1902	23 déc. 1902
Dekeyser Valentin	30 oct. 1902	4 nov. 1900	23 déc. 1902
De Boos Hippolyte	30 oct. 1902	4 nov. 1902	23 déc. 1902
Ryckeman Edouard	20 déc. 1902	24 déc. 1902	23 déc. 1902
De Leger François		4 janv. 1908	23 déc. 1907

*Sous-institutrices.*

Vander Aa Marie	15 oct. 1883	15 oct. 1883	27 sept. 1898
Sacré Anna	15 oct. 1897	15 oct. 1897	27 sept. 1898
Verstrynghe Anna	19 sept. 1899	15 oct. 1899	19 sept. 1899
Verbrughe-Demey		4 janv. 1908	23 déc. 1907

SECTION II.

**Création d'écoles et de classes**

Une 8<sup>e</sup> classe pour garçons, une 7<sup>e</sup> classe pour filles et une 4<sup>e</sup> classe gardienne ont été ouvertes au groupe scolaire du quartier Ouest (rue des Deniers) à la reprise des cours au mois de septembre 1910.

Une 3<sup>e</sup> classe a été ouverte à l'école primaire de filles de la rue des Bateliers le 22 septembre 1910.

SECTION III.

**Mutations et changements dans le personnel.**

§ 1. — *Nominations.*

NÉANT.

§ 2. — *Décès.*

Néant.

§ 3. — *Démission.*

Néant.

§ 4. — *Mise en disponibilité.*

1 sous-institutrice a été mise en disponibilité pour motifs de santé.

SECTION IV.

**Intérimaires.**

De même que les autres années, votre Collège a dû recourir à la désignation d'intérimaires en remplacement de divers membres du personnel en congé pour cause de maladie.

SECTION V.

**Circonscriptions scolaires.**

Aucune modification n'a été apportée aux délimitations décrétées en séances du Collège Echevinal en dates des 17 août et 12 novembre 1909.

SECTION VI.

**Population scolaire.**

§ 1. — *Ecoles primaires.*

Le tableau suivant fait connaître la population de nos écoles primaires au 31 août de chacune des années de la dernière période quinquennale :

	1905-1906	1906-1907	1907-1908	1908-1909	1909-1910
Section préparatoire annexée à l'école moyenne commun. de filles, Marché aux-Herbes.	285	252(1)	259	275	278
» grat. de filles n° 1, r. des Sœurs Bl.	540	547	578	564	397
» » n° 2, rue Constantin.	559	548	551	533	447
» » n° 3, r. de Blankenb.	145	139	146	145	139
» » n° 4, r. de la Frégate	134	126	126	128	123
Ecole payante de garçons, rue de l'Est	309	327	326	310	313
» grat. de garçons, n° 1, r. des Batel.	317	320	318	316	292
» » n° 2, rue de la Frégate	218	201	189	186	178
» » n° 3, rue Jacobsen	225	238	238	217	206
» » n° 4, r. Constantinople	722	705	715	710	476
» » n° 5, r. de Raversyde	103	85	83	84	68
» de filles n° 5 rue des Bateliers	—	—	—	—	107 (2)
» de garçons n° 6 rue des deniers	—	—	—	—	288 (2)
» de filles n° 6 »	—	—	—	—	268 (2)
Total . .	3557	3487	3522	3468	3580 élèves

§ 2. — Sections gardiennes.

Voici la population de nos sections gardiennes pendant la dernière période quinquennale :

	1905-1906	1906-1907	1907-1908	1908-1909	1909-1910
Sect. gard. de l'école payante des filles, Marché-aux-Herbes .	58	78	87	88	83
Sect. éc. de filles n° 1, rue des Sœurs Bl.	345	314	303	276	199
» » n° 2, r. Constantinople	461	468	448	413	327
» » n° 3, rue de Blankenb.	186	184	165	167	144
» » n° 4, rue de la Frégate	138	151	153	144	138
» gardienne n° 5, rue des Bateliers	301	297	319	216	281
» » n° 6, rue des Deniers	—	—	—	140	225
Total . .	1509	1492	1475	1304	1394

Le tableau suivant renseigne la population des sections gardiennes par sexe :

	1905-1906		1906-1907		1907-1908		1908-1909		1909-1910	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Section gard. de l'école payante de filles	28	30	36	42	30	57	33	55	35	48
» école des filles n° 1 . . .	152	193	147	167	154	149	131	145	96	103
» » n° 2 . . .	220	241	215	253	196	252	187	226	153	174
» » n° 3 . . .	106	80	102	82	90	75	87	80	71	70
» » n° 4 . . .	83	75	68	83	77	76	68	76	67	71
» » n° 5 . . .	170	131	164	133	185	134	116	100	149	132
» » n° 6 . . .	—	—	—	—	—	—	79	61	109	116 (3)
Total . .	759	750	732	700	732	743	701	743	680	714

(1) La diminution de la population scolaire de l'école payante pour filles provient de ce que 35 élèves de cette école ont passé à l'école moyenne communale pour jeunes filles.

(2) Population constatée à l'ouverture de l'école le 23 septembre 1910.

(3) Population constatée à l'ouverture de l'école le 23 septembre 1909.

§ 3. — Cours d'adultes.

Voici la population des cours d'adultes au 1 mars des cinq dernières années :

	1906	1907	1908	1909	1910
Ecole de garçons n° 1, rue des Bateliers . .	53	57	70	58	52
» de filles n° 1, rue des Sœurs Blanches .	92	74	78	144	147
» de garçons n° 2, rue Jacobsen . . .	93	108	99	77	74
» » n° 3, rue de Raversyde . .	30	36	32	31	35
» » n° 4, rue de Constantinople	93	95	111	153	153
Total	361	370	390	463	461

CHAPITRE IV.

ECOLE INDUSTRIELLE.

SECTION I.

Commission administrative.

Au 31 décembre 1910, la Commission administrative de l'école industrielle était composée comme suit :

Noms et prénoms	QUALITÉ	Date de la 1 <sup>re</sup> nomination	Fin du mandat	Autorité dont émane la nomination
De Cock Achille	Pharmacien	A. M. 7 avril 1901	31 déc. 1915	Conseil comm.
Bauwens Jean	Armateur	A. M. 4 sept. 1906	31 déc. 1912	id.
Jean Edouard	Référéndaire	A. M. 16 août 1876	31 déc. 1912	Déput. perm.
Moulin Pierre	Ingénieur-directeur des constr. maritim	A. M. 18 mai 1910	31 déc. 1915	id.
Vanderscheuren P.	Ingénieur princ. des ponts et chaussées	A. M. 24 nov. 1896	31 déc. 1915	Min. de l'Ind. et du Travail
Van Glabbeke Arth.	Brasseur	A. M. 29 avril 1902	31 nov. 1912	id.

SECTION II.  
Personnel enseignant.

Le tableau ci-après indique la composition du personnel enseignant de l'école industrielle au 31 décembre 1910.

N <sup>o</sup> d'ordre	Noms et prénoms	FONCTIONS	Date de la nomination définitive
1	Frankignoul Henri	Directeur	A. M. du 31 oct. 1890
2	Vanhille Camille	Surveillant	» 15 déc. 1898
3	Vandamme Gustave	Professeur de dessin linéaire	» 5 juin 1902
4	Vancuyck Michel	Professeur adjoint de dessin linéaire	» 28 sept. 1898
5	Decloedt Henri	Professeur de dessin géométrique	» 19 nov. 1904
6	Gobin Jean	Professeur de dessin d'architecture	» 28 avril 1897
7	Van Elslande Jean	Professeur de commerce	» 5 juin 1902
8	Permeke Henri	Professeur de dessin d'ornements	» 21 mai 1898
9	De Borger Jean	Professeur de dessin de machines	» 3 mai 1905
10	Frankignoul Henri	Professeur de dessin de constructions navales	» 30 mai 1882
11	De Borger Jean	Professeur de tracé de navire	» 5 juin 1902
12	Hermans Pierre	Professeur de physique	» 3 juin 1898
13	Vanhille Camille	Professeur d'économie industrielle	» 5 juin 1902
14	Remy Edgard	Professeur de géométrie	» 3 juin 1898
15	Van Oye Eugène	Professeur d'hygiène	» 10 mars 1881
16	Vercrucy Médard	Professeur d'arithmétique	» 3 juin 1898
17	Deverrewaere Ad.	Id.	» 3 sept. 1906
18	Van Elslande Jean	Professeur de géométrie descriptive	» 17 déc. 1892
19	Hacken Jean	Professeur d'éléments de machines	» 3 sept. 1906
20	Gobin Jean	Professeur du cours oral de constructions civiles	» 31 août 1890
21	De Borger Jean	Professeur de constructions navales	» 3 juill. 1900
22	Permeke Henri	Prof. de peinture imitation de bois et de marbre	» 21 mai 1898
23	Remy Edgard	Prof. d'éléments d'algèbre	» 5 juin 1902

CHAPITRE V.  
ÉCOLE PROFESSIONNELLE.

La Commission administrative de cette école nous a fait parvenir le rapport suivant sur l'exercice 1909-1910 :

§ 1. - Population.

L'école a été fréquentée par 153 élèves se décomposant comme suit entre les diverses classes :

Cours de lingerie :	25 élèves ;
» de coupe :	23 »
» de typographie :	11 »
» de plomberie :	8 »
» de menuiserie :	12 »
Elèves de l'Ibis :	7 »
Cours de mécanicien-ajusteur (jour) :	53 »
» » » (soir) :	14 »

Total 153 élèves.

§ 2. — Enseignement.

Les enfants ont été fort occupés toute l'année par les travaux en vue de l'Exposition de Bruxelles, où nous avons pu exposer, grâce à l'obligeance des administrateurs de l'Ibis, dans le stand des œuvres de la pêche.

Nous avons vu nos efforts récompensés par un diplôme de médaille d'argent.

L'exposition des travaux de nos élèves a eu son succès habituel.

4 diplômes ont été délivrés aux jeunes filles suivant le cours de lingerie ;

2 diplômes ont été délivrés aux jeunes filles du cours de coupe et confection,

§ 3. -- Comptabilité.

Nos recettes se décomposent ainsi :

Minerval des élèves	Fr. 1654,50
Part dans le produit de la fête au profit des œuvres de l'enfance	» 500,00
Anonyme	» 20,00
	<hr/>
	Fr. 2174,50



	Report Fr.	2174,50
Vente de vieux plomb	»	61,00
Travaux pour l'Ibis	»	101,00
Subside de la Vilie	»	2400,00
Reste de l'exercice précédent	»	48,24
		<hr/>
	Fr.	4784,74

Les dépenses se répartissent comme suit :

Professeurs	Fr.	5900,78
Soupe scolaire	»	117,06
Factures Debruyne : Papier, etc.	»	34,75
Décorative Motivers	»	15,50
Factures de Vliegen	»	24,30
» Bockstaele	»	75,60
» De Groote	»	204,26
» La Rousse	»	37,00
Frais de journ., timbres, nettoyage	»	100,00
		<hr/>
	Fr.	6509,25
		<hr/>
	Déficit	1824,51

M. Louis Valcke a bien voulu inscrire à notre crédit, outre les fournitures annuelles, le coût d'un tour, d'une foreuse rapide et les éléments pour la construction d'un grand tour (travail en cours à l'école).

Diverses personnes ont bien voulu nous confier des travaux pour l'Exposition de Bruxelles.

Les recettes faites de ce chef ss	sont élevées à fr.	1400,68
Les dépenses	»	» 391,07

Boni fr. 1009,61

Ce boni a servi à combler une partie de notre déficit, dont le surplus a été supporté par le directeur de l'école, en attendant l'exercice prochain.

La balance finale s'établit comme suit :

Déficit	fr.	1824,51
Boni sur travaux	»	1009,61
		<hr/>
Déficit final	fr.	814,90

## CHAPITRE VI.

### ECOLE DE NAVIGATION

#### § 1. — Commission administrative.

Le Conseil d'administration de l'école de navigation était composé au 31 décembre 1910 comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la 1 <sup>re</sup> nomination	DATE de la dernière nomination	Durée du mandat
M le B <sup>on</sup> A. Ruzette gouverneur, président.	Membre de droit		
M. Alphonse Pieters bourgmestre, vice président.	id.		
MM. Olivier Roger, Aug. Hamman, Désiré Fermon, Amédée Pierre, membres.	A. R. 31 déc. 1887 id. id. 1888 A. R. 20 avr. 1896	A. R. 17 déc. 1908 id. A. R. 31 déc. 1907 id.	4 ans id. id. id.
M. Aug. Daniels, secrétaire.	A. R. 31 déc. 1892	A. M. 10 déc. 1908	id.

#### § 2 — Personnel enseignant.

Le tableau suivant renseigne la composition du personnel enseignant :

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la nomination
M <sup>rs</sup> Edg. Remy	Professeur principal	A. M. 8 sept. 1893
Alph. Bultinck	Professeur de navigation	A. M. 2 août 1893
F. Vanden Weghe	Professeur d'anglais	A. M. 7 août 1893
Lucien Dupont	Agréé pour donner le cours de droit commercial maritime	A. M. 20 juill 1899
Eugène Van Oye	Agréé pour donner le cours d'hygiène et de méd. pratique	A. M. 20 juil. 1899
P. V. Moulin	Prof. de cours de mach. mar.	A. M. 1 fév. 1908

#### § 3. — Fréquentation.

Le tableau ci-dessous fait connaître le nombre d'élèves de chaque catégorie, qui ont fréquenté les cours pendant l'exercice 1910, ainsi que le nombre d'élèves restant à la fin de l'exercice.

CATÉGORIES	RESTANT 31 DÉCEMBRE 1909	ENTRÉES	SORTIES	RESTANT 31 DÉCEMBRE 1910
Long Cours	39	59	62	36
Cabotage	1	3	1	3
Pêche	6	12	17	1
Non marins	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	<b>46</b>	<b>74</b>	<b>80</b>	<b>40</b>

Parmi les 80 élèves sortis, 52 ont subi avec succès leurs examens respectifs aux quatre sessions du jury, savoir :

Diplôme de capitaine au long cours . . . . .	6
» de 1 <sup>r</sup> lieutenant au long cours . . . . .	11
» de 2 <sup>e</sup> lieutenant au long cours . . . . .	25
» de lieutenant au cabotage . . . . .	1
» de patron-pêcheur . . . . .	9

11 jeunes gens, non élèves de l'École, y ont également subi avec succès leurs examens :

- 1 de capitaine au long cours.
- 2 de premier lieutenant au long cours.
- 1 de second lieutenant au long cours
- 2 de capitaine au cabotage.
- 4 de lieutenant au cabotage.
- 1 de patron-pêcheur.

5 élèves ont subi leurs examens d'une manière très satisfaisante :

- 2 de capitaine au long cours.
- 1 de premier lieutenant au long cours.
- 2 de second lieutenant au long cours.
- 1 non élève a subi son examen de lieutenant au cabotage d'une manière très satisfaisante.

L'école a été fréquentée au total par 120 élèves.

§ 4. — Cours spécial de machines à vapeur.

Le cours, dont l'ouverture a eu lieu le 1 octobre 1909 et la clôture le 30 juin 1910, a été suivi par 23 élèves. Le nombre total des leçons a été de 115.

3 de ces élèves se sont fait inscrire en vue des examens de la session de juillet pour l'obtention d'un diplôme de mécanicien de 2<sup>e</sup> classe et ont subi l'épreuve d'une manière satisfaisante.

CHAPITRE VII.

ÉCOLE COMMUNALE DE PÊCHE.

Voici le rapport sur la marche de l'École communale de pêche d'Ostende pendant l'année scolaire 1910-1911, que nous a fait parvenir la direction :

§ 1. — Population.

	Cours inférieur	Cours supérieur	Total
Population de l'école au commence- ment de l'année scolaire . . . . .	20	27	47
Elèves sortis pendant l'année scolaire	9	14	23
Restent	11	13	24
Elèves entrés pendant l'année scolaire	1	5	6
Population de l'école à la fin de l'an- née scolaire . . . . .	12	18	30

Des 23 élèves sortis, 15 ont pris la mer, 2 sont partis pour l'école n° 1, 2 pour l'*Ibis*, 3 pour l'école des Frères, 1 est parti pour Dunkerque.

Des 6 élèves entrés, 4 sont venus de la mer, 1 de l'école n° 1 et 1 de l'école des Frères.

§ 2. — Bâtiments et mobilier.

*Bâtiment.* — L'école occupe toujours les mêmes locaux. Leur insuffisance y empêche l'installation du matériel

didactique indispensable et leurs défauts en font un milieu préjudiciable à la santé des occupants. Un préau couvert, un simple auvent même pouvant servir d'abri aux élèves en temps de pluie, y font complètement défaut.

*Mobilier scolaire.* — Quoique susceptible d'améliorations, celui-ci répond aux besoins de l'institution.

*Matériel didactique.* — Plusieurs planches didactiques se rapportant à la géographie et à la cosmographie ont été acquises pendant l'exercice écoulé.

*Bibliothèque.* — La bibliothèque de l'école s'est enrichie de 12 ouvrages nouveaux, dont 5 flamands et 7 français.

### § 3. — *Personnel.*

Le personnel enseignant a perdu dans le courant de l'année un membre dévoué. M. Coopman Jean, attaché depuis plusieurs années à l'établissement en qualité de professeur de matelotage, est décédé le 7 mars dernier. Il a été remplacé le 24 avril par M. Dewulf Charles, ancien patron-pêcheur.

### § 4. — *Visites et inspections.*

L'établissement a été visité le 28 octobre 1910, par M. Hymans A. directeur de l'Algemeene Visschery Maatschappij et secrétaire de l'École de pêche d'Ymuiden, le 17 mars 1911, par MM. Bebbet et Müller, délégués de la Société américaine des pêches et le 8 août 1911, par une délégation espagnole composée de deux inspecteurs et de dix instituteurs. Il est réellement regrettable que cette importante institution, dont la création date depuis 26 ans et qui est la première de ce genre créée sur tout le continent, ne dispose pas encore de locaux appropriés à sa destination et pourvus d'un outillage complet et modèle.

L'école a été inspectée les 20 et 24 janvier et le 6 juin 1911, par M. De Smet, inspecteur des écoles communales.

### § 5. — *Examens.*

Les examens de capacité ont eu lieu pendant la semaine

de Pâques. 19 anciens élèves y ont pris part; 6 ont subi avec succès le premier examen, 9 ont satisfait à la deuxième épreuve ou épreuve finale et ont obtenu, outre le diplôme de capacité, une prime de 50 fr. inscrite dans un carnet à la caisse d'épargne. (Voir chapitre IX).

## CHAPITRE VIII.

### ÉCOLE MÉNAGÈRE COMMUNALE.

La direction de l'école nous a fait parvenir le rapport suivant sur l'exercice 1909-1910:

Les cours ont été suivis régulièrement par 72 élèves.

Les deux institutrices, M<sup>mes</sup> Danloy et Maurus, se sont efforcées de développer chez leurs élèves des idées d'ordre, de goût, de propreté et de prévoyance; elles ont profité de toutes les occasions pour faire l'éducation économique des jeunes filles confiées à leurs soins, parce que les connaissances domestiques de la femme sont la base du vrai bonheur des familles.

Les parents de nos élèves comprennent que l'École ménagère est le meilleur endroit où la jeune fille puisse faire son apprentissage pour l'époque où elle aura à diriger un ménage, car assez souvent les mères manquent elles-mêmes de connaissances suffisantes pour imprimer une bonne direction à l'éducation des enfants.

Les maîtresses ont familiarisé leurs élèves avec les travaux multiples qu'exige la bonne tenue du ménage; elles leur ont fait connaître les suites néfastes du goût du luxe dans les ménages bourgeois et ouvriers; elles leur ont montré les moyens à employer pour faire de la maison un logis adoré, où le mari restera avec plaisir les dimanches et jours de repos, au lieu d'aller dépenser une partie de son salaire au cabaret,

A côté de cette instruction pratique nécessaire à la formation de bonnes épouses et de mères dévouées,

MM<sup>mes</sup> Danloy et Maurus n'ont pas négligé l'éducation morale.

Les leçons de cuisine pratique ont permis aux jeunes filles d'apprendre à préparer des repas simples et réconfortants, ne coûtant que 25 centimes par personne; elles y ont appris à tirer le meilleur parti de peu de choses et à ne rien laisser se perdre.

Le raccommodage a fait l'objet de tous les soins du personnel: la coupe et la confection de vêtements *simples* ont été également enseignées pendant les heures prévues à l'horaire.

La discipline a été très bonne et aucune punition grave n'a été infligée.

Les récompenses ordinaires — carreaux, boîtes, paniers, livres — ont été remises à la distribution des prix, ainsi que les récompenses spéciales offertes par les Dames du Comité de patronage.

Je remercie sincèrement Madame Pieters et ses dévouées collaboratrices pour les précieux encouragements qu'elles ont bien voulu donner à mes élèves. Cœurs généreux et esprits élevés, ces dames ont montré une réelle sollicitude pour notre institution et ont stimulé le zèle de nos petites ménagères autant par leurs visites que par les encouragements matériels.

Une exposition des travaux des élèves a eu lieu dans les locaux les 13, 14 et 15 juin. Elle a été visitée par de très nombreux parents, qui ont exprimé leur entière satisfaction et ont montré l'intérêt qu'ils mettent dans la préparation de la jeune fille au rôle qu'elle aura à remplir dans la vie.

Huit élèves ont obtenu leur diplôme de sortie.

Il n'y a aucun changement dans la composition du personnel enseignant.

Le matériel et le local sont en très bon état.

## CHAPITRE IX.

### ENSEIGNEMENT MARITIME.

Il existe à Ostende une école de navigation, une école de mousses et une école de pupilles de la pêche.

L'école de navigation (voir chapitre IV) délivre aux élèves qui ont satisfait aux conditions des programmes et qui ont le nombre requis d'années de navigation, un diplôme de capacité pour le grade de capitaine, de premier ou second lieutenant au long cours, de capitaine ou de lieutenant au cabotage et de patron-pêcheur. Elle comprend, en outre, un cours spécial de machines à vapeur marines en vue du brevet de mécanicien de bateau à vapeur.

L'école de mousses, qui dispose d'un trois-mâts et d'un ponton, forme des matelots pour la pêche et la marine marchande.

L'école de pupilles de la pêche a été fondée en 1906, par S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique, en vue de l'adoption des orphelins de pêcheurs du littoral et de l'Escaut. Elle est établie sur le trois-mâts goelette *Ibis*. A ce navire stationnaire sont annexées des chaloupes-écoles destinées à développer, parmi les enfants, l'enseignement professionnel de la pêche.

Mentionnons encore deux écoles de pêche — l'une communale, l'autre libre — réservées aux adolescents.

Tous les ans, pendant la semaine de Pâques, il est procédé à l'Hôtel-de-Ville à un examen auxquels participent les élèves des deux écoles de pêche.

Voici les résultats de ces examens :

#### A. — Examens de 1909 et de 1910.

Ont obtenu, deux années de suite, sur cent points, au moins soixante, et au moins la moitié des points sur chacune des questions les plus importantes de l'examen :

Total Points		NOMS & PRÉNOMS	NÉ LE	CHAL. en 1910	PATRONS
1er examen	2me examen				
97	97	Vercocke Edouard	31 juill. 1894	101	Driesman Michel
92	92	Declercq Henri	17 oct. 1895	86	Declercq Joseph
85	93	Klausing Jean	28 mai 1895	170	Klausing Jean
79	94	Coopman Emile	28 sept. 1895	25	Van Wetter Aug.
82	89	Declercq Jacques	10 févr. 1891	82	Declercq Auguste
85	84 1/2	Fonteyne Rodolphe	27 déc. 1893	57	Fonteyne Auguste
78	91	Deconinck Edouard	22 juill. 1894	217	Geril Adolphe
78	87	De Gruyter Edouard	12 juin. 1895	A.1	Zonnekeyn Pierre
75	1/2 88	De Gheselle Charles	14 janv. 1895	104	Lusyne Arthur
75	1/2 84 1/2	Lambersy Albert	19 juill. 1893	45	Dewaële Léon
80	77	Acken Adolphe	1 oct. 1895	222	Elegeert Jean
70	1/2 85	Verduyn Alfred	23 févr. 1895	127	Zonnekeyn Louis
70	85	Leyre Charles	7 juill. 1894	128	Leire Alexis
66	1/2 87 1/2	De Knuyt Maurice	9 août 1893	171	Laforce Eugène
66	1/2 85	De Weert Jacques	7 nov. 1895	119	Deplanterd Ed.
70	81	Bailleul Eugène	3 juill. 1893	213	Vanleke Louis
65	78 1/2	Declercq Alphonse	16 oct. 1895	82	Declercq Auguste
62	1/2 82 1/2	Lauweres François	22 mars 1894	167	Lauweres Fran.
60	1/2 76	Vandichel Charles	25 oct. 1894	187	Vandichel Pierre
60	66	Neut Henri	5 juin 1891	50	Neut Pierre.

Les patrons : Declercq Joseph, Klausing Jean, Declercq Auguste, Fonteyne Auguste, Elegeert Jean, Zonnekeyn Louis, Leire Alexis, Vanleke Louis, Declercq Auguste et Vandichel Pierre, ont reçu chacun une bourse d'apprentissage de 75 francs et en outre une seconde bourse de 50 francs, comme ayant donné l'instruction pendant deux années de suite au même mousse.

Les autres patrons ont reçu une bourse de 75 francs.

Ces vingt mousses ont reçu un livret de la caisse d'épargne inscrit en leur nom et un diplôme d'honneur délivré par le Gouvernement et qui pourra témoigner plus tard de leurs connaissances de la navigation et de la pêche.

B. -- Examen de 1910.

Ont obtenu en 1910 soixante points, et au moins la moitié des points acquis sur les questions les plus importantes de l'examen :

Total points	NOMS & PRÉNOMS	NÉ LE	CHAL. N°	PATRONS
95	Titeljon Gérard	10 mars 1895	60	Titeljon Pierre
93	Declercq Joseph	20 oct. 1895	75	Declercq Henri
92	Lefèvre Louis	12 sept. 1894	36	Lefèvre Pierre
90	Everaert César	7 sept. 1896	212	Everaert Edouard
90	Laforce Léopold	4 déc. 1895	133	Brys Edouard
90	Van Welssenaers R.	27 mai 1896	204	Van Welssenaers P.
89	Laforce Louis	10 oct. 1896	183	Laforce Edouard
88	Decraecke Henri	2 nov. 1896	183	Decraecke Auguste
84	Dewulf Louis	1 avril 1896	220	Makelberghe Ch.
81	Steenkiste Richard	26 mars 1895	161	Vandewalle Joseph
80	Wittrock Victor	4 févr. 1896	—	divers
79	Vercocke Albert	15 juill. 1886	—	divers
78	Calcoen Pierre	6 août 1896	188	Ramon Charles
77	Vandekerckhove Ferd.	13 avril 1896	105	Vandekerckhove L.
76	Dewaële Louis	19 oct. 1895	85	Dedrie Louis
76	Vanhoucke Léopold	18 août 1895	205	Asaert Louis
74	Fontaine Henri	13 sept. 1895	95	Fontaine Eugène
71	Defer Eugène	5 nov. 1893	—	divers
70	Haegheman Charles	23 janv. 1894	97	Haegheman J.
70	Rackelboom Antoine	11 août 1895	77	Hennebel Jacques
69	Nieuwenhuys Albert	27 janv. 1895	209	Nieuwenhuys M.
68	Maertens Juvenal	18 juill. 1896	88	Van Steenberghe E.
67	Baert Charles	27 août 1895	55	Zanders Emile
65 1/2	Gilles Henri	30 mars 1894	65	Chapel François
64	Sleyter Alphonse	6 janv. 1896	221	Sleyter Alphonse
60	Bogaert Albert	15 nov. 1894	224	Bogaert Pierre
60	Decraecke Jean	22 nov. 1893	—	divers
60	Vynck Pierre	9 avril 1896	84	Vynck Pierre

Les deux mousses suivants ont obtenu plus de soixante points au 1<sup>r</sup> examen, mais pas la moitié sur une des principales questions :

65	De Somer Richard	20 avril 1893	51	Kooy Marcel
63	Boeydens Léonard	21 nov. 1895	182	Boeyden Léonard

Les vingt-quatre patrons ci-dessus nommés reçoivent également une bourse de 75 francs. Les mousses reçoivent une carte de la Mer du Nord et deux compas.

Les mousses dont les noms suivent n'ont pas obtenu 60 points :

Total points	NOMS & PRÉNOMS	NÉ LE	CHAL.	PATRONS
57	Everaert Charles	23 mars 1896	165	Everaert Louis
56 1/2	Vyncke Joseph	2 janv. 1896	90	Devos Lambert
56 1/2	Vinck Charles	31 janv. 1896	107	Martinsen Oscar
55	Eerebout Pierre	21 mai 1894	132	Dewulf Pierre
53	Demoor Auguste	30 mars 1894	184	Pauwels Albert
51 1/2	Debuf Prosper	14 mai 1896	186	Kroothoep Charles
51 1/2	Titerickx Gustave	21 nov. 1895	11	Titerickx Gustave
51	Aspesslagh Jacques	7 févr. 1895	126	Aspesslagh Jacques
51	Walgrave Eugène	9 mai 1895	—	divers
45 1/2	Hubrechtsen Ferdinand	20 févr. 1894	184	Tratsaert François
43	Verbiest François	12 juin 1893	206	Dewulf Charles
43	Kooy Edouard	14 avril 1894	70	Vantournhout Ed.
42	Vigne Pierre	13 déc. 1894	71	Aspesslagh Joseph
41 1/2	De Smet Théodore	8 avril 1896	—	divers
37	Herrebout Pierre	13 oct. 1895	174	Steenkste Georges
35	Clément Gérard	5 juin 1893	—	divers
35	De Prince Gustave	24 oct. 1895	56	Eerebout Michel
34	Clicteur Gustave	2 juin 1896	52	Eerebout Charles
33	Benthein Pierre	28 déc. 1894	216	Ponjaert Auguste
24	Geril Arthur	18 oct. 1895	216	id. id.
23	Vanhoeck Edouard	1 mai 1896	98	Vanhoeck Frédéric
20	De Prince Edgard	6 mai 1895	134	De Prince Léopold
11	Rooman Richard	30 août 1896	25	Van Wetter Auguste
9	Leyne Herman	22 oct. 1896	188	Ramon Charles
9	Daems Jean	16 avril 1895	200	Makelberghe Alph.
8	Dercite Arthur	7 sept. 1896	209	Nieuwenhuysse M.
	Corneau Jean	20 août 1895	77	Hennebel Jacques
	Herkens Michel	10 mars 1896	70	Bruneel P.
	Vandenberghé Henri	2 janv. 1895	—	divers

Les douze premiers patrons de la liste ci-dessus ont reçu chacun une prime de 75 francs ; les douze suivants une prime de 50 francs.

CHAPITRE X.

ÉCOLE DES PUPILLES DE LA PÊCHE.

L'Œuvre Royale de l'*Ibis*, installée à Breedene, dans l'arrière port d'Ostende, comprenait au 31 décembre 1910, 72 orphelins dont 39 originaires d'Ostende.

L'armement de l'*Ibis* comprenait 4 unités, soit : 2 vapeurs de pêche en haute mer, 2 chaloupes de pêche à moteur auxiliaire, tous chalutiers, 1 embarcation à moteur destinée à la pêche aux crevettes. Ces navires sont dénommés respectivement *Ibis* 2, 3, 4, 5 et 6, attachés au port d'Ostende et montés par des équipages complets ; ils servent d'écoles flottantes d'application aux apprentis-marins de l'œuvre et se livrent à des expériences en vue de professionner nos pêcheurs.

Une chaloupe de pêche en acier, construite à titre expérimental, par la Société John Cockerill, à Hoboken, est annexée à cette flottille. Également attaché à notre port, ce navire, de la catégorie des *Dériveurs*, pratique la grande pêche au hareng. Il a fait pendant la période de mai à octobre 1910, un essai intéressant consistant à exercer la pêche aux filets dérivants avec un équipage exclusivement composé de marins-pêcheurs d'Ostende, non spécialisés pour la pêche au hareng. Les résultats ont été satisfaisants.

S. M. le Roi Albert, dans le but de témoigner de Sa haute sollicitude en faveur de l'introduction en Belgique du nouveau genre de pêche, a visité le *Pionnier II* avant l'appareillage et a daigné s'en faire présenter l'équipage.

Dans le courant du mois de juin 1910, M. le Ministre des colonies faisait appel au concours de l'*Ibis* pour outiller et organiser une expédition de pêche dans la colonie.

L'œuvre mit à la disposition du Ministre toutes ses ressources en main d'œuvre et en compétences, et le 1 octobre la mission, dite, des *pêcheries d'Afrique*, s'embarquait à Anvers emportant dans ses bagages environ 14 grands filets, 12 moyens, 18 petits, 2400 m<sup>2</sup> de filets

dérivants, 24 filets de rechange, 2500 m. de corde avec hameçons, un matériel complet pour la pêche à la gaule, 6 fumeries démontables, des rechanges diverses, du sel, des peintures, des treuils de pêche etc... Enfin une collection complète d'outils agricoles. Tout ce matériel a été confectionné, expérimenté, puis démonté et emballé sous forme de petites charges, par les soins du personnel et des mousses.

La mission est composée : d'un officier de la Marine de l'Etat, chef de la mission, d'un commis et de deux maîtres de pêche flamands, un Ostendais et un Blankenbergeois.

Le champ principal d'action de la mission est la province du Katanga — lacs Moëro et Tanganika — toutefois l'expérience comporte également une série de trains à exécuter dans l'estuaire du fleuve Congo, ainsi que le long du littoral de l'Océan Atlantique.

Cette partie du programme a été exécutée du 3 au 30 Novembre 1910 à bord du vapeur belge *Héron*, mis à la disposition de la mission par M. le Gouverneur général. Par ce fait, c'est à l'« Ibis » que revient l'honneur d'avoir le premier assuré l'exécution par des marins flamands, à bord d'un navire belge battant pavillon de l'« Ibis », des expériences de pêche dans la colonie.

Les échantillons des captures ont été envoyés à Anvers et à Bruxelles et le 9 Décembre la mission entreprenait le long voyage vers le Haut, via Stanleyville et Kasongo.

A la date du 31 décembre 1910, l'École des pupilles de la pêche avait versé 16 apprentis dans les équipages de la flotte de pêche Belge.

## TITRE V. BIENFAISANCE PUBLIQUE.

### CHAPITRE I. BUREAU DE BIENFAISANCE.

#### SECTION I.

##### Administration.

En séance du 22 novembre 1910, le Conseil communal a renouvelé pour un terme de cinq années, le mandat de M. Van Graefscheppe Henri, en qualité de membre administrateur du bureau.

Le bureau était donc composé comme suit au 31 déc. 1910 :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE		FIN	
		de la 1 <sup>e</sup> nomination		du mandat	
Thoma Léon	Président	14 février	1883	31 déc.	1914
Stubbe Auguste	Membre	7 février	1891	31 déc.	1912
Van Glabbeke Arthur	»	10 juillet	1900	31 déc.	1913
Van Graefscheppe Henri	»	22 déc.	1908	31 déc.	1915
Dierycx Joseph	»	»	»	31 déc.	1911
Pede Noé	Secrétaire	25 mars	1886		
Borgers Auguste	Receveur	11 mai	1887		

#### SECTION II

##### Personnel médical.

Voici les noms des médecins attachés au service des pauvres en 1910 :

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DE LA 1 <sup>e</sup> NOMINATION	
Van Oye Eugène	4 juillet	1878
Verscheure Polydore	21 novembre	1883
Kockenpoo Arthur	15 mai	1895
Goffin Hector	15 juillet	1896
Kaisergrüber Gustave	15 juillet	1896
Vande Male Georges	30 décembre	1896
Pleyn Irmin	30 décembre	1899

SECTION II.

**Biens meubles et immeubles.**

Le Bureau de Bienfaisance possède :

1° Une maison à Ostende, rue St. François, n° 23, d'un rapport annuel de fr. 900.

2° Une parcelle de terres labourables à Leffinghe de 4 Ha. 84 a. 33 ca. d'un rapport annuel de fr. 656.

3° Un capital de fr. 3.400 : legs Delannoy produisant un intérêt annuel de fr. 102.

4° Un capital de fr. 4.600 : legs Fontaine produisant un intérêt annuel de fr. 138.

5° Un capital de fr. 3.500 : legs Ghyselinck produisant un intérêt annuel de fr. 105.

6° Un capital de fr. 17.500 : legs Uzielli, produisant un intérêt annuel de fr. 525.

7° Un capital de fr. 4.400 : don Delloye produisant un intérêt annuel de fr. 132.

8° Un capital de fr. 25.900 de l'ancienne commune de Mariakerke produisant un intérêt annuel fr. 777.

9° Divers capitaux s'élevant à fr. 38.800, provenant des courses de chevaux et de concessions au cimetière communal produisant un intérêt annuel de fr. 1.164.

10° Les 3/5 des baux sur des biens indivis entre le bureau de bienfaisance et les Hospices Civils d'Ostende, dont la location annuelle rapporte fr. 327,90.

11° Une maison pour indigents sise à Mariakerke (pour mémoire).

12° Intérêt de 6 actions non réclamées de l'ancien Vélodrome d'Ostende, soit fr. 17,60 par an.

13° Une maison à Ostende, rue longue, 99, d'un rapport annuel de fr. 1200.

SECTION III.

**Comptabilité.**

A. — Le compte de 1909 se clôturait par un boni de . . . . .	Fr.	4125,44
Remboursement de secours par diverses communes . . . . .	»	3188,88
Location d'immeubles . . . . .	»	2100,00

Bail de terres labourables ainsi que les 3/5 de la location des biens indivis . . . . .	»	983,90
Intérêts Legs Delannoy . . . . .	»	102,00
» » Fontaine . . . . .	»	138,00
» » Ghyselinck . . . . .	»	105,00
» » Uzielli . . . . .	»	525,00
» Don Delloye . . . . .	»	132,00
Inscriptions au Grand Livre de la dette publique . . . . .	»	1737,00
Intérêts des paris mutuels aux courses et des concessions au cimetière . . . . .	»	1164,00
Intérêts d'actions du « Vélodrome d'Ostende » non réclamées . . . . .	»	17,60
Subside de la ville . . . . .	»	12100,00

Les recettes se sont élevées à Fr 135498,74

Les dépenses » » à Fr. 130822,28

Excédant Fr. 4676,46

Quelques crédits spéciaux du budget de 1910 ayant été dépassés d'une somme de frs 10480,63 le conseil communal, en sa séance du 5 avril 1911, a autorisé le prélèvement de cette somme sur l'excédant des autres articles du même budget montant à frs 10566,74.

B. — Le budget de 1911 se résume de la manière suivante :

Dépenses	Frs	141928,52
Recettes	»	20928,52

Le subside à fournir par la ville sera de Frs 121000,00

SECTION IV.

**Distribution de Secours.**

Aliments . . . . .	fr.	3.812,84
Numéraire . . . . .	»	95.851,04
Indigents étrangers . . . . .	»	1.656,00
» résidant à l'étranger . . . . .	»	3 188,88
Mendiants . . . . .	»	6.315,26



Délinquants . . . . . fr.	4.501,52
Médicaments . . . . . »	2.659,68
Bandages herniaires . . . . . »	108,25
Sages-femmes . . . . . »	524,00
Objets d'habillement et de couchage . . . . . »	482,12
Secours extraordinaires . . . . . »	1.320,10

**SECTION V.**

**Statistique de l'indigence.**

Le tableau ci-dessous renseigne le mouvement des indigents à charge de la ville, dans les établissements de bienfaisance de l'Etat pendant l'année 1910 :

ÉTABLISSEMENTS	INDIGENTS A CHARGE D'OSTENDE										SOMMES PAYÉES.	
	Nombre total des indigents à charge d'Ostende au 31 décembre 1909.	ENTRÉES			SORTIES							Nombre des indigents à charge d'Ostende au 31 décembre 1910.
		Par condamnation.	Par transfert.	Par réintégration d'évasion.	Par libération ou expiration de peine.	Placés en apprentissage.	Par transfert.	Par évasion.	Décès.			
Ecole de Bienfaisance Ruysse-de-Beernem . . . . .	5	—	—	1	—	—	—	—	—	—	4	939,00
Ecole de Bienfaisance Namur . . . . .	10	4	—	4	—	—	—	—	—	—	10	2358,60
Maison de refuge pour femmes Bruges . . . . .	1	3	—	1	—	—	—	—	—	—	3	662,10
Maison de refuge de Wortel . . . . .	13	9	—	14	—	—	—	—	—	—	6	2198,34
Dépôt de mendicité de Merxplas . . . . .	41	19	2	7	20	—	4	7	1	—	37	4633,74
Ecole de Bienfaisance de Moll . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» » d'Ypres . . . . .	4	1	—	—	—	—	1	—	—	—	4	1343,25
» » de St-Hubert . . . . .	4	—	—	1	1	—	—	—	—	—	3	1190,97
» » de Gand . . . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	544,50
	79	36	4	8	41	—	5	10	1	—	13890,50	
		48										
		127					57				70	

**CHAPITRE II.  
HOSPICES CIVILS.**

**SECTION I.  
Administration.**

En séance du 22 novembre 1910, le Conseil Communal a renommé Monsieur Perier Georges en qualité de membre de la Commission Administrative des Hospices Civils d'Ostende, pour un nouveau terme de cinq années, expirant le 31 décembre 1915.

Au 31 décembre 1910, la commission des Hospices Civils d'Ostende se composait de :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la		FIN du mandat	
		1 <sup>re</sup> nomination			
Jean Edouard	Président	20 janvier	1891	31 déc.	1912
Helsmoortel Oscar	Membre	25 mars	1902	"	1914
Valcke Louis	"	8 mai	1906	"	1911
Perier Georges	"	13 octobre	1908	"	1915
Laroye Pierre	"	22 déc	1908	"	1913
Dejonckheere Charles	Secrétaire	18 avril	1906		
Borgers Auguste	Receveur	21 déc.	1886		

Le personnel médical de l'Hôpital-Hospice comprenait :

NOM & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la	
		1 <sup>re</sup> nomination	
Schramme Charles	Médecin principal	8 juin	1870
Vandemale Georges	Médecin	5 avril	1898
Kaisergrüber Gustave	" adjoint	2 novembre	1898
Koekenpoo Arthur	"	2	1898
Verhaeghe Georges	"	26 avril	1906
Kesteloot Michel	"	14 décembre	1909
Van Oye Raphaël	"	14	1909

Le service intérieur de l'hôpital-hospice se fait par la mère supérieure assistée de 16 religieuses et de 14 domestiques. Une sage-femme diplômée est attachée à la maternité.

SECTION II.

Biens meubles et immeubles.

A. — Immeubles.

L'Administration des Hospices civils possédait au 31 décembre 1910 les immeubles suivants :

1° Commune de Wilskerke : 2 Ha. 24 a.		
2 ca. terre labourable et pré produisant .	Fr.	180,00
2° Même commune 56 a 40 ca. terre produisant . . . . .	»	45,00
3° Commune de Ghistelles : une maison et 62 a. 15 ca, verger et terre produisant		125,00
4° Ville d'Ostende : une maison avec dépendances sise rue des Sœurs Blanches ayant une superficie de 197 m <sup>2</sup> et produisant . . . . .	»	800,00
5° Même ville : la nue propriété d'une maison sise rue de la Chapelle, occupée par l'usufruitier (pour mémoire). . . . .	»	

Il résulte du rapport dressé le 8 décembre 1900 à la suite de l'expertise faite du patrimoine du Bureau de Bienfaisance de Mariakerke, que les biens suivants ont été attribués aux Hospices civils d'Ostende.

1° Commune de Middelkerke 94 a. 90 ca. de pâture produisant . . . . .	»	100,00
2° Même commune 2 Ha. 70 ca. de terre. . .	»	225,00
3° » » 53 a. 60 ca. » . . . . .	»	80,00
4° Ancienne commune de Mariakerke 65 a. terre et pâture produisant . . .	»	35 00
5° Produit du droit de chasse . . . . .	»	10,00
6° Les 2/5 sur le produit des biens réservés	»	236,60
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1836,60</b>

B. Valeurs mobilières.

1° Un capital de 275600 fr. à 3 % en inscriptions au grand livre de la dette publique Belge donnant une rente annuelle de . . . . .	Fr.	8268,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	---------

2° Une somme de 131,47 fr. placée à la caisse générale d'Épargne et de Retraite à 3 % . . . . . Fr. 3.94

SECTION III.

Locations et adjudications

Les diverses fournitures à faire pour les besoins de l'Hôpital-hospice pendant l'année 1911 ont fait l'objet d'une adjudication publique, qui a eu lieu le 21 novembre 1910. Cette adjudication a donné le résultat suivant :

		à raison	
Pain de froment	à Vanden Bussche	de	0.175 fr. le kg.
Pain blanc	» idem.	»	0.205 fr. le kg.
Bière	» Derycker E.	»	13.00 fr. la tonne.
Charbons	» Helsmoortel	»	18.84 fr. les 1000 kg.
Pommes de terre	» Verlinde R.	»	10,00 fr. les 1000 kg.
Paille	» Vermeersch C.	»	4.48 fr. les 100 kg.
Farine de seiglene	» Huys F.	»	15.50 fr. »
» de lin	» Idem,	»	22.25 fr. »
Tourteaux indigé	» Vermeersch C.	»	22 22 fr. »
Mais et froment	» Idem.	»	17 25 fr. »
Avoine concassée	» Vanthuynne	»	18.40 fr. »
Drèche	» Feys frères	»	3.80 fr. »
Viande	» Dewulf M.	»	1.14 fr. »
Os	» Idem.	»	0.60 fr. »
Savon	» Doom E.	»	30.72 fr. »
Betteraves	» Diet T.	»	1.54 fr. »

SECTION IV.

Legs et donations.

La Société Royale Hoop in de Toekomst a fait don aux Hospices civils d'Ostende d'une somme de 134,90 fr. formant le produit net du bal donné à la mi-carême de 1910.

Le Collège Echevinal a fait parvenir en 1910 une somme de 1451,26 fr., à titre de remboursement du produit des donations faites au profit des Hospices par les personnes qui ont acquis des terrains au cimetière communal en 1909 pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents.

SECTION V.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Aucune opération de ce genre n'a eu lieu pendant l'année 1910.

SECTION VI.

Remboursement et emplois des capitaux.

Il n'a été fait ni remboursement ni emplois de capitaux en 1910.

SECTION VII.

Comptabilité.

Le compte de l'exercice 1910 donne les résultats suivants :

Recettes.

Reliquat du compte de 1909 . . . . .	Fr. 17,379,97
Revenus des propriétés mobilières et immobilières, pensions, rentes . . . . .	» 10,778,62
Remboursement des frais d'entretien de divers indigents n'ayant pas leur domicile à Ostende . . . . .	» 16,478,67
Produit de la culture . . . . .	» 123,32
Produit du dépôt mortuaire . . . . .	» 100,00
Produit de la taxe établie par l'art. 21 du règlement du 23 février 1853 . . . . .	» 735,00
Dons anonymes et manuels . . . . .	» 32,049,59
Subside ordinaire de la caisse communale . . . . .	» 66.000,00

Dépenses.

Frais généraux et d'administration (Hôpital et Hôtel-Dieu) . . . . .	Fr. 19.963,45
Entretien, lavage et couchage . . . . .	14.169,09
Alimentation . . . . .	41.513,53
Mobilier . . . . .	1.488,89
Médicaments . . . . .	10.722,90
Habilllements . . . . .	2.058,51
Chauffage et éclairage . . . . .	8.404,82

78.357,74

Orphelins et nécessiteux placés dans divers établissements et chez des particuliers Fr. 15.122,58

Rente viagère . . . . . » 1200,00

Versement dans la Caisse d'Épargne de l'État (des dons provenant des donations faites au profit des Hospices civils par les personnes qui ont acquis des terrains au cimetière communal, etc) . . . . . » 1.723,34

Achat d'une inscription de 31700 francs provenant des legs Allaire . . . . . » 30.272,00

Le compte de la culture de l'hôpital pour 1910 a été arrêté comme suit :

Les-recettes à fr. 11,518.00

Les dépenses à » 11,394.18

Bont fr. 123.82

qui a été porté en recettes au compte de l'administration pour l'exercice 1910.

SECTION VIII.

Contentieux.

L'administration des Hospices n'a intenté, ni soutenu aucune action judiciaire pendant l'année 1910.

SECTION IX.

Contestations.

Une contestation s'étant élevée entre les Hospices civils d'Ostende et la commune de Zandvoorde (Ostende) relative au paiement des frais d'entretien et de traitement du nommé Rondaer Louis, qui a été en traitement à l'hôpital d'Ostende du 2 janvier au 22 février 1909, Monsieur le Gouverneur de la province à Bruges, par lettre du 15 février 1910, 1<sup>re</sup> direction, 2<sup>e</sup> division, n° 5802, transmet la décision de la Députation permanente en date du 4 février 1910, portant que la commune de Zandvoorde (Ostende) est tenue au paiement des frais d'entretien et de traitement occasionnés par Rondaer Louis à l'hôpital d'Ostende.

**SECTION X.**

**Statistique de l'Hospice,**

A la date du 31 décembre 1910 la population de l'Hôtel-Dieu se composait de 26 personnes dont 13 hommes et 13 femmes. 1 vieillard et 3 vieilles femmes y étant décédés l'administration a pourvu aux places vacantes par l'admission d'un même nombre de personnes.

La conduite des pensionnaires de l'Hôtel-Dieu a été généralement satisfaisante ; on n'a eu à réprimer aucun fait grave.

**SECTION XI.**

**Statistique des Orphelins.**

L'Administration a pourvu en 1910 à l'entretien de :

- 30 orphelins placés chez divers,
- 4 » » à l'Orphelinat St-Vincent Ferrier à Ostende,
- 18 orphelins placés à l'Orphelinat « Ange Gardien », à Bruges,
- 19 orphelins placés chez divers,
- 3 » à l'Orphelinat d'Eerneghem,
- 2 » » d'Ardoye,
- 10 » dans d'autres établissements,

Ensemble 86 orphelins et orphelines qui ont coûté aux Hospices une somme de fr. 9592,02.

**SECTION XII.**

**Statistique de l'Hôpital.**

A la date du 31 décembre 1909, il restait en traitement à l'Hôpital	59 hommes	37 femmes
Il a été admis en 1910	672 »	465 »
	<hr/> 731 »	<hr/> 502 »
En 1910, il est sorti de l'établissement		
par guérison	632 hommes	422 femmes
par décès	46 »	35 »
	<hr/> 678 »	<hr/> 457 »

Il restait donc en traitement au 31 décembre 1910 :  
53 hommes et 45 femmes.

D'après les renseignements qui précèdent, le nombre des personnes traitées à l'hôpital pendant l'année 1910 a été de 1233 ; pendant la même année 1054 en sont sorties par guérison et 81 y sont décédées ;

98 malades continuaient à y être traités au 31 décembre 1910.

Le nombre de journées d'entretien des personnes entretenues à l'hôpital civil pendant l'année 1910 s'élève à 54912 et se subdivise comme suit ;

indigents appartenant à la localité	26233
» étrangers »	6611
» placés à l'hospice	9490
non indigents attachés au service de l'hôpital	11254
» » payant leur entretien	1324
	<hr/>
Total des journées	54912

**CHAPITRE III.**

**ALIÉNÉS ET FONDS COMMUN.**

**SECTION I.**

**Fonds Commun.**

Voici le montant des versements annuels effectués par notre ville au Fonds commun, institué par l'article 17 de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique :

1891 . . . . .	34,087.20	1901 . . . . .	35,695.37
1892 . . . . .	39,835.18	1902 . . . . .	34,298.02
1893 . . . . .	29,776.86	1903 . . . . .	36,360.91
1894 . . . . .	24,025.42	1904 . . . . .	37,188.11
1895 . . . . .	21,420.01	1905 . . . . .	39,234.12
1896 . . . . .	34,144.48	1906 . . . . .	42,341.46
1897 . . . . .	24,274.09	1907 . . . . .	42,062.76
1898 . . . . .	25,669.67	1908 . . . . .	43,515.29
1899 . . . . .	31,000.14	1909 . . . . .	45,255.53
1900 . . . . .	37,445.32	1910 . . . . .	47,242.88

**SECTION II.**

**Statistiques des aliénés.**

Le tableau ci dessous renseigne l'âge, le sexe, l'état civil, le lieu d'origine des personnes suivantes : ont été colloquées pendant l'année 1910, ainsi que la forme présumée de l'aliénation mentale ; des sourds-muets et aveugles qui ont été placés en apprentissage.

Les cas donnant lieu à l'application de l'article 16 de la loi du 27 novembre 1891, se sont présentés sous les formes suivantes :

Neurasthénie . . . . .	1
Délire de persécution . . . . .	8
Débilité mentale . . . . .	1
Délire furieux . . . . .	12
Surdi-mutité . . . . .	1
Folie alcoolique . . . . .	1
Idiotie . . . . .	5
Délire calme . . . . .	3

32

AGE	SEXE & ÉTAT-CIVIL						LIEU DE NAISSANCE						Collocations		Visa (art. 7 de la loi)		Guérisons		Décès	
	Célibataires		Mariés		Veuf ou veuve		OSTENDE		Autres commu- nes belges		ÉTRANGER		M	F	M	F	M	F	M	F
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
1 à 10 ans	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
11 à 20 »	2	1	»	»	»	»	1	1	1	»	»	2	1	»	»	1	»	»	»	»
21 à 30 »	4	3	»	2	»	»	2	3	2	2	»	4	5	»	»	1	2	»	»	»
31 à 40 »	3	1	1	3	1	»	2	1	2	4	»	4	5	»	»	2	»	1	1	»
41 à 50 »	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
51 à 60 »	1	1	3	»	1	»	3	2	3	»	1	7	2	»	»	»	»	2	»	»
61 à 70 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
71 à 80 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	11	6	5	5	3	2	9	7	8	6	2	19	13	»	»	4	2	4	1	»
	32						32						32				6		5	

CHAPITRE III.  
MONT DE PIÉTÉ.

SECTION I.

Administration.

Il ne s'est produit aucun changement dans la composition de la commission administrative.

SECTION II.

Personnel.

Il ne s'est produit ni changement ni mutation parmi le personnel en fonctions.

SECTION III.

Opérations.

	1909	1910
Engagements	Nomb. de prêts fr. 26.401,00	24.837,00
	Capitaux. . . . .	398.349,00 350.507,00
Dégagements	Nombre de gages. 26.453,00	25.183,00
	Capit. remboursés et intérêts perçus. 405.414,38	382,785,08

SECTION IV.

Comptabilité.

Recettes générales . . . . .	fr. 478.405,01
Dépenses générales . . . . .	439.270,46
Numéraire en caisse au 31 décembre . . . . .	Fr. 39.134,55
Capital à la caisse d'épargne . . . . .	1.001,91
Les opérations proprement dites se sont présentées comme suit :	
A. Recettes. — Intérêts sur prêts . . . . .	fr. 17.696,23
» des gages vendus . . . . .	1.342,85
» des capitaux à la caisse d'épargne. . . . .	29,16
» des capitaux en banque . . . . .	507,00
Boni prescrit sur gages vendus . . . . .	958,16
Caisse provinciale de retraite : tantièmes payés par le personnel . . . . .	364,00
Locations. Loyer payé par le directeur. . . . .	600,00
	Fr. 21.497,40

<b>B. Dépenses. — Frais relatifs à la vente des gages . . . . . fr.</b>		<b>16,00</b>
Pertes sur gages vendus . . . . .		200,00
Caisse provinciale de retraite . . . . .		819,00
Intérêts des cautionnements . . . . .		1.100,00
Traitements. . . . .		9.100,00
Gratifications . . . . .		300,00
Fournitures de bureau . . . . .		371,15
Chauffage, éclairage et eau. . . . .		503,29
Entretien du bâtiment . . . . .		372,67
Contributions foncières . . . . .		105,29
Assurance contre l'incendie . . . . .		205,10
Menus frais . . . . .		150,00
Dépenses imprévues, travaux de raccordement au nouveau réseau d'égouts. . . . .		280,00
	<b>Fr.</b>	<b><u>13.522,50</u></b>

RÉCAPITULATION.

Recettes d'exploitation . . . . . fr.	21.497,40
Dépenses d'exploitation . . . . .	13.522,50
Bénéfices sur la gestion de 1910 . . . . Fr.	<u>7.974,90</u>

C. Situation. — L'actif du Mont de Piété s'élève à fr. 221.727,46 se répartissant comme suit :

a) Gages en magasin 7917 pour la somme de fr.	153.591,00
b) Espèces en caisse et banque . . . . .	39.134,55
c) Fonds disponibles à la caisse d'épargne . . . . .	1.001,91
d) Immeuble servant aux divers services de l'administration, terrain et constructions évalués à . . . . .	50.000,00
	<u>Ensemble Fr. 243.727,46</u>
dont à déduire le montant des cautionnements versés en espèces . . . . .	22.000,00
	<u>Net fr. 221.727,46</u>

SECTION V.

Règlement Organique.

Par arrêté royal du 1 février 1910 a été approuvée la délibération du Conseil communal du 14 septembre 1909, prise en conformité des propositions faites par la Commission administrative sous la date du 2 avril 1909, modifiant comme suit les art. 10 et 34 du règlement organique.

Art. 10. — Les traitements attachés aux fonctions à remplir par le personnel, sont fixés comme suit :

Le Directeur-Caissier, minimum 3000 fr., augmentation bis-annuelle 100 fr., maximum 4000 fr. Il est logé gratuitement, avec obligation d'habiter dans l'établissement.

L'Estimateur des matières d'or et d'argent et tous gages en général: minimum 2000 fr., augmentation bis-annuelle 75 fr., maximum 2800 fr. Le traitement maximum pourra être porté à 3000 fr. après jouissance pendant 20 ans du traitement maximum.

Le Commis chargé des écritures du mouvement des gages et traceur: minimum 1600 fr. augmentation bis-annuelle 75 fr., maximum 2400 fr.

Le Magasinier, cumulant les fonctions de commis aux écritures: minimum 1400 fr., augmentation bis-annuelle 75 fr., maximum 2200 fr.

Les augmentations ne sont accordées que pour autant qu'elles soient justifiées par les services rendus.

Art. 34. — L'intérêt à payer par les emprunteurs est fixé comme suit :

1° à l'engagement: 1 % sur la somme prêtée pour frais d'enregistrement et de magasinage.

Les gages de 1 à 10 francs inclus, sont exempts de ce droit; cette exemption pourra être appliquée à toutes catégories de gages au fur et à mesure que la situation financière le permettra.

2° au dégageant: un intérêt annuel de 7,30 pour 100, quel que soit le montant du prêt, sans que toutefois la somme à percevoir pour intérêt puisse être inférieure à 5 centimes.

L'intérêt sera calculé par jour.

SECTION VI.

**Distinction Honorifique.**

La collectivité des Monts-de-Piété du royaume, comprenant les établissements de Bruxelles, Anvers, Malines, Mons, Namur, Verviers et Ostende, a pris part à l'exposition universelle de Bruxelles, où elle a obtenu dans la classe des sciences sociales, un prix d'honneur.

SECTION VII.

**Opérations.**

1° Il est entré : 24.837 gages, sur lesquels il a été avancé . . . . .	fr. 350.507,00
2° 24.328 gages ont été retirés ou renouvelés, pour lesquels il a été remboursé et perçu pour intérêts . . . . .	fr. 352.681,00
3° 855 gages ont été vendus pour le capital de ces gages s'élevait à les intérêts échus, à . . . . .	» 17.696,23
» 17.526,35	» 11.065,00
» 1.342,85	» 200,00
4° Les excédants payés aux détenteurs de reconnaissances de gages vendus, se sont élevés, à . . . . .	fr. 4.239,05
5° Les excédants prescrits sont de . . . . .	» 958,16
6° Le bénéfice sur la gestion de 1910, est . . . . .	» 7.974,90
7° à la date du 31 décembre 1910, le Mont-de Piété possédait un avoir de se répartissant comme suit ;	» 221.727,46
a) gages en magasin : 7917 pour . . . . .	» 153.591,00
b) espèces en caisse et banque . . . . .	» 39.134,55
c) fonds disponibles à la caisse générale d'épargne . . . . .	fr. 1.001,81
d) immeuble servant aux divers services de l'administration, terrain et constructions, évalués à . . . . .	fr. 50.000,00
	<u>243.727,46</u>
Dont à déduire le montant des cautionnements, versés en espèces . . . . .	fr. 22.000,00
Net fr.	<u>221.727,46</u>

**MONT-DE-PIÉTÉ.**  
Tableau synoptique des opérations.

VENTES	CAPITAUX		NOMBRE	CAPITAUX		NOMBRE	CAPITAUX		NOMBRE
	en plus	en moins		en plus	en moins		en plus	en moins	
Différence									
	en plus	884		en plus			en plus		
	en moins			en moins	7		en moins		
		11065			855				
		11949			862				
Différence				Différence					
	en plus			en plus			en plus		
	en moins			en moins			en moins		
		31813							
		352681							
		384494							
Différence				Différence					
	en plus			en plus			en plus		
	en moins			en moins			en moins		
		1168							
		24328							
		25591							
Différence				Différence					
	en plus			en plus			en plus		
	en moins			en moins			en moins		
		47842							
		350507							
		398349							
Différence				Différence					
	en plus			en plus			en plus		
	en moins			en moins			en moins		
		1564							
		24837							
		26401							

CHAPITRE V.  
CRÈCHE LOUISE-MARIE.

Dans le courant de 1910, la Crèche Louise-Marie d'Ostende a veillé sur 33215 enfants contre 32494 en 1909. Ces enfants ont été nourris et soignés aux frais de l'œuvre qui, de plus, a prêté assistance à nombre de familles pauvres.

Le Comité des Dames patronesses s'est tout particulièrement attaché à développer chez les mères la connaissance entendue de l'hygiène infantile. Il est important qu'à Ostende, plus atteinte que d'autres villes par la mortalité des nourrissons, on fit de grands efforts pour défendre la vie des nouveaux-nés et pour abaisser la mortalité si aisément réductible dans le premier âge.

L'œuvre de la Crèche s'est évertuée à obtenir des résultats dans cet ordre d'idées : elle a développé dans toute la mesure de son activité et de ses ressources l'œuvre de la goutte de lait et les résultats de ces efforts ont été des plus satisfaisants.

La délivrance aux mères nécessiteuses d'un ration de soupe, au prix modique de 0,05 par ration, a également contribué, dans le courant de l'hiver, à soulager la misère des pauvres d'Ostende.

Enfin le Comité de la Crèche, représenté par le trésorier M. Bultinck, s'est associé à des démarches qui ont été faites auprès du Gouvernement, dans le but d'obtenir pour les institutions de bienfaisance privées, la personification juridique dans le but de leur permettre de bénéficier de libéralités sous la forme de legs.

La jurisprudence actuelle est malheureusement de nature à priver les institutions charitables des utiles ressources que les philanthropes entendent leur réserver et il est à souhaiter de voir aboutir les démarches, effectuées dans le but d'arriver à une modification de la loi.

La crèche *Louise-Marie* a pris l'initiative d'adresser au Roi Albert, à l'issue de son assemblée générale du 12 avril 1910, le télégramme suivant :

« Le société de la crèche *Louise-Marie* d'Ostende, réunie  
» pour la première fois depuis l'avènement de Votre Ma-  
» jesté, a l'honneur de déposer aux pieds du Trône l'hom-  
» mage de son inaltérable attachement. Elle associe à sa  
» manifestation respectueuse le nom de la Reine bien-  
» aimée, la gracieuse Inspiratrice des œuvres de protec-  
» tion de l'enfance pauvre, et dont les précieux exemples  
» sont, pour l'Administration de la Crèche d'Ostende,  
» organisatrice de l'œuvre de la Goutte de lait, un guide et  
» un précieux encouragement »

Le Secrétaire,  
A. BOUCHERY.

Le Président.  
GÉNÉRAL GILSON.

Cette adresse a été favorisée de la réponse suivante :

« Le Roi et la Reine sont extrêmement touchés des  
» sentiments d'attachement dont vous leur avez adressé  
» la chaleureuse expression au nom de la Société de la  
» Crèche *Louise-Marie* d'Ostende, réunie pour la première  
» fois depuis Leur avènement.

» La Reine a été particulièrement sensible à votre  
» gracieuse allusion au rôle qu'elle aspire à remplir pour la  
» protection de l'enfance. Leurs Majestés m'ont chargé  
» d'être, auprès de vous et des membres de votre société,  
» l'interprète de leur sincère gratitude.

*Le Ministre de la Maison du Roi.* »

La Crèche, ayant participé à l'exposition internationale de Bruxelles 1910, a obtenu la médaille d'or.

Dans son rapport annuel, le conseil d'administration de l'œuvre adresse l'expression de sa profonde gratitude à Madame A. Pieters, à Madame A. Guillaume-van Assche, ainsi qu'à Madame de Knuydt de Vosmaer dont le charitable dévouement, l'inlassable zèle appellent tous les éloges. Il adresse des remerciements à M. M<sup>mes</sup> Soyer, Goffin, Barrat, de Ridder, à M. Bouchery, le généreux donateur des médicaments destinés à la crèche, à MM. le Docteur Vande Maele, H. Deweert, Rinskopf, Charpentier, Echevin Van Glabbeke, etc... à la Wallonie, au Cercle Cœcilia



protecteur de l'œuvre, enfin à la presse Ostendaise toujours si bienveillante pour les entreprises charitables des comités de la Crèche.

La situation financière de la Crèche se chiffre, pour 1910, comme il suit :

<i>Recettes :</i>	
En caisse au 31 décembre 1909.	10.667,74
Cotisations des membres.	549,60
Fondations de berceaux.	50,00
Dons divers.	993,15
Produit brut des concerts.	22.094,61
Rétribution des mères.	3.172,00
Subsides. Intérêts. Troncs.	4.142,57
	41.669,67

<i>Dépenses :</i>	
Ménage, traitements, entretien enfants, bâtiment, etc...	18.973,83
Frais de Fêtes, impressions, divers.	1.167,89
Contributions à d'autres œuvres de charité.	11.500,00
En caisse 31 décembre 1910.	10.027,95
	41.669,67

#### CHAPITRE V. LOTÉRIES & TOMBOLAS.

Le tableau ci-dessous indique les diverses tombolas et loteries qui ont été autorisées en 1910.

LOCAL	ORGANISATEURS	BUT	DATE de l'autorisation et autorité qui l'a accordée
Ecole des Sœurs rue St Sébastien	M. De Cannière curé-doyen	Habillement des enfants pauvres des écoles libres devant faire leur première communion.	Collège 15 février 1910

LOCAL	ORGANISATEURS	BUT	DATE de l'autorisation et autorité qui l'a accordée
Rue du Quai, 34	Sté » Eendracht en Vooruitzicht » des commissionnaires publics.	Au profit de la caisse des malades de cette société.	Collège 1 <sup>er</sup> mars 1910.
Rue Joseph II, 29	Floribert Vermeulen.	Au profit de l'école gratuite de couture pour filles dirigés par les Sœurs Saint Joseph.	Collège 25 mars 1910
Temple Israélite	Conseil d'administration de la Synagogue Israélite.	Pour couvrir la dépense de la décoration intérieure de leur temple.	Collège 12 avril 1910
Rue des Champs	« Bond Moyson »	Au profit de la caisse de secours pour invalides et malades.	Collège 29 avril 1910.
Chaussée de Nieupoort, 424	Société Philanthropique Française.	Aide à leurs compatriotes malheureux résidant dans la Flandre Occidentale	Députation permanente 8 juillet 1910
Rue du Cercle, 8	Société « Boekdrukkersbond »	Aide à ses membres atteints par le chômage involontaire.	Collège 19 Août 1910.
Rue des Sœurs Blanches	Société « Nu voor Later » Œuvre post-scolaire.	Au profit de l'œuvre	Collège 16 déc. 1910.
Rue St Sébastien (Aux Armes de la ville)	Voorstaanders der gemeentescholen.	Habillement des enfants pauvres qui fréquentent les écoles communales et qui doivent faire leur 1 <sup>re</sup> communion.	Collège 22 nov. 1910.
Rue de Londres	Crèche Louise-Marie.	Au profit de l'œuvre	Collège 16 nov. 1910.

SECTION II.

Statuts.

Dans le courant de l'année 1910, aucune modification n'a été apportée aux statuts.

Une proposition de réorganisation a été adressée à l'Administration communale par le Comité de patronage des habitations ouvrières ; la suite à donner à cette proposition a été remise à une date ultérieure.

SECTION III.

Comptabilité.

Les opérations de la caisse pendant l'année 1910 sont indiquées dans le tableau suivant :

LIBELLÉ DES RECETTES ET DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Prélèvement sur le produit brut de la Minque.	53995 75	
Intérêts des fonds placés. . . . .	5142 53	
Recettes extraordinaires. . . . .	4705 80	
Pensions de veuves de pêcheurs . . . . .		24574.00
Pensions de vieux pêcheurs . . . . .		23338.00
Pensions aux parents de pêcheurs décédés . . . . .		60.00
Secours aux pêcheurs atteints de maladies non causées par le service de la pêche . . . . .		1844.50
Secours aux pêcheurs blessés ou estropiés par suite du service de la pêche . . . . .		6140 50
Bandages herniaires . . . . .		207.00
Emoluments du secrétaire, honor. du médecin		800.00
Frais de bureau. . . . .		24.75
Solde créditeur . . . . .		6855.33
	63844.08	63844.08

SECTION IV.

Situation de la caisse.

Au 31 Décembre 1910, le capital social se composait comme suit :

1° Une inscription 2 1/2 % sur le Grand livre de la dette publique, valeur nominale fr. 167.000,00 ayant coûté fr. 109.199,11, au cours de fr. 77,00 . . . . . Fr. 128.590,00

TITRE VI.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

CHAPITRE I.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES PÊCHEURS.

SECTION I.

Administration.

Au 31 décembre 1910, le Conseil d'administration était composé comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉS	DATE de la 1 <sup>re</sup> nomination	FIN du mandat
Pieters Alphonse	Bourgm.-Président	—	—
Thoma Léon	Délégué du Bureau de Bienfaisance	12 janv. 1902	31 déc. 1913
Périer Georges	Délégué des Hospices Civils	5 avril 1909	»
Vandewalle Aug.	Membre	8 nov. 1904	»
Bauwens John	»	28 avril 1896	»
Defer Charles	»	»	»
Deroo Louis	»	23 déc. 1907	»
Valschaerts Emile	Secrétaire	6 juin 1896	—

Les mandats suivants pour la période triennale 1911-1913 ont été renouvelés :

de M. L. Thoma par le Bureau de Bienfaisance ;  
de M. G. Périer par l'administration des Hospices Civils ;  
de MM. Vandewalle Auguste, Bauwens John, Defer Ch. et Deroo Louis, par l'Administration Communale.

2° Une rente 3 % sur la caisse d'épargne, valeur nominale fr. 31.000,00 ayant coûté fr. 31.017,12 au cours de fr. 92,00 . . . . . »	28.980,00
3° Un livret de la caisse d'épargne . . . . . »	968,70
4° Espèces en caisse . . . . . »	9.805,57
	<u>Fr. 168.344,27</u>

SECTION V.

**Statistique.**

Nombre de personnes qui ont joui d'une pension ou qui ont été secourues dans le courant de l'année 1910. . . . .	1243
Nombre de pensionnés décédés. . . . .	29
Nouvelles admissions à la pension. . . . .	23
Veuves de pêcheurs qui se sont remariées . . . . .	2
Pensions de veuves, supprimées en vertu de l'art. 16. . . . .	1
Orphelins éliminés pour limite d'âge. . . . .	14

CHAPITRE II.

**CAISSE DE SECOURS POUR LES VICTIMES DES ACCIDENTS DE LA MER**

SECTION I.

**Administration.**

Au 31 décembre 1910, la commission administrative de la caisse était composée comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉS	DATE de la 1 <sup>re</sup> nomination
Pieters Alphonse	Bourgmestre-Président	24 novemb. 1896
Bauwens John	Membre	» »
Defer Charles	»	» »
Thoma Léon	»	25 janvier 1899
Cnudde Gustave	»	» »
Van Glabbeke Arthur	»	» »
Van Iseghem Alphonse	»	22 janvier 1904
Vandewalle Auguste	»	8 novemb. 1904
Depierre Louis	»	2 février 1906
Deroo Louis	»	7 février 1908
Perier Georges	»	5 avril 1909
Valschaerts Emile	Secrétaire	24 novemb. 1896

Dans le courant de l'année 1910, il a été décerné un diplôme d'honneur pour services rendus à l'œuvre aux personnes suivantes :

M. Gilissen, propriétaire de l'établissement « La Terrasse »,  
M. Courtade, propriétaire de l'établissement « Le Helder »,  
M<sup>lle</sup> Emilie Tonglet, gérante du Café « Trappistenbier ».

SECTION II.

**Comptabilité.**

Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier 1910 . . . . .	Fr. 40,550.42
Dons reçus en 1910 . . . . .	» 5,515.94
Intérêts sur espèces en banque . . . . .	» 1,181.10
	<u>Fr. 47,247.46</u>
Secours distribués en 1910 . . . . .	» 4,771.43
	<u>Fr. 42,476.03</u>

SECTION III.

**Statistique.**

Ont été secourus en 1910 :

Veuves de pêcheurs péris en mer. . . . .	6
Orphelins . . . . .	20
Pêcheurs estropiés au cours de leur travail . . . . .	6
Indemnités pour pertes d'effets de mer . . . . .	32
Parents indemnisés pour perte d'un fils. . . . .	3

Depuis sa fondation, c'est-à-dire, depuis le mois de novembre 1896, le Comité a recueilli une somme de fr. 113.193,61 dont fr. 70.717,58 ont été distribués entre des familles de pêcheurs péris en mer ou estropiés au cours de leur travail.

CHAPITRE III.

CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS  
EN FAVEUR DES  
VICTIMES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Le tableau ci-dessous, indique pour les dix-sept dernières années, le nombre d'accidents signalés, celui des secours accordés, la somme totale distribuée et le taux moyen du secours.

ANNÉES	Nombre d'accidents signalés	Nombre de secours accordés	SOMMES TOTALES DISTRIBUÉES	PÊCHEURS BLESSES	SOMMES DISTRIBUÉES	Pêcheurs péris en mer	SOMMES DISTRIBUÉES	DIVERS MÉTIER	SOMMES DISTRIBUÉES	SECOURS MOYEN
1894	31	30	1040 00	22	665 00	—	—	8	375 00	34 65
1895	504	482	16330 00	258	7775 00	17	1570 00	207	6985 00	33 50
1896	506	472	15800 00	177	5230 00	26	2550 00	209	8020 00	35 50
1897	337	314	9340 00	132	3295 00	5	370 00	177	5675 00	29 75
1898	390	369	13130 00	108	2890 00	18	1290 00	243	8050 00	35 50
1899	302	256	9405 00	57	1515 00	12	1100 00	187	6890 00	36 75
1900	196	178	8270 00	34	935 00	5	550 00	139	6785 00	46 50
1901	139	117	5085 00	32	1125 00	6	1100 00	79	3060 00	50 25
1902	178	143	6210 00	49	1270 00	7	790 00	87	4150 00	43 40
1903	176	139	7695 00	44	1485 00	14	2900 00	81	3310 00	55 25
1904	209	187	8815 00	70	2220 00	7	1650 00	110	4945 00	47 00
1905	192	169	8240 00	69	2260 00	6	1450 00	94	4525 00	48 16
1906	105	74	3942 00	38	1240 00	9	1350 00	22	680 00	47 39
1907	89	62	3813 00	22	1120 00	2	260 00	30	1265 00	45 27
1908	74	69	3911 00	33	1265 00	3	294 00	24	1040 00	43 33
1909	86	71	3485 00	35	1205 00	10	900 00	26	1090 00	49 28
1910	58	37	1310 00	22	600 00	—	—	15	740 00	35 40
	3572	3169	12662 00	1202	36095 00	117	18124 00	1798	69055 00	

Pendant les cinq dernières années, 40 veuves, qui reçoivent des pensions, ont obtenu :

en 1906	5 veuves	Fr. 672.00
» 1907	8 »	1168.00
» 1908	9 »	1312.00
» 1909	6 »	1572.00
» 1910	12 »	1713.00
	40 veuves	Fr. 6437.00

CHAPITRE IV.

COMITÉ DE PATRONAGE DES HABITATIONS  
OUVRIÈRES ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE  
DE L'ARRONDISSEMENT D'OSTENDE.

SECTION I.

Composition du Comité.

Au 31 décembre 1909, le comité était composé comme suit :

MM. Brys Edouard, entrepreneur à Ostende ;  
Casse Pierre, docteur en médecine à Bruxelles ;  
Faict Joseph, bourgmestre à Slype ;  
Ghewy Guillaume, rentier à Ostende ;  
Pattyn Emile, employé à Breedene-Slykens ;  
Roger Olivier, négociant à Ostende ;  
Vande Kerckhove Henri, négociant à Ichteghem ;  
Vandemale Georges, docteur en médecine à Ostende ;  
Vander Heyde Albert, avocat à Ostende ;  
Verraert Auguste, ingénieur de la ville d'Ostende ;  
Zwaenepoel Charles, bourgmestre à Zandvoorde.

Par arrêté royal du 30 décembre 1909, les mandats des membres suivants ont été renouvelés pour un terme de trois ans prenant cours le 1<sup>r</sup> janvier 1910.

MM. Casse Pierre, docteur en médecine à Middelkerke ;  
Pattyn Emile, employé à Breedene Slykens ;  
Roger Olivier, négociant à Ostende ;  
Vander Heyde Albert, avocat à Ostende ;  
Verraert Auguste, ingénieur de la ville d'Ostende.

Les mandats des membres suivants ont été renouvelés pour un terme de trois ans par arrêté de la Députation permanente en date du 31 décembre 1909.

MM. Brys Edouard, entrepreneur à Ostende ;  
Faict Joseph, bourgmestre à Slype ;  
Ghewy Guillaume, rentier à Ostende ;  
Vande Kerckhove Henri, négociant à Ichteghem ;  
Vandemale Georges, docteur en médecine à Ostende ;  
Zwaenepoel Charles, bourgmestre à Zandvoorde.

SECTION II.

**Composition du Bureau.**

En séance du 4 mars 1910 le comité a arrêté la composition de son bureau comme suit :

*Président* : M. Vander Heyde Albert, avocat, rue de l'Eglise, 32, à Ostende. Président du comité depuis le 19 mai 1890.

*Vice-Présidents* : M. Roger Olivier, négociant à Ostende. M. Vande Kerckhove Henri, négociant à Ichteghem.

*Secrétaire* : M. Verraert Auguste, ingénieur de la ville d'Ostende, 20, rue de Berlin.

*Treasorier* : M. Ghewy Guillaume, rentier, rue Euphrosine Bernaert, 101, à Ostende.

La nomination de M. Verraert Auguste comme secrétaire de notre comité, a été approuvée par arrêté de la Députation permanente en date du 25 février 1910.

SECTION III.

**Nombre de séances plénières.**

Le comité a tenu six séances plénières, dont quatre spécialement consacrées à l'examen des demandes de pensions de vieillesse.

Nous renouvelons nos vifs remerciements à l'Administration communale d'Ostende, qui continue à mettre à notre disposition une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les séances du comité pour l'examen des demandes de pensions de vieillesse dans les différentes communes de notre arrondissement ont eu lieu également dans les maisons communales.

A toutes les séances plénières, le comité s'est trouvé en nombre pour délibérer valablement

SECTION IV.

**Circonscription du Comité.**

La circonscription du Comité n'a subi aucune modification pendant le courant de l'année 1910. Elle comprend vingt-sept communes d'une population totale de 88.088 habitants et occupe une superficie de 29511 hectares 93 ares 09 centiares.

SECTION V.

**Exposition Universelle de Bruxelles.**

Notre comité a participé à l'Exposition Universelle de Bruxelles en y exposant les documents suivants :

A). Deux cadres contenant des photographies de divers types de maisons anciennes existantes dans notre arrondissement.

B). Un cadre contenant les photographies de divers types de maisons ouvrières construites récemment dans notre arrondissement.

C). Un cadre contenant divers diagrammes se rapportant aux pensions de vieillesse, aux affiliations à la Caisse de Retraité et aux certificats délivrés par notre comité depuis sa création, conformément aux prescriptions des articles 14 et 16 de la loi du 9 août 1889.

D). Un cadre contenant les divers plans d'un type de maison ouvrière élaboré par notre Comité.

SECTION VI.

**Habitations Ouvrières.**

Au cours de l'année 1910, il a été délivré 98 certificats conformément aux prescriptions de la loi du 9 août 1889. Ce nombre se répartit comme suit :

28 certificats pour achats de maisons (article 14);  
 32 certificats pour achats de terrains (article 14);  
 38 certificats pour demandes de prêts d'argent (article 16).

Pendant le même exercice, 3 demandes de certificats ont été refusées par notre comité, savoir :

1° Une demande de certificat pour achat d'une maison à Ichteghem, au profit d'un ouvrier n'habitant pas la circonscription de notre Comité. (Circulaire Ministérielle du 11 novembre 1890).

2° Une demande de certificat pour un prêt d'argent en vue de l'acquisition d'une maison à Ostende, et qui ne pouvait pas être considérée comme une habitation ouvrière, au sens de la loi.

3° Une demande de certificat pour l'achat d'un terrain à Eerneghem, ayant plus de 25 ares de superficie. (§ 2 de l'article 14 de la loi du 9 août 1889).

Aucune notification de rejet de certificat ne nous est parvenue de la part de l'Administration de l'enregistrement.

Les tableaux suivants indiquent :

1° La répartition d'après la profession des ouvriers ayant reçu des certificats en 1910 en vertu des articles 14 et 16 de la loi du 9 août 1889.

2° La répartition par Communes des certificats délivrés pendant l'année 1910 pour actes de vente de maisons ou de terrains.

3° Une statistique des certificats délivrés par notre Comité depuis l'année 1890 en vertu des articles 14 et 16 de la loi du 9 août 1889.

*Répartition, d'après la profession, des ouvriers ayant reçu des certificats en 1910, en vertu des articles 14 et 16 de la loi du 9 août 1889.*

PROFESSIONS	CERTIFICATS			TOTAUX
	Pour achats de maisons Art. 14	Pour achats de terrains Art. 14	Pour actes de prêts Art. 16	
Ouvriers journaliers	7	10	8	25
Ouvriers lampistes	—	—	1	1
Terrassiers	1	4	3	8
Ouvriers agricoles	6	5	6	17
Ouvriers cordonniers	1	—	—	1
Garçons de café	—	1	1	2
Gardes d'excentrique	—	1	—	1
Ouvriers nettoyeurs de wagons	1	—	1	2
Ouvriers peintres	—	1	—	1
Ouvriers briquetiers	1	2	2	5
Mécaniciens	—	1	1	2
Ajusteurs	1	—	—	1
Menuisiers	1	3	5	9
Maçons	3	—	2	5
Tailleurs	—	—	1	1
Allumeurs de réverbères	1	—	1	2
Ouvriers lamaneurs	1	—	—	1
Chauffeurs à la Marine	—	1	—	1
Charpentiers de navires	1	—	1	2
Ouvriers aux Wagons-lits	1	—	1	2
Ouvriers plafonneurs	1	—	1	2
Journalières	—	1	1	2
Wattman tram électrique	—	1	1	2
Ouvriers au chemin de fer	—	1	—	1
Servantes	1	—	1	2
Totaux . . .	28	32	38	98

Répartition par Commune des certificats délivrés pendant l'année 1910 pour actes de vente.  
(Art. 14 de la loi du 9 Août 1889)

COMMUNES	ACHATS DE MAISONS	ACHATS DE TERRAINS	TOTAUX
Ostende	7	9	16
Bekeghem	—	1	1
Breedene	—	1	1
Clemskerke	1	4	5
Eerneghem	2	—	2
Ghisteltes	2	2	4
Middelkerke	1	4	5
Oudenbourg	1	4	5
Snaeskerke	—	1	1
Steene	2	2	4
Westende	1	2	3
Zandvoorde	—	2	2
Zevecote	1	—	1
Ichteghem	9	—	9
<i>En d hors de notre circonscription.</i>			
Eessen	1	—	1
Totaux	28	32	60

Statistique des certificats délivrés par notre Comité depuis l'année 1890, en vertu des articles 14 et 16 de la loi du 9 Août 1889

Années	pour l'achat d'une maison ou d'un terrain Art. 14	Pour prêts d'argent en cas de l'acquisition de terrains ou de maisons Art. 16.	Totaux	Années	Pour l'achat d'une maison ou d'un terrain Art. 14.	Pour prêts d'argent en cas de l'acquisition de terrains ou de maisons. Art. 16.	Totaux
1890	0	0	0	1901	40	28	68
1891	2	0	2	1902	55	18	73
1892	3	1	4	1903	54	35	89
1893	4	0	4	1904	54	23	77
1894	0	0	0	1905	58	35	93
1895	3	0	3	1906	50	26	76
1896	10	0	10	1907	47	23	70
1897	44	7	51	1908	75	29	104
1898	41	16	57	1909	71	43	114
1899	65	36	101	1010	60	38	98
1900	60	36	96				
TOTAUX					796	394	1190

SECTION VII

Pensions de vieillesse.

Le comité a eu à examiner 312 dossiers relatifs aux demandes de pensions de vieillesse.

Cet examen a été fait en quatre séances plénières, la grande majorité des membres présents.

Pour tous les cas douteux, des enquêtes sur place ont été faites par M<sup>r</sup> Ghewy Guillaume, spécialement chargé par notre Comité de cette délicate mission.

Sur les 312 demandes introduites, 245 ont été admises et 67 ont été rejetées.

Parmi ces dernières, 21 ont été rejetées les intéressés ne

s'étant pas conformés aux prescriptions du § 2 de l'article 9 de la loi du 10 mai 1900.

21 requérants ont interjeté appel de notre décision. La commission d'appel en a accueilli 10 et les 11 autres décisions prises par le comité, ont été approuvées en appel.

D'autre part, Monsieur le Gouverneur a interjeté appel contre 4 décisions du comité qui ont été modifiées par la commission d'appel.

Conformément à la circulaire ministérielle du 5 février 1902, le comité a notifié, par 38 lettres recommandées, des avis de nouvelles instructions des demandes de pension admises précédemment.

Après examen, nous avons rayé des anciennes listes 272 personnes dont 207 pour décès, 63 pour changements de résidence et deux ayant été hospitalisées.

Le comité a maintenu la même décision des années précédentes pour les personnes hospitalisées à Zevécote.

Nous faisons suivre les différents tableaux des opérations du comité relatifs à l'examen des demandes de pensions de vieillesse pendant l'année 1910.

*Etat des demandes de pensions de vieillesse des différentes communes de l'Arrondissement d'Ostende, soumises à l'examen du Comité pendant l'année 1910.*

N°	NOMS DES COMMUNES	Nouvelles demandes introduites	Demandes admises	Demandes rejetées	Nombre total des person- nes admises en 1910	DATES des SÉANCES
1	Ostende	93	80	13	786	22 Avril
2	Bekeghem	2	1	1	31	13 Avril
3	Breedene	30	22	8	146	2 Mai
4	Clemskerke	7	6	1	78	"
5	Eerneghem	22	14	8	207	13 Avril
6	Eitelghem	7	6	1	50	"
7	Ghistelles	17	12	5	201	"
8	Ichteghem	29	23	6	218	"
9	Leffinghe	6	4	2	74	2 Mai
10	Lombartzyde	4	2	2	28	"
11	Mannekensvere	0	0	0	19	"
12	Middelkerke	11	8	3	52	"
13	Moere	6	5	1	60	13 Avril
14	Oudenbourg	18	13	5	125	"
15	Roxem	1	1	0	24	"
16	St. Pieterscappelle	0	0	0	6	2 Mai
17	Schoore	0	0	0	33	"
18	Slype	5	4	1	56	"
19	Snaeskerke	3	1	2	23	13 Avril
20	Steene	11	7	4	45	2 Mai
21	Vlissegem	3	2	1	37	"
22	Westende	2	2	0	38	"
23	Westkerke	2	1	1	49	13 Avril
24	Wilskerke	1	1	0	9	2 Mai
25	Zande	1	1	0	32	13 Avril
26	Zandvoorde	1	1	0	36	2 Mai
27	Zevécote	30	28	2	116	13 Avril
	Totaux	312	245	67	2579	





Tableau indiquant les décisions prises par le comité et relatives aux personnes nées en 1843 et 44 et qui se sont ou ne se sont pas conformées aux prescriptions du § 2 de l'article 9 et de la loi du 10 mai 1900.

N <sup>o</sup> d'ordre	NOMS DES COMMUNES	Nombre de personnes nées en 1843 et 44.	Nombre de personnes ayant versé	Nombre de personnes n'ayant pas versé.	ADMISES	REJETÉES
1	Ostende	55	49	6	46	9
2	Bekeghem	2	2	0	1	1
3	Breedene	23	18	5	16	7
4	Clemskerke	4	3	1	3	1
5	Eerneghem	14	11	3	8	6
6	Ettelghem	5	5		4	1
7	Ghisteltes	16	16		10	6
8	Ichteghem	17	17		16	1
9	Leflinghe	6	4	2	4	2
10	Lombartzyde	2	2		1	1
11	Mannekensvere	0	0		0	0
12	Middelkerke	9	7	2	6	3
13	Moere	6	6		5	1
14	Oudenbourg	13	13		9	4
15	Roxem	1	1		1	0
16	S <sup>t</sup> Pieter-Cappelle	0	0		0	0
17	Schoore	0	0		0	0
18	Slype	4	4		4	0
19	Snaeskerke	2	0	2	0	2
20	Steene	6	6		4	2
21	Vlisseghe	3	3		2	1
22	Westende	2	2		2	0
23	Westkerke	1	1		0	1
24	Wilskerke	1	1		1	0
25	Zande	1	1		1	0
26	Zandvoorde	1	1		1	0
27	Zevecote	13	13		12	1
	TOTAUX	207	186	21	157	50

## TITRE VII. CULTES.

### CHAPITRE I. CULTE CATHOLIQUE

#### SECTION I.

##### Conseils de Fabrique.

Aucune modification n'a été apportée pendant l'année 1910 à la composition des conseils de fabrique, qui figure au rapport de l'exercice 1909, page 123.

#### SECTION II.

##### Délimitation des paroisses.

En séance du 13 septembre 1910, le conseil communal a reçu communication d'une dépêche de M. le Gouverneur de la Province, en date du 6 septembre 1910, 2<sup>e</sup> Direction, 3<sup>e</sup> Division, n<sup>o</sup> 24850, transmissive d'un projet de délimitation d'une nouvelle succursale qui serait créée aux hameaux dits « Contredam » (territoire de Steene) et « Meiboom » (territoire d'Ostende). M. le Gouverneur invitait en même temps notre administration de soumettre ce projet à une enquête de commodo et incommodo et ensuite à l'avis du Conseil Communal.

L'enquête ouverte par le Collège Echevinal ayant soulevé des protestations de la part des habitants du hameau du Meiboom, le Conseil Communal a émis l'avis, en séance du 24 octobre 1911, qu'il n'y avait pas lieu d'approuver le projet de délimitation.

#### SECTION III.

##### Bâtiments du Culte.

#### § I. — Ameublement.

A. Eglise Notre-Dame de l'Assomption. — Par délibération du 6 mars 1910, le conseil de fabrique de l'église Notre

Dame de l'Assomption a soumis à l'avis du Conseil communal, deux devis pour la restauration de l'orgue, ainsi que la soumission de M. Vergaert de Gand, s'engageant à exécuter ce travail moyennant la somme de 875 frs.

En séance du 22 novembre 1910, le Conseil communal émit l'avis qu'il y avait lieu d'approuver la délibération du conseil de fabrique.

B. *Eglise des SS. Pierre et Paul.* — Par arrêté royal du 20 février 1910, le conseil de fabrique des SS. Pierre et Paul fut autorisé à exécuter — conformément aux plans et dessins préalablement approuvés par le ministre de la Justice — le placement d'un maître-autel, de deux autels latéraux, d'un banc de communion, de stalles et d'un buffet d'orgues.

§ 2. — Bâtiments.

A. *Eglise du Sacré Cœur* Par lettre du 4 février 1910, le conseil de fabrique de l'église du Sacré-Cœur invita l'Administration Communale à faire dresser le projet d'une église à l'usage de la paroisse, ainsi que d'un presbytère.

En séance du 10 mai 1910, le Conseil communal renvoya à l'examen des commissions des travaux et des finances les divers projets relatifs à l'emplacement de cette nouvelle église.

En séance du 31 mai 1910, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1° L'église provisoire du Sacré-Cœur serait placée sur le terrain de l'ancien vélodrome, avec façade principale et sortie vers la Chaussée de Nieupoort ;

2° Le Collège des Bourgmestre et Echevins était chargé d'élaborer les plans, devis et cahier des charges relatifs à la construction de cette église provisoire ;

3° Le collège des Bourgmestre et Echevins était encore chargé de poursuivre avec les propriétaires MM. Kimpe et Plaideau, les négociations pour l'acquisition d'un terrain sur lequel serait édifié ultérieurement l'église définitive.

En séance du 19 juillet 1910, le Conseil communal a approuvé les plans, devis, métré et cahier des charges pour la construction de l'église provisoire.

Par dépêche en date du 5 octobre 1910, 2<sup>e</sup> Direction, 3<sup>e</sup> Division, n° 24771, M. le Gouverneur fit connaître : 1° que les plans relatifs à la construction de l'église provisoire du Sacré Cœur avaient été approuvés par les autorités compétentes ; 2° que la Députation permanente avait approuvé le devis et le cahier des charges sous les réserves suivantes :

A) Que la clause provinciale concernant le minimum de salaire soit insérée au cahier des charges ;

B) Qu'il y soit stipulé que la réception provisoire des travaux se fera en présence des délégués de la Députation permanente ;

C) Que la somme nécessaire soit prévue pour la rémunération d'un surveillant spécial des travaux, à désigner par la Députation permanente.

La Province a décidé d'intervenir pour 1/8 dans le coût des travaux. Un subside équivalent a été sollicité de l'Etat, qui ne pourrait faire connaître sa décision qu'au commencement de l'exercice prochain.

Le 29 novembre 1910, le collège procéda à l'ouverture des soumissions présentées pour la construction de la nouvelle église provisoire.

Ces soumissions sont les suivantes :

MM.		Ostende	fr.
Victor Vanhoutte			43.679
Florent Galleyn	id.	»	46.225
Louis Verhaeghe	id.	»	47.900
Ch. Pauwels et Ch. Janssens	id.	»	48.224
Joseph Sanders	id.	»	49.334
François Verkempinck	id.	»	50.000
Frans & et Richard Lingier	id.	»	52.676
Auguste Boncquet	id.	»	53.434
Joseph Lauwers	id.	»	54.200

En séance du 6 décembre 1910, le collège échevinal décida de ne statuer sur les résultats de cette adjudication

qu'après que le gouvernement aurait approuvé le plan général d'alignement de la voirie dans les terrains environnant l'emplacement destiné à la construction de l'église provisoire

B *Ancienne tour de l'église des SS. Pierre et Paul* -- En sa séance du 6 décembre 1910, le conseil communal reçut communication de la lettre ci dessous relative à la conservation de la tour de l'ancienne église des SS. Pierre et Paul.

Ostende, le 24 septembre 1910.

MESSIEURS,

L'administration des Ponts & Chaussées procédera très prochainement à l'aménagement définitif des abords du mémorial consacré par la Ville d'Ostende, au souvenir vénéré de la première Reine des Belges.

L'exécution de ces travaux de voirie posera nécessairement devant l'opinion publique, la question du dégagement et de l'appropriation de la vieille tour de l'ancienne église SS. Pierre et Paul.

A cette occasion, un groupe d'artistes, de gens de lettres, d'admirateurs et d'amis de votre belle ville, prend la respectueuse liberté de vous rappeler l'importance historique de ce monument, unique témoin du siège resté légendaire de 1601-1604.

C'est au pied de ses hautes murailles, sauvées par miracle du formidable incendie qui dévora l'ancienne église, que se déroulèrent les derniers épisodes d'un évènement militaire dont le souvenir glorieux fait partie du patrimoine historique de la ville d'Ostende.

A ce titre, Messieurs les mandataires communaux, il vous appartient d'en assurer la conservation et nous attendons avec la plus entière confiance de votre souci éclairé de la chose publique, les mesures propres à sauver de la destruction et de l'oubli, un monument qui pour le penseur et l'artiste complète d'une façon profondément émouvante, la physionomie traditionnelle d'Ostende.

*Signé :*

EM. VERHABEN,	CAMILLE LEMONNIER,	PAUL ANDRÉ,
FERDINAND KNOPFF,	ALEX MARCETTE,	IWAN GILKIN,

— Cette pièce fut renvoyée à la commission des Travaux Publics.

SECTION IV

**Biens.**

A. — Par délibération du 6 mars 1910, le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de l'Assomption ayant sollicité l'avis du conseil communal en faveur d'un projet de vente de gré à gré, à M. Hubert Tournoy, d'une parcelle de terrain sise le long de la chaussée de Nieupoort, cadastrée à Ostende Ouest, Section A. n° 126/2, d'une superficie de 1 are 80 centiares, moyennant la somme de 1520 francs.

Le conseil communal émit, en séance du 10 mai 1910, l'avis qu'il y avait lieu d'approuver cette opération ainsi que le projet d'acte de vente y relatif. La délibération fut approuvée par la Députation permanente le 24 juin 1910.

B. — Un arrêté royal du 17 avril 1910 a approuvé les délibérations en dates des 3 octobre et 23 novembre 1909, par lesquelles le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de l'Assomption à Mariakerke a sollicité l'autorisation de vendre de gré à gré, au prix de cinq francs le m. c., une parcelle de terrain inscrite au cadastre, Ville d'Ostende, Section B, n° 70 b, d'une contenance de 28 ares 60 centiares. (Voir Rapport annuel 1909. p. 125. Section III, Aliénation de biens).

SECTION V.  
Comptabilité.

ÉGLISES	RECETTES		DÉPENSES			Excédent	Déficit
	Ordinaires	Extraordi- naires	Ordinaires	Extraordi- naires	TOTAL		
			<b>Budget 1910</b>				
des SS. Pierre et Paul	20.454,14	31.854,81	58.812,95	7.740,00	19.518,14	31.854,81	58.812,95
de Notre-Dame	5.247,92	429,66	5.677,58	1.357,00	4.320,58	--	5.667,58
de St. Joseph	11.497,99	878,21	12.376,20	4.033,20	8.343,00	--	12.376,20
de St <sup>e</sup> Marie (Mariak.)	3.282,47	--	3.282,47	1.457,00	1.736,72	88,75	3.282,47
des Capucins	2.030,10	--	2.030,10	786,00	1.041,57	202,53	2.030,10
de St-Antoine	4.862,65	300,00	5.162,65	1.922,00	2.990,00	250,65	5.162,65
du Sacré Cœur	3.677,00	25,00	3.702,00	1.492,00	2.010,00	200,00	3.702,00
			<b>Compte 1910</b>				
des SS. Pierre et Paul	19.289,46	32.098,09	51.387,55	7.399,21	40.947,36	36.020,09	--
de Notre Dame	5.256,92	1.238,22	6.495,14	1.197,41	4.318,59	570,00	479,44
de St. Joseph	11.397,27	460,42	11.857,69	3.984,19	8.312,78	--	489,28
de St <sup>e</sup> Marie (Mariak.)	3.169,47	3,75	3.173,22	1.439,00	1.732,94	--	1,28
des Capucins	1.856,51	--	1.856,51	786,00	1.038,57	23,44	8,50
de St-Antoine	4.872,15	--	4.872,15	1.891,15	2.918,40	467,80	--
du Sacré Cœur	3.371,50	87,15	3.458,65	1.515,00	1.305,00	200,00	438,65

CHAPITRE II.  
CULTE ANGLICAN.

SECTION I.

Conseil d'administration.

Néant.

SECTION II.

Comptabilité.

Le budget de l'exercice 1910 s'élevait :

a) en recettes ordinaires . . . . .	fr.	2.760,00
» extraordinaires . . . . .	»	496,67
Total fr.		3.256,67

b) en dépenses relatives à la célébrat. du culte fr.	265,00
» ordinaires . . . . .	2.035,00
» extraordinaires . . . . .	950,00
Total fr.	3.250,00

Le compte du même exercice s'est clôturé :

a) en recettes ordinaires . . . . .	fr.	2.117,45
» extraordinaires . . . . .	»	307,20
Total fr.		2.424,65

b) en dépenses relatives à la célébrat. du culte fr.	219,83
» ordinaires . . . . .	1.787,40
» extraordinaires . . . . .	11,70
Total fr.	2.018,93

Excédent fr. 405,72

CHAPITRE III.

CULTE ISRAËLITE.

SECTION I.

Conseil d'administration.

Néant.

SECTION II.

Bâtiments. Construction d'une synagogue.

Nous communiquons ci-dessous la lettre de M. le Gouverneur relative à l'octroi d'un subside de l'Etat :

Bruges, le 28 février 1910.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par la présente, une expédition de l'arrêté royal du 20 courant, qui autorise la construction d'une synagogue israélite, à Ostende.

Le subside consenti, à titre exceptionnel, par le département de la Justice, est définitivement fixé à 15.000 francs, somme égale à celle votée par votre Conseil communal.

Le subside de l'Etat sera liquidé sur plusieurs exercices, sous la réserve que la Législature maintienne aux budgets des cultes des exercices 1910 et suivants les crédits suffisants pour permettre de payer les annuités de la subvention promise.

Il doit être bien entendu que le Conseil d'administration de la Synagogue d'Ostende aura à pourvoir au surplus de la dépense totale qui ne serait pas couverte par les quotes-parts réunies de la Ville et de l'Etat.

Vous trouverez, sous ce pli, le double du plan, en sept feuilles, qui accompagnait votre lettre rappelée en marge.

Le Gouverneur,  
B<sup>on</sup> RUZETTE,

ARRÊTÉ ROYAL

ALBERT, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu le rapport de M. le Gouverneur de la province de la Flandre Occidentale, en date du 19 janvier 1910, concernant la construction d'une Synagogue Israélite à Ostende ;

Vu l'arrêté Royal du 16 août 1824 ;

Sur la proposition de notre Ministre de la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. — Est autorisée la construction d'une Synagogue Israélite à Ostende, conformément au plan visé par notre Ministre de la Justice et annexé au présent arrêté.

Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 février 1910.

PAR LE ROI :

(s.) ALBERT.

Le Ministre de la Justice,

(s.) L. DE LANTSHEERE.

SECTION III.

Comptabilité.

§ 1. — *Escompts de subsides.*

En séance du 30 août 1910, le collège échevinal émit l'avis qu'il y avait lieu d'approuver la délibération du Conseil d'Administration de la Synagogue israélite d'Ostende, en date du 17 juillet 1910, tendant à obtenir l'autorisation d'escompter à la caisse d'épargne et de retraite le subside de 15.000 fr. accordé par l'Etat pour la construction de la Synagogue.

Cette délibération a été approuvée par la Députation permanente le 30 septembre 1910.

§ 2. — Comptabilité.

Le budget de l'exercice 1910 clôturait :

a) en recettes ordinaires . . . . .	fr. 2120,00
» extraordinaires . . . . .	» 70006,80
Total 72126,80	
b) en dépenses relatives à la célébration du culte fr. . . . .	403,00
» ordinaires . . . . .	» 1705,00
» extraordinaires. . . . .	» 70000,00
Total 72108,00	
Excédent 18,80	

Le compte du même exercice s'est clôturé :

a) en recettes ordinaires . . . . .	fr. 1668,84
» extraordinaires . . . . .	» 44639,40
Total 46308,24	
b) en dépenses relatives à la célébration du culte fr. . . . .	128,30
» ordinaires . . . . .	» 1482,60
» extraordinaires. . . . .	» 42991,52
Total 44602,42	
Excédent 1705,82	

# TITRE VIII. INDUSTRIE

## CHAPITRE I. CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

### SECTION I. Composition.

Voir le tableau indiquant la composition du Conseil des Prud'hommes au Rapport de l'exercice 1907, page 109.

### SECTION II. Travaux.

Les tableaux suivants indiquent sommairement les travaux du bureau de conciliation et du Conseil.

#### § 1. --- Travaux du bureau de conciliation.

Nombre des séances du bureau pendant l'année : 65.

NOMBRE DES AFFAIRES	CONTESTATIONS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL			
	ENTÉE			TOTAL
	Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers	Chefs d'industrie	
Pendantes devant le bureau au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	»	»	»	»
Inscrites } retenues par le bureau . . . . .	1	215	»	216
pendant l'année } renvoyées au bureau spécial . . . . .	»	»	»	»
Total des affaires dont le bureau était saisi.	1	215	»	216
<b>AFFAIRES</b>				
Sur comparution } conciliées . . . . .	»	»	»	»
volontaire } non conciliées et renv. au Conseil	»	»	»	»
Sur } conciliées . . . . .	1	173	»	174
avertissement } non conciliées et renv. au Conseil	»	20	»	29
par } restées sans suite ou retirées par	»	»	»	»
lettre du Greffier } les parties . . . . .	»	13	»	13
Sur citation } conciliées . . . . .	»	»	»	»
après comparu- } non conciliées } en personne . . . . .	»	»	»	»
tion des parties } par représentant	»	»	»	»
conciliées . . . . .	1	173	»	174
RÉCAPITULATION } non conciliées . . . . .	»	29	»	29
restées sans suite . . . . .	»	13	»	13
TOTAL des affaires dont le bureau a été dessaisi . . . . .	1	215	»	216
AFFAIRES pendantes devant le bureau au 31 décembre . . . . .	»	5	»	5

Affaires conciliées par le bureau.

NATURE DES CONTESTATIONS	CONTESTATIONS			
	ENTRE			TOTAL
	Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers	Chefs d'industrie	
<b>1° De la compétence du Conseil</b>				
Paiement de salaires	"	159	"	159
Indemnité pour abandon de travail sans préavis	"	7	"	7
Indemnité pour renvoi sans préavis	"	6	"	6
Restitution de retenues sur le salaire	"	4	"	4
Remise de certificat de travail	"	2	"	2
Paiement de parts dans le compte de masse de pêche.	"	11	"	11
Paiement de parts dans le compte de voyages de pêche.	"	19	"	19
Restitution d'effets de mer	"	4	"	4
Indemnité pour refus de débarquer	"	2	"	2
" " renvoi de la chaloupe après engagement.	"	2	"	2
Indemnité pour avaries produites entre barquettes de pêche.	1	"	"	1
Restitution des outils du patron	"	1	"	1

§ 2. — Travaux du Conseil.

NOMBRE DES AFFAIRES	CONTESTATIONS	
	de la compétence du Conseil	en dehors de la compétence du Conseil
Restant à juger au 1 <sup>er</sup> janvier	"	"
Introduites devant le Conseil pendant l'année.	15	"
sur citation	2	"
sur comparution volontaire ou avertissement.	1	"
Revenues à l'audience sur opposition.	1	"
<b>TOTAL.</b>	<b>18</b>	"
Jugements avant de statuer au fond, préparatoire, interlocutoire ou sur incident	1	"
Jugements par défaut suivis d'opposition	1	"

NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES	CONTESTATIONS			
	de la compétence du Conseil	en dehors de la compétence du Conseil		
Par jugement ou sentence	au fond :	contradictoire. . . . .	6	"
		par défaut . . . . .	2	"
		d'incompétence. . . . .	"	"
A l'amiable et sans jugement. . . . .		10	"	
<b>TOTAL des affaires terminées</b> . . . . .		<b>18</b>	"	
Affaires restant à juger au 31 décembre . . . . .		"	"	

Affaires terminées par jugements ou à l'amiable.

NATURE DES CONTESTATIONS	AFFAIRES TERMINÉES PAR JUGEMENTS				A L'AMIABLE ET SANS JUGEMENT	
	entre				entre	
	Ouvriers		Chefs d'industrie et ouvriers		Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers
	En dernier ressort	A charge d'appel	En dernier ressort	A charge d'appel		
<b>1° de la compétence du Conseil</b>						
Paiement de salaires . . . . .	"	"	4	"	"	0
Indemnité pour renvoi sans préavis	"	"	2	"	"	"
Paiement de parts dans le compte de masse de pêche . . . . .	"	"	1	"	"	1
Paiement de parts dans le compte de voyages de pêche . . . . .	"	"	1	"	"	"



Actes d'instruction. — Renseignements divers

Enquêtes directes	sur procès-verbal . . . . .	1	Pro Deo accordés . . . . .
	sans procès-verbal . . . . .		id. rejetés . . . . .
Enquêtes contaires . . . . .			Autorisation de faveur pour ester en justice . . . . .
Prestation de serment	déferé d'office . . . . .		Nominations de tuteurs pour représenter des mineurs . . . . .
	id. par la partie référée . . . . .		Déclarations d'inscription en faux . . . . .
Visites des lieux . . . . .			Récusations suivies d'acquiescement . . . . .
Exportices . . . . .			Récusations renvoyées au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance . . . . .
			Autres actes . . . . .

§ 4. — Séances du Conseil.

SÉANCES	Nombre des séances	NOMBRE DES SÉANCES ou sont retirés (art. 37 de la loi)				
		Un patron	Un ouvrier	Deux patrons	Deux ouvriers	Trois patrons ou plus
						Trois ouvriers ou plus
A 4 membres . . . . .	4	2	»	2	»	»
» 6 id. . . . .	13	11	1	»	»	»
» 8 id. . . . .	2	»	»	»	»	»
» 10 id. . . . .	»	»	»	»	»	»
» 12 id. . . . .	»	»	»	»	»	»
» 14 id. . . . .	»	»	»	»	»	»
» 16 id. . . . .	»	»	»	»	»	»
Remises pour absence du président . . . . .	»	»	»	»	»	»
Remises pour insuffisance de membres . . . . .	»	»	»	»	»	»
<b>Total pendant l'année.</b> . . . .	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>»</b>	<b>»</b>

CHAPITRE II.  
PÊCHE MARITIME.

SECTION I.

Mouvement de la pêche.

Le port d'Ostende présente le grand avantage d'offrir, pour l'écoulement du produit de la pêche, de nombreux débouchés directs servis par des communications rapides.

Le poisson s'y vend toute la journée à mesure de son arrivée à la minque; celle-ci est fréquentée par des pêcheurs des diverses nationalités.

La flotille de la pêche appartenant au port d'Ostende comprenait, au 31 décembre 1910, 176 bateaux dont 26 chalutiers à vapeur et 4 chaloupes à moteur auxiliaire. Les bateaux à vapeur ont sur les chaloupes ordinaires, l'avantage de pouvoir rentrer au port à volonté, les jours de la semaine où le poisson se vend le mieux: le mardi, le mercredi et le jeudi.

Il y avait, en outre, 165 canots pêchant dans les eaux territoriales, c'est-à-dire en deça de trois milles à partir de la laisse de basse-mer.

La valeur du poisson frais vendu à la minque d'Ostende s'est élevée en 1910 à la somme de 5.399.541,66 fr.

Statistique comparative des ventes mensuelles de poisson frais à la minque d'Ostende de 1906 à 1910.

MOIS	1906	1907	1908	1909	1910
Janvier	578.151,33	612.093,00	512.822,58	542.719,51	485.147,55
Février	433.564,03	614.395,90	548.778,88	488.191,18	505.436,26
Mars	415.861,50	488.648,25	460.597,20	456.038,55	470.630,90
Avril	330.601,40	339.041,60	381.807,90	332.980,60	340.896,50
Mai	329.136,00	367.359,50	308.374,20	330.504,00	365.653,60
Juin	331.672,40	340.934,40	314.524,80	393.814,00	358.050,40
Juillet	347.555,60	436.529,40	410.748,40	413.173,40	404.580,50
Août	427.056,10	485.474,90	427.757,80	419.079,40	548.084,40
Septembre	358.271,39	359.305,60	403.317,60	388.476,90	435.040,40
Octobre	446.121,70	416.775,60	393.975,50	411.630,30	465.093,60
Novembre	443.692,50	368.437,80	407.914,60	434.055,50	533.107,80
Décembre	448.992,60	425.365,90	455.612,00	463.615,25	487.811,05
<b>Total</b>	<b>4.890.676,46</b>	<b>5.281.361,85</b>	<b>5.056.231,46</b>	<b>5.064.333,89</b>	<b>5.399.541,66</b>

Le tableau ci contre (page 126<sup>bis</sup>) montre que le produit total de la vente de poisson à la minque communale s'est élevé en 1910 à

en 1909 il s'élevait à

5.399.541,16

5.064.333,89

Différence en plus 335.207,27

Cette somme se répartit comme suit :

Vapeurs ostendais fr. 2.582.868,10

Voiliers » 1 153.746,80

» de la Panne 293.839,60

» » Nieuport 76 690,19

» » Coxyde 5.152,00

» » Oostduinkerke 186,00

» » Blankenberghe 9.101,00

» » Heyst 20.390,00

» » Zeebrugge 10.551,30

Vapeurs d'Anvers 33.935,10

Particuliers : Ostende et intérieur 180 375,07

Petit poisson 39.331,00

Bateaux anglais 174.000,50

» français 175.734,80

» hollandais 92.730,00

» allemands 7.023,30

» danois 552.027,90

» norwégiens 7.023,30

Total 5.399.541,16

## SECTION II.

### Vente de hareng frais.

Dans le produit général ci-dessus, est compris le montant de la vente du hareng frais Il en a été vendu en 1910 par :

Bateaux belges 490538 kg. pour fr. 101.398,41

Bateaux français 174900 kg. pour fr. 24.832,70

Total 665438 kg. pour fr. 126.141,11

(Voir ci-contre le tableau général de la vente de poisson à la minque).

TABLEAU SYNOPTIQUE du produit des ventes de poisson faites à la Minque d'Ostende pendant l'année 1910

MOIS	BATEAUX BELGES		ANGLAIS	FRANÇAIS	ALLEMAND NORVÉGIEN	HOLLANDAIS DANOIS	PETIT POISSON	TOTALS	1 % DROIT DE MINQUE	1/4 % CONTROLE	RULLETINS	NOMBRE DE PÊCHES				
	VOILIERS	VAPEURS										BELGES (1)	ANGLAISES	FRANÇAISES	ALLEMANDES NORVÉGIENNES	HOLLANDAISES DANOISES
Janvier	215 268,25	193 532 80	8.734,30	19.342,50	3 839,60	40.935,10	465,00	485.147,55	4.851,56	1.204,49	9 00	492	7	31	1	10
Février	188.617,26	223.564,50	6 035,20	23.241,00	3.783,70	57 239,60	955,00	505 436,26	5.054,37	1.256,67	8.80	365	2	33	2	8
Mars	122.498,80	242.592,10	12.855,90	1.675,00	»	87.472,10	545,00	470.630,90	4.706,38	1.158,99	14.40	333	6	7	»	21
Avril	86.589,70	177.994 40	11.426,00	4.758,70	17,00	56.905,70	205,00	340.896,50	3.409,00	844,68	12.60	233	21	16	»	22
Mai	111.017,70	189.656,80	18 343,90	7.988,00	»	35.392,20	255,00	365 653 60	3.656,54	906,59	9.80	230	19	20	»	11
Juin	126.744,20	169.542,50	14.297,10	8.605,80	10,00	34.784,80	366,00	358 050,40	3.580,32	888,17	11 20	253	24	24	»	9
Juillet	145.528,00	177.268,70	26.089,00	16.141,00	»	36 363,80	190,00	404.580,50	4.045,81	1.004,28	8 80	275	16	27	»	9
Août	158.126,80	263.328,80	37.071,90	17.773,20	»	68.368,70	415,00	548.084,40	5 480,92	1.362,25	12.80	295	33	26	»	17
Septembre	141.457,50	211.916,30	20.714,10	13.712,80	»	44.189,70	350,00	435.040,40	4.350,40	1.080,71	9.60	276	11	21	»	11
Octobre	147.568,50	226.043,40	7.500,00	30.136,40	»	50.590,50	255,00	465.093,80	4.650,96	1.155,32	9.80	248	13	35	»	13
Novembre	146.963,10	302.976,40	6.074,00	15.638,60	87,50	57.878,20	490,00	533.107,80	5.331,08	1.324,81	11.80	314	4	30	»	15
Décembre	183.577,25	204 451,40	4 859,10	15.721,80	1.154,00	74.637,50	410,00	487.311,05	4.878,15	1.211,65	10.60	320	6	29	»	17
<b>Totaux 1910</b>	<b>1.773.957,06</b>	<b>2.582.868,10</b>	<b>174.000,50</b>	<b>175.734,80</b>	<b>8.891,80</b>	<b>644.757,90</b>	<b>331,00</b>	<b>5.399.541,16</b>	<b>53.995,69</b>	<b>13.399,61</b>	<b>129.20</b>	<b>3664</b>	<b>162</b>	<b>296</b>	<b>3</b>	<b>163</b>
<b>» 1909</b>	<b>1 908.759,97</b>	<b>2.539.516,30</b>	<b>253.249,10</b>	<b>196.205,62</b>	<b>1.500,00</b>	<b>125.697,90</b>	<b>405,00</b>	<b>5.064.333,89</b>	<b>50.643,57</b>	<b>12.570,25</b>	<b>142.60</b>	<b>4191</b>	<b>254</b>	<b>341</b>	<b>1</b>	<b>69</b>
<b>Différence</b>	<b>134.802,91</b>	<b>43.351,80</b>	<b>79.248,60</b>	<b>20.470,82</b>	<b>7 391,80</b>	<b>519.060,05</b>	<b>74,00</b>	<b>335.207,27</b>	<b>3.352,12</b>	<b>829,36</b>	<b>13.40</b>	<b>527</b>	<b>92</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>94</b>
	-	+	-	-	+	+	-	+	+	+	-	-	-	-	+	+

1) Dans ce nombre ne sont pas compris les bateaux des différents ports du littoral)

CHAPITRE III.

OEUVRES DE PROTECTION  
ET MOYENS D'ENCOURAGEMENT DE LA PÊCHE.

SECTION I.

Primes aux pêcheurs.

§ 1. — *Concours de l'été 1910.*

Comme les années précédentes, le Collège Echevinal a fait inscrire au budget général de la ville de 1910, une somme de 2000 francs pour être répartie entre les pêcheurs, qui ont apporté pendant la saison d'été au marché la plus grande quantité de poisson.

Pour le concours dit « d'été » cette somme a été répartie comme suit :

A. — *Cha'oupes avec moteur.*

1 <sup>o</sup> prime	300 fr.	8 <sup>o</sup> prime	100 fr.
2 <sup>o</sup> »	250 fr.	9 <sup>o</sup> »	100 fr.
3 <sup>o</sup> »	200 fr.	10 <sup>o</sup> »	100 fr.
4 <sup>o</sup> »	150 fr.	11 <sup>o</sup> »	75 fr.
5 <sup>o</sup> »	125 fr.	12 <sup>o</sup> »	75 fr.
6 <sup>o</sup> »	125 fr.	13 <sup>o</sup> »	50 fr.
7 <sup>o</sup> »	100 fr.	14 <sup>o</sup> »	50 fr.

B. — *Chaloupes sans moteur.*

15<sup>o</sup> prime 200 fr.

Les tableaux suivants indiquent les résultats de ce concours :

Durée : du 1 mai au 30 septembre 1910.

Nombre de participants : 57.

Date de la distribution des primes :

Primes accordées

Numéro d'ordre	Numéro de la chal.	PATRONS	ARMATEURS	Produit
1	14	Vandekerkhove Louis	Vandewalle & Bauwens	6858 90
2	107	Martinsen Oscar	J. Wolter	6645 00
3	216	Ponjaert Auguste	Ed. Degruyter	6639 20
4	138	Geldhoff Auguste	A. Vroome	6375 70
5	224	Bogaert Pierre	A. Vroome	6326 10
6	183	Decraecke Auguste	A. Decraecke	6145 40
7	56	Eerebout Michel	A. Hamman	6145 10
8	219	Clement Pierre	A. Pieters	6139 10
9	167	Lauwereins François	H. Descheppor	5966 60
10	52	Eerebout Charles	A. Hamman	5887 90
11	132	Dewulf Pierre	J. Baels	5857 40
12	222	Elegeert Jean	A. Monroy	5801 70
13	217	Geril Adolphe	J. Lescrauwaet	5788 70
14	11	Titerickx Gustave	J. Aspeslagh	5738 60
15	210	Labbeke Louis	Vandewalle & Bauwens	5737 00

Résultat général du concours d'été.

N° d'ordre	Chaloupe	Produit	N° d'ordre	Chaloupe	Produit	N° d'ordre	Chaloupe	Produit
1	11	5738 60	20	107	6645 00	39	187	4386 20
2	14	6858 90	21	118	3707 60	40	188	3839 40
3	22	3078 60	22	119	4575 50	41	195	4163 20
4	31	4540 70	23	132	5857 40	42	200	4611 80
5	42	1784 40	24	134	4688 80	43	204	4584 90
6	45	4716 50	25	138	6375 70	44	206	5703 70
7	47	2880 80	26	149	3307 50	45	207	4799 00
8	48	3865 50	27	150	5384 90	46	209	5326 40
9	52	5887 90	28	156	5692 60	47	210	5737 00
10	56	6145 10	29	165	4846 10	48	212	5489 30
11	57	4834 50	30	167	5966 60	49	213	5993 40
12	67	3509 00	31	174	4442 90	50	214	4028 60
13	72	4134 60	32	176	4408 80	51	216	6639 20
14	79	3897 10	33	181	4849 50	52	217	5788 70
15	84	4550 20	34	182	3845 30	53	219	6139 10
16	90	2843 60	35	183	6145 40	54	220	5375 40
17	95	4443 80	36	184	5594 10	55	222	5801 70
18	103	4813 80	37	185	5694 50	56	224	6326 10
19	105	4048 00	38	186	2877 40	57	225	4649 10

§ 2. — Concours de l'hiver 1910-1911.

Comme les années précédentes, le Collège avait inscrit au budget général de la ville de 1910 une somme de 4000 frs destinée à être répartie entre les pêcheurs, qui prendraient part au concours de l'hiver 1910-1911.

Cette somme a été divisée comme suit :

A. — Chaloupes à voile.

1° prime	fr. 350.—	10° prime	fr. 150.—
2° »	325.—	11° »	150.—
3° »	300.—	12° »	150.—
4° »	275.—	13° »	125.—
5° »	250.—	14° »	125.—
6° »	225.—	15° »	125.—
7° »	200.—	16° »	100.—
8° »	175.—	17° »	100.—
9° »	175.—	18° »	100.—

B. — Chaloupes à moteur.

1 prime de 200 francs.

Les tableaux suivants indiquent les résultats du concours :  
Durée : du 1 novembre 1910 au 26 mars 1911.

Nombre de participants : 66.

Primes accordées.

No d'ordre	No de chaloupe	PATRONS	ARMATEURS	PRODUIT
1	224	Bogaert Pierre	Vroome Albert	12725.60
2	125	Makelberghe Alph.	Mougin Emile	12028.20
3	223	Geril Adolphe	Lescrauwaet Joseph	11885.80
4	156	Deroo Louis	L. Deroo et E. Blomme	10567.80
5	220	Makelberghe Charles	Vroome Albert	10265.90
6	183	Decraecke Auguste	Decraecke Auguste	9922.40
7	184	Tratsaert François	V° Deckmyn Pierre	9599.30
8	139	Vanderwal Gustave	Vroome Albert	9312.50
9	150	Laforce Frédéric	Laforce Frédéric	9123.00
10	56	Eerebout Michel	Hamman Auguste	9100.50
11	213	Vanleke Louis	Deroo Louis	8880.00
12	105	Everaert Louis	Everaert Louis	8855.50
13	52	Eerebout Charles	Hamman Auguste	8669.30
14	204	Ponjaert Auguste	Van Welsenaers P.	8465.10
15	217	Verlaecke Pierre	Lescrauwaet Joseph	8400.10
16	205	Asaert Louis	Asaert Louis	8369.50
17	107	Martinsen Oscar	Wolter Joseph	8338.10
18	222	Elegeert Jean	Monroy Alphonse	8303.10

Résultat général du concours d'hiver.

A. — Chaloupes à voile.

N° d'ordre	Chaloupe	Produit	N° d'ordre	Chaloupe	Produit	N° d'ordre	Chaloupe	Produit
1	11	6 650,80	23	114	5 379,80	45	187	5 304,80
2	14	8 236,70	24	119	5 569,00	46	192	7 946,00
3	18	6 736,40	25	125	12 025,20	47	195	7 987,50
4	22	4 366,70	26	132	8 026,90	48	200	5 948,50
5	28	6 791,60	27	133	4 760,30	49	201	5 112,40
6	31	7 435,00	28	134	7 454,50	50	204	8 465,10
7	42	4 394,90	29	136	7 210,10	51	205	8 369,50
8	45	7 957,10	30	138	7 908,60	52	206	6 084,30
9	47	6 657,70	31	139	9 312,50	53	207	3 127,00
10	52	8 669,30	32	143	6 931,70	54	209	7 859,20
11	56	9 100,50	33	145	7 641,20	55	210	7 582,10
12	57	4 928,20	34	149	6 402,00	56	212	8 051,70
13	67	6 192,50	35	150	9 123,00	57	213	8 890,00
14	80	5 106,50	36	156	10 568,80	58	214	7 951,60
15	90	6 318,00	37	161	4 945,60	59	216	6 959,00
16	94	6 440,90	38	165	8 855,50	60	217	8 400,10
17	98	7 591,30	39	174	6 732,00	61	219	6 876 10
18	100	6 211,20	40	181	6 241,70	62	220	10 265,90
19	101	6 545,00	41	182	5 814,40	63	222	8 303,10
20	104		42	183	9 922,40	64	223	11 885,80
21	105	7 926,70	43	184	9 599,30	65	224	12 725,60
22	107	8 338,10	44	186	6 622,10	66	225	7 804,50

B. — Chaloupe avec moteur.

N° 50. 10908.70.

CHAPITRE IV.

ARMEMENTS A LA PÊCHE.

SECTION I.

Aperçu général.

Il n'y a eu, ni en 1909 ni en 1910, aucun armement pour la pêche de la morue.

Il y a eu, en 1910, pour la grande pêche du hareng, 3 armements, dont le produit s'est élevé à 636.800 kilogrammes. En 1909, trois armements avaient produit 798.530 kilogrammes.

En 1909, le produit de la petite pêche du hareng, faite par 128 chaloupes, s'élevait à une valeur de 137.382 francs. Le produit de 1910 est de 58 947 francs pour 192 chaloupes.

Il y a eu 498 armements pour la pêche de la marée en 1910, ayant produit du poisson pour une valeur de 6.486.702 francs. En 1909, le produit de cette pêche s'était élevé à 6.203.810 francs ; il y a donc une augmentation de 282.892 francs.

Le tableau ci-après indique la consistance des bateaux de pêche pendant les années 1881 à 1910 :

Années	Nombre de bateaux	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Années	Nombre de bateaux	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage
1881	299	10.476	1 635	1896	422	9.981	1.996
1882	300	10.047	1.733	1897	404	9.619	2.005
1883	305	10 766	1 818	1898	398	9.413	1.934
1884	324	11.474	1.811	1899	381	8.826	1.927
1885	344	12 341	1.930	1900	378	9 069	1.916
1886	342	12.009	1 902	1901	394	9 163	1 991
1887	344	12.191	1 981	1902	403	9.021	2.084
1888	344	11 931	1.888	1903	432	9.105	2.148
1889	338	11 692	1 907	1904	418	8.816	2.021
1890	349	11 265	1 928	1905	422	9.140	1.973
1891	341	11.210	1.845	1906	401	8.088	1.914
1892	336	10.751	1.833	1907	420	8.027	2.006
1893	364	10 636	1.781	1908	449	8 401	2.152
1894	373	9.943	1.696	1909	464	8.434	2 210
1895	366	9.379	1.758	1910	474	8.665	2.212

Des 474 bateaux existant en 1910	176	d'une capacité 5478 tonn. appart. au port d'Ostende
	39	» de Nieuport
	15	» de Oostduinkerke
	9	» de Coxyde
	67	» de Blankenbergh
	64	» de Heyst
	98	» de la Panne (Adinkerke)
6	» de Zeebrugge	

SECTION II.

Flotille de pêche Ostendaise.

Au 31 décembre 1910, la flotille de pêche d'Ostende se composait de 176 chaloupes à voile, 26 chalutiers à vapeur et 165 canots pêchant dans les eaux territoriales.

A. — Chaloupes à voile.

N°	CHALOUPE	Tonnage	PATRON	ARMATEUR
1	Alida en Frans	8 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>	Verbiest, Albert	Verbiest, Edouard
2	Aimé-Pierre	6 <sup>43</sup> / <sub>100</sub>	Pieters, Isidore	Pieters, Léopold
3	Ibis	6 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>	Bauwen, Jean	Bauwen, Jean
4	Louise	5 <sup>46</sup> / <sub>100</sub>	<i>désarmé provisoirement</i>	Everaert, Léopold
5	Robert	8 <sup>18</sup> / <sub>100</sub>	Salliau, Henri	Salliau, Henri
6	Richard-Alphonse	6 <sup>78</sup> / <sub>100</sub>	Vershelde, Alphonse	Verburgh, Richard
7	Auguste-Charlotte	10 <sup>42</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, Alphonse	Deckmijn, Alphonse
8	Pierre-Louise	7 <sup>27</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, Charles	Deckmijn, Charles
9	Prince Albert	7 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>	Bauwen, Charles	Bauwen, Charles
10	Auguste-Marie	6 <sup>96</sup> / <sub>100</sub>	Chapman, Henri	Chapman Henri
11	De Jonge Irma	43 <sup>51</sup> / <sub>100</sub>	Titerickx, Gustave	Aspesslagh, J. (père)
12	Clara-Victorine	7 <sup>28</sup> / <sub>100</sub>	Willaert Emile	Willaert, Emile
14	Renilde	31 <sup>28</sup> / <sub>100</sub>	Vande Kerckhove, L.	VANDEWALLE, A. ET BAUWENS, J.
15	Zoë	6 <sup>28</sup> / <sub>100</sub>	Janssens, Albert	Reynaert, Hyp.
16	De Troost	34 <sup>59</sup> / <sub>100</sub>	Mackelberghe, Henri	Monroy, Alphonse
17	Jean-Virginie	8 <sup>72</sup> / <sub>100</sub>	David, Louis	Geselle, Jean
18	Joseph-Mathilde	37 <sup>70</sup> / <sub>100</sub>	Deswelgh, François	VANDEWALLE, A. ET BAUWENS, J.
19	Ernest	6 <sup>36</sup> / <sub>100</sub>	Vanden Bussche, A.	Belpaeme, Henri
20	Adolphine-Louise	6 <sup>02</sup> / <sub>100</sub>	<i>désarmé provisoirement</i>	Willaert, Emile
21	De kleine Ferdinande	6 <sup>57</sup> / <sub>100</sub>	Dasseville, Gustave	Dasseville, Auguste
22	Romanie	36 <sup>18</sup> / <sub>100</sub>	Degruyter, Richard	Degruyter, Richard
23	Virginie-Alice	7 <sup>29</sup> / <sub>100</sub>	Meyers, Patrice	Meyers, Patrice
26	Marie-Martha	11 <sup>18</sup> / <sub>100</sub>	Vershelde, Henri	Vershelde, Alphonse
27	Edouard-Madeleine	8 <sup>52</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, Henri	Deckmijn Auguste
28	Anna and William	34 <sup>53</sup> / <sub>100</sub>	Pauwels, Albert	Monroy, Alphonse
29	André-Adrienne	11 <sup>73</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, André	Deckmijn, André
30	Anna-Victorine	6 <sup>22</sup> / <sub>100</sub>	Deley, Jean	Deley, Jean
31	Jean-Marie	36 <sup>44</sup> / <sub>100</sub>	Barbaix, Louis	Vroome, Albert
32	Victorine-Pierre	9 <sup>08</sup> / <sub>100</sub>	Vandewalle, Charles	Bessire, Pierre
33	Pierre	8 <sup>30</sup> / <sub>100</sub>	De Wae, Auguste	Lannoye, Richard
34	Frans-Julia	7 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	Pieters, François	Pieters, Michel
37	Julien-Lydie	31 <sup>02</sup> / <sub>100</sub>	Kroothoep, Pierre	Aspesslagh, J. (père)
39	Charles	8 <sup>52</sup> / <sub>100</sub>	Ryck, Charles	Ryck, Antoine
40	Alida-Madeleine	6 <sup>3</sup> / <sub>100</sub>	<i>désarmé provisoirement</i>	Godderis, Hilaire
41	Marie	8 <sup>20</sup> / <sub>100</sub>	Declercq Arthur	Duyck, Pierre

N°	CHALOUPE	Tonnage	PATRON	ARMATEUR
42	Léopold	30 <sup>11</sup> / <sub>100</sub>	Ramon, Charles	Kavanagh, Joseph
43	Charles-Germaine	6 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, Léopold	Duyck, Charles
44	Amanda	7 <sup>38</sup> / <sub>100</sub>	Vanhee, Edouard	Vanhee, Edouard
45	De Jonge Paul	32 <sup>31</sup> / <sub>100</sub>	Dewaele, Leon	Hamman, Aug.
46	Lidia-Gustave	10 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>	Salliau, Emile	Salliau, Emile
47	Euphrosine	32 <sup>30</sup> / <sub>100</sub>	Vandekerckhove, Fr.	Hamman, Aug.
48	Elvire-Mathilde	34 <sup>46</sup> / <sub>100</sub>	Vantourhout, Ed.	Rabou, Charles
49	Pierre-Joséphine	8 <sup>36</sup> / <sub>100</sub>	Zeebroek, Charles	Zeebroeck, Charles
50	L'Avenir (à moteur)	38 <sup>06</sup> / <sub>100</sub>	Neut, Pierre	JANSEN, L. ET MISTOEN C.
51	Henri Corneau	31 <sup>21</sup> / <sub>100</sub>	Dieussart, Emile	Corneau, Edouard
52	La Pipeite	34 <sup>08</sup> / <sub>100</sub>	Eerebout, Charles	Hamman, Aug.
53	Irma	7 <sup>23</sup> / <sub>100</sub>	Pieters, Edouard, Em.	Pieters, Edouard
54	Rodolphe-Madeleine	8 <sup>14</sup> / <sub>100</sub>	Vantourhout, Em.	Deckmijn, Auguste
56	Hélène	33 <sup>14</sup> / <sub>100</sub>	Eerebout, Michel	Hamman, Auguste
57	Auguste-Espérance	32 <sup>14</sup> / <sub>100</sub>	Fonteyne, Auguste	id.
58	Laure-Stéphanie	11 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>	Goes, Auguste	Deweert, Louis
59	Morgenster	11 <sup>18</sup> / <sub>100</sub>	Pincket, Gustave	Pincket, Gustave
61	Martha	7 <sup>21</sup> / <sub>100</sub>	Ooghe, Henri	Ooghe, Henri
62	Madeleine	8 <sup>13</sup> / <sub>100</sub>	Verburg, Henri	Verburgh, Henri
63	Virginie-Marie	8 <sup>3</sup> / <sub>100</sub>	Heinderson, Auguste	Duyck, Charles
64	Hilaire	4 <sup>33</sup> / <sub>100</sub>	Saelens, Henri	Saelens, Henri
66	Irène	5 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Piolon, Antoine	Piolon, Antoine
67	De Kleine Jacques	32 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>	Kroothoep, Charles	Vandewalle, François
68	Gusta	8 <sup>33</sup> / <sub>100</sub>	Van Wulpen, Gérard	Van Wulpen, Gérard
69	Alphonse	12 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, Alphonse	Deckmijn, Auguste
70	Margot	32 <sup>11</sup> / <sub>100</sub>	Coopman, Auguste	Monroy, Alphonse
71	Anna	10 <sup>33</sup> / <sub>100</sub>	Vercruysse, Gustave	Vercruysse, Fr. et G.
72	Louis-Euphrosine	37 <sup>77</sup> / <sub>100</sub>	Severy, Jean	Severy, Jean
73	Ibis III (à moteur)	39 <sup>02</sup> / <sub>100</sub>	Baillieul, Edouard	S. coop. à resp. limitée,
74	Ibis IV (à moteur)	7 <sup>37</sup> / <sub>100</sub>	Maertens, Joseph	p <sup>le</sup> perfect. de la pêche
77	Pionnier II (à moteur)	42 <sup>77</sup> / <sub>100</sub>	<i>désarmé provisoirement</i>	A. Bultinck, Adminis.,
79	Vrede	36 <sup>53</sup> / <sub>100</sub>	Vanderheyde, Arth.	Hamman, Auguste
80	Jacques-Joseph	36	Vynck, Frédéric	Vande Walle, Aug.
87	Prince Léopold	31 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	Driesmans, Aimé	Lauwereyns, Victor
90	Geneviève	31 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>	Vanhoeck, Frédéric	Hamman, Auguste
91	Auguste-Marie	11 <sup>25</sup> / <sub>100</sub>	Desmidt, Auguste	Desmidt, Auguste
92	Avance	6 <sup>56</sup> / <sub>100</sub>	Legein, Sabin	Devaux, Charles
93	Laurent-Alice	7 <sup>86</sup> / <sub>100</sub>	Major, Gustave	Geselle, Laurent
94	Marie de Fournai	32 <sup>06</sup> / <sub>100</sub>	Steenkiste, Pierre	Peere, Auguste
95	Jean-Marcella	31 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>	Fonteyne Eugène	Corveleyn, Jean
96	Irène-Germaine	5 <sup>73</sup> / <sub>100</sub>	Deckmijn, Jean	Deckmijn, Jean
98	Koning Albert	34 <sup>95</sup> / <sub>100</sub>	Devos, Lambert	Hamman, Auguste
100	DE JONGE CHARLES-EDOUARD	34 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>	Montiny, Emile	Labeke, Pierre
101	John-Bertha	28 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>	Driesmans, Michel	Driesmans, Michel
102	Sylvie	34 <sup>16</sup> / <sub>100</sub>	Matthys, Henri	Kavanagh, Joseph
103	Marie-Louise	34 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Lus, Emile	Lus, Emile
104	Trinette	32 <sup>31</sup> / <sub>100</sub>	Lusyne, Arthur	Lusyne, Arthur
105	De Jonge Ferdinand	33 <sup>81</sup> / <sub>100</sub>	Vandekerckhove, L.	Vandekerckhove, L.
106	Angèle	9 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>	Verbiest, Jules	Verbiest, Jules
107	Emma-Louise	30 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>	Martinsen, Oscar	Wolter, Joseph
108	Jean-Bart	8 <sup>20</sup> / <sub>100</sub>	Geselle, Léopold	Geselle, Jean

N°	CHALOUPE	Tonnage	PATRONS	ARMATEURS
109	Jeanne et Raymond	41 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>	Wittrock, Camille	Rau, Eugène
110	Het Vliegmachien	80 <sup>1</sup> / <sub>100</sub>	Bessire, Pierre	Bessire, Pierre
113	Julienne	90 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	Vanvulpen, Léon	Vanvulpen, Léon
114	Express	32 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>	Billiet, Charles	Ep <sup>se</sup> Allaert, Sylvie
116	Adeline	8 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	Smisssaert, Charles	LAUWEREINS, E. ET SWISSAERT,
117	Marie	11 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>	Vandenbrouck, Pierre	Vandenbrouck, Pierre
118	Jeune Progrès	27 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>	Labbeke, Eugène	Peere, August
119	Albert Vroome	35 <sup>47</sup> / <sub>100</sub>	Deplanterd, Edouard	Vroome, Albert
121	Rosa-Augusta	10 <sup>31</sup> / <sub>100</sub>	Durand, Arthur	Lanoye, Richard
122	Auguste-Madeleine	9 <sup>18</sup> / <sub>100</sub>	Zonnekeyn, Auguste	Zonnekeyn, Florim.
123	Victorine	10 <sup>35</sup> / <sub>100</sub>	Sluyter, Alphonse	Sluyter, Alphonse
124	De Jonge Albert	6 <sup>86</sup> / <sub>100</sub>	Corveleyn, Pierre	Corveleyn, Pierre
125	Marie-Edmond	31 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Makelberghe, Alph.	Mougin, Emile
129	Baron Ruzette	31 <sup>04</sup> / <sub>100</sub>	Hallemeersch, Franc.	Hamman, Auguste
132	De Nieuwe Eeuw	32 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>	Dewulf, Pierre	J. Baels-Mauricx
133	Joseph	29 <sup>20</sup> / <sub>100</sub>	Dedrie, Charles	Nassel, Pierre
134	Ernest-Hélène	30 <sup>36</sup> / <sub>100</sub>	De Prince, Léopold	Vroome, Albert
136	Prince Albert	31 <sup>24</sup> / <sub>100</sub>	Bogaert, Pierre	id.
138	Eugène-Elvire	32 <sup>84</sup> / <sub>100</sub>	Geldhof, Auguste	id.
139	Roi Albert	30 <sup>95</sup> / <sub>100</sub>	Vanderwal, Gustave	id.
143	Echo	34 <sup>75</sup> / <sub>100</sub>	Clément, Alexandre	Hamman, Auguste
145	Florida	35 <sup>01</sup> / <sub>100</sub>	Vynck, Pierre	Vroome, Albert
149	Léon	36 <sup>08</sup> / <sub>100</sub>	Tratsaert, Eugène	Monroy, Alphonse
150	Jongen Edouard	33 <sup>36</sup> / <sub>100</sub>	Laforce, Frédéric	Laforce, Frédéric
156	Hortensia-Elsa	37 <sup>28</sup> / <sub>100</sub>	Deroo, Louis	Deroo L. et Blomme E.
160	Joseph-Hélène	34 <sup>30</sup> / <sub>100</sub>	Aspelaigh, Joseph	Aspelaigh, Jos, (fils)
161	Germaine	34 <sup>46</sup> / <sub>100</sub>	Vandewalle, Joseph	Vve Demoor, Henri
164	Ivonne	12 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	Ghysel, François	Ghysel, François
165	Arthur-Bertha	36 <sup>26</sup> / <sub>100</sub>	Everaert, Louis	Everaert, Louis
167	Gustave-François	33 <sup>30</sup> / <sub>100</sub>	Lauwereyns, François	Deschepper, Henri
168	Espérance	33 <sup>36</sup> / <sub>100</sub>	Debeau, François	Debeau, François
169	Louise	9 <sup>74</sup> / <sub>100</sub>	Pincket, Désiré	Pincket, Isidore
174	Anna-Prosper	32 <sup>03</sup> / <sub>100</sub>	Hessens, Alexandre	Steenkiste, Henri
176	Jean-Josephine	32 <sup>13</sup> / <sub>100</sub>	Vercocke, Charles	Monroy, Alphonse
181	Maurice	32 <sup>59</sup> / <sub>100</sub>	Pauwels, Albert	Vve Demoor, Henri
182	Auguste-Albertine	29 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Boeyden, Léonard	Vandewalle, Augusté
183	Marie-Auguste	32 <sup>09</sup> / <sub>100</sub>	Decraecke, Aug.	Decraecke, Auguste
184	De Zeebloem	34 <sup>89</sup> / <sub>100</sub>	Tratsaert, François	Deckmijn, Pierre
186	La Prévoyance	30 <sup>83</sup> / <sub>100</sub>	Aeken, Edouard	id.
187	Vive Marie	30 <sup>91</sup> / <sub>100</sub>	Vandichele, Pierre	V. VANDEPUTTE-LAUWEREINS
192	Jean-Jeanne	35 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	Peere, Léopold	Peere, Léopold
193	Jean-Antoinette	9 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>	Geselle Jean	Geselle, Laurent
195	Eugénie-Auguste	32 <sup>01</sup> / <sub>100</sub>	Major, Victor	Peere, Auguste
200	Pionnier I	27 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>	Laforce, Edouard	Vandewalle-Bauwens
201	Albert-Madeleine	31 <sup>08</sup> / <sub>100</sub>	Laneres, Henri	Vandewalle, Auguste
204	Anna	33 <sup>68</sup> / <sub>100</sub>	Ponjaert, Auguste	Van Welssemaers, P.
205	Louis-Irène	35 <sup>47</sup> / <sub>100</sub>	Asaert, Louis	Asaert, Louis
206	Jeannot	32 <sup>06</sup> / <sub>100</sub>	Dewulf, Charles	Vroome, Albert
207	Richard-Robert	39 <sup>15</sup> / <sub>100</sub>	Clément, Emile	Panesi, Henri
209	Mouette	32 <sup>08</sup> / <sub>100</sub>	Nieuwenhuysse, Mich.	Nieuwenhuysse, Mich.

N°	CHALOUPE	Tonnage	PATRONS	ARMATEURS
210	John	387 <sup>3</sup> / <sub>100</sub>	Labbeke, Louis	VANDEWALLE, A. ET BAWWENS, J.
212	Princesse Charlotte	337 <sup>4</sup> / <sub>100</sub>	Everaert, Edouard	Goetghebeur, Adolphe
213	Louis-Emile	34 <sup>27</sup> / <sub>100</sub>	Vanleke, Louis	Deroo, Louis
214	De tien kinders	33 <sup>94</sup> / <sub>100</sub>	Makelberghe, Pierre	Nefors, Emile
216	Edouard-Marie	32 <sup>78</sup> / <sub>100</sub>	Clément, Pierre	De Gruyter, Edouard
217	Adolphe-Victorine	31 <sup>82</sup> / <sub>100</sub>	Verlaecke, Pierre	Lescrauwaet, Joseph
218	Eerlijkheid	40 <sup>67</sup> / <sub>100</sub>	Vanhoucke, Henri	Corveleyn, Jean
219	Vierge-Marie	36 <sup>36</sup> / <sub>100</sub>	Tratsaert, Albert	Pieters, Alexis
220	Robert-Lea	34 <sup>70</sup> / <sub>100</sub>	Makelberghe, Charles	Vroome, Albert
221	Alfons-Mathilde	8 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Pots, François	Monroy, Alphonse
222	Reine des Plages	34 <sup>42</sup> / <sub>100</sub>	Elegeert, Jean	id.
223	Prima	31 <sup>37</sup> / <sub>100</sub>	Geril, Anolphe	Lescrauwaet, Joseph
224	Princesso Elisabeth	31 <sup>62</sup> / <sub>100</sub>	Bogaert, Pierre	Vroome, Albert
225	Lydie	31 <sup>85</sup> / <sub>100</sub>	Smisssaert, Henri	id.
B. — Bateaux de pêche à vapeur.				
35	Alfred-Edith	113 <sup>80</sup> / <sub>100</sub>	Asaert, Pierre	Golder, A. Bricx et Co.
36	Prince Charles	102 <sup>41</sup> / <sub>100</sub>	Lefevre, Pierre	id.
55	C <sup>te</sup> Horace vanderBurgh	85 <sup>11</sup> / <sub>100</sub>	Besitter, Louis	Baels, Jules
60	Princesse Marie José	128 <sup>48</sup> / <sub>100</sub>	Lodrigo, Edouard	Golder, Alfred
75	Ibis V	53 <sup>08</sup> / <sub>100</sub>	Chapel, François	SOC. ANON. A RESPONS. LIMITÉE
76	Ibis VI	50 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>	Bruneel, Polydore	POUR LE PERFECT DE LA PÊCHE
81	Emmanuel	47 <sup>01</sup> / <sub>100</sub>	Ponjaert, Louis	BULTINGK, A., ADMINISTR.
82	Gaby	69 <sup>27</sup> / <sub>100</sub>	Declerck, Auguste	Société anonyme
83	Marcelle	87 <sup>88</sup> / <sub>100</sub>	Blondé, Arsène	Pêcheries à vapeur,
85	Président Stevens	87 <sup>07</sup> / <sub>100</sub>	Declerck, Joseph	Bauwens, John
86	Isa	59 <sup>17</sup> / <sub>100</sub>	Coene, Louis	id.
88	Bernard	43 <sup>65</sup> / <sub>100</sub>	Steenkiste, Edouard	id.
89	Gérard	48 <sup>17</sup> / <sub>100</sub>	Vansteenbergh, E.	id.
97	Marie-Louise	48 <sup>37</sup> / <sub>100</sub>	Wittrock, Auguste	id.
99	Pêcheries à vapeur X	48 <sup>40</sup> / <sub>100</sub>	Pincket, Pierre	id.
115	J. Baels-Mauricx	87 <sup>29</sup> / <sub>100</sub>	Klausing, Jean	SOC. ANON. PÊCHERIES
120	Baron Ruzette	81 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	Zanders, Emile	D'ISLANDE, DIR. JULES BAELS
126	Neptune	70 <sup>34</sup> / <sub>100</sub>	Creckillie Jean	H. P. Aspelaigh
127	Numitor	123 <sup>06</sup> / <sub>100</sub>	Zonnekeyn, Louis	id.
128	Nautilus	118 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>	Leire, Alexis	id.
130	Jaqueline	75 <sup>14</sup> / <sub>100</sub>	Haegheman, Jacques	SOC. ANON. DES PÊCHER. A VAP.
131	John	75 <sup>14</sup> / <sub>100</sub>	Dedrie, Louis	Bauwens, John
140	Nervien	60 <sup>22</sup> / <sub>100</sub>	Pilaeis, Amand	H. P. Aspelaigh.
141	Narval	69 <sup>37</sup> / <sub>100</sub>	Aspelaigh, Jacques	id.
170	Delta A	77 <sup>18</sup> / <sub>100</sub>	Zonnekeyn, Pierre	Soc. Anon. " Delta "
171	Delta B	74 <sup>82</sup> / <sub>100</sub>	Rau, Pierre	id.



C. — Canots pêchant dans les eaux territoriales.

N <sup>os</sup>	CANOTS	PROPRIÉTAIRES	N <sup>os</sup>	CANOTS	PROPRIÉTAIRES
1	Bertha	Huys, Joseph	50	Louis	Goes, François
2	Mathilde	Dewaële, Médard	51	Blondina	Vanhooren, Léop.
3	Prudence	Hintjens, Isidore	52	Frans	Carbon, Gustave
4	Mathilde	Vanhooren, Valent.	53	Vierge-Marie	Hubrouck, Pierre
5	Vélo	De Vriendt, Louis	54	Louise	Vigne, Joseph
6	Victorine	Aernoudt, Florimond	55	Léontine	Rau, Gustave
7	Emile	Deveaux, Emile	56	Gusta	Billiaert, Alph.
8	Edouard	Braem, Edouard	57	Liza	Fontaine, Edouard
9	Emma	Verburgh, Aug.	58	Victorine	Fonteyne, Médard
10	Alice	Rau, Nestor	59	Jean	Vanhooren, Alph.
12	Valérie-Angèle	Everaert, Léopold	60	Léonie	Coelus, Louis
13	Gérard	Salliau, Ernest	61	Paula	Cattillon, Pierre
14	Henri	Vigne, Joseph	62	Emma	Brackx, Victorine
15	Clémence	W <sup>e</sup> Verbiest, Sylvestre	63	Victorine	Bessire, Aug.
16	Peeter	Verbiest, Charles	64	Ivonne	Duyck, François
17	De Léon	Logghe, Henri	65	Victorine	Droogenbroot, Alph.
18	Marie	Locquet, Joseph	66	Alphonse	Duprés, Joseph
19	De Twee Zusters	Verstraete, Aug.	67	René	Hubrouck, Pierre
20	Marie	Vanbesien, Pierre	68	Irma	Hubrouck, François
21	Marie	Hubrouck, Charles	69	Bertha	Delhol, Jacques
22	Mathilde	Geselle, Mathilde	70	Mathilde	Heinderson, Charles
23	Vrede	Martin, Pierre	71	Jérôme-Ivonne	Therry, Louis
24	Antoine	Coenye, Auguste	72	Marcel	Germonpré, Aug.
25	Charles	Verburgh, Auguste	73	Prosper	DAVID, JUST. EP. HUBROUCK, G.
26	Frans	Pius, Gustave	74	Victorine	Hagers, Polydore
27	Espérance	Margorie, Arthur	75	Richard	Maldeghe, Charles
28	Ster	Quinet, frères	76	Marie	Poitier, Jules
29	Fernande	Hintjes, Charles	77	Cyrille	Margory, Arth.
30	Gillade	Verleye, Edouard	78	Angèle	Germonpré, Charles
31	Georgina	Vanhee, Pierre	79	Prosper	Dasseville, Edouard
32	Abel	Pieters, Polydore	80	Victoria	Hubrouck, Ch.
33	Kleine Edouard	Vanden Broeck, Em.	81	Maurice	Bertens, Henri
34	Sophie	Hoste, Jean	82	Figaro	Pyllyser, Alphonse
35	Pierre	Ghysel Charles	83	Euphrasie	Mestdagh, Louis
36	Emile	BOLLENBERGHE, EWMA ET ANNA	84	Elisa	Major, Victor
37	Stéphanie	Vigne, Albert	85	Ibis	Vantournhout, Ch.
38	Mathilde	Geselle, François	86	Nannah	Hubrouck, Charles
39	Renilde	Desmit, Julien	87	Prince Albert	Billiaert, Aug.
40	Robert	Farazijn, Léon	88	Emerentine	Vercruyysse, Ed.
41	Bertha	Hagers, Polydore	89	Bertha	Vercruyysse, Arthur
42	Virginie	Helsmoortel, Oscar	90	Madeleine	Vantournhout, Em.
43	Pierre	Peere, Jos.	91	Anna-Maria	Vandenbergh, L.
44	Pauline	Lenaert, Joseph	92	Jeannot	Nieuwenhuyse, L.
45	Mélanie	Helsmoortel, Franç.	93	Delphine	Pierre, François
46	Albert	Cottinie, Emilie	94	Alfons	Beccuq, Victor
47	Irène	Yve Em. Vanbesien	95	Irène	Deswelgh, Sylvie
48	Serpent	Helsmoortel, Oscar	96	Juliana	Saelens, Libories
49	Thérèse	Dasseville, Emile	97	Silvie	Rau, Alphonse

N <sup>o</sup>	CANOTS	PROPRIÉTAIRES	N <sup>o</sup>	CANOTS	PROPRIÉTAIRES
98	Marie	Pouette, Ernest	133	Franç.-Jeannette	Margorie, Jean
99	Léopoldine	Pieters, Edouard	134	Jeanne	Vantournhout, Alph.
100	Zeester	HUBROUCK, G. ET CATTOOR, A.	135	Marie	Askin, François
101	De Jonge Irma	Hubrouck, Perseval	136	Omer	Verbiest, Laurent
102	Bertha	Hoste, Jean	142	Jany	Declercq, Jean
103	Florida	Pieters, Hélène	143	Georges	Coene, Louis
104	Nathalie	Demon, François	144	Ivonne	Major, Victor
105	Emiel	Coenye, Léopold	145	Jonge Gustaaf	Groenvinck, Julien
106	Léontine	Vanbesien, Pierre	147	Pierre	Ardaen, Pierre
108	Rosa	Peere, Joseph	149	Alfons	Kroothoep, Charles
110	Justine	Aspessagh, Charles	150	Florence	Geril, Ernest
111	Marie	Geril, Pierre	151	Marie	Hubrouck, Gustave
112	Bollenberghe	Bollenberghe, Ad.	152	DE TWEE BEBROEDERS	Carton, Jean
113	Joseph	Germonpré, A. (père)	153	Auguste	Smissaert, August
115	Marie	Droogenbroot, Alph.	154	Ivonne	esvelgh, Léonce
116	Wilhelmina	Rau, Nestor	156	Harton	Peere, Arthur
117	Angèle	Vandenbroucke, Ch.	157	Germaine	Heinderson, Aug.
118	Alfons	Germonpré, A.	158	Louise	David, Jean
119	Alice	Kroothoep, Jos.	159	Marie	Poitier, Pierre
120	Louis	Hintjes, Emile	160	Esther	Vanhoek, Isidoor
121	Lisa	Neirynek, Elise	161	Julia-Alice	Dasseville, Léon
122	De Zeevogel	Monroy, Alphonse	163	Celina	Duvivier, Richard
123	Johu	Hubrouck, Charles	164	Marie	Cattoor, Joseph
124	Léopold	NEFOR, C. ET V <sup>o</sup> BLOMMAERT	166	Albertina	Hagers, François
126	Martha	Pieters, Edouard	167	Louis	Peere, Aug.
127	Lena	Vanhoucke, Arthur	169	François	De Boisere, Ed.
130	Louise-Marie	Fontaine, Charles	170	Jeannette	Van Speybrouck, L.
131	Augusta	Hostin, Pierre	171	DE KLEINE EDOUARD	Goes, Jean
132	Pot	Aspessagh, Henri	172	Marie	De Boisere, Ed.

SECTION III.

Changements survenus dans la flotille de pêche d'Ostende, pendant l'année 1910.

A. -- Bateaux qui ont obtenu le certificat de nationalité.

N<sup>o</sup> 0 7. *Auguste Charlotte*, cutter à arrière carré, construit à Ostende, sur chantier P. Deweert, en 1909; entré en ligne le 7 janvier 1910. Armateur Aug. Brunet.

N<sup>o</sup> 0 58. *Laure-Stéphanie*, cutter à arrière carré, construit à Ostende, sur chantier L. Deweert en 1909-10; entré en ligne le 17 janvier 1910. Armateur Louis Deweert.

N<sup>o</sup> 0 125. *Nemrod* (M. B. P. D.), chalutier à vapeur en acier, à hélice, construit en 1909-10, à Hull, aux chantiers de MM. Cook-Welton & Gemmel; entré en ligne le 25

janvier 1910. Armateur H. P. Aspeslagh. (Voir rubrique : « Bateaux qui se sont perdus »).

N° O 164. *Ivonne*, cutter à arrière carré, construit en 1909-10, à Ostende, sur chantier Aug. Hamman ; entré en ligne le 19 février. Armateur François Ghysel.

N° O 113. *Julienne*, cutter à arrière carré, construit en 1909-10, à Ostende, sur chantier Henri Panesi ; entré en ligne le 28 février 1910. Armateur Léon Vanwulpen.

N° O 121. *Rosa-Auguste*, cutter à arrière carré, construit en 1909-10, à Ostende, sur chantier Pierre Deweert ; entré en ligne le 5 mars 1910. Armateur Alphonse Monroy.

N° O 138. *Eugène-Elvire*, cutter à arrière rond, construit en 1909-10, à Ostende, sur chantier Aug. Cattoor ; entré en ligne le 15 avril 1910. Armateur Albert Vroome.

N° O 123. *Victorine*, cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Louis Vandeputte ; entré en ligne le 18 avril 1910. Armateur Alphonse Sluyter.

N° O 98. *Koning Albert*, cutter à arrière rond, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Aug. Hamman ; entré en ligne le 15 juin 1910. Armateur Aug. Hamman.

N° O 193. *Jean-Antoinette*, cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Henri Panesi ; entré en ligne le 28 juin 1910. Armateur Laurent Geselle.

N° O 130. *Jacqueline* (M. B. H. G.), chalutier à vapeur, en acier, à hélice, construit en 1910, au chantier John Cockerill, à Hoboken (Anvers) ; entré en ligne le 5 juillet 1910. Armateur Société anon. « Pêcheries à vapeur ». Directeur administrateur John Bauwens.

N° O 46. *Lidia-Gustaaf*, cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier L. Torre ; entré en ligne le 13 juillet 1910. Armateur Emile Salliau.

N° O 139. *Roi Albert*, cutter à arrière rond, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Auguste Cattoor ; entré en ligne le 20 juillet 1910. Armateur Albert Vroome.

N° O 31. *John* (M. B. H. J.), chalutier à vapeur, en acier, à hélice, construit en 1910, aux chantiers John Cockerill à Hoboken (Anvers) ; entré en ligne le 10 août 1910. Arma-

teur, Société anonyme « Pêcheries à vapeur ». Directeur-administrateur J. Bauwens.

N° O 120. *Baron Ruzette*, chalutier à vapeur, en acier, à hélice, construit en 1910, aux chantiers Mackie Thomson, à Glasgow ; entré en ligne le 16 août 1910. Armateur, Société des Pêcheries d'Islande. Directeur Jules Baels.

N° O 221. *Alphonse-Mathilde*, cutter à arrière carré, construit en 1910, sur chantier Pierre Deweert ; entré en ligne le 18 août 1910. Armateur Alphonse Monroy.

N° O 141. *Narval* (M. B. H. N.), chalutier à vapeur, à hélice, construit en 1910, aux chantiers de Cook-Welton & Gemmell, à Beverley (Hull) ; entré en ligne le 20 septembre 1910. Armateur H. P. Aspeslagh.

N° O 29. *André-Adrienne*, cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier L. Vanderputte ; entré en ligne le 21 septembre 1910. Armateur André Deckmyn.

N° O 125. *Marie-Edmond*, cutter à arrière rond, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Aug. Hamman ; entré en ligne le 23 septembre 1910. Armateur Emile Mougin.

N° 117. *Maria*, cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Auguste Cattoor ; entré en ligne le 24 septembre 1910. Armateur Pierre Vandembrouck.

N° O 192. *Jean-Jeanne*, cutter à arrière rond, construit en 1910, à Ostende, sur chantier V<sup>o</sup> Deweert-Panesi ; entré en ligne le 15 octobre 1910. Armateur Léopold Peere.

N° O 223. *Prima*, dandy-cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier L. Deweert ; entré en ligne le 7 novembre 1910. Armateur Jos. Lescauwæet.

N° O 17. *Jean-Virginie*, nouveau cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Aug. Cattoor ; entré en ligne le 9 novembre 1910. Armateur Jean Geselle.

N° O 92. *Avance*, cutter à arrière carré et avec moteur auxiliaire, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Hamman ; entré en ligne le 19 décembre 1910. Armateur Ch. Devaulx.

N° O 71. *Anna*, cutter à arrière carré, construit en 1910, à Ostende, sur chantier Auguste Cattoor; entré en ligne le 20 décembre 1910. Armateurs François et Gustave Ver-cruysse.

B. — *Bateaux qui se sont perdus.*

N° O 125. *Nemrod* (M. B. P. D.), chalutier à vapeur, échoué et perdu sur les récifs de l'île de Wight, le 6 février 1910. Equipage sauvé.

N° O 65. *Pêcheries Ostendaises V* (M. B. Q. D.), chalutier à vapeur, sombré et perdu le 12 juillet 1910, à environ 28 milles anglais O. S. O. de Beachy-Head, à la suite d'une voie d'eau. Equipage sauvé.

N° O 162. *De vier Zonen*, chaloupe, sombrée et perdue à la suite d'une voie d'eau, le 9 août 1910, à 10 milles au N. de Zeebrugge. Equipage sauvé.

N° O 25. *Maurice-Christine* (M. B. L. W.), chalutier à vapeur, sombré et perdu le 15 septembre 1910, à la suite d'une collision avec le steamer belge *Cockerill*, à environ 6 milles S. Q. O. du feu « Royal Sovereign ». Equipage sauvé.

N° O 92. *Le Progrès*, chaloupe à moteur auxiliaire, sombrée et perdue le 13 octobre 1910, à l'entrée du port de Nieuport. Equipage sauvé.

N° O 185. *Auguste et Jean*, chalutier à voiles, sombré et perdu à la suite d'une collision le 29 décembre 1910, à environ 12 milles N. Q. N. O. d'Ostende. Tout l'équipage, composé de 5 hommes, a péri.

C. — *Bateau qui a cessé de naviguer sous pavillon belge.*

N° O 46. *Charles-Yvonne*, cutter, vendu le 7 mars 1910, au sieur Karl Johansen, de Grundsund (Suède), d'où il naviguera à la pêche sous pavillon suédois.

D. — *Bateaux qui ont changé de propriétaire.*

N° O 143. *Echo*, passé en la propriété du sieur Aug. Hamman, depuis le 1<sup>r</sup> septembre 1910.

N° O 16. *De Troost*, passé en la propriété du sieur Alphonse Monroy, depuis le 30 septembre 1910.

N° O 7. *Auguste-Charlotte*, passé en la propriété du sieur Alphonse Deckmijn, depuis le 1<sup>r</sup> octobre 1910.

N° O 70. *Margot*, passé en la propriété du sieur Alph. Monroy, depuis le 1<sup>r</sup> octobre 1910.

N° O 28. *Anna and William*, passé en la propriété du sieur Alphonse Monroy, depuis le 4 octobre 1910.

N° O 149. *Léon*, passé en la propriété du sieur Alphonse Monroy, depuis le 4 octobre 1910.

N° O 176. *Jean-Joséphine*, passé en la propriété du sieur Alphonse Monroy, depuis le 4 octobre 1910.

N° O 30. *Anna-Victorine*, passé en la propriété du sieur Jean Deley, depuis le 20 octobre 1910.

N° O 121. *Rosa-Augusta*, passé en la propriété du sieur Richard Lanoye, depuis le 28 novembre 1910.

N° O 118. *Jeune Progrès*, passé en la propriété du sieur Auguste Peere, depuis le 16 décembre 1910.

N° O 4. *Louise*, passé en la propriété du sieur Léopold Everaert, depuis le 30 décembre 1910.

E. — *Bateaux qui ont changé de port d'attache et de propriétaire.*

N° O.112. *Frans-Damida*, vendu en septembre 1910, au sieur D'Hondt, de Blankenberghe, d'où il continuera à naviguer à la pêche.

N° O.13 *Edouard-Sophie*, vendu en octobre 1910, au sieur P. Vlietinck, de Heyst, d'où il naviguera à la pêche.

F. — *Bateau qui a changé de nom et de propriétaire.*

N° O. 9. (ex *Aida-Irène*), *Ernest*, passé en la propriété du sieur *Henri Belvaene*, sous le nom de *Ernest*, depuis le 29 août 1910.

G. — *Bateau qui a changé de numéro et de propriétaire*

(Ex N° O. 29). *Auguste-Marie*, vendu au sieur *Henri Chapman*, d'Ostende, navigue sous le numéro O.10, depuis le 21 septembre 1910.

H. — *Bateau qui a changé de nom et de numéro.*

(Ex N° O. 71). *Fustine*, navigue actuellement sous le numéro O.160 et sous le nom *Joseph-Hélène*.

I. — *Bateaux démolis ou vendus pour être démolis.*

N° O. 98. *Ministre J. Vandempereboom*, démolé en avril 1910.

N° O. 221. *Standaastgheld*, démolé en avril 1910.

N° O. 137. *Afred Vroom*, démolé en juin 1910.

N° O. 10. *Stephanie*, démolé en septembre 1910.

N° O. 84. *Vier Gebroeders*, démolé en septembre 1910.

N° O. 117. *Waakzaamheid*, démolé en septembre 1910.

N° O. 17. *Jean Virginie*, vendu en novembre 1910.

N° O. 24. *Martha*, démolé en décembre 1910.

N° O. 188. *Delphine*, démolé en décembre 1910.

J. — *Bateau qui a changé de tonnage.*

N° O. 59. *Morgenster*, nouvelle lettre de jauge depuis le 25 juin 1910 (11<sup>5</sup>/<sub>100</sub> tonneaux).

SECTION IV.

Tableau comparatif des différents ports de pêche.

TABLEAU indiquant l'effectif des chaloupes de pêche à la fin de chacune des années 1881 à 1910, ainsi que le nombre des chaloupes qui ont péri en mer.

ANNÉE	NOMBRE DE CHALOUPES						TONNAGE						NOMBRE D'HOMMES D'ÉQUIPAGE												
	Anvers	Ostende	Napuaert	Oostduinkerke	Coxsye	Blankenbergh	de Oostduinkerke	de Napuaert	de Oostduinkerke	de Coksye	de Blankenbergh	de Oostduinkerke	de Napuaert	de Oostduinkerke	de Coksye	de Blankenbergh	de Oostduinkerke	de Napuaert	de Oostduinkerke	de Coksye	de Blankenbergh				
1881	11	166	14	7	47	33	25	29	899	7470	247	106	944	720	10476	125	906	47	104	209	106	150	1635		
1882	10	175	14	7	47	33	25	300	862	7200	102	106	720	190	10047	115	1050	29	104	214	180	145	1733		
1883	10	180	8	7	47	33	25	305	1010	7778	108	106	740	184	10766	119	1080	34	104	260	185	140	1818		
1884	11	196	7	7	50	36	25	324	1082	8369	104	106	720	190	11474	133	1200	30	104	260	185	147	1811		
1885	11	210	9	7	51	36	25	344	1095	9151	116	106	760	190	12541	133	1200	40	104	221	190	146	1930		
1886	11	209	9	7	51	36	25	342	986	8941	98	106	1025	196	12009	105	1200	34	104	221	190	152	1902		
1887	11	211	7	7	50	36	25	344	914	8912	96	106	1050	196	12191	135	1200	34	104	217	190	152	1981		
1888	11	219	7	7	50	36	25	344	912	8912	96	106	1152	196	11831	84	1200	24	104	226	190	150	1881		
1889	7	213	5	5	50	37	26	358	530	8622	45	106	1122	179	11802	76	1275	24	104	215	185	132	1907		
1890	6	205	4	4	51	37	32	334	445	8528	32	106	1122	188	11201	64	1230	14	104	215	185	180	1888		
1891	4	208	4	4	50	43	34	341	373	8516	16	106	1120	188	11210	50	1170	8	104	217	210	190	1845		
1892	5	196	6	6	48	42	39	336	447	8035	36	106	1079	188	10761	60	1110	20	104	206	203	234	1833		
1893	2	193	8	8	50	39	72	364	181	8064	47	106	1022	198	10636	26	1085	20	104	206	166	288	1781		
1894	1	184	10	10	52	49	80	373	97	7340	50	106	1085	178	9943	14	1000	25	104	211	171	275	1696		
1895	1	180	13	13	50	46	76	366	97	7049	86	106	856	170	9379	14	995	52	104	191	182	324	1758		
1896	1	180	9	9	51	45	76	422	720	661	187	106	881	172	9981	104	986	38	104	194	179	357	1996		
1897	1	170	9	9	53	43	66	404	626	63	191	106	989	192	9619	104	960	38	104	167	201	396	2005		
1898	1	168	8	8	52	45	66	398	6849	57	199	106	942	161	9413	105	990	21	104	107	157	350	1934		
1899	1	159	8	8	49	45	73	381	6330	64	143	106	721	161	8826	104	945	24	105	90	174	204	385	1927	
1900	1	168	8	8	46	45	75	378	6641	87	146	106	762	167	9069	104	970	32	104	90	159	165	420	1916	
1901	1	177	11	11	44	45	74	394	6773	115	151	106	679	175	9163	105	1025	55	104	56	174	223	370	1991	
1902	1	181	12	12	44	45	78	403	6600	147	135	106	655	162	9421	105	1045	53	104	207	224	390	2084		
1903	1	179	12	12	49	47	81	432	6314	147	122	106	766	161	9105	105	1035	41	108	64	194	286	420	2148	
1904	1	172	14	14	47	48	85	418	6153	188	241	108	745	161	8816	105	1025	46	112	56	172	217	167	2021	
1905	1	170	14	14	49	49	82	422	6143	183	241	106	791	160	9140	105	1021	318	104	169	234	394	1973		
1906	1	164	12	12	42	42	76	401	5383	133	241	106	665	161	8088	104	954	189	104	171	239	323	1914		
1907	1	169	11	11	45	45	79	420	5517	143	241	106	646	161	8027	104	1003	188	104	174	243	336	2006		
1908	1	172	10	10	42	42	66	349	5728	131	241	106	828	174	8401	11	999	179	104	40	175	242	301	14	2152
1909	1	169	12	12	45	45	79	404	5949	131	241	106	815	172	8434	11	1036	202	104	192	248	325	2210		
1910	1	176	15	15	47	47	85	477	5478	152	241	107	822	172	8665	11	1062	165	104	200	256	421	2212		

SECTION V

Pêche à la morue.

Le tableau suivant indique les armements et les importations de la pêche nationale pour les années 1881 à 1910.

ANNÉES	PÊCHE A LA MORUE							
	NOMBRE D'ARMEMENTS				PRODUITS (en kilogrammes)			
	Anvers	Ostende	Nieuport	TOTAL	Anvers	Ostende	Nieuport	TOTAL
1881	10	109	12	131	138.120	810.000	52.119	1.000.239
1882	9	105	10	124	131.210	710.000	26.440	867.650
1883	9	101	2	112	133.780	531.765	8.545	679.091
1884	7	97	2	106	103.280	385.808	4.702	493.790
1885	5	49	"	54	30.650	225.000	"	255.650
1886	4	32	"	36	39.450	128.000	"	167.450
1887	8	60	"	68	45.952	265.950	"	311.902
1888	7	41	"	48	70.500	213.500	"	284.000
1889	2	18	"	20	15.500	190.000	"	205.500
1890	5	46	"	49	26.000	383.189	"	409.189
1891	4	62	"	66	45.500	420.000	"	465.500
1892	3	19	"	22	30.400	70.000	"	100.400
1893	3	27	"	30	33.400	135.000	"	168.400
1894	2	30	"	32	15.000	189.945	"	204.945
1895	1	45	"	46	30.000	294.367	"	324.367
1896	"	42	"	42	"	265.882	"	265.882
1897	"	46	"	46	"	193.252	"	193.252
1898	"	40	"	40	"	116.032	"	116.032
1899	"	22	"	22	"	81.135	"	81.135
1900	"	21	"	21	"	57.240	"	57.240
1901	"	9	"	9	"	35.750	"	35.750
1902	"	6	"	6	"	23.625	"	23.625
1903	"	1	"	1	"	4.657	"	4.657
1904	"	2	"	2	"	6.750	"	6.750
1905	"	1	"	1	"	4.050	"	4.050
1906	"	1	"	1	"	5.805	"	5.805
1907	"	2	"	2	"	2.145	"	2.145
1908	"	"	"	"	"	"	"	"
1909	"	"	"	"	"	"	"	"
1910	"	"	"	"	"	"	"	"

SECTION VI.

Petite Pêche du Hareng.

Le tableau suivant indique les armements et les importations de la petite pêche nationale pour les années 1881 à 1910.

ANNÉES	NOMBRE D'ARMEMENTS							PRODUITS (en valeur)								
	Ostende	Coxyde	Nieuport	Oostduinkerke	La Panne (Adinkerke)	Heyst	Zeebrugge	TOTAL	Ostende	Coxyde	Nieuport	Oostduinkerke	La Panne (Adinkerke)	Heyst	Zeebrugge	TOTAL
1881			14	"	25			39		francs	francs	francs	francs			francs
1882			7	"	24			31		"	5.131	"	115.442			120.573
1883			8	"	23			31		"	5.090	"	95.342			100.432
1884			7	"	24			31		"	2.980	"	50.783			53.763
1885			9	"	25			34		"	5.545	"	98.542			104.087
1886			7	"	29			38		"	2.647	"	52.802			55.449
1887			7	"	29			33		"	3.435	6	54.074			58.107
1888			4	"	23			27		"	4.511	"	30.186			34.797
1889			4	"	26			30		"	8.352	"	21.400			29.752
1890			2	"	32			36		"	7.514	"	43.191			50.705
1891			2	"	34			36		"	1.600	"	12.800			14.400
1892			6	"	32			45		"	3.000	"	51.000			54.000
1893			6	"	30			45		"	4.500	"	60.900			70.800
1894			1	"	70			78		"	3.000	"	38.000			39.000
1895			1	"	80			81		"	50	"	56.000			56.050
1896			1	"	75			70		"	275	"	45.750			46.025
1897			2	"	70			86		"	7.200	"	52.500			60.025
1898			1	"	66			81		"	5.600	"	42.570			48.230
1899			1	10	60			90		"	60.230	270	25.000			275.700
1900			15	"	70			85		"	33.150	"				170.050
1901			9	"	58			85		"	15.800	"				86.700
1902			6	"	65			67		"	11.619	"				88.497
1903			16	"	70			71		"	6.975	"				123.075
1904			2	"	24			86		"	84.112	"				183.352
1905			1	"	8			26		"	2.156	"				28.028
1906			1	"	8			9		"	6.704	"				6.704
1907			35	1	62			69		"	2.728	95.480	2.417			204.761
1908			37	"	61			103		"	11.800	87.920				245.080
1909			35	"	87			141		"	16.133	84.065				317.051
1910	67	67	37	11	90			128		"	39.142			5.000	2.000	137.332
								192		"	20.727	2.058	9.702			58.017

SECTION VII.  
Pêche de marée.

Le tableau suivant indique les armements et les produits de la pêche de marée pour les années 1881-1910

ANNÉES	NOMBRE D'ARMEMENTS										PRODUITS (EN VALEUR)									
	Anvers	Ostende	Nieuport	Oostduinkerke	Coxsye	Blankenberghe	Heyst	La Panne (Adinkerke)	Zeebrugge	T O T T	Anvers	Ostende	Nieuport	Oostduinkerke	Coxsye	Blankenberghe	Heyst	La Panne (Adinkerke)	Zeebrugge	T O T T
1881	11	166	14	7	8	47	36	25	299	329 902	1 745.000	13.322	*	*	270.709	168.800	187.912	*	2.715.645	
1882	10	175	10	7	8	48	36	25	300	303 451	1.978 500	15 717	*	*	310 170	215.800	214 997	*	3.088.135	
1883	10	189	10	7	8	48	38	23	316	330.700	2 390 593	18.003	*	*	304 890	195 246	190.846	*	3.448.278	
1884	11	196	11	7	9	50	36	23	324	290 975	2.713 448	19.565	*	*	289 537	204 150	265.854	*	3.783.529	
1885	11	209	11	7	9	50	37	23	341	212.250	2 809 909	14 186	*	*	282.630	179 686	104 656	*	3 603.326	
1886	11	226	11	7	7	51	38	26	359	246 859	2.981.909	14 628	*	*	293 254	180 671	107 865	*	3.827.186	
1887	17	222	11	7	7	50	39	23	355	200.482	2 784.712	15 076	*	*	242 935	185 419	108 925	*	3.637.549	
1888	11	225	11	7	7	50	39	23	348	190.000	2.851.480	9 975	*	*	240.061	166.906	45.000	*	3.602.512	
1889	56	227	11	7	7	52	37	23	402	127.800	2 621.898	7.198	*	*	228.577	180 050	37.400	*	3.202 963	
1890	55	219	11	7	7	51	37	23	398	91.800	2.862.113	2.106	*	*	260 469	196 827	47.040	*	3.261.149	
1891	47	216	11	7	7	50	38	23	316	105 900	2 794.905	4.590	*	*	208.685	146.901	76.500	*	3.437.291	
1892	56	209	11	7	7	51	37	23	331	122.426	2.577.211	22 500	*	*	165.537	119.717	169.150	*	3.210.541	
1893	36	200	11	7	7	50	38	23	336	85.000	2.685.603	4.200	*	*	204.644	119.335	248.500	*	3.347.880	
1894	13	200	11	7	7	50	38	23	338	35 000	2 623 136	61.950	*	*	185.986	125.423	238.600	*	3.270.095	
1895	12	194	10	12	6	50	46	79	393	30.000	2.596 987	14.760	*	*	131.504	39.409	97.170	*	2.929.851	
1896	190	205	10	12	6	51	45	76	432	2.584 422	10.800	40.600	*	28.600	149.111	72.000	87.400	*	2.961.833	
1897	182	200	10	12	6	50	46	76	416	2.608 581	19 350	31.500	*	72.500	158.420	138.000	136.940	*	3.210 097	
1898	186	170	10	12	6	50	48	75	401	2.599 178	23.296	30.250	*	80.250	104.071	141.750	205.600	*	3.857.279	
1899	181	170	10	12	6	50	48	75	401	2.599 178	34.516	152.293	*	130.596	174.789	190.800	529.396	*	4.637.998	
1900	181	180	10	12	6	50	48	75	391	4.016 183	89.648	100.760	*	162.976	174.594	140.000	703.950	*	5 671.411	
1901	189	180	11	9	7	48	48	75	430	4.269.398	100.760	85.650	*	198 030	197.186	265 000	677.840	*	5.793.545	
1902	199	9	11	9	7	44	44	75	443	4.324.520	85.650	92.088	*	198 030	194.600	318 000	616.200	*	6.304.348	
1903	198	12	37	16	49	49	61	80	437	4.107 187	141.224	280.448	*	310.797	184.176	247.475	282.000	920.880	*	6.246.188
1904	191	14	23	14	47	47	58	85	441	4.320.256	828.890	134.610	*	140.224	206.978	252.000	851.360	*	6.978.421	
1905	189	86	14	1	49	49	60	79	423	4.433.299	478.732	32.928	*	9.615	215.737	254.000	413.839	*	6.164.938	
1906	185	46	12	2	42	42	59	76	423	3.984.874	455 120	109.538	*	20.684	267.586	300.900	785.992	*	6.316.521	
1907	187	40	11	6	45	45	66	79	434	4.118 169	431.840	18.150	*	64.778	237.353	346.500	852.884	*	6.069.672	
1908	190	40	12	6	45	45	64	77	460	3.964.874	455 120	109.538	*	82.152	262 085	538 988	794.136	*	6.242.608	
1909	191	42	15	9	45	45	65	86	475	3 776 106	387.954	171.240	*	91.328	278 957	450 000	995.226	*	6.203.810	
1910	5	194	28	15	9	46	64	88	498	23.956	2.955.321	373 807	*	87.417	335.163	600.000	951.874	12.500	6.486.702	

CHAPITRE V.  
ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES, DANGEREUX ET INCOMMODOES.

SECTION I.  
Établissements de 2<sup>e</sup> classe.

Les tableaux suivants renseignent les établissements dangereux, insalubres et incommodes érigés sur le territoire de la ville pendant l'année 1910 :

N° d'ordre	NATURE de l'usine, fabrique ou établissement	SITUATION	NOM du propriétaire auquel l'autorisation a été accordée	DATE de l'autorisation	DURÉE de l'autorisation
1	Garage pour automobiles etc.	Ch. de Nieuport, 69	Fr. Cys	7 janv. 1910	Révochable de tout temps
2	Boucherie	Av. de Smetde Nayer	H. Vanhouschrouck	7 janv. 1910	id.
3	Moteur à gaz 3 H. P.	Ch. de Thourout, 83	C. Bouvens	10 janv. 1910	id.
4	Boucherie	Rue Port franc, 45	Aug. Marchand	10 janv. 1910	id.
5	Moteur à gaz 2 H. P.	Rue Port franc, 5	Y. Leconte	18 janv. 1910	id.
6	Boulangerie	Rue Wellington, 8	Ve Ryndt et fils	1 févr. 1910	id.
7	Garage avec dépôt de raphte	Place Léopold 1 <sup>er</sup> , 4	E. Vandergaest	11 févr. 1910	id.
8	Ecurie	Place Léopold 1 <sup>er</sup> , 4	F. Vandergaest	11 févr. 1910	id.
9	Moteur à essence 1 H. P.	R. des Chauffeurs, 14	Ve Van Hirsberghe	25 févr. 1910	id.
10	Moteur à gaz 4 H. P. forge et dépôt de gazoline	Rue des Champs, 15	Albert Jacobs	25 févr. 1910	id.
11	Ecurie	R. de Ravensyde, 24	H. Verdohaeghe	4 mars 1910	id.
12	Boucherie	Rue des Capucins	O. Lannoye	8 mars 1910	id.
13	Atelier de chaudronnerie	Rue de Madrid, 1	Ed. Velle	25 mars 1910	id.
14	Forge	Rue Wellington, 6	H. Van Eessen	29 mars 1910	id.
15	Dépôt de pétrole	Rue des Champs, 12	H. Himpens	1 avril 1910	id.
16	Atelier de charbon	Ch. de Thourout, 129	P. Retsuert	12 avril 1910	id.
17	Boucherie	Rue de Madrid, 1	Ch. Castelen	12 avril 1910	id.
18	Dépôt de pétrole	Av. de Sm de Nayer	E. Sorel	12 avril 1910	id.
19	Ecurie	Rt. Constantinople, 6	E. Meehout	19 avril 1910	id.
20	Pâtisserie	Sr. Marie-José, 4 <sup>re</sup>	A. Ducarne	10 mai 1910	id.
21	Moteur électrique 2	Rue de l'chapelle, 24	C. Van Mullem	10 mai 1910	id.
22	Moteur électrique 2	R. des S. Blancs, 19	A. Pionvier	24 mai 1910	id.
23	Moteur électrique 2	Rue Louise, 3	S. Broilly	7 juin 1910	id.

N° d'ordre	NATURE de l'usine, fabrique ou établissement	SITUATION	NOM du propriétaire auquel l'autorisation a été accordée	DATE de l'autorisation	DURÉE de l'autorisation
24	Moteur à gaz 1 1/2 H. P.	Marché aux herbes, 11	Pr. Asseloos	7 juin 1910	
25	Moteur à essence 6 H. P. et dépôt d'essence	Rue de l'Archiduc, 62-64	M <sup>lle</sup> J. Boone	7 juin 1910	
26	Boucherie	Rue d'Est, 68	Alph. De Backer	10 juin 1910	
27	Ecurie	Rue Christine, 21-26	H. Florizoone	10 juin 1910	
28	Magasin de détailant de poisson	Rue des Maçons, 11	J. Maseman	21 juin 1910	
29	Charcuterie	Bd du Midi, 45	J. Dierycx	21 juin 1910	
30	Atelier de menuiserie, moteur à naphthe 4 H. P. et dépôt de naphthe	Rue Jacobsen	P. Corveleyn	1 juillet 1910	
31	Boucherie	Ch. de Thourout, 199	J. De Clercq	8 juillet 1910	
32	Moteur à gaz 2 H. P.	Rue du Cercle, 16	G. De Keyser	26 juillet 1910	
33	Ecurie	R. Eu. Beernaert, 136	J. Lingier	16 août 1910	
34	Forge	R Constantinople 23	C. Provoost	18 oct. 1910	
35	Dépôt de matières inflammables	Rue d'Est, 54	L. Lecœuvre	18 oct. 1910	
36	Charcuterie	R. des S. Blanchés, 69	Iv. Van Caneghem	4 nov. 1910	
37	Magasin de détailant de poisson	Rue d'Est, 1	Dierickx-Visschers	4 nov. 1910	
38	Moteur à gaz 1 1/2 H. P.	Rue du Quai, 10	Louis Verstraete	4 nov. 1910	
39	Ecuries	Rue du Fort	S <sup>te</sup> Royale Hipp W.	18 nov. 1910	
40	Atelier de plombier	R. de la Corderie, 44	H. Vercoillie	25 nov. 1910	
41	Magasin de couleurs	Rue d'Est, 67	C. Mollet	13 déc. 1910	
42	Mot. à essence 5 H. P.	Rue St François, 53	Lannoye-Sanders	30 déc. 1910	
43	Boucherie	Rue des Champs, 58	Ackaert Edmond	30 déc. 1910	

SECTION II.

*Etablissements de 1<sup>re</sup> classe.*

1	Dynamo pour la production de l'électricité Moteur à gaz 12 H. P.	Rue de Flandre	E. Mathieu	1 avril 1910	30 ans
2	Dépôt de matières inflammables	Rue des Sœurs blanches	E. Schultz	21 juin 1910	15 ans
3	Saurisserie de poisson	R. Gauweloze, 4	J. Dossaer	21 avril 1910	30 ans
4	Dépôt de matières inflammables	Chauss. e Thourout	J. Monteyne-Lams	4 nov. 1910	30 ans
5	Atelier pour travail en grand métaux, mot. à gaz 10 H. P., dynamo 30 amp.	Rue des Cordiers	Quinet, frères	24 mars 1911	3 ans
6	Dépôt de cordages neufs et usagés etc.	R. St François, 57	P. Van Lerberghe	7 avril 1911	30 ans

SECTION II.

*Machines et chaudières à vapeur*

N° d'ordre	NATURE de l'usine, fabrique ou établissement	SITUATION	NOM du propriétaire auquel l'autorisation a été accordée	DATE de l'autorisation	DURÉE de l'autorisation
1	Chaudière avec machine	Rue de Rome, 52	Cambier et C <sup>ie</sup>	25 janv. 1910	
2	Chaudière avec machine à vapeur	Chantier aux bois (Instal <sup>ns</sup> maritimes)	Société Anonyme Laiga	25 janv. 1910	
3	Machine à vapeur type locomobile	Rue de Leffingh	H. Smis-Va cke	25 janv. 1910	
4	machines et chaudières à vapeur	Installations maritimes	H. Deweert	31 mai 1910	

## TITRE IX.

### COMMERCE ET MOYENS DE TRANSPORT.

#### CHAPITRE I.

##### TRIBUNAL DE COMMERCE D'OSTENDE.

Voici le rapport de cette institution sur l'année judiciaire 1909-1910 (du 1<sup>er</sup> août 1909 ou 1<sup>er</sup> août 1910) :

A. *Composition du Tribunal*: MM. Olivier Roger, président; Georges Serruys, juge; Désiré Fermon, id.; Léonce Thoma, id.; Pierre Laroye, id.; Henri Aspeslagh, juge suppléant; Emile Defever, id.; Louis Deridder, id.; Augusto Stracké, id.; Edouard Jean, référendaire.

B. *Audiences*. — Pendant l'année 1909-1910, le tribunal a siégé le jeudi de chaque semaine à 3 1/2 h. de relevée; il a de plus siégé en audiences extraordinaires, soit pour terminer les affaires urgentes, soit pour concilier les parties.

C. *Statistique*. — Pendant l'année 1909-1910, le tribunal a eu à statuer sur 563 causes. Des 563 causes dont le tribunal a eu à connaître pendant l'année 1909-1910, 294 ont été terminées par jugements, 139 contradictoires et 155 par défaut, — 118 par décretement de conclusions, transactions, abandon ou radiation; 10 affaires ont été rayées du rôle après assignation à la suite de transactions conclues à l'intervention du tribunal.

Il restait 151 affaires au rôle à la fin de l'année, soit au 31 juillet 1910. Le tribunal a rendu pendant l'année, outre les jugements définitifs et par défaut et outre les jugements

en matière de concordat préventif de la faillite et en matière de faillite, 154 jugements sur com. étence, interlocutoires ou incidentels.

Les 412 procès terminés pendant l'année 1909-1910, par jugements ou radiation du rôle l'ont été dans le laps de temps ci-après,

#### A) *Inscription au rôle depuis moins de trois mois.*

Terminés par jugements contradictoires . . .	58
id. jugements par défaut . . . . .	134
id. jugements radiation du rôle . . . . .	60
	<hr/>
	252

#### B) *Inscription au rôle depuis trois mois à six mois.*

Terminés par jugements contradictoires. . . . .	30
id. jugements par défaut . . . . .	10
id. jugements radiation du rôle . . . . .	28
	<hr/>
	68

#### C) *Inscription au rôle depuis six mois à un an.*

Terminés par jugements contradictoires. . . . .	32
id. jugements par défaut . . . . .	7
id. jugements radiation du rôle . . . . .	17
	<hr/>
	56

#### D) *Inscription au rôle depuis un an à trois ans.*

Terminés par jugements contradictoires. . . . .	15
id. jugements par défaut . . . . .	4
id. jugements radiation du rôle . . . . .	13
	<hr/>
	32



E) *Inscription au rôle depuis trois ans à cinq ans.*

Terminés par jugements contradictoires. . .	3
id. jugements par défaut . . . . .	0
id. jugements radiation du rôle . . . . .	0
	— — —
	3

F) *Inscription au rôle depuis cinq ans à dix ans.*

Terminés par jugements contradictoires. . .	1
id. jugements par défaut . . . . .	0
id. jugements radiation du rôle . . . . .	0
	— — —
	1

D. *Remises de causes.* — Le tribunal a accordé à la demande des parties ou de leurs conseils pendant l'année 1909-1910, 2731 remises de causes. Pendant l'année 1908-1909, il avait accordé 3005 remises de causes et pendant l'année 1907-1908, il avait accordé 3413 remises de causes à la demande des parties ou de leurs conseils.

E. *Faillites.* — Pendant l'année 1909-1910, 11 faillites ont été déclarées. Il en avait été déclaré 7 pendant l'année 1908-1909, 8 faillites restaient à liquider de l'exercice écoulé, y compris les faillites déclarées antérieurement à l'année 1908-1909.

Dans le courant de l'année 1909-1910, 14 faillites ont été terminées par liquidation, trois faillites ont été closes à défaut d'actif. Il restait 2 faillites à liquider à la fin de l'année judiciaire, soit au 31 juillet 1910.

G. *Concordats préventifs.* — Pendant l'année 1909-1910, sept requêtes aux fins d'être admis à faire des propositions concordataires préventives de la faillite ont été présentées au tribunal.

Pendant l'année 1908-1909, 9 requêtes à cette fin avaient été présentées. La procédure préalable a été autorisée

pour six demandes de concordat ; la procédure préalable a été refusée à un débiteur qui a été déclaré en état de faillite.

Trois des concordats ont été votés aux majorités légales, deux de ces concordats ont été homologués par le tribunal, un concordat n'a pas été homologué par le tribunal et a été suivi de la déclaration en état de faillite du débiteur. Trois des débiteurs ont été déclarés en état de faillite sur aveu pendant la procédure en obtention du concordat.

H. *Lettres de change et billets à ordre protestés.* — Pendant l'année 1909-1910, il a été protesté, dans le ressort du tribunal de commerce d'Ostende 526 lettres de change acceptées et 16 billets à ordre dont le montant s'élève ensemble à la somme de fr. 213.060,04.

Pour les lettres de change protestées il y en a eu 98 en moins et pour les billets à ordre 7 en moins qu'en 1908-1909. Pendant l'exercice 1908-1909, il y avait eu 114 lettres de change de plus et deux billets à ordre de plus protestés qu'en 1907-1908, alors que pendant l'année 1907-1908 il y avait eu 113 lettres de change de plus et 10 billets à ordre de plus protestés que pendant l'exercice précédent 1906-1907.

Le chiffre total des lettres de change acceptées et billets à ordre protestés pendant l'exercice 1909-1910 a été de fr. 60.039,16 inférieur à ce chiffre total en 1908-1909, alors que le chiffre total des lettres de change acceptées et billets à ordre protestés pendant l'année 1908-1909 a été de 96.153,00 francs supérieur à ce chiffre total en 1907-1908.

CHAPITRE II.

ENTREPOT PUBLIC.

Par arrêté Royal du 19 mars 1910, le mandat de M. Liebaert Auguste, en qualité de membre de la commission administrative de l'entrepôt public, a été renouvelé pour une période expirant le 31 décembre 1912.

Par arrêté Royal du 27 février 1911, le mandat de M. Laroye Jean, en qualité de membre de la commission administrative de l'entrepôt public a été renouvelé pour une période expirant le 31 décembre 1913.

A la fin de l'année 1910, cette commission était donc composée comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE		FIN du mandat
		de la 1 <sup>re</sup> nominat.	Arr. Royal du	
Fonteyne Arthur	Contrôleur des douanes	Membre de droit		
Liebaert Auguste	Echevin	25 mars	1889	31 déc. 1912
Fermon Désiré	Echevin	20 février	1888	31 déc. 1911
Laroye Jean	Cons. communal	16 avril	1909	31 déc. 1913

#### NOUVEAU BATIMENT.

Par dépêche du 19 décembre 1910, n° 26042, Monsieur le Ministre des finances a autorisé la mise en service du nouvel entrepôt public à partir du 1 janvier 1911.

Le nouveau bâtiment a été édifié en 1907. La construction en fut confiée à M. Smis-Valcke, suivant procès-verbal d'adjudication du 15 février 1906, moyennant la somme de 85.777,52 francs.

### CHAPITRE III

#### DES TRANSPORTS PAR VOIE DE TERRE.

##### SECTION I

##### Transports par chemins de fer vicinaux.

##### § 1. — Travaux d'extension du réseau.

Par délibération du 21 juin 1910, le conseil communal a émis l'avis qu'il avait lieu d'autoriser la Société Nationale

des chemins de fer vicinaux à établir une voie en boucle à Ostende, (par la rue des Cordiers) pour le service du chemin de fer vicinal d'Ostende-Middelkerke-Westende (Bains).

Par délibération du 14 mars 1911, le conseil communal a émis un avis favorable à l'exécution d'une jonction du chemin de fer vicinal d'Ostende-Nieuport-Furnes avec celui d'Ostende-Middelkerke-Westende, par le raccordement privé établi rue du Sport, à l'usage de la Société Royale des Courses.

Par délibération de 18 octobre 1910, le conseil communal a décidé d'approuver le tracé d'une ligne nouvelle devant desservir le quartier de l'Ouest. Cette ligne doit suivre la Chaussée de Nieuport, la rue des Deniers et la Chaussée de Thourout. Le conseil s'est engagé à garantir l'intérêt du quart du capital incombant aux communes et nécessaire à la construction de cette ligne et a chargé le Collège échevinal : A) de demander à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux de vouloir étudier le plus tôt possible la nouvelle ligne projetée; B) d'inviter la Province et l'Etat d'intervenir dans les frais d'établissement de celle-ci.

Un Arrêté Royal du 15 novembre 1911 a approuvé cette délibération et a décidé que l'Etat interviendrait jusqu'à concurrence de moitié dans les frais de construction de ce tronçon.

##### § 2. — Augmentation de capitaux.

Par délibération du 18 octobre 1910, le conseil communal a décidé de ne pas intervenir dans la souscription du capital nouveau reconnu nécessaire au parachèvement de la ligne Blankenberghe-Heyst, dont le capital primitif a été fusionné antérieurement déjà, avec ceux de la ligne vicinale Ostende-Blankenberghe.

Tableau donnant par catégorie les dépenses de construction au 31 décembre 1910.

DÉSIGNATION DES LIGNES	DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT						DÉPENSES TOTALES	CAPITAUX SOUSCRITS	DIFFÉRENCE	
	LONGUEURS	Frais généraux intérêts imputationnels et divers	Acquisitions de terrain	Travaux et fournitures	Bâtimens et ouvrages d'art	Matériel d'exploitation			Capital disponible	Excédé :
Ostende à Dixmude . . . . .	25.60	126,053.05	123,607.81	572,667.86	138,287.54	248,385.80	1,584,000	1,513,542.09	270,057.94	
Ostende-Nieuport-Furnes . . . . .	36.95	116,749.32	79,311.61	876,631.14	266,384.86	668,869.50	1,707,000	2,008,398.30	296,338.30	
Ostende-Blankenberghe-Heyst . . . . .	47.93	231,887.09	103,104.29	1,639,439.41	489,832.43	2,541,444.05	4,980,000	5,068,297.27	88,987.27	
Ostende-Westende-Bains . . . . .	14.70	2,282,466.43	62,650.30	213,494.45	210,621.64	582,113.19	2,600,000	3,941,246.01	611,246.01	

LIGNE A VOIE ÉTROITE

LIGNE A TRACTION A VAPEUR ET A TRACTION ÉLECTRIQUE

TRACTION ÉLECTRIQUE

§ 3. Trafic.

Les tableaux suivants indiquent l'importance des recettes et des dépenses effectuées par les lignes, d'Ostende pendant l'année 1910 :

Recettes.

LIGNES	Voyageurs	Bagages	Marchandises	Produits extraord. et recettes diverses	TOTAUX
Ostende-Nieuport-Furnes . . . . .	206.718,46	8.230,97	96.037,39	7.798,20	378.800,02
Ostende-Blankenberghe-Heyst . . . . .	612.144,34	5.272,50	101.733,24	21.385,02	740.635,10
Ostende-Dixmude . . . . .	72.720,85	488,74	28.232,36	2.456,68	104.618,63
Ostende-Westende (Bains) . . . . .	261.505,90	9.740,75	22.509,04	400,52	288.156,11

Dépenses

LIGNES	Frais d'exploitation part de l'exploitant	Frais extraordin. de l'exploitation	Intérêts sur les excédents de dépenses	Frais généraux d'administration	TOTAUX
Ostende-Nieuport-Furnes . . . . .	245.761,69	10.991,37	11.530,10	13.153,00	281.336,16
Ostende-Blankenberghe-Heyst . . . . .	885.107,20	14.631,64	132,10	25.618,73	576.879,87
Ostende-Dixmude . . . . .	59.610,26	415,35	--	3.661,65	63.687,26
Ostende-Westende (Bains) . . . . .	201.483,04	7.239,88	26.410,78	10.083,46	245.187,16

Les chiffres ci-après indiquent la longueur kilométrique exploitée des lignes aboutissant à Ostende et le bénéfice de l'exploitation :

LIGNES	LONGUEUR	BÉNÉFICES D'EXPLOITATION
Ostende-Nieuport-Furnes . . . . .	31.95 Km.	94.463,86
Ostende-Blankenberghe-Heyst . . . . .	47.93 Km.	164.655,23
Ostende-Dixmude . . . . .	25.60 Km.	40.931,37
Ostende-Westende (Bains) . . . . .	14.70 Km.	42.968,45

§ 4. — Dates d'ouverture des diverses lignes.

Les lignes aboutissant à Ostende ont été ouvertes aux dates suivantes :

1. Ostende-Middelkerke	15 juillet	1885
2. Os'ende-Palingbrugge	15 août	1885
3. Ostende-Nieuport (station),	20 décembre	1885
4. Ostende-Furnes,	22 juillet	1886
5. Ostende-Blankenberghe,	8 août	1886
6. Service urbain par l'électricité dans la ville d'Ostende,	1 juillet	1897
7. Ostende-Blankenberghe, (embranchement vers le Phare)	21 septembre	1903
8. Ostende Dixmude	29 juin	1907

SECTION II.

Transports par chemins de fer.

Deux lignes de chemin de fer, celle d'Ostende à Bruxelles et celle d'Ostende à Lille par Thourout, desservent le port et la ville.

La station principale d'Ostende est située à côté des bassins à flots, dits bassins du commerce ; elle est affectée au service des voyageurs, au trafic local, à celui des marchandises en douane, (transit, importations et exportations maritimes) ainsi qu'au service du chantier de créosotage des traverses de chemin de fer. De cette station partent les voies ferrées qui desservent l'entrepôt public, les quais Nord et Sud des bassins le quai des Pêcheurs, le quai du canal de Bruges, le quai des embarcadères des bateaux de Londres et de Tilbury et la Minque.

La seconde station, Ostende-Quai, est celle des paquebots-poste d'Ostende à Douvres ; elle est établie sur le quai d'embarquement et de débarquement de ces paquebots-poste et principalement ouverte au service des voyageurs se rendant vers la Grande-Bretagne ou venant de ce pays.

Les tableaux suivants indiquent le mouvement de chacune des gares d'Ostende :

§ 1. — Marchandises reçues à et expédiées de la Gare d'Ostende (Centre).

A. — Marchandises arrivées.

Le tableau suivant indique par tonne de 1000 kilos, la nature des marchandises reçues :

NATURE DES MARCHANDISES	QUANTITÉS EN TONNES				TOTAL
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	
Automobiles	255	479	656	721	2111
Beurre	357	293	336	367	1353
Bière	488	623	1347	488	2946
Bois de construction	924	1274	1264	1191	4653
Bois ouvré	274	200	174	470	1118
Carreaux	—	—	—	186	186
Cendrées	204	274	69	—	447
Céréales	408	642	506	470	2026
Chaux	1001	1191	534	470	3196
Chicorée	556	597	392	706	2251
Cordages	36	81	106	76	299
Drèches	375	478	435	463	1751
Eaux minérales	121	663	716	161	1661
Engrais chimiques	—	181	47	348	576
Epicerie	467	488	571	265	1791
Farine	445	526	627	579	2177
Fer ouvré	1751	1432	2385	1453	7021
Fromages	732	902	951	839	3524
Fruits	220	490	2110	380	3200
Glace (eau congelée)	367	60	181	581	1189
Groupements	3504	4028	4577	5283	17392
Houblon	13	16	191	562	782
Houille et briquettes	8069	7234	6985	7355	29673
Huile	570	478	372	1005	2425
Jouets	395	327	328	771	1821
Laines	236	383	404	954	1977
Lapins abattus	676	117	386	1038	2217
Levure	207	251	91	98	647
Macadam	4234	4636	5251	816	14937
Machineries	750	712	698	1035	3195
Marbre ouvré	330	338	366	434	1468
Matériel de foire	61	—	—	184	245
Meubles	408	554	954	734	2650
Oufs	1735	750	304	873	3662
Paille	391	499	819	154	1863
Papier	244	268	301	626	1439

NATURE DES MARCHANDISES	QUANTITÉS EN TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Pavés . . . . .	776	346	3575	1853	6550
Pierre de taille . . . . .	1684	1394	2263	2597	7928
Plantes . . . . .	88	152	79	292	611
Poisson frais . . . . .	377	134	133	282	926
Pommes de terre . . . . .	184	192	422	450	1248
Porcs abattus . . . . .	390	45	49	406	890
Poteries . . . . .	16	86	27	69	198
Pulpes . . . . .	—	—	—	230	230
Sel . . . . .	16	105	102	90	313
Sucre . . . . .	144	288	322	469	1223
Tissus . . . . .	1683	1858	1736	3182	8459
Tuiles . . . . .	234	205	597	323	1359
Tuyaux en grès . . . . .	246	255	322	240	1063
» en fonte . . . . .	—	—	268	—	268
Vannerie . . . . .	100	157	46	264	567
Verreries . . . . .	313	356	408	554	1631
Vidanges . . . . .	380	512	463	639	1994
Vin . . . . .	53	144	134	89	420
Volaille et gibier . . . . .	690	493	523	3335	5041
Poids total à l'arrivée.	43714	45933	56530	54670	200847

B. — Marchandises expédiées.

Le tableau ci après indique, par tonne de 1000 kilos, la nature des marchandises expédiées :

NATURE DES MARCHANDISES	QUANTITÉS EN TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Billes . . . . .	—	9	—	—	9
Bois de construction . . . . .	1840	2600	2301	2084	8825
Briques . . . . .	18	18	136	48	220
Céréales . . . . .	592	224	678	724	2218
Chiffons . . . . .	476	367	255	417	1515
Coke . . . . .	790	1123	1126	1894	4933
Eaux amoniacales . . . . .	90	31	133	130	384
Fumier . . . . .	137	61	131	111	440
Glace (eau congelée) . . . . .	612	1161	1556	259	3588
Goudron . . . . .	143	189	162	198	692
Houille . . . . .	3596	2703	3024	5810	15133

NATURE DES MARCHANDISES	QUANTITÉS EN TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Laine . . . . .	3180	1782	1433	2751	9146
Matériel de foire . . . . .	610	—	—	—	610
Meubles . . . . .	178	297	41	136	652
Nitrate . . . . .	55	18	—	10	83
Sable . . . . .	9	—	30	40	79
Sel . . . . .	10	10	—	5	25
Sulfate . . . . .	196	10	—	—	206
Vidanges . . . . .	182	296	701	353	1532
Poisson frais (pet. vitesse)	7649	3557	3270	4158	18634
Poisson, ex- (Allemagne . . . . .	1277	410	387	1110	3184
pédié à (France . . . . .	99	87	1	120	257
grande vi- (Hollande . . . . .	497	2	—	11	510
tesse, vers (Suisse . . . . .	142	140	222	125	629
Poids total au départ . . . . .	26854	20555	23261	24462	95132

§ 2. — Marchandises arrivées à et expédiées de la gare d'Ostende maritime.

A. — Marchandises arrivées.

Le tableau ci-après indique par tonne de 1000 kilogr. la nature des marchandises à l'arrivée pendant l'année 1910 :

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Acide . . . . .	—	1	—	—	1
Acier laminé . . . . .	2	10	15	152	179
Acier ouvré . . . . .	—	—	—	4	4
Ardoises . . . . .	—	3	—	—	3
Barres acier . . . . .	—	—	—	47	47
Billes en chêne . . . . .	779	6480	9315	1822	18396
Bois de construction . . . . .	49	4	17	83	153
Boulons . . . . .	—	2	—	—	2
Buttoirs . . . . .	—	13	—	—	13
Bouteilles vides . . . . .	—	17	4	—	21
Briques . . . . .	—	117	18	—	135
Briquettes . . . . .	14060	13180	15980	15930	60050
Carreaux . . . . .	—	—	6	—	6
Cendrées . . . . .	—	751	—	135	886

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Charpentes en fer . . . . .	73	181	—	7	261
Chaudières . . . . .	—	20	—	—	20
Chaux . . . . .	—	9	10	—	19
Ciment . . . . .	10	10	—	10	30
Cochons de lait } nombre de têtes	830	50	62	1812	2754
Coke . . . . .	16	68	10	292	386
Conserves . . . . .	—	—	13	3	16
Cordages . . . . .	—	—	—	4	4
Coton . . . . .	—	1	—	—	1
Couleurs . . . . .	1	3	1	—	5
Créosote . . . . .	746	821	467	586	2620
Dynamo . . . . .	—	—	—	16	16
Eau minérale . . . . .	13	—	27	21	61
Ecrous . . . . .	—	—	1	—	1
Essieux . . . . .	—	7	—	—	7
Etain . . . . .	1	1	—	—	2
Fascinage . . . . .	129	18	—	—	147
Fer laminé . . . . .	3	1	5	—	9
Fer ouvré . . . . .	—	7	3	1	11
Fonte . . . . .	—	58	4	2	64
Fûts vides . . . . .	—	4	13	—	17
Glace . . . . .	1	1	5	3	10
Houille . . . . .	432	360	356	398	1546
Huile . . . . .	—	—	1	—	1
Lapins . . . . .	—	—	14	1	15
Linges . . . . .	3	2	1	—	6
Lingots d'étain . . . . .	—	—	7	4	11
Linoleum . . . . .	—	2	—	2	4
Liqueurs . . . . .	—	—	7	—	7
Macadam . . . . .	163	285	—	100	548
Machinerie . . . . .	—	35	13	16	64
Matériaux . . . . .	—	13	—	29	42
Mitraille de cuivre . . . . .	—	—	—	3	3
Moellons bruts . . . . .	27	10	—	—	37
Pavés . . . . .	141	10	—	—	151
Pierres brutes . . . . .	75	8	—	—	83
id. taillées . . . . .	222	73	—	—	295
Piquets en chêne . . . . .	41	7	14	38	100
Poteaux . . . . .	172	821	2066	541	3600
Poussier . . . . .	—	10	—	—	10
Poutres en chêne . . . . .	—	10	—	15	25
Rails . . . . .	9	10	—	16	35
Ressorts . . . . .	5	2	2	—	9
Roues . . . . .	—	6	3	10	24
Sabots de frein . . . . .	5	—	—	—	5
Sacs vides . . . . .	—	—	2	—	2
Soufflets . . . . .	—	1	—	—	1
Soude . . . . .	5	—	—	—	5
Sulfate . . . . .	80	10	—	—	90

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Tampons . . . . .	8	—	—	5	13
Tendeurs . . . . .	—	—	2	2	4
Terre cuite . . . . .	—	—	10	5	15
Tôle galvanisée . . . . .	—	1	—	—	1
Tuiles . . . . .	—	—	30	34	64
Tuyaux en grès . . . . .	—	15	18	—	33
Verge . . . . .	—	3	—	—	3
Vernis . . . . .	2	1	2	2	7
Wagonnets . . . . .	—	6	—	2	8
Zinc . . . . .	1	—	—	—	1
	19009	23539	28524	22153	93225

B. — Marchandises expédiées.

Le tableau suivant indique par tonne de 1000 kilogr. la nature des marchandises expédiées de la gare Ostende-maritime pendant l'année 1910.

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Bacs en fer . . . . .	—	—	1	—	1
Billes en chêne . . . . .	9654	16409	13980	4591	44634
Bois de construction . . . . .	6036	10816	9046	9964	35862
Bois en grume . . . . .	47	—	70	39	156
Bouteilles vides . . . . .	13	—	13	5	31
Eau nitratée . . . . .	—	—	104	5	109
Essieux . . . . .	—	—	2	—	2
Ferrures . . . . .	—	5	—	—	5
Houille . . . . .	356	492	591	581	2023
Immondices de ville . . . . .	11	13	—	—	24
Locomobiles . . . . .	—	—	12	—	12
Matériaux . . . . .	—	—	59	25	84
Merrains . . . . .	—	—	42	12	54
Mitraille d'acier . . . . .	5	9	—	9	23
id. de fer . . . . .	10	—	—	—	10
id. de fonte . . . . .	10	—	—	—	10
Nitrate . . . . .	10775	13561	3969	120	28425
Orgettes . . . . .	21	35	10	—	66
Plaques en fer . . . . .	—	—	5	7	12
Piquets en chênes . . . . .	53	8	59	46	166

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DES TONNES				
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
Planchettes . . . . .	1410	1707	1294	1757	6168
Porcs abattus . . . . .	30	—	—	—	30
Poteaux . . . . .	586	1043	1474	1105	4208
Ressorts . . . . .	4	—	—	4	8
Seigle . . . . .	971	1694	931	1067	4673
Soufflets . . . . .	—	1	—	—	1
Sulfate . . . . .	315	269	—	—	584
Tuiles . . . . .	—	—	6	—	6
Tuyaux en fer . . . . .	—	—	2	—	2
Voitures sur essieux . . . . .	35	—	21	—	56
Vieux chiffons . . . . .	—	—	—	2	3
	30342	46063	31704	19339	127448

§ 3. — *Marchandises arrivées à la gare d'Ostende-quai.*

Le tableau suivant indique les marchandises arrivées à cette gare pendant l'année 1910 :

NATURE	POIDS par tonnes de 1000 k.
Charbons . . . . .	50
Coke . . . . .	15
Fers . . . . .	575
Briques . . . . .	40
Briquettes . . . . .	20
Plâtre . . . . .	10
Asphalte . . . . .	10
Bois de construction . . . . .	110
Déchets de carrières . . . . .	362
Matériel d'entrepreneur . . . . .	58
Ciment . . . . .	515
Pierres de taille . . . . .	533
Sable . . . . .	15
Gravilles . . . . .	30

§ 4. — *Recettes du chemin de fer.*  
A. — *A la station d'Ostende (Ville)*

MOIS	VOYAGEURS		BAGAGES	
	1909	1910	1909	1910
Janvier . . . . .	39876 45	41889 05	674 30	937 10
Février . . . . .	32292 75	33215 10	680 50	715 40
Mars . . . . .	36318 70	51293 75	784 70	1136 20
Avril . . . . .	64111 15	63513 25	2059 70	2592 80
Mai . . . . .	72227 45	75387 95	1489 60	2512 50
Juin . . . . .	95094 80	110210 20	3643 60	4684 60
Juillet . . . . .	178269 00	225679 90	10932 95	15925 60
Août . . . . .	358062 00	424621 70	33164 60	40252 00
Septembre . . . . .	281028 40	310474 00	24695 20	26632 00
Octobre . . . . .	83451 10	134727 05	2611 30	2888 90
Novembre . . . . .	41408 75	43169 90	1066 00	1037 50
Décembre . . . . .	45885 15	38915 95	851 70	765 2)
Totaux . . . . .	1328025 60	1522997 80	32651 15	100079 80

CHAPITRE IV.

DES TRANSPORTS PAR VOIE D'EAU.

SECTION I.

Navigation maritime

§ 1. — *Navires entrés et sortis.*

D'après les statistiques de la douane, le mouvement de la navigation maritime de 1910 a été en augmentation de 16 navires, avec une augmentation de 65382 tonnes comparativement à l'année 1909.

Le tableau ci-après donne le nombre et le tonnage net (jauge Moorsom) des bâtiments de mer, qui sont entrés dans le port d'Ostende et de ceux qui en sont sortis pendant les dix dernières années (1901 à 1910).

ANNÉES	NAVIRES A VOILES		NAVIRES VAPEUR				TOTAL	
	Nombre	Tonnage	PAQUEBOTS-POSTE		AUTRES QUE PAQUEBOTS-POSTE		Nombre	Tonnage
			Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage		
<b>ENTRÉE</b>								
1901	65	37 126	1.194	712.736	745	341.852	2.004	1.091.714
1902	56	31 047	1.143	670.212	732	335 021	1.931	1.036 280
1903	50	24.689	1.096	645.116	705	320.765	1 851	990.570
1904	64	20.415	1.098	650.893	634	285.116	1.796	956 424
1905	58	22.410	1.091	649.659	609	279 358	1.758	951.427
1906	56	16.621	1.103	673 273	644	288.493	1.803	978 387
1907	50	24.549	1 098	673.132	626	285 316	1.774	982.997
1908	54	25 883	1.095	679.464	648	291.037	1.797	996.384
1909	48	29 073	1 096	692.866	647	308.180	1.791	1.030.119
1910	42	22.579	1.104	751.140	669	321.782	1.815	1.095.501
<b>SORTIE</b>								
1901	64	36.962	1.195	712 504	747	344.400	2.006	1 093.926
1902	58	31.263	1.143	670.894	734	335 765	1.935	1.037.922
1903	50	23.372	1 096	644 710	703	320.064	1.849	988.146
1904	65	20 833	1.098	651.301	637	286 564	1.800	958 698
1905	58	23.288	1.091	649.768	610	279.991	1.759	953.047
1906	59	17.340	1.103	673.202	643	287.600	1.805	978.142
1907	52	24.368	1.098	672.976	624	285 878	1.774	983 222
1908	52	21.648	1.095	679.241	648	290.973	1 795	991.862
1909	49	33.076	1 096	692.954	645	306.564	1.790	1 032.594
1910	40	22.317	1.104	751.282	668	321.794	1.812	1 095.393

§ 2. Importations et exportations.

Les tableaux suivants donnent le poids net et la valeur des marchandises qui, provenant de l'étranger, ont été débarquées en 1910 dans le port d'Ostende, et de celles qui, pendant la même année, ont été embarquées dans ce port en destination de l'étranger (navigation maritime et fluviale). Voici les résultats de 1910 comparés à ceux de 1909 :

Marchandises débarquées

ANNÉES	QUANTITÉS IMPORTÉES			Valeurs totales
	par mer	par canaux et rivières	TOTAL	
	tonnes de 1.000 kilogr.	tonnes de 1.000 kilogr.	tonnes de 1.000 kilogr.	francs
1910	328 847	21.105	349.952	110.118
1909	300.592	19.633	320.225	102 985
<i>En plus pour 1910</i>	28.255	1.472	29.727	7.203

Marchandises embarquées

ANNÉES	QUANTITÉS EXPORTÉES			Valeurs totales
	par mer	par canaux et rivières	TOTAL	
	tonnes de 1.000 kilogr.	tonnes de 1.000 kilogr.	tonnes de 1.000 kilogr.	francs
1910	51.500	581	52.081	202.274
1909	57.472	10	57.482	200.514
<i>En plus pour 1910</i>	—	571	—	1.760
<i>En moins pour 1910</i>	5.972	—	5.401	—



Si l'on compare, d'une part, le poids -- exprimé en tonnes de 1000 kgr. -- des marchandises importées par mer et débarquées au port d'Ostende pendant les années 1909 et 1910, au tonnage net (jauge Moorsom) des navires de mer (chargés ou non) entrés dans ce port, et d'autre part le poids des marchandises embarquées et exportées par mer pendant les mêmes années, au tonnage net (jauge Moorsom) des navires de mer (chargés ou non) sortis, on trouve les rapports suivants :

**Marchandises débarquées**

ANNÉES	Tonnage net des navires de mer entrés (1)	Poids total des marchandises débarquées (importées par mer)	Poids moyen par tonneau de jauge
	Tonneaux de mer jauge Moorsom.	Tonnes de 1000 kilgr.	Kilogrammes
1910	344.361	328.847	955
1909	337.253	300.592	891

**Marchandises embarquées**

ANNÉES	Tonnage net des navires de mer sortis	Poids total des marchandises embarquées (exportées par mer)	Poids moyen par tonneau de jauge
	Tonneaux de mer	Tonnes de 1000 kilgr.	Kilogrammes
1910	344.111	51.500	150
1909	339.640	57.472	169

On ne perdra pas de vue que le tonnage Moorsom est une mesure de capacité (2. m<sup>3</sup> 83) et qu'il ne fournit pas d'indication précise sur le poids du chargement que le navire peut embarquer. Le rapport que nous donnons ci-dessus entre le poids des marchandises débarquées et embarquées et le tonnage de jauge n'a donc aucune signification absolue; ce chiffre et les chiffres analogues que nous donnons plus loin indiquent seulement par voie de comparaison, l'importance de l'importation et de l'exportation du port.

(1) Non compris les paquebots-poste.

ANNÉES	ENTRÉE			SORTIE		
	Tonnage net des navires	Poids total des marchandises débarquées par mer.	Poids moyen par tonneau de jauge	Tonnage net des navires	Poids total des marchandises embarquées par mer	Poids moyen par tonneau de jauge
1906	305.114	261.653	858	304.940	48.352	159
1907	309.865	248.561	802	310.246	40.759	132
1908	316.920	293.173	925	312.621	43.316	139
1909	337.253	300.592	891	339.640	57.472	169
1910	344.361	328.847	955	344.111	51.500	150

Dans ces chiffres ne sont pas compris les paquebots-poste, ni les importations et exportations par canaux et rivières.

**SECTION II.**

**Navigation fluviale.**

Le tableau qui suit fait ressortir l'importance du batelage dans le trafic de notre port pendant les années 1909-1910.

ANNÉES	ENTRÉE					
	<i>(Transports internationaux et nationaux)</i>					
	Bateaux chargés		Bateaux sur lest		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
		tonneaux		tonneaux		tonneaux
1910	1.127	161.276	702	52.171	1.829	213.447
1909	1.005	144.096	721	58.680	1.726	202.776

ANNÉES	SORTIE					
	<i>(Transports internationaux et nationaux)</i>					
	Bateaux chargés		Bateaux sur lest		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
		tonneaux		tonneaux		tonneaux
1910	969	110.189	830	101.584	1.799	211.773
1909	956	109.069	730	92.534	1.686	201.603

SECTION III.

Services réguliers de navigation à vapeur.

Trois services réguliers de navigation maritime à vapeur desservent le port d'Ostende ; ce sont les suivants :

1° Le service postal des paquebots de l'Etat belge d'Ostende à Douvres (Angleterre). Il fait l'objet des renseignements détaillés au § 4 (page 171);

2° Le service d'Ostende à Londres de la « General Steam Navigation Company »;

3° Le service extra-rapide d'Ostende à Tilbury, fondé par la Société John Cockerill, de Seraing. Ce service, inauguré le 1<sup>er</sup> juin 1896, relie Ostende au port de Tilbury, sur la Basse Tamise, à 56 kilomètres de Londres. Ses bateaux quittent Ostende à 2 heures de relevée et arrivent le même soir à 10 heures à Tilbury-Docks, où ils déposent leurs marchandises au moyen de grues hydrauliques, dans les wagons du « London Tilbury and South End Railway ». Le lendemain, à 4 heures du matin, les denrées alimentaires qu'ils ont transportées sont vendues aux marchés Londonniens de Billingsgate et de Covent-Garden. Le départ de Tilbury a lieu à 8 heures du soir et l'arrivée à Ostende vers 4 heures du matin, de telle sorte que le déchargement s'effectuant avec toute la célérité possible, les marchandises destinées pour les succursales d'entrepôt parviennent à leur destination dans la matinée du même jour.

Le service d'Ostende à Londres transporte des marchandises et des passagers ; celui d'Ostende à Tilbury ne transporte que des marchandises. Le premier a un départ d'Ostende les jeudi et dimanche de chaque semaine, à une heure de relevée, et le second, un départ d'Ostende les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de chaque semaine, à 2 heures de relevée.

Voici le nom des navires qui assurent chacun des services :

NOMS DES STEAMERS	TONNAGE BRUT		Nombre d'hommes d'équipage	ARMEMENTS
	Tonneaux	Centièmes de tonneaux		
Swift . . .	480	34	19	General steam Navigation Company
Alouette . . .	342	91	20	Id.
Topaze . . .	389	08	14	Société Cockerill
Rubis . . .	388	51	11	Id.
Saphir . . .	388	67	14	Id.

SECTION IV.

Service des paquebots-poste entre Ostende et Douvres.

Le service des paquebots-poste de la ligne Ostende-Douvres date de mars 1846. Au début, il n'y eut qu'un départ quotidien, le dimanche excepté. Ce départ unique avait lieu la nuit, alternativement par les steamers de l'Etat Belge et par ceux de l'Amirauté Anglaise.

En 1863, le gouvernement belge prit tout le service à sa charge et en même temps établit un départ par jour.

Depuis plusieurs années, il existe, journellement, trois départs dans chaque sens. La ligne d'Ostende-Douvres met la Grande Bretagne en communication directe et rapide avec les principales villes de l'Europe.

Les paquebots-poste de cette ligne sont dénommés dans le tableau qui suit ; ils rivalisent de luxe et de confort ; ils sont entièrement éclairés à la lumière électrique. Leur vitesse moyenne est considérable. La *Princesse Elisabeth*, le premier paquebot à turbines construit sur le continent, ainsi que le *Jan Breydel* et le *Pieter De Coninck*, les deux autres paquebots à turbines, ont une vitesse de 24 nœuds, soit 45 kilomètres à l'heure, et développent une puissance de 13000 chevaux. Ces trois paquebots sont classés parmi les navires à passagers, les plus rapides du monde.

NOMS des Paquebots	Longueur	Largeur	NOMS des Constructeurs	DATE de la mise en exploitation	Tonnage brut	Tonnage net	HOMMES d'équipages	
							du pont	des ma- chines
Prince Albert	mètres 86.50	HORS TAM- BOURS mètres 17.00	Société Cockerill à Seraing	octob. 1886	860.57	451.08	19	15
Ville de Douvres	86.50	17.00	Société Cockerill à Seraing	octob. 1886	863.34	440.65	19	15
La Flandre	86.50	17.00	Société Cockerill à Seraing	nov. 1888	901.83	447.86	19	15
Princesse Henriette	91.50	22.00	William Dunny & Dum- berton. (Gr. Bretagne)	juin 1888	1093.59	540.85	19	21
Princesse Joséphine	91.50	22.00	William Dunny & Dum- berton. (Gr. Bretagne)	nov. 1888	1106.78	539.32	19	21
Léopold II	107.18	22.60	William Dunny & Dum- berton. (Gr. Bretagne)	avril 1893	1375.58	673.63	23	27
Marie-Henriette	108.60	22.60	Société Cockerill à Seraing	août 1893	1450.50	720.99	23	27
Rapide	95.00	22.60	Société Cockerill à Seraing	août 1895	1195.26	693.75	19	21
Princesse Clémentine	108.60	HORS BOURS- RELETS mètres 12.80	Société Cockerill à Seraing	mai 1897	1473.80	760.64	23	27
Princesse Elisabeth	108.80	12.80	Société Cockerill à Seraing	sept. 1905	1747.03	786.75	23	29
Jan Breydel	110.91	12.19	Société Cockerill à Seraing	mai 1910	1766.34	826.82	23	26
Pieter De Coninck	110.91	12.19	Société Cockerill à Seraing	juin 1910	1767.34	826.82	22	26

STATISTIQUE comparative des transports effectués par les paquebots de l'Etat Belge entre  
Ostende-Douvres et vice-versa.

NATURE DES TRANSPORTS	ANNÉE 1910												TOTAL
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septem.	Octobre	Novem.	Déc.	
	Nombre de voyageurs	4970	4113	9441	9484	17260	20851	39168	38790	32315	17769	6354	
Nombre de colis bagages	2839	2191	3664	5133	7000	10404	16065	19410	16114	8703	3289	3377	97975
Nombre de sacs dépaques	18442	10956	17659	17724	17382	17354	17998	18613	19807	26440	18065	20805	227290
Journaux } Nombre de paquets	400	468	511	496	406	498	612	569	587	544	557	341	6340
Poids . . . . .	8400	8150	9540	9320	9960	9760	11070	9180	9690	10650	10620	10320	116430
Finances } Nombre de colis	290	268	244	207	279	303	322	268	246	210	211	214	3062
Valeur . . . . .	958505	670075	572060	531120	1234310	956625	858895	858885	7404065	534085	740405	379840	15168280
Articles } Nombre de colis	27106	39496	31146	34931	33366	24008	28719	28315	31280	37313	31083	34074	376227
de	248020	234810	262680	265500	267260	226300	221360	263760	261270	307520	247290	271070	3068570
Messageries } Poids	42	157	125	119	302	345	817	640	825	476	144	76	4017
Poissons } Nombre de colis	2700	12100	6290	3660	13100	15585	45130	29220	44000	19220	6990	3990	199745
Poids . . . . .	145	114	127	95	85	133	750	1327	1389	1560	426	79	6230
Levure } Nombre de colis	4440	4980	3810	3150	2550	9980	22520	38800	42160	46950	12770	2370	187860
Poids . . . . .	35792	37682	43990	45587	41913	42665	41131	37777	43448	51704	47407	67251	548727
Colis postaux . . . . .													

Les chiffres suivants indiquent le mouvement des voyageurs entre Ostende et Douvres depuis 1846 jusques et y compris 1910.

Années	Nombre	Années	Nombre	Années	Nombre
1846	12.698	1868	14.048	1890	75.868
1847	19.440	1869	18.125	1891	83.535
1848	17.582	1870	37.376	1892	88.238
1849	17.663	1871	68.198	1893	97.566
1850	17.143	1872	49.726	1894	120.145
1851	21.133	1873	40.646	1895	115.601
1852	13.215	1874	40.396	1896	119.746
1853	12.218	1875	36.238	1897	126.139
1854	10.287	1876	32.337	1898	119.200
1855	11.023	1877	27.920	1899	124.724
1856	12.833	1878	26.518	1900	114.813
1857	11.220	1879	24.782	1901	127.493
1858	12.890	1880	26.590	1902	121.797
1859	11.121	1881	23.951	1903	118.613
1860	11.133	1882	27.192	1904	121.478
1861	10.858	1883	27.993	1905	136.081
1862	22.938	1884	33.190	1906	142.945
1863	15.418	1885	28.420	1907	152.846
1864	15.549	1886	30.307	1908	155.578
1865	15.564	1887	42.238	1909	159.191
1866	11.695	1888	56.034	1910	219.696
1867	13.219	1889	53.556		

Le service des paquebots-poste de la ligne d'Ostende à Douvres a donné lieu au mouvement suivant pendant la dernière période décennale :

**A l'entrée.**

Année	Nombre de Voyages	Tonnage	Passagers transportés dans les deux sens.
1901	1194	712,736	127,403
1902	1143	670,212	122,049
1903	1096	645,116	118,613
1904	1098	650,893	123,847
1905	1091	649,659	137,074
1906	1103	673,275	146,155
1907	1098	673,132	154,706
1908	1095	679,464	154,453
1909	1096	692,866	158,171
1910	1104	751,140	219,736

**SECTION V.**

**Statistiques du port.**

Les tableaux suivants indiquant pour 1910 :

1° Le mouvement du port d'après la nature des marchandises (Tableau I) ;

2° Le même mouvement d'après la nationalité des navires entrés et sortis (Tableau II).

3° Le mouvement de la navigation intérieure : beurts et bélandres (Tableau III).

**TABEAU I. — MOUVEMENT DU PORT D'APRÈS LA NATURE DES MARCHANDISES.**

MOIS	BOIS		CHARBONS		DIVERSES												GLACE		GRAINS		NITRATE		PIERRES		LEST				TOTAUX				
	Entrées		Entrées		J. Cockerill				Gl. Steam				Autres				Entrées		Entrées		Entrées		Entrées		Entrées		Entrées		Sorties				
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes					
																													Sorties	Sorties	Sorties	Sorties	Sorties
Janvier	4	3089	11	5420	26	10114	27	10508	9	3773	9	3772	2	235	"	"	2	748	2	916	1	1445	"	"	"	"	21	11863	57	25797	57	26138	
Février	6	7087	8	3522	24	9336	24	9336	8	2744	8	2744	1	94	1	94	3	1076	"	"	1	1827	2	883	2	900	15	7746	53	26586	50	20803	
Mars	6	5301	12	5563	26	10114	25	9725	9	3087	8	2744	"	"	1	145	5	1541	1	407	2	3385	2	804	1	450	23	16378	62	29848	58	29796	
Avril	6	4118	6	2507	26	10114	25	9725	8	2744	9	3087	2	141	3	324	1	373	2	779	1	1477	3	1285	2	633	20	12983	54	22906	60	27404	
Mai	13	11938	5	2398	24	9336	25	9725	9	3087	9	3087	"	"	2	987	5	1504	2	983	1	3260	1	481	3	1024	23	18926	62	33560	60	33206	
Juin	8	6674	8	3347	28	10892	29	11281	9	3087	9	3087	"	"	1	466	7	2284	1	391	2	4138	1	402	2	629	24	13623	65	31442	65	28859	
Juillet	15	12292	7	3399	27	10508	26	10114	10	4046	9	3395	"	"	1	43	9	3025	"	"	"	"	1	402	1	43	28	18931	69	33308	65	32885	
Août	4	3076	8	3643	26	10114	26	10114	9	3087	10	3738	"	"	"	"	10	3156	"	"	2	4691	2	962	2	900	26	14804	61	29572	64	29618	
Septembre	10	10973	7	3806	26	10114	26	10114	9	3087	9	3087	2	214	1	61	5	1659	3	1466	1	1949	"	"	3	2361	27	21619	66	35429	63	34881	
Octobre	6	5841	10	4781	26	10114	26	10114	9	3087	9	3087	2	328	3	4963	5	1555	2	1039	"	"	3	600	1	99	23	10704	61	27344	63	29498	
Novembre	8	7095	6	2830	26	10114	26	10114	9	3087	9	3087	"	"	"	"	1	389	1	410	"	"	"	"	"	"	18	12139	51	23922	53	25340	
Décembre	10	8067	15	7559	25	9725	25	9725	8	2744	7	2404	1	829	"	"	1	378	2	786	"	"	"	"	1	69	31	19085	63	30162	63	31211	
Totaux	1910	96	86481	103	48580	310	120590	310	120590	106	37659	105	37316	10	2401	14	7083	54	17078	16	7177	11	22192	15	5819	18	7108	277	178801	724	349866	721	349609
	1909	103	87531	98	45213	307	119423	310	120590	106	38930	106	38930	2	541	14	11958	39	12420	9	3368	11	19978	13	5471	22	9602	254	162387	697	337206	697	339936
Différence	7	1050	5	3367	3	1167	0	0	0	1271	1	1614	8	1860	0	4875	15	5258	7	3809	0	2214	2	948	4	206	23	15814	27	12660	24	9873	
	—	—	+	+	+	+				—	—	—	+	+		—	+	+	+	+	—	—	+	+	—	—	+	+	+	+	+	+	





CHAPITRE V.

**PRODUIT DES DROITS DE BASSIN ET D'ÉCLUSES.**

Ce produit est indiqué dans le tableau comparatif suivant :

DROITS DE BASSINS				DROITS D'ÉCLUSES			
1910		1909		1910		1909	
Fr.	C <sup>mes</sup>	Fr.	C <sup>mes</sup>	Fr.	C <sup>mes</sup>	Fr.	C <sup>mes</sup>
5274	12	4842	98	366	59	387	87
4094	38	4780	41	408	63	276	26
7323	10	3929	59	967	05	205	52
6315	03	5296	86	470	23	719	04
7259	68	5949	70	1160	39	329	63
6253	61	6394	07	887	95	1083	38
9277	57	10805	69	745	99	1430	35
6962	86	8190	67	635	18	508	81
9026	45	8706	56	1169	98	964	60
6141	94	6217	67	542	15	721	63
5030	23	7026	94	446	63	743	68
8041	43	6207	30	771	47	595	84
81000	40			8597	24		
78348	46	78348	46	7961	71	7961	71
2651	94			635	53		
+				+			



CHAPITRE VI.

TAXES ET DROITS DU PORT.

Le tableau complet des taxes et droits du port, tant de l'Etat que de la ville, a été publié au rapport de 1908 pages 164 à 177.

TITRE X.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES COMMUNAUX.

CHAPITRE I.

GRANDE VOIRIE.

SECTION I.

Classification.

Aucune modification n'a été apportée en 1910 à la classification de la grande et de la petite voirie.

Le réseau de la grande voirie de l'Etat sur le territoire de notre ville comprenait au 31 décembre 1910 :

1. La route de Bruxelles à Ostende, partie comprise entre les écluses de Slykens et l'origine de la rue de la Chapelle à Ostende . . . . . 2.535,00 m.
2. Le Boulevard du Congo, partie comprise entre l'origine de la chaussée goudronnée vers Blankenberghe et le pont du nouvel avant-port Ostende . . . . . 2.020,00 m.
3. Le quai de l'Empereur, entre la rue de la Chapelle et l'avenue Henri Serruys, l'avenue Henri Serruys, la place Marie José (côtés Est Nord), la rue Royale, la rue courbe derrière le Chalet Royal . . . . . 1.554,00 m.
4. L'Avenue de la Reine partie comprise entre la route d'Ostende à Nieuport et le promenoir de la Digue de Mer . . . . . 411,00 m.
5. L'Avenue des Courses, entre l'avenue de la Reine et la Digue de Mer à l'extrémité Nord de la rue de l'Hôtel . . . . . 1.008,00 m.
6. La chaussée de la Digue de Mer, entre

l'extrémité Nord de la rue de l'Hôtel et l'extrémité Ouest de la digue d'Albertus à Ostende 1.406,00 m.

7. L'Avenue North, traversant le quartier d'Ostende-Extension, entre la route d'Ostende à Nieuport et le promenoir de la Digue de Mer . . . . . 478,00 m.

8. L'avenue Elisabeth, entre les chaussées de Thourout et de Nieuport . . . . . 1.126,00 m.

**SECTION II.**

**Alignements.**

1. Par délibération du 11 janvier 1910, le Conseil communal a fixé l'alignement de la partie de l'avenue de la Reine comprise entre la route d'Ostende à Nieuport et la rue Wellington (côté Est). Cette délibération n'a pas encore été approuvée.

2. Par délibération du 11 janvier 1910, le Conseil a adopté un plan d'alignement des rues suivantes de la grande voirie : le quai de l'Empereur (partie comprise entre la rue de la Chapelle et l'avenue Henri Serruys), l'avenue Henri Serruys et le square Marie-José (côtés Est et Nord).

Cette dernière délibération fut approuvée par arrêté royal du 16 avril 1910.

**SECTION III.**

**Travaux d'entretien.**

Les routes de l'Etat ont été bien entretenues.

Les frais de l'entretien à forfait des pavages et des empièvements se sont élevés, pendant l'année de bail 1909-1910 à fr. 9741,11.

La dépense des travaux exécutés en dehors du forfait a été de fr. 8.381,49.

**SECTION IV.**

**Travaux d'amélioration.**

Dans le courant de l'année 1910, on a achevé les travaux d'ensemencement des squares aux abords de l'avenue de Smet de Naeyer à Ostende. Coût fr. 714,50.

On a établi les raccordements de pavés pour relier le pavage du boulevard du Congo, à la rue du Fort et la rue d'Afrique prolongée fr. 5.700,00.

Enfin on a exécuté les travaux de pavage à l'entrée Nord du pont des bassins, fr. 2.776,51.

**SECTION V.**

**Routes en projet.**

Les travaux suivants sont projetés et l'étude en est terminée :

1. Travaux de pavage de la place Vandersweep ;
2. L'établissement de jardinets le long des côtés Ouest et Nord de l'avenue de Smet de Naeyer ;
3. Le remaniement complet du pavage de la piste pour cavaliers et les trottoirs du boulevard du Congo, y compris l'établissement d'un égout sous ce boulevard.

---

**CHAPITRE II.**

**VOIRIE UF BAINÉ.**

---

**SECTION I.**

**Plans d'alignement.**

Les modifications suivantes ont été approuvées en 1910 aux plans d'alignement des rues de la ville :

1. Par délibération du 12 avril 1910, le Conseil communal a apporté divers changements au tracé des rues du quartier du Phare, en vue de faciliter l'accès du stand de tir.

Cette délibération n'a pas encore été approuvée.

2. Par délibération du 13 septembre 1910, le Conseil communal a modifié le plan d'alignement du quartier Ouest (avenue de Mariakerke) approuvé par Arrêté Royal du 20 février 1904.

Cette délibération n'a pas encore été approuvée.

3. Par délibération du 12 avril 1910, le Conseil communal

a apporté divers changements au plan général d'alignement du quartier sis aux abords du nouvel Hôtel des postes et télégraphes.

Cette délibération n'a pas encore été approuvée.

4. En séance du 19 juillet 1910, le Conseil communal a décidé de créer diverses rues nouvelles dans le terrain de l'ancien vélodrome, sis à l'angle de la chaussée de Nieuport et de la rue du Sport.

Un arrêté Royal du 20 septembre 1911 a approuvé ce plan, qui avait toutefois subi certaines modifications demandées par M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics.

5. Par requête adressée le 21 février 1910, au Collège des bourgmestre et échevins, les héritiers de feu Edouard Tournoy et Madame Veuve Van Caillie demandaient à pouvoir réduire de 18 à 16 mètres la largeur de la partie de la rue de l'Association comprise entre la chaussée de Nieuport et la place des écoles projetée.

Par délibération du 22 novembre 1910, le Conseil communal a émis l'avis qu'il n'y a pas lieu de réserver un accueil favorable à la demande des héritiers Tournoy.

## SECTION II.

### Ouverture de voies publiques.

Par délibération du 19 juillet 1910, le Conseil communal a autorisé le Collège des bourgmestre et échevins à conclure avec les héritiers de Madame Veuve Hamilton, une convention transactionnelle pour la cession à l'amiable du terrain nécessaire à la formation de l'assiette de l'avenue Elisabeth, partie de cette avenue traversant la propriété susdite.

## SECTION III.

### Travaux de pavage.

#### § 1. — Pavages neufs.

Aucun pavage de rues au moyen de pavés neufs n'a été exécuté en 1910.

## § 2. — Pavages en pavés de remploi sans terrassement.

Pareils travaux ont été exécutés dans les rues ci-après :

Rue Christine	m <sup>2</sup>	600.00	Rue de Mons	m <sup>2</sup>	60.00
Rue St-Paul	»	720.00	Rue de Stockholm	»	615.00
Rue des Maçons	»	315.00	Rue des Chariots	»	250.00
Rue des Deniers	»	2000.00	Rue des Rentiers	»	400.00
Rue du Chemin de fer	»	760.00	Rue de l'Avenir	»	270.00
Chaussée de Ghistelles	»	1220.00	Rue de l'Orphelinat	»	360.00
Quai des Pêcheurs	»	1075.00	Rue Muscar	»	970.00
Rue de Leffinghe	»	2800.00	Rue Wellington	»	1000.00
Rue des Briquetiers	»	540.00	Autour du groupe scolaire	»	920.00
Rue de la Marine	»	720.00	Rue de Raversyde	»	810.00
Rue Ed. Hamman	»	580.00	Rue des Briquetiers	»	450.00
Rue du Fort	»	800.00	Rue des Charpentiers	»	580.00
Rue de Blankenberghe	»	630.00	Rue des Hospices	»	2320.00
Quai du Chantier	»	1275.00	Le long du canal de Bruges	»	1880.00
Rue Euph. Beernaert	»	715.00	Rue Plate-Forme	»	530.00
Rue de l'Archiduc	»	226.00			
Rue Léopold II	»	3.00			
Rue de Liège	»	140.00			

## § 3. — Travaux exécutés à la pince.

Rue de l'Archiduc	m <sup>2</sup>	912.00	Rue de l'Hôpital	m <sup>2</sup>	260.00
Rue de Leffinghe	»	226.00	Marché aux oiseaux	»	168.00
Rue du Fort	»	472.00	Rue de la Frégate	»	220.00
Rue de la Marine	»	230.00	Rue Euph. Beernaert	»	285.00
Rue de Blankenberghe	»	495.00	Quai du Chantier	»	740.00
Avenue Victoria	»	600.00	Rue des Briquetiers	»	900.00
Rue de Raversyde	»	985.00	Rue des Maçons	»	420.00
Rue du Moulin	»	427.00	Rue Peter Benoit	»	210.00
Rue du Village	»	530.00	Rue de Constantinople	»	235.00
Rue de la Gare	»	600.00	Rue du Cairo	»	630.00
Rue du Port-Franc	»	290.00	Rue de Stockholm	»	450.00
Rue du Polder	»	268.00			
Rue des Brigantins	»	286.00			
Rue des Hospices	»	195.00			
					Total 10984.00

## SECTION IV.

### Service des égouts.

L'entrepreneur M. H. Smis-Valcke adjudicataire des travaux de construction d'une double canalisation d'égouts, acheva complètement ce travail pour le commencement de la saison d'été 1910.

Pendant l'année écoulée, l'entrepreneur M. Smis a raccordé 1569 maisons privées au nouveau réseau.

Les ouvriers de la Ville ont établi 18 raccordements d'égoût dont 17 avec cautionnement et un sans cautionnement.

SECTION V.

**Entretien des trottoirs.**

La pose et la construction de trottoirs a fait l'objet d'une adjudication publique à laquelle ont pris part quatre soumissionnaires, savoir :

MM. Fr. Verkempinck avec	0,01 fr. % de rabais	} sur les prix prévus.
Eug. Devreese »	2,95 fr. % de majoration	
V. Vanhoutte »	7,80 fr. »	
Pauwels et Janssens »	12,24 fr. »	

L'offre de M. Verkempinck, étant la plus avantageuse, a été acceptée par le Collège.

Des trottoirs ont été posés devant 114 constructions nouvelles ; ils avaient un développement de 1349,82 m. courants et une superficie de 2934,46 m<sup>2</sup>

CHAPITRE III.

**PORT, RIVIÈRES ET CANAUX, CÔTE.**

SECTION I.

**Port.**

Les travaux, dont l'énumération suit, ont été exécutés au port d'Ostende, pendant l'année 1910, aux frais de l'administration des ponts et chaussées et sous la direction du service spécial de la côte :

§ 1. — *Travaux d'entretien.*

L'entretien des ouvrages du port d'Ostende et de ses dépendances a occasionné, pendant l'année de bail 1909-1910, une dépense de fr. 85.538,19.

Les dragages d'entretien du port, effectués pendant la même année de bail, ont atteint un volume de 679.202 m<sup>3</sup> 900, représentant une dépense de fr. 347.146,65.

L'entretien de la passe directe du Stroombank a exigé l'enlèvement de 349.986 m<sup>3</sup> soit une dépense de 129.494,82 francs.

L'entretien de la passe Est du Stroombank a exigé le dragage de 299.987 m<sup>3</sup> soit une dépense de fr. 110.995,10

§ 2. — *Travaux d'amélioration.*

En 1910 le Service Spécial de la côte a fait exécuter les travaux d'amélioration suivants ;

1° Construction, montage et mise en parfait état de fonctionnement des engins nécessaires à la manœuvre des vannes de la nouvelle écluse de chasse, à Ostende, fr. 238.900.

2° Appropriation des postes d'accostage nos 1 et 2 du quai des paquebots situé sur la rive Ouest du port, fr. 648.384,94.

3° Construction d'un hangar le long du quai à marée du nouvel avant-port et consolidation du mur de quai au droit de ce hangar, fr. 654.400.

4° Consolidation et appropriation de l'ancien quai des bateaux à vapeur du port d'Ostende, fr. 246.017,

5° Construction d'un bâtiment destiné à abriter les appareils de manœuvre des vannes de l'écluse de chasse fr. 130.674,06.

6° Travaux divers aux abords de l'Avenue de Smet de Naeyer, fr. 78.674.

7° Travaux aux mécanismes de manœuvre du pont de l'avant-port, fr. 422,27.

8° Travaux aux mécanismes de manœuvre du pont de Slykens, fr. 96,64.

9° Consolidation du mur de quai à marée du port d'Ostende, fr. 277.000.

§ 3. — *Travaux en projet.*

1° Comblement des 2° et 3° bassins de commerce d'Ostende.

2° Construction de maisons éclésières à la nouvelle écluse de chasse du port d'Ostende et d'une maison pontière au pont-barrage.

3° Réalisation d'une communication entre le quartier du Contrèdam et les nouveaux bassins.

4° Construction d'un nouveau poste d'amarrage rive Est du nouvel avant-port d'Ostende.

5° Constructions de bassins et de cales-sèches, rive Est du port.

6° Travaux au mur de quai à marée, préalablement à l'installation des grues.

7° Travaux d'aménagement du terre-plein Est du bassin à flot du port d'Ostende, à proximité de la sous-station d'énergie électrique.

8° Consolidation de la tête du môle de l'ancien quai des bateaux à vapeur du port d'Ostende.

SECTION II.

**Canaux et rivières.**

Les travaux mentionnés ci-après ont été exécutés au port d'Ostende, pendant l'année 1910, aux frais de l'Administration des ponts et chaussées, sous la direction du service spécial de la côte :

§ 1. — *Travaux d'entretien.*

L'entretien des voies navigables fait l'objet d'une entreprise à bordereaux de prix.

Les dépenses effectuées de ce chef pendant l'année de bail 1909-1910, se sont élevées à :

Canal de Bruges à Ostende, fr. 16.900,43.

§ 2. — *Travaux d'amélioration.*

1. Travaux d'aménagement de la partie de la dérivation du canal de Bruges à Ostende située en amont du bassin d'évolution fr. 1.419,00.

Ces travaux sont exécutés à concurrence d'une somme de fr. 1.050,00.

2. Travaux pour remettre en bon état le mécanisme du pont-barrage situé sur la dérivation du canal de Bruges à Ostende fr. 489,50.

3. Travaux de pavage sur les terre-pleins de l'écluse du Contredam à Ostende fr. 578,50.

4. Dragages dans la dérivation du canal de Bruges au pont-barrage fr. 2.222,00.

§ 3. — *Travaux en projet.*

1. Approfondissement du canal de Bruges à Ostende en vue de réaliser le mouillage de 6 m. en aval de la limite amont du chantier de créosotage.

2. Modification de la chaussée longeant la rive droite de nouveau bassin construit en aval du pont de la Porte de Bruges à Ostende.

SECTION III.

**Côtes et Dunes.**

§ 1. — *Côte entre Ostende et la frontière française.*

A. — **Travaux d'entretien.**

L'entretien pendant l'année de bail 1909-1910, a donné lieu à une dépense de fr. 13.077,49.

B. — **Travaux d'amélioration.**

1. Construction d'une chaussée en tar-macadam, sur le

terre-plein de la Digue de mer entre la rue du Village, à Mariakerke (Ostende) et l'hospice Roger de Grimberghe, à Middelkerke.

Ces travaux ont été entrepris pour la somme de fr. 255.688,10, ils ont été commencés le 1 octobre 1909.

2. Reconstruction partielle des jetées n<sup>os</sup> 1 et 2 établies à l'estran d'Ostende.

C. — Travaux en projet.

Prolongement vers Nieuport de la Digue de mer de Westende, au Crocodile. Travaux adjugés pour la somme de fr. 209.939,00.

§ 2. — Côte entre Ostende et la frontière néerlandaise.

A. — Travaux d'entretien.

L'entretien pendant l'année 1910 a donné lieu à une dépense de fr. 301.030,36.

B. — Boisement des dunes.

L'entretien et l'extension des boisements des dunes domaniales a donné lieu en 1910 à une dépense de fr. 30 910,50. Les plantations existantes sont généralement de bonne venue.

C. — Phares et fanaux.

L'entretien des phares et fanaux du port d'Ostende pendant l'année de bail 1909-1010, a coûté fr. 3.062,81.

D. — Marées extraordinaires.

Au cours de l'année 1910, les marées qui ont dépassé à Ostende la hauteur de la marée haute moyenne des vives eaux ordinaires, soit à la côte 4.66 au-dessus du zéro d'Ostende, sont les suivantes :

Mois	Jour	Heure	Hauteur	Mois	Jour	Heure	Hauteur
Janvier	10	11.20	4.80	Juillet	6	23.45	4.70
	12	0.25	4.70		8	0.40	4.75
		12.45	4.80		9	1.35	4.80
		1.10	4.90	Août	22	0.55	4.70
	13	13.35	4.70		23	13.15	4.70
	15	15.05	4.80	Septembre	3	11.55	4.70
	17	15.40	4.70		4	0.15	4.80
	25	12.10	5.20			12.35	4.95
	26	0.30	4.70		5	0.55	4.80
	12.55	4.90			13.15	4.75	
27	1.15	4.70	6		1.30	4.70	
29	2.35	4.75	20		0.25	4.90	
Février						12.50	4.70
	11	13.15	4.75	21	1.10	4.74	
	12	1.40	4.85		13.30	4.85	
		1.40	4.85	22	1.55	4.75	
	25	13.15	4.95		14.15	4.75	
	13.50	4.70	23	2.35	4.70		
	2.05	4.85		14.55	4.70		
Mars				24	15.40	4.70	
	12	12.50	4.85	Octobre	4	0.25	4.70
	13	1.15	4.70		18	11.35	4.70
		13.35	4.85			23.55	4.70
	14	2.00	4.80		19	12.20	4.90
	14.20	4.75	20		12.40	5.15	
	2.45	4.80		13.05	5.00		
	15.05	4.75		1.25	4.75		
Avril				21	13.50	4.75	
	9	11.35	4.70	Novembre	1	11.35	5.30
	10	12.00	4.80			23.55	5.10
		12.20	4.70		2	12.05	4.95
	11	13.05	4.70		3	0.25	4.79
	12	13.00	4.80		4	0.55	4.85
13	2.15	4.85	16		11.00	5.15	
Mai					23.25	4.90	
	8	11.00	4.70		0.15	4.95	
		23.25	4.70	18	12.40	5.50	
	9	11.50	4.70		1.05	4.85	
		0.15	4.75	19	13.30	5.05	
	10	12.40	4.75		14.25	4.90	
		1.10	4.70	20	15.20	4.85	
	11	13.35	4.70	Décembre	15	10.35	4.70
12	2.00	4.0			11.30	4.70	
			16		23.25	4.75	
			17		12.25	5.10	
Juin		Néant.			0.55	5.15	
				18	13.25	5.10	
				19	1.50	4.70	
				20	14.15	4.70	
				2.45	4.90		

#### CHAPITRE IV.

##### SERVICE DES INSTALLATIONS MARITIMES.

L'année 1910 a été marquée par l'exécution ou la mise en adjudication de différentes parties de l'outillage et de certaines parties du complément des installations du nouveau port. Ces travaux ou adjudications concernent :

Le deuxième pont-barrage de la dérivation du canal de Bruges ;

Le hangar du quai en eau profonde de l'avant-port ;

Les grues électriques ;

Les appareils de manœuvre des portes d'écluse et les canalisations électriques ;

La sous-station de transformation électrique du port ;

Le pavage du hangar N° 6 ;

La construction d'un mur de quai en remplacement d'un des perrés du bassin aux bois ;

L'achèvement des travaux de consolidation de l'ancien quai des bateaux à vapeur ;

La seconde partie des travaux de consolidation du nouveau quai à marée de l'avant-port ;

La construction de la capitainerie du port et du bâtiment des écluses ;

Enfin quelques autres travaux qui intéressent moins directement le commerce.

Nous allons voir brièvement où en sont ces diverses entreprises.

*Pont-barrage.* — Les travaux comportent l'aménagement de la partie de la dérivation du canal de Bruges à Ostende située en amont du bassin d'évolution ; ils ont été confiés à M. Coppieters, dont la soumission s'élevait à 1.419.000 frs.

L'objet principal de cette entreprise est la construction d'un pont-barrage dans le voisinage et en remplacement du pont de la Chapelle, à l'origine de la dérivation du canal de Bruges à Ostende. Les travaux ont été poussés avec toute l'activité possible ; ils n'étaient toutefois pas terminés au 31 décembre 1910.

Disons, à propos de ces travaux, que le tablier du pont de la Chapelle a été mis par l'Etat à la disposition de la Ville d'Ostende dans le cas où celle-ci aurait été désireuse d'établir un passage au Contredam. La Ville a renoncé à cet abandon fait gracieusement, et le tablier du pont a été remis aux Domaines, pour être vendu.

*Le hangar du quai en eau profonde de l'avant port.* — La construction en a été adjugée à la Société anonyme des Ateliers de construction Paris, à Marchienne-au-Pont, pour 379.000 francs.

Ce hangar qui sera affecté à l'usage de la Société John Cockerill et de la General Steam Nav. Cy, est presque terminé. Il reste à exécuter quelques travaux de parachèvement et de pavages, ainsi que les installations pour le service de la douane. La Société adjudicataire a dû effectuer certains travaux de consolidation du mur de quai, ce qui a provoqué, outre un retard dans l'achèvement, une dépense supplémentaire de près de 300.000 francs.

*Les grues électriques (ville).* — Les huit grues électriques mises en adjudication par l'Administration communale, le 18 mars 1910, ont été confiées à la Société anonyme des Ateliers de Constructions électriques de Charleroi, pour la somme de 244.820 francs ; elles sont destinées aux quais du bassin à flot et doivent être fournies le 1<sup>er</sup> mai 1911.

La Ville a décidé de placer en 1911 quatre grues sur le terre-plein Ouest et deux grues sur le terre-plein Est, soit en tout six grues pour la somme de 191.575 francs. Les deux autres grues ne seront fournies que plus tard, lorsque leur mise en fonctionnement sera jugée utile.

La puissance de levée des grues est de 2000 kilos en régime normal ; la charge maxima est de 2500 kilos. La portée est de 11 m. 75 en dehors de l'arête du quai ; la hauteur de levage est de 17 m. 25 au dessus du terre-plein, et la vitesse de levage de la charge de 2000 kgr. sera de 75 centimètres par seconde.

Les grues sont du type dit grues roulantes à semi portique de 13 m. 50 d'empattement.

*Grues du quai en eau profonde (Etat).* — Quant à la fourniture et à l'installation de quatre grues électriques roulantes pour le quai en eau profonde, l'adjudication en a eu lieu le 15 septembre 1910 à Bruxelles.

L'entreprise a pour objet la construction, le montage et la mise en marche de quatre grues électriques, qui desserviront le quai à marée, au droit du hangar Cockerill.

La portée de ces grues sera de 9 mètres entre l'arrête du quai et l'aplomb du crochet de levage. La hauteur de levage sera de 13<sup>m</sup>50 au dessus du sol sous le crochet.

En régime normal, la puissance de levée de deux des grues sera de 3 tonnes, celle des deux autres, de 6 tonnes. Les vitesses de levage seront respectivement de 65 et de 32 centimètres par seconde.

*Appareils de manœuvre des portes d'écluse.* — Ces appareils destinés à l'écluse De Mey ont été adjugés le 4 février 1910 à la Société anonyme des Ateliers de Constructions électriques de Charleroi, pour la somme de 37,790 francs ; ils doivent être fournis pour le 1 juin 1911.

*Canalisations électriques.* — Quant aux canalisations électriques pour l'alimentation des appareils d'éclairage et de force motrice du port, elles ont été adjugées le 10 septembre 1909 à la Callender's Cable and Construction Co Ltd à Londres. La soumission, approuvée le 17 novembre 1909, s'élève à fr. 125.233,12, dont fr. 50,598,95 à payer par l'Etat et fr. 74.634,17 à payer par la Ville d'Ostende. Cette entreprise est en voie d'achèvement.

*Sous-station électrique.* — La construction de la sous-station de transformation d'énergie électrique a été confiée à M. J. Sanders, entrepreneur, pour la somme de 75.000 frs. Le bâtiment peut être considéré comme terminé. Quant aux travaux d'équipement électrique de la sous-station, ils ne sont pas encore commencés.

*Hangar N° 6.* — Ce hangar, situé sur le terre-plein Est du bassin à flot, a été pourvu d'un pavage en matériaux de

remploi, ce qui permettra, le cas échéant, d'y entreposer des nitrates et diverses autres marchandises.

*Quais du bassin au bois.* — L'Administration communale a mis en adjudication, le 15 juillet 1910, les travaux d'aménagement d'une partie de la rive Est du bassin au bois. M. H. Smis-Valcke a été déclaré adjudicataire, pour 341.172,51 francs. Le délai d'exécution est de dix mois à compter du jour où il sera possible de donner l'ordre de commencer les travaux, c'est à dire du jour où les négociants en bois auront enlevé les dépôts de bois des terrains à mettre à la disposition de l'entrepreneur.

Les travaux adjugés comprennent : 1° le remplacement du perré avec appontements existant sur la rive droite du bassin au bois par un mur de quai du type à fondations surélevées. Ce mur aura une longueur de 250 mètres comptés à partir de la culée du pont du bassin à flot. 2° La construction, sur le terre-plein de ce mur de quai, d'un hangar pour le dépôt des bois de construction. Il aura 245 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur.

*Ancien quai des bateaux à vapeur.* — On a terminé en 1910 les travaux de consolidation et d'appropriation de l'ancien quai des bateaux à vapeur, dont coût 247 900 frs. Ils ont été exécutés en vue de permettre aux chalutiers à vapeur d'y débarquer leur pêche à toute heure de la marée, à proximité de la minque, afin d'éviter l'attente devant l'écluse à sas des anciens bassins.

*Nouveau quai en eau profonde.* — Les travaux qui se font en ce moment au quai du nouvel avant-port ont été confiés à M. A. Hottat, entrepreneur à Bruxelles, pour 276.000 frs. Ils comportent la consolidation de la partie aval du mur de quai, sur une longueur d'environ cinq cents mètres. Ils ont été commencés le 1 septembre 1910, et doivent être achevés le 31 août 1911.

*Bâtiments pour les services du port.* — Ces bâtiments ont été adjugés le 12 octobre 1910 à M. J. Sanders pour la somme de 136.280 frs. Ils doivent être achevés le 17 octobre 1911.



L'entreprise comprend :

1° Un groupe de maisons éclusières à construire sur la rive Ouest du bassin à flot, au droit du pignon Nord du hangar n° 1.

2° Le bâtiment de la capitainerie du port, comprenant : les bureaux du capitaine, son habitation et, au niveau du terre-plein de l'écluse, les magasins des éclusiers et le corps de garde de ceux-ci.

3° L'achèvement des terre-pleins de droite et de gauche de l'écluse Demey, ainsi que celui des balustrades bordant la route d'Ostende à Slykens, sur la culée de droite du pont de l'écluse.

*Poste de police et d'incendie.* — L'Administration communale a décidé de compléter toutes ces installations en établissant un poste de pompiers pour le service du port. Ce bâtiment, dont les plans sont approuvés, sera adjugé prochainement. Il sera construit, à proximité du pont de l'avant-port, à côté des bureaux de la Société-Cockerill.

Cette installation comprendra aussi :

1° Un dispensaire pour les secours en cas d'accident ;

2° Une salle pouvant servir de réfectoire gratuit pour les ouvriers employés au port :

3° Des W. C. et urinoirs à l'usage de ceux-ci.

*Travaux divers (Etat).* — Quant aux autres travaux achevés ou en cours d'exécution, ressortissant à l'administration des ponts et chaussées, notons qu'on a terminé en 1910 les travaux d'appropriation des postes d'accostage N° 1 et 2 du quai des paquebots à la gare d'Ostende-Quai.

On a terminé de même la reconstruction de la superstructure d'une partie de l'estacade et la reconstruction de deux brise-lames de la plage devant la ville.

Les squares aux abords de l'écluse De Mey et ceux entre la gare Ostende-Quai et le canal ont été achevés en mai 1910. Confiés à M. J. Sanders, ils ont coûté 78.674 frs.

On a récemment adjugé la construction d'un poste d'accostage pour les malles à turbines, sur la rive Est du

port. L'adjudication vient d'être approuvée et le travail sera exécuté pour 118.300 frs, par MM. Driessens et Vollemaere.

Notons qu'on a dressé le projet de construction d'un bâtiment destiné au pilotage. Ce bâtiment sera construit sur l'avancée du terre plein du nouveau quai de l'avant-port.

Maintenant que l'avant-port est à la veille de pouvoir être exploité, il faudrait bien que l'administration des chemins de fer se décide prochainement à construire les bâtiments nécessaires à son service. Il est incontestable qu'ils auraient dû être terminés en ce moment.

*Parcs à charbon.* — Nous avons vu que l'importation des charbons anglais est supérieure de 24.000 tonnes en 1910 à celle de 1909. Mais nous sommes loin des chiffres atteints il y a quelques années. Le trafic qui représente encore le cinquième de nos importations totales, attend toujours les installations spéciales que l'on trouve dans d'autres ports.

L'Administration communale a saisi la Chambre de commerce, au mois de mars 1909, d'un avant-projet dressé par M. l'ingénieur Verraert et comportant la construction des parcs à charbon sur un des terre pleins des nouveaux bassins. De même que l'on met des hangars à la disposition des importateurs de nitrates, de grains, de bois et de diverses marchandises, de même il faut doter d'installations *ad hoc* un port où l'on veut conserver l'importation des charbons étrangers.

*Un bassin industriel.* — Avant de clore le chapitre consacré aux installations maritimes, le Collège attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'approfondissement du canal d'Ostende à Plasschendale, en vue de sa transformation en bassin industriel. Il s'agit d'un projet esquissé, il y a quelques années, par M. de Smet de Naeyer. A l'époque où il abandonna le pouvoir, l'ancien Ministre des travaux publics signala à l'attention de la Chambre de commerce le grand profit que l'industrie

pourrait tirer du canal d'Ostende à Plasschendaele. Ce canal, trop peu profond en ce moment, mais suffisamment large, constitue un splendide bassin industriel ; la rive gauche fait partie du territoire d'Ostende jusqu'à la chaussée qui mène à Zandvoorde. Il faudrait donc approfondir le canal à six mètres au moins ; sur les deux rives on pourrait édifier des fabriques, des usines, des établissements métallurgiques, des installations pétrolifères, des chantiers de construction, etc. qui alimenteraient et augmenteraient le mouvement du port dans des proportions considérables, non seulement à l'entrée par l'importation des matières premières, mais aussi à la sortie, par l'exportation de produits manufacturés.

## CHAPITRE V.

### SERVICE DES BATIMENTS COMMUNAUX.

#### SECTION I.

##### Travaux extraordinaires.

A. *Ecole payante de garçons.* — Afin de permettre la construction d'une nouvelle école payante pour garçons, le Collège échevinal décida la démolition d'une partie des locaux de l'ancien Athénée Royal, rues de l'Est et de l'Eglise.

Les travaux de démolition furent confiés à MM. Ch. Neyts et Heughebaert, qui offrirent une somme de 3587 fr. au profit de la caisse communale.

La démolition finie, le Collège mit immédiatement en adjudication publique, les travaux de construction d'une école payante de garçons rue de l'Est. Le Collège reçut 10 soumissions, et elle approuva l'offre de M. Henri Smisvalcke, au montant de 208.723,52 qui était la plus avantageuse.

B. *Bâtiments pour les services du port.* — Le Conseil communal approuva le 13 octobre 1908 les plans, devis et

cahier des charges relatifs à la construction des bâtiments pour les services du port. Ces travaux ne furent mis en adjudication qu'en 1910. M. Jos. Sanders, entrepreneur à Ostende, fut déclaré adjudicataire. Le coût de la construction était de 136.280 frs.

C. *Nouveau gazomètre.* — En vue du prochain déplacement de l'usine à gaz, le Conseil communal décida de procéder à une adjudication-concours pour la construction d'un nouveau gazomètre de quinze mille mètres cubes de capacité à l'emplacement réservé à la nouvelle usine à gaz.

L'adjudication eut lieu le 5 avril 1910. L'offre de la Société anonyme de construction et des ateliers de Willebroeck, au montant de 207.000 fr. fut approuvée le 20 mai 1910, sur avis favorable de la commission spéciale des régies du gaz et de l'électricité.

D. *Serre de culture.* — En vue de pouvoir répondre aux nécessités toujours croissantes de l'entretien des squares et parterres fleuris, et aussi en vue de pourvoir de plantes ornementales, le jardin situé au sud du portique-promenoir, le Collège a décidé de construire une nouvelle serre de culture à l'établissement d'horticulture.

Les plans, devis et cahier des charges relatifs à cette construction furent approuvés par le Conseil communal en séance du 11 décembre 1909 et le Collège échevinal adjugea les travaux à M. Boncquet, entrepreneur à Ostende, moyennant la somme de 5570 francs.

#### SECTION II.

##### Travaux de restauration et d'aménagement.

A. *Pavement du Hangar n° 6.* — Afin de préserver de l'humidité les marchandises déposées au Hangar n° 6, le Collège approuva l'offre de M. J. Sanders, au montant de 4500 fr. pour les travaux d'établissement d'un pavement dans le susdit hangar.

B. *Poste de Police au quartier de l'Est.* — Le Collège Echevinal ayant entrevu la nécessité d'améliorer le service

de la police au quartier du Phare, décida d'exécuter des travaux de modification et d'aménagement au poste de Police établi dans ce quartier.

Les travaux furent confiés au sieur J. Lefèvre pour la somme de 2985 francs.

*C Fourniture de charbons anglais.* — La fourniture des charbons anglais nécessaires aux divers services communaux a été confiée, après adjudication publique, à M. Jules Helmoortel au prix de 18,09 francs la tonne.

**SECTION III.**

**Travaux d'entretien.**

L'adjudication des fournitures et des travaux à effectuer au service de l'entretien des bâtiments communaux a donné le résultat suivant :

Date de l'adjudication	NATURE DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE LA SOUMISSION	ADJUDICATAIRES
16 déc. 1910	Fourniture et travaux à effectuer pour le service d'entretien des bâtiments communaux etc. pendant l'exercice 1910-1911.		
	LOT I. Terres, graviers, transport, etc.	Rabais 30.45 o/o	Lootens Léon
	LOT II. Briques, chaux, maçonnerie, etc.	" 23.03 o/o	Devriess Eugène
	LOT III. Bois de construction et menuiserie.	Augmentation 13.60 o/o	Yerkempinck Franç.
	LOT IV. Brosserie, couleurs, divers.	Rabais 1.10 o/o	Nefors Jules
	LOT V. Grosse quincaillerie	" 10.60 o/o	Valcke frères
	LOT VI. Fins quincaillerie	" 28.40 o/o	" "
	LOT VII. Plomb, zinc, articles sanitaires.	Néant	Néant
	LOT VIII. Vitrerie.	Rabais 5.90 o/o	Charles Trybou
	LOT IX. Peintures	" 27.00 o/o	Ouvry Schockaert
	LOT X. Tapisserie	" 4.00 o/o	Poupaert Louis
	LOT XI. Badigeonnage	" 41.05 o/o	Goos Gustave
	LOT XII. Epouges Derby	2.35 fr. pièce.	
	" Velvet	0.95 "	Ouvry-Schockaert
	Peaux de chamols	2.15 "	
	LOT. XIII. Torchons à reloqueter	0.52 "	
	Lavettes en coton	0.15 "	David Edouard
	Allumettes vulcan	0.15 "	
	LOT XIV. Brosses diverses no 1	1.70 "	
	" " no 2	1.41 "	
	" " no 3	2.93 "	
	" " no 4	3.25 "	
	" " no 5	1.80 "	
	" " no 6	1.95 "	
	" " no 7	0.70 "	
	" " no 8	0.40 "	
	" " no 9	0.65 "	
	" " no 10	0.80 "	
	" " no 11	0.80 "	
	" " no 12	2.70 "	
	" " no 13	1.00 "	J. Ouvry-Schockaert

Adjudications publiques

Voici les différentes adjudications de travaux et fournitures, qui ont eu lieu pendant le courant de l'exercice 1910 ;

N° d'ordre	Date de l'approbation des cahiers des charges, devis etc.	Date du procès-verbal d'adjudication	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DEVIS ESTIMATIF	MONTANT de la SOUMISSION	ADJUDICATAIRES
1	14 décembre 1909	18 janvier 1910	Travaux de construction d'une Serre.	4900,00	5570,00	Bonquet Auguste, Ostende.
2	16 novembre 1909	8 février 1910	Équipement électrique des treuils de manœuvre des portes d'écluses et de donner du mou aux chaînes de manœuvre de ces portes.	—	87190,00	Société Anonyme des ateliers de constructions électriques de Charleroi.
3	18 janvier 1910	8 février 1910	Démolition d'une partie des locaux de l'ancien Athénée Royal Rue de l'Eglise.	—	offre 3587,00 au profit de la caisse com.	Ch. Neyts et Heughebaert, Ostende.
4	15 mars 1910	6 mai 1910	Travaux des modifications à effectuer au Poste de police au quartier de l'Eglise.	3135,32	2985,00	Joseph Lefever, Ostende.
5	27 juillet 1909	20 mai 1910	Adjudication-concours pour la construction d'un nouveau gazomètre de mètres cubes de capacité.	—	207000,00	Société Anonyme de construction et des ateliers de Willebroeck.
6	14 décembre 1909	9 juillet 1910	Installation du chauffage et de la ventilation à l'école payante de garçons Rue de l'Est.	—	—	S. A. Belge Koerting à Bruxelles.
7	13 octobre 1908	9 septembre 1910	Travaux de construction des bâtiments pour les services du Port.	—	180280,00	Joseph Sanders, Ostende.
8	28 septembre 1909	15 juillet 1910	Installations Maritimes. Bassins au bois et d'évolution. Travaux d'aménagement de la rive droite (1re Serie).	—	341172,01	Smis-Valcke, Ostende.
9	10 juin 1910	21 juin 1910	Travaux d'établissement d'un pavement au Hangar n° 6.	—	4500,00	Sanders Joseph, Ostende.
10	10 juin 1910	9 juillet 1910	Travaux de construction d'une Ecole payante de Garçons.	—	208723,52	Smis-Valcke, Ostende.
11	16 novembre 1909	2 septembre 1910	Divers travaux à effectuer à l'écluse Demey en vue de l'équipement des appareils de manœuvre des portes.	—	5638,08	Van Troyen Alphonse, Bruges.
12	13 septembre 1910	27 septembre 1910	Fourniture des charbons anglais nécessaires aux divers services communaux du 1er octobre 1910 au 30 septembre 1911.	—	18,09 fr. la tonne	Jules Helmsmoortel, Ostende.
13	19 juillet 1910	(sans suite)	Travaux de construction d'une église provisoire pour la paroisse du Saint-Esprit.	42046,38	43679,00	V. Vanhoutte Ostende.
14	22 novembre 1910	16 décembre 1910	Fournitures et Travaux nécessaires à l'entretien des services communaux (1910-1911).	Divers prix	—	Adjudicataires à l'article service des Bâtiments Communaux section III.
15	22 novembre 1910	27 décembre 1910	Fourniture de tuyaux en fonte appareils et objets divers nécessaires à l'exercice 1911. Lot I. — Fonte épreuve à 25 atmosphères Lot II. — Robinetterie. Lot III. — Tuyaux en plomb. Lot IV. — Fers divers. Lot V. — Fonte, épreuve à 15 atmosphères.	—	3114,57 540,00 3875,25 898,22 1383,90	Valcke Frères, Ostende. Id. Id. Id. Id.
16	22 novembre 1910	30 décembre 1910	Fourniture de compteurs à eau pour l'exercice 1911.	—	4330,00	S. A. Belge Simonens et Halske, Bruxel.
17	22 novembre 1910	20 décembre 1910	Travaux de construction des trottoirs et fourniture des matériaux nécessaires pendant l'année 1911.	—	0.01 o/o de rabais sur prix du bordereau	Fr. Verkampinck, Ostende.
18	16 novembre 1909	15 mars 1910	Construction et installation de 8 grues électriques pour le Port d'Ostende (don 28 grues).	—	244820,00	S. A. des ateliers de construction électriques de Charleroi à Bruxelles.
"	"	17 juin 1910	2me Délivision 8 grues.	—	191575,00	

CHAPITRE VI.

CONSTRUCTIONS PRIVÉES.

SECTION I.

Constructions nouvelles.

A. Relevé des constructions érigées sur des terrains vagues, dans les rues suivantes :

	Nombre de maisons		Nombre de maisons
Rue de l'Abattoir	2	Place Marie-José	1
Rue Antoine Mouqué	2	Rue Marie-Thérèse	6
Rue de l'Association	3	Digue de Mer	1
Rue de l'Aviso	14	Rue des Moissons	4
Rue Banc aux huitres	1	Rue du Moulin	1
Rue des Briquetiers	6	Chaussée de Nieuport	6
Rue du Châlet	3	Route d'Oudenbourg	3
Rue des Charpentiers	7	Rue des Peintres	1
Rue du Château bleu	1	Rue Peter Benoit	1
Rue des Chauffeurs	1	Rue du Prince Baudouin	3
Clémentine (square)	5	Rue du Quai	2
Rue du Colombier	2	Rue du Rabot	6
Congo (boulevard du)	2	Avenue de la Reine	1
Rue de Constantinople	1	Rue St-François	1
Avenue de la Couronne	7	Parvis SS. Pierre et Paul	1
Rue des Deniers	11	Rue du Sport	2
Rue de l'Economie	4	Digue de Steene	1
Rue de l'Eglise	5	Rue du Travail	3
Rue de l'Est	1	Rue Traversière	1
Rue Euphr. Beernaert	1	Chaussée de Thourout	15
Rue Frère-Orban	3	Boulevard Van Iseghem	1
Rue du Gouweloos	6	Rue de la Vanne	1
Avenue Guillaume II	1	Rue du Vélodrome	1
Avenue Henri Serruys	6	Avenue Victoria	1
Rue des Hirondelles	5	Rue de Vienne	1
Installations maritimes	3	Rue Wellington	2
Rue Jacobsen	1		
Rue de la Justice	6		
		Total	177

**B. Liste des immeubles démolis et reconstruits dans les alignements existants :**

Avenue Henri Serruys	1	Rue St-François	1
Rue de Madrid	}	Rue St-Georges	1
Square Marie-José		1	Rue St-Paul
Square Marie-José	9	Rue St-Sébastien	1
Rue Muscar	1		
Rue d'Ouest	1	Total	17

**C. Relevé des murs de clôture construits en 1910 :**

Rue des Maçons	1	Chaussée de Thourout	1
		Total	2

**SECTION II.**

**Changements de façade.**

Relevé des maisons auxquelles des changements et modifications ont été exécutés :

Rue d'Anvers	2	Rue de Flandre	3
Rue Archiduchesse	2	Rue de Gand	2
Place d'Armes	3	Avenue Henri Serruys	3
Rue Banc-aux-huitres	1	Marché aux Herbes	5
Rue des Bateliers	3	Rue de l'Hippodrome	5
Rue de Brabant	1	Rue Jacobsen	1
Rue du Caire	1	Rue du Jardin	3
Rue du Cerf	1	Rue Joseph II	1
Rue du Châlet	1	Rue de Leffinghe	1
Rue des Champs	3	Place Léopold I	2
Rue de la Chapelle	3	Rue de Londres	1
Rue des Chariots	1	Rue Longue	8
Rue Christine	5	Rue de Madrid	1
Rue de la Corderie	4	Square Marie-José	1
Rue Courte	1	Rue Marie-Thérèse	1
Rue des Deniers	1	Digue de Mer	5
Rue de l'Eglise	1	Boulevard du Midi	6
Quai de l'Empereur	2	Rue du Midi	1
Rue d'Est	5	Rue Neuve	1
Rue Euphr. Beernaert	5	Chaussée de Nieuport	13

Rue d'Ouest	2	Rue St-Paul	2
Quai des Pêcheurs	4	Rue St-Pétersbourg	2
Place Philippe Van Maestricht	1	Parvis SS. Pierre et Paul	1
Rue Plate-Forme	1	Rue St-Sébastien	2
Rue du Port-Franc	2	Rue des Sœurs Blanches	1
Rue du Progrès	1	Rue de Stockholm	1
Rue du Quai	6	Chaussée de Thourout	9
Rue de Raversyde	3	Rue de la Tribune	3
Avenue de la Reine	2	Boulevard Van Iseghem	5
Rue des Rentiers	1	Rue de Varsovie	1
Boulevard Rogier	4	Rue du Vélodrome	1
Rue de Rome	2	Rue de Vienne	1
Rue Royale	2	Rue Wellington	2
Rue St-François	2	Total	174

**SECTION III.**

**Statistique.**

Tableau récapitulatif des autorisations de bâtir, etc. délivrées par le Collège échevinal pendant les cinq dernières années.

	1906	1907	1908	1909	1910
Nouvelles constructions	138	141	188	196	177
Reconstructions	15	16	9	16	17
Murs de clôture	6	1	2	1	2
Changements de façade	94	102	112	112	174

**CHAPITRE VII.**

**SERVICE DE LA DISTRIBUTION D'EAU.**

**SECTION I.**

**Exploitation.**

**§ 1. — Tarif-règlement.**

Le tarif-règlement, approuvé en séance du Conseil Com-

munaal du 3 janvier 1905, n'a subi aucune modification pendant l'année 1910.

§ 2. — Concessions nouvelles.

Au 31 décembre 1910, le nombre des abonnés au service des eaux s'élevait à 2294, soit une augmentation de 135 unités sur celui de l'année 1909.

Ce nombre se répartit comme suit :

Abonnements pour usage domestique	2267
» » » d'eau de construction	27
Total des abonnés	2294

Il a été donné dans le courant de l'année 1910, 160 nouvelles concessions.

Vingt-cinq abonnés ont résilié leur abonnement pour le même exercice.

§ 3. — Compteurs.

Deux cent et dix compteurs ont été emmagasinés pour l'hiver, ce qui fait que le nombre des compteurs qui ont fonctionné durant toute l'année s'élève à 9084.

Le nombre de compteurs entrés en magasin pendant l'année 1910, soit pour le nettoyage, la réparation où l'emmagasinage s'élève à 784 savoir :

Compteurs réparés ou nettoyés par le personnel du service	470
Nouveaux compteurs « Meinecke »	103
» » » « Etoile »	1
Compteurs emmagasinés pour l'hiver	210
Total	784

Un compteur « Etoile » acheté à un particulier est entré en service après vérification sur le banc d'épreuve.

Huit compteurs-proprétés ont été retirés du service, ces appareils n'enregistrant plus exactement la consommation par suite de vétusté.

Parmi ces derniers il y a 3 compteurs « Siemens » de 3/4 et 5 » « Berhaut » de 3/4

Six compteurs-proprétés ont été remis en service dont un compteur « Siemens » de 75 m/m un » « Belge » de 3/4 et quatre » « Etoile » de 1/2.

Le nombre des compteurs propriétés des abonnés ayant fonctionné durant l'année 1910 est porté ainsi à 146 dont voici la liste.

Siemens	1/2	3	Report	85
»	3/4	61	Siemens Belge	3/4 1
»	4/4	3	Compteur Schinzel	3/4 1
»	5/4	3	Trident	3/4 30
»	60 m/m	1	»	4/4 1
»	75 m/m	3	»	30 m/m 3
»	100 m/m	1	»	100 m/m 1
»	200 m/m	1	Meinecke	3/4 10
Siemens-Halske	20 m/m	2	»	50 m/m 2
»	»	65 m/m	»	65 m/m 1
»	Berhaut	3/4 3	Etoile	1/2 11
»	»	30 m/m 1		
»	Oesten	3/4 1	Total compteurs propriétés	146
A reporter		85		

Voici la liste des différents compteurs qui ont fonctionné chez les abonnés pendant l'exercice 1910, ainsi que dans les bâtiments communaux, bornes-fontaines, etc.

Comme les années précédentes, ces derniers ont été alimentés par des compteurs défectueux et par ce fait, il nous a été impossible d'évaluer, même approximativement, la consommation d'eau de chaque service de la Ville.

Siemens	1/2	5	Report	849
»	3/4	801	»	60 m/m 2
»	4/4	18	»	75 m/m 10
»	5/4	13	»	100 m/m 2
»	6/4	5	»	150 m/m 6
»	50 m/m	7	»	200 m/m 1
A reporter		849	A reporter	870

Report	870	Trident	100 m/m	1	
Siemens Halske	20 m/m	4	Meinecke	3/4	284
»	65 m/m	2	»	30 m/m	3
Berhaut	3/4	10	»	40 m/m	2
»	30 m/m	2	»	50 m/m	5
Galasse	3/4	3	»	65 m/m	2
Van Loey	3/4	1	»	100 m/m	2
Oesten	3/4	68	Ville d'Ostende		11
Calwaert	3/4	2	Etoile	1/2	421
Samain	3/4	0	»	25 m/m	00
Bopp et Reuther	3/4	1	»	30 m/m	1
Belge	3/4	25	»	40 m/m	12
Schinzel	3/4	4	Fraeger	65 m/m	2
Trident	3/4	578	»	75 m/m	1
»	4/4	17	»	100 m/m	3
»	30 m/m	15			
»	40 m/m	29			
»	60 m/m	3			
			Total des compteurs		2384

§ 4. — Nouveaux raccordements.

Les raccordements suivants ont été placés par le personnel du service dans les différentes rues de la Ville :

Rue de Constantinople	3	Rue de Leffinghe	1
Rue du Port-Franc	2	Rue St-Paul	3
Rue de la Frégate	3	Place du Commerce	1
Rue Longue	5	Rue des Sœurs Blanches	2
Chaussée de Thourout	7	Boulevard Van Iseghem	4
Rue des Capucins	4	Rue Wellington	5
Rue François Musin	2	Rue des Cordiers	1
Rue St-Sébastien	5	Rue de Raversyde	7
Rue de Flandre	2	Boulevard Rogier	1
Rue Christine	8	Rue Cour Marie	1
Rue de Rome	2	Quai de l'Empereur	2
Rue de Varsovie	2	Aven. de Smet de Naeyer	2
Rue de St-Petersbourg	2	Rue Peter Benoit	3
Rue du Jardin	3	Rue Euphr. Beernaert	5
Rue Traversière	2	Rue de l'Est	2

Avenue Henri Serruys	6	Rue du Cercle	1
Pl. Phil. Van Maestricht	1	Marché aux Herbes	1
Rue du Quai	4	Rue du Chanvre	1
Chaussée de Nieuport	5	Rue Neuve	1
Boulevard du Midi	3	Rue Royale	1
Digue de Mer	2	Rue du Châlet	1
Avenue de la Reine	2	Rue Prince Baudouin	2
Rue du Caire	2	Square Clémentine	2
Rue Louise	2	Rue du Canal	1
Rue de Madrid	1	Rue d'Anvers	2
Rue de l'Eglise	6	Rue Muscar	1
Route de Slykens	3	Parv. de SS. Pierre et Paul	1
Place Léopold I	1	Rue Marie-Thérèse	1
Rue de la Bride	1	Rue St Georges	1
Rue de la Chapelle	1		
Quai des Pêcheurs	1	Total	150

Ce nombre est supérieur de trente-cinq unités à celui de l'année 1909.

Le coût total de ces 150 placements a été de frs. 9794,35 soit une moyenne de 65,30 frs. environ par placement.

Il a été employé pour ces travaux 1172,70 mètres de tuyaux en plomb ainsi que 34 m. tuyaux en fonte.

Dix branchements en plomb ont été renouvelés entre le compteur et la prise en charge avec 49,80 mètres de tuyaux.

164 réparations ont été faites aux branchements particuliers avec 69,30 mètres de tuyaux en plomb.

Il a été employé 58,40 mètres de tuyaux en plomb pour allonger les raccordements dans les rues où la conduite-mère a été déplacée à la suite des travaux d'égouts et de pose du nouveau réseau téléphonique.

§ 5. — Adjudications.

A. — Le 9 novembre 1909, il fut procédé à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de charbons de machines nécessaires à l'usine de la distribution d'eau du 1 janvier 1910 au 31 décembre 1910.



En voici les résultats :

MM. Haeck A., Ostende	fr. 16,65 les 1000 kg.
Helsmoortel J. Ostende	» 18,34 »
Helsmoortel O. Ostende	» } 18,75 » » } 19,50 »

La fourniture comprenant 950 tonnes fut adjugée à M. A. Haeck d'Ostende, au prix de 16,65 fr. la tonne de 1000 kg.

B. — Le 10 décembre 1909, il fut procédé à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de tuyaux en fonte, appareils et objets divers nécessaires au service de la distribution d'eau pendant l'année 1910.

LOT I. — *Fourniture de tuyaux en fonte et accessoires.*

MM. Valcke frères, Ostende	fr. 4160,00
----------------------------	-------------

LOT II. — *Fourniture de robinets d'arrêt.*

MM. Valcke frères, Ostende	fr. 460,00
Th. Louis, Charleroi	» 475,00
J. Dorchain, Ostende	» 450,00 irrégulier
E. Verbiest, de Bruxelles	» 510,00 id.
J. Vanden Abeele, Ostende	» 590,00 id.

LOT III. — *Fourniture de tuyaux en plomb.*

MM Th. Louis, Charleroi	fr. 3984,50
Valcke frères, Ostende	» 4065,77
J. Dorchain, Ostende	» 4200,00 irrégulier
J. Vanden Abeele, Ostende	» 4293,26 id.

LOT IV. — *Fourniture de fers, etc.*

MM. Valcke frères, Ostende	fr. 477,89
----------------------------	------------

Le Collège, en séance du même jour, a accepté les offres ci-après :

LOT I. — MM. Valcke frères, Ostende, moyennant la somme de fr. 4160,00.

LOT II. — MM. Valcke frères, Ostende, moyennant la somme de fr. 460,00.

LOT III. — M. Th. Louis, Charleroi, moyennant la somme de fr. 3984,50.

LOT IV. — MM. Valcke frères, Ostende, moyennant la somme de fr. 477,89.

C. — Le 3 décembre 1909 eut lieu l'ouverture des soumissions pour la fourniture des compteurs d'eau nécessaires au service de la distribution d'eau pendant l'année 1910.

En voici les résultats.

1° La Société Anonyme précédemment H. Meinecke à Liège.	fr. 3990,00
2° La Compagnie Belge pour la fabrication de compteurs à eau etc, à Schaerbeek.	1 <sup>re</sup> Hypothèse fr. 4600,00
	2 <sup>e</sup> id. » 4174,00
3° Société Belge Siemens et Halske à Bruxelles.	» 4912,00

4° Louis Verwilghen et C<sup>ie</sup> à Bruxelles. Soumission irrégulière.

Cette adjudication comportait la fourniture des compteurs à eau suivants.

100 compteurs de 12 m/m
2 » 30 m/m
2 » 40 m/m

Le Collège, en séance du 17 décembre, a approuvé l'offre de la Société Anonyme précédemment H. Meinecke à Liège moyennant la somme de fr. 3990,00.

D. — Des adjudications restreintes furent faites pour la fourniture des produits chimiques nécessaires au service de l'épuration pendant le courant de l'année 1910 et donnèrent les résultats suivants :

I. — *Fourniture de 7000 kg. sulfate d'alumine anglais blanc en morceaux et en sacs.*

1. M. Hildebrand Ad, Bruxelles,	fr. 8,25 %
2. La Société anonyme Filiale Belge-Néerlandaise d'aluminium à Selzaete	» 6,90 %

3. La Société anonyme des produits chimiques  
de la Basse-Sambre à Moustier s/Sambre » 9,00 %

II. — Fourniture de 2200 kg. chlorate de potasse  
en poudre.

- |                                                                                                                          |        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|
| 1. M. Hildebrand Ad., Bruxelles                                                                                          | fr.    | 83,75 %   |
| 2. La Société anonyme des produits chimiques<br>de la Basse-Sambre à Moustier s/Sambre                                   | »      | 84,00 %   |
| 3. M. Ch. Hoebeke-Byl à Grammont, agent des<br>Usines Corbin à Lancelé près de Grenoble,<br>(France), sur wagon à Anvers | »      | 84,00 %   |
| 4. M. Fromm Georges à Anvers                                                                                             | Franco | » 86,00 % |

III. — Fourniture de 1200 kg. acide sulfurique 66°.

- |                                                                                        |     |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|
| 1. M. Hildebrand Ad., Bruxelles                                                        | fr. | 8,25 % |
| 2. La Société anonyme des produits chimiques<br>de la Basse-Sambre à Moustier s/Sambre | →   | 7,50 % |
| 3. La Société anonyme des produits chimiques<br>à Laeken                               | »   | 7,00 % |

IV. — Fourniture de 2500 kg. acide oxalique en petits  
cristaux de 3 à 4 m/m.

- |                                                                                        |     |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|
| 1. M. Hildebrand Ad., Bruxelles                                                        | fr. | 63,75 % |
| 2. La Société anonyme des produits chimiques<br>de la Basse-Sambre à Moustier s/Sambre | »   | 72,00 % |
| 3. M. Fromm G. d'Anvers                                                                | »   | 66,00 % |

Après analyse des échantillons fournis par les différents  
soumissionnaires, la fourniture du lot I fut adjugée à la  
Société anonyme Filiale Belge-Neerlandaise d'aluminium à  
Selzaete au prix de 6,90 frs les % kg. de sulfate d'alumine.

Les fournitures relatives aux lots II et IV furent adjugées  
à M. Hildebrand Ad. de Bruxelles aux prix suivants :

- |                                                                        |                 |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| LOT II. — 2200 kg. chlorate de potasse en<br>poudre à                  | 83,75 fr. % kg. |
| LOT IV. — 2500 kg. acide oxalique en petits<br>cristaux de 3 à 4 m/m à | 63,75 fr. % kg. |

Le lot III fut adjugé à la Société anonyme des produits  
chimiques de la Basse-Sambre, à Moustier-sur-Sambre, au  
prix de 7,50 frs les cent kg. d'acide sulfurique de 66°.

E. — D'autres adjudications eurent encore lieu pendant  
l'année 1910, mais elles étaient relatives à des fournitures  
destinées à être consommées dans le courant de l'exer-  
cice 1911.

## SECTION II.

### Travaux.

#### § 1. -- Nouvelles canalisations.

Il a été placé 938 mètres courants de canalisations  
nouvelles de différents diamètres dans les rues suivantes :

Conduites de 250 m/m	
Installations maritimes . . . . .	120 m. c.
Conduites de 200 m/m	
Installations maritimes . . . . .	201 m. c.
Conduites de 100 m/m	
Installations maritimes . . . . .	450 m. c.
Rue des Cordiers . . . . .	57 m. c.
Rue Passchyn . . . . .	30 m. c.
Rue du Canal . . . . .	30 m. c.
Conduites de 50 m/m	
Installations maritimes . . . . .	50 m. c.

Ensemble 938 m. c.

Les canalisations existantes ont été prolongées dans les  
rues suivantes avec 183 mètres courants de tuyaux de  
différents diamètres.

Conduites de 100 m/m	
Rue de Rome . . . . .	9 m. c.
Rue d'Est : . . . . .	30 m. c.
Conduites de 75 m/m	
Rue du Jardin . . . . .	48 m. c.
Rue St-Paul . . . . .	21 m. c.
Rue d'Espagne . . . . .	75 m. c.
Soit ensemble	183 m. c.

Les canalisations suivantes ont été renouvelées dans les rues dénommées ci-après avec 1821 mètres courants de tuyaux de différents diamètres.

Conduites de 200 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	
Boulevard Van Iseghem . . . . .	164 m. c.
Conduites de 150 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	
Quai de l'Empereur . . . . .	415 m. c.
Rue de la Bride . . . . .	99 m. c.
Boulevard Van Iseghem . . . . .	105 m. c.
Conduites de 100 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	
Rue du Quai . . . . .	255 m. c.
Rue des Bateliers . . . . .	282 m. c.
Rue St-François . . . . .	303 m. c.
Rue St-Paul . . . . .	135 m. c.
Conduites de 75 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	
Rue Cadsand . . . . .	63 m. c.
Soit ensemble 1821 m. c.	

§ 2. — *Restaurations.*

315 fuites d'eau d'importance diverse ont été réparées pendant l'année courante. La majeure partie s'était produite par suite des travaux d'égouts et de l'établissement du nouveau réseau téléphonique souterrain.

§ 3. — *Vannes.*

Pendant l'année 1910, il a été placé sur les conduites du réseau (y compris les nouvelles canalisations) 35 vannes de différents diamètres, savoir :

1 vanne de	250 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
5 vannes	200 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
4 »	150 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
11 »	100 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
14 »	75 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>

Le service a placé en outre six vannes sur divers branchements particuliers savoir :

3 vannes de	100 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
1 vanne de	75 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
1 »	60 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
1 »	50 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>

Seize vannes se trouvant sur le réseau ont été supprimées, savoir :

1 vanne de	200 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
2 vannes de	150 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
2 »	100 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
9 »	75 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
2 »	50 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>

Le bourrage de 38 vannes a été renouvelé pendant le même exercice.

§ 4. — *Bornes-fontaines.*

Pendant l'année 1910, le service de l'entretien a exécuté 117 restaurations au 34 bornes-fontaines se trouvant aux différents endroits de la Ville.

Une borne-fontaine a été placée à l'avant-port route de Slykens.

§ 5. — *Bouches d'incendie.*

Cinq bouches d'incendie système Galasse ont été remplacées par des bouches type Ville d'Ostende.

Ces dernières ont été mises hors d'usage par suite d'usure.

Treize bouches d'incendie type Ville d'Ostende ont été placées dans différents endroits de la Ville, de même que douze bouches système Galasse.

Diverses pièces de bouches d'incendie ont été renouvelées savoir :

5 courbes extérieures.
18 couvercles de bacs en fonte.
11 nipples en bronze.
21 soupapes en bronze (système Galasse).
220 soupapes en cuir.

SECTION III.

Réseau.

§ 1. — Longueur des canalisations.

Le réseau de la distribution d'eau se compose actuellement des canalisations suivantes.

Tuyaux en fonte de 350 m/m	2975 mc <sup>ts</sup> environ
» » 300 m/m	500 »
» » 250 m/m	1786 »
» » 200 m/m	4715 »
» » 150 m/m	8649 »
» » 100 m/m	18598 »
» » 75 m/m	14670 »
» » 60 m/m	202 »
» » 50 m/m	399 »
» » 40 m/m	15 »

Soit une longueur totale de 52509 mc<sup>ts</sup> environ

§ 2. — Vannes

Le réseau de la distribution est sectionné par les vannes suivantes :

Vannes de 350 m/m	35
» 300 m/m	8
» 250 m/m	18
» 200 m/m	47
» 150 m/m	54
» 100 m/m	160
» 75 m/m	123
» 60 m/m	6
» 50 m/m	12
» 40 m/m	2
» 30 m/m	1

Soit ensemble 466 vannes,

dont 40 vannes se trouvent sur des branchements particuliers.

§ 3. — Bornes-fontaines.

L'eau est distribuée gratuitement à la classe ouvrière par les 34 bornes-fontaines suivantes :

1. Rue Perdue, angle rue St. Nicolas.
2. Rue des Bateliers.
3. Rue St. François.
4. Minque Communale.
5. Rue du Midi.
6. Petite rue St. Pierre.
7. Square Marie José.
8. Rue Babylone
9. Rue id. (eau artésienne)
10. Rue Euprosine Beernaert.
11. Rue de Stockholm.
12. Rue de Rome.
13. Rue du Chemin de fer (bureau des marchandises).
14. Rue des Champs
15. Rue de l'Hippodrome.
16. Rue Wellington.
17. Chaussée de Nieuport, angle rue des Briquetiers
18. Rue des Briquetiers.
19. Rue des Chariots
20. Rue des Deniers.
21. Chaussée de Nieuport à proximité de l'usine électrique
22. Chaussée de Nieuport, angle rue de l'Archiduc.
23. Chaussée de Thourout, angle rue des Deniers.
24. Chaussée de Thourout, angle rue des Chariots.
25. Chaussée de Thourout, angle rue de Leffinghe.
26. Chaussée de Thourout, angle impasse du Coq.
27. Chaussée de Thourout, angle rue de l'Orphelinat.
28. Rue des Cordiers.
29. Rue du Port-Franc.
30. Avenue Victoria.
31. Rue du Port-Franc (Moerdyk).
32. Avenue Victoria.
33. Rue du Chemin de fer.
34. Avant-port, route de Slykens.

§ 4. — Fontaines publique.

La fontaine publique, qui se trouve Square Marie José, a fonctionné pendant les mois de saison. Sa consommation d'eau pour l'exercice 1910, s'élève à 5680 hectolitres.

§ 5. — Bouches d'incendie.

Voici les différents systèmes de bouches d'incendie se trouvant aux différents endroits de la Ville.

Bouches pour pompe à vapeur	14
» à deux sorties	22
» à une sortie	354 (type Galasse)
» de Bruxelles	8
» à double soupape	173 (type ville d'Ostende)

Soit un total de 571 bouches.

Dans ce nombre ne sont pas compris les bouches d'incendie de la société des courses, qui s'élèvent au total de 29, ainsi que celles se trouvant dans les différents bâtiments communaux.

SECTION IV.

Consommations d'eau et de charbons.

§ 1. — Consommation en général.

Le compteur général de consommation d'eau a fonctionné depuis le 1 janvier jusqu'au 31 décembre 1910.

Il a donné 1.112.731 m<sup>3</sup> d'eau à l'enregistrement soit une moyenne de 3048 mètres cubes par jour.

Le plus fort débit journalier a été de 5962 m<sup>3</sup> le 17 août et le plus faible débit de 1360 m<sup>3</sup> le 12 février.

Les trois mois de juillet, août et septembre donnent une consommation de 357.152 m<sup>3</sup> en 92 jours, soit un débit moyen de 3882,20 m<sup>3</sup> par jour.

Voici le tableau des consommations d'eau et de charbons.

ANNÉE 1910. MOIS.	EAU M <sup>3</sup>	CHARBONS kg.
Janvier . . . . .	68.254	64.415
Février . . . . .	60.977	53.595
Mars . . . . .	81.246	66.595
Avril . . . . .	102.710	88.965
Mai . . . . .	89.258	80.360
Juin . . . . .	118.782	91.975
Juillet . . . . .	114.710	99.945
Août . . . . .	144.188	109.910
Septembre . . . . .	98.254	80.465
Octobre . . . . .	76.912	66.660
Novembre . . . . .	78.814	64.400
Décembre . . . . .	78.626	72.850
Totaux . . . . .	1.112.731 m <sup>3</sup>	940.135 kg.

La consommation d'eau faite par les abonnés s'élève à 306.327 m<sup>3</sup> ou 3.063 270 hectolitres, soit 65.340 hectolitres de plus que l'année 1909.

La consommation d'eau totale a augmenté de 207.343 m<sup>3</sup> comparativement à celle de l'année 1909 et la consommation de charbons a diminuée de 277.743 kg.

Le rapport entre la consommation d'eau et celle du charbon en 1910 est de 1 m<sup>3</sup> d'eau = 0,845 kg. de charbon. En 1909 il était de 1 m<sup>3</sup> d'eau = 1 kg. 34 de charbon, soit une différence de 0,495 kg de charbon en moins par mètre cube d'eau.

§ 2. — Consommation d'eau des divers services publics et des bâtiments communaux.

La quantité d'eau consommée suivant l'enregistreur général étant de 1.112.731 m<sup>3</sup>, il en résulte que les divers services publics de la ville, ainsi que les travaux d'égouts, ont consommé 1.112.731 m<sup>3</sup> — 306.327 m<sup>3</sup> = 806.404 m<sup>3</sup>.

Comme il a été dit au commencement de ce rapport, il nous a été impossible d'évaluer, même approximativement, la consommation d'eau générale des bâtiments com-

munaux, ceux-ci, de même que les bornes-fontaines étant pour la plupart alimentés par des compteurs défectueux.

Voici cependant la consommation d'eau que nous avons pu enregistrer dans quelques-uns des bâtiments communaux munis de compteurs et dont le total s'élève actuellement au nombre de 77 :

Hôtel-de-Ville . . . . .	15960	hectolitres
Ecole de garçons I . . . . .	10240	»
Ecole de filles I . . . . .	9520	»
Athénée Royal Pensionnat. . . . .	8540	»
Athénée Royal. . . . .	9320	»
Ecole de filles II . . . . .	71320	»
Groupe scolaire . . . . .	12450	»
Ecole de garçons IV . . . . .	34800	»
Hôpital civil . . . . .	29050	»
Etablissem <sup>t</sup> de la propreté publique.	25410	»
Abattoir communal . . . . .	231650	»
Groupe scolaire rue des Deniers . .	108520	»
Ecole Gardienne rue des Bateliers .	14050	»

Outre ces diverses consommations, il y a lieu de tenir compte de celles faites par les divers services communaux, et dont les quantités représentent un chiffre beaucoup plus important

Parmi ces services, nous citerons entre autres celui de l'arrosage des parcs et jardins, du nettoyage des égouts, le bassin de natation et de l'arrosage de la voirie.

Pour ce dernier service nous pouvons cependant évaluer la quantité d'eau consommée suivant le cube des chariots d'arrosage. Il résulte, en effet, du rapport du dit service, que pendant les mois de saison les chariots d'arrosage d'un cube de 17 hectolitres, ont été remplis 3366 fois soit donc une consommation d'eau de  $3366 \times 17$  hect. = 57222 hectolitres.

Nous pouvons donc estimer, suivant les chiffres qui précèdent, que la consommation d'eau des divers bâtiments communaux et services publics s'élève à 600.000 m<sup>3</sup>.

Le reste de la quantité, d'eau soit environ 200.000 m<sup>3</sup>, représente la consommation faite pour les travaux d'égouts, damage des tranchées et l'enfonçage des palplanches.

D'après les prescriptions du cahier des charges régissant les dits travaux, l'entrepreneur pouvait jouir de la gratuité de la consommation d'eau nécessaire pour la fabrication de ses mortiers.

En évaluant donc la consommation d'eau non portée en compte, soit 8.064.040 hectolitres ou 806.404 m<sup>3</sup> à 17 c<sup>m<sup>es</sup></sup>, prix de revient d'un m<sup>3</sup> d'eau épurée, nous constatons que la somme à ajouter aux recettes réellement faites serait de 806.404 m<sup>3</sup> à 17 c<sup>m<sup>es</sup></sup> = 137.088,68 fr. ce qui porterait la totalité des recettes du service des eaux pendant l'année 1910 à environ 276.000 fr.

§ 3. — *Consommation d'eau des abonnés.*

Voici un relevé indiquant le nombre des abonnés ainsi que la quantité d'eau consommée pendant l'année 1910 par chaque catégorie.

1157 abonnés ont consommé 300 hectol. d'eau et moins.

915	»	»	de 1 à 1.500	hectol. d'eau.
77	»	»	de 1 à 2.500	» »
142	»	»	de 1 à 100.000	» »
3	»	»	de 1 à 200.000	» »

Aucun abonné n'a consommé plus de 200.000 hect. d'eau.

SECTION V.

**Comptabilité.**

§ 1. — *Compte de 1910.*

Nous laissons suivre le compte de l'exercice 1910 en y indiquant les sommes prévues au budget pour le même exercice, et les recettes et dépenses réelles en 1909.

**Recettes**

	Réelles en 1909	Prévues pour 1910	Réelles en 1910
1. Produit des concessions . . . . .	104.207,04	118.000,00	107.171,02
2. Prod. de la location des compteurs . . . . .	17.399,50	16.000,00	18.559,00
3. Placem. de conduites et réparat. . . . .	12.901,93	16.900,00	13.116,85
4. Produits divers . . . . .		100,00	
Total des recettes . Fr.	<u>134.508,47</u>	<u>151.000,00</u>	<u>138.846,87</u>

**Dépenses**

1. Installations :			
A. Intérêts et amortissement du capital de 1 <sup>er</sup> établissement avant 1898 . . . . .	27.745,63	27.74 ,63	27.745,63
B. Intérêts et amortissement du capital de 1 <sup>er</sup> établissement après 1898 . . . . .	29.454,18	29.454,18	29.454,18
2. Usine :			
A. Charbons . . . . .	19.219,69	12.000,00	29.120,62
B. Graisse, huile, coton . . . . .	608,41	400,00	354,52
C. Eclairage . . . . .	1.588,52	800,00	1.990,27
D. Entretien des bâtiments et machines . . . . .	10.586,53	8.000,00	11.556,69
E. Produits chimiques . . . . .	4.837,50	5.200,00	4.278,96
3. Réseaux, bouches d'incendie, vannes et bornes fontaines . . . . .	15.124,45	10.000,00	10.020,39
4. Acquisition et réparation de compteurs . . . . .	15.797,28	10.000,00	6.867,18
5. Placement de conduites privées . . . . .	6.385,46	6.000,00	9.787,99
6. Assurances et contributions . . . . .	1.319,79	1.319,92	1.403,87
7. Personnel :			
A. Directeur . . . . .	1.200,00	1.200,00	1.200,00
B. Conducteur . . . . .	600,00	600,00	600,00
C. Comptable . . . . .	500,00	500,00	500,00
D. 2 machinistes . . . . .	2.954,01	1.800,00	3.180,00
E. Chauffeur . . . . .	2.223,32	1.200,00	2.400,00
F. Encaisseur . . . . .	1.700,00	1.700,00	1.700,00
G. Fontainiers et ouvriers . . . . .	8.382,42	15.000,00	14.235,58
H. Nettoyeur . . . . .		1.200,00	1.200,00
8. Frais imprévus . . . . .	1.316,79	1.880,27	3.115,48
Total des dépenses . Fr.	<u>150.943,98</u>	<u>136.000,00</u>	<u>160.711,36</u>

**Récapitulation**

	Réelles en 1909	Prévues pour 1910	Réelles pour 1910
Recettes . . . . . Fr.	134.508,47	151.000,00	138.846,87
Dépenses . . . . . Fr.	150.943,98	136.000,00	160.711,36
	<u>D 16.435,51</u>	<u>B 15.000,00</u>	<u>D 21.864,49</u>

Les recettes de 1910 ont augmenté de 4338 fr. 40 c. comparativement à celles de l'année 1909.

Cette augmentation se rapporte principalement au produit des concessions.

Malgré l'augmentation du nombre des abonnés, il nous a été impossible d'atteindre les prévisions pour le poste relatif au produit des concessions. Les prévisions étaient en effet de 118.000 francs et les recettes réellement faites ne s'élèvent qu'à 107.171,02 francs.

Nous attribuons la cause de ce fait aux fréquentes périodes de pluie que nous avons eues pendant l'année.

Les autres postes prévus aux recettes ont dépassé les prévisions.

Les dépenses pour 1910 ont dépassé les prévisions de 24711,36 francs.

Voici les observations sur les chiffres des dépenses du compte de 1910 et dont les crédits ont été dépassés.

Article 2. — A. Charbons.

Le chiffre de 29120,62 fr. est erroné. Il comprend : 1<sup>o</sup> Une somme de 9540,77 fr. qui aurait dû être inscrite au compte du relèvement des eaux d'égouts; 2<sup>o</sup> Une somme de 2462,62 fr. pour charbons fournis à l'usine hydraulique en 1909 et dont le paiement a été porté au compte de 1910. Le crédit sollicité avait été de 18000 fr. qui fut ramené par la Commission à 12000,00 fr. somme notablement insuffisante.

Article 2. — C. Eclairage.

La somme de 1990 fr. 27 est erronée. Elle comprend aussi : 1<sup>o</sup> Une somme de 300 fr. a charge du budget des égouts, 2<sup>o</sup> Une somme de 890 fr. 27 à charge du service d'entretien des bâtiments communaux, du chef de gaz utilisé pour force motrice et d'éclairage de l'atelier communal. La somme de 1990 fr. 27 c doit donc être ramenée à 800 francs.

Article 2. — D. Entretien des bâtiments et machines

Des travaux extraordinaires d'installation du compresseur d'air pour le relèvement des eaux d'égouts ont nécessité d'importants remaniements des puisards et canalisations de l'usine hydraulique. D'autre part, il a été construit une prise d'eau de secours, depuis le canal (Steenenbeer) jusqu'à l'étang du parc Marie-Henriette.

Article 5. — Placements de conduites privées.

A l'occasion des travaux des nouveaux égouts, on a procédé au renouvellement de quelques canalisations très anciennes. Beaucoup d'autres ont dû être déplacées.

Article 7. — G. Personnel. — Fontainiers et ouvriers.

Outre la somme de 14235 fr. 58, payée aux fontainiers et ouvriers, il a encore été payé de ce chef sur divers autres articles du budget les sommes suivantes :

Entretien des bâtiments et machines	2.356,25	
Réseau, bouches d'incendie, vannes et bornes- fontaines.	2.263,64	
Réparation des compteurs	5.497,49	
Placement de conduites privées	1.645,17	
Article 7, G, Fon'ainiers et ouvriers	14.235,58	
Article 7, D, Machinistes	3.180,00	
Article 7, E, Chauffeur	2.400,00	
Article 7. H, Nettoyeur	1 200,00	
		Ensemble francs 32.778,13

Les prévisions des dépenses pour 1910 et relatives aux journées d'ouvriers comportaient les sommes suivantes :

Machinistes	1.800,00	
Chauffeur	1.200,00	
Fontainiers et ouvriers	15.000,00	
Nettoyeur	1.200,00	
	Ensemble fr. 19.200,00	19,200,00

Soit donc un supplément des dépenses pour journées d'ouvriers de treize mille cinq cent septante-huit francs et treize centimes. 13.578,13

Article 8. — Frais imprévus.

Ce crédit a été dépassé à cause du paiement d'une indemnité importante à M. Royon, rue de la Bride, du chef d'avaries survenues à des marchandises à la suite de la rupture d'une conduite d'eau.

Pendant le courant de l'année 1910, il a été effectué par le service des eaux, pour compte de l'entrepreneur des égouts 3821 fr. 75 c. de travaux.

Outre la consommation d'eau faite par l'entrepreneur des travaux d'égouts pour le damage des tranchées et l'enfonçage des palplanches, consommation faite sans compteurs et évaluée à 200.000 m<sup>3</sup>, il a encore été consommé 25520 hectolitres d'eau pour la fabrication des mortiers nécessaires aux dits travaux, représentant une somme de 697 francs 50 c.

Cette dernière somme, de même que celle relative aux travaux exécutés, n'ont pas été portées aux recettes ordinaires du service. Comme les années précédentes, aucune recette n'a été faite pour fourniture d'eau, de graisse, d'huile et de coton aux divers services et bâtiments communaux.

§ 2. — Capital de premier établissement.

Années	In'érêts et Amortissements	Années	Intérêts et Amortissements
1892	11.000,00	1902	27 745,63
1893	11.000,00	1903	} 27.745,63
1894	11.000,00	1904	} 27.745,63
1895	11.000,90	1905	} 29 454,18
1896	} 2.060,00	1906	} 27.745,63
	} 15.125,00	1907	} 29.454,18
1897	15.125,00	1908	} 27.745,63
1898	15.125,00	1909	} 29 454,18
1899	23.165,00	1910	} 27.745,63
1900	27.745,63		} 29.454,18
1901	27.745,63		} 27.745,63
			} 29.454,18



SECTION VI.

Statistique.

Le tableau suivant indique les recettes et dépenses effectuées depuis l'établissement de ce service en régie distincte de celle du gaz. (7 novembre 1893).

ANNÉES	NOMBRE D'ABONNÉS	RECETTES	DÉPENSES	BONI	MAI
1893	657	25.517,77	38 212,29	—	12 694,52
1894	694	34.823,89	37.331,42	—	2.507,53
1895	720	40.931,85	40.879,24	52,61	—
1896	678	55.734,07	55 032,07	702,00	—
1897	856	56.059,94	56.392,75	—	332,81
1898	965	72 035 66	60 638,30	11.397,36	—
1899	1107	97 688,82	84.552,55	13.136,27	—
1900	1217	101 887,88	106 916,59	—	5.029,11
1901	1321	96 905,48	125.586,45	—	28.780,97
1902	1394	97 070,39	105.037,69	—	7.967,30
1903	1466	104.056,81	91.547,56	12.509,29	—
1904	1580	118.49 ,22	116.044,01	2.447,21	—
1905	1648	118.123,60	124.829,76	—	6.706,16
1906	1764	136.788,64	127.510,87	9.277,77	—
1907	1932	146.649,07	138.512,78	8,136,29	—
1908	2065	140.157,58	158.024,77	—	17.867,17
1909	2159	134.508,47	150.943,98	—	16,435,51
1910	2294	138.846,87	160.711,36	—	21.864,49

SECTION VII.

Recettes et Dépenses extraordinaires.

Voici les recettes et dépenses effectuées par le service des eaux et portées au budget extraordinaire de l'année courante :

§ I. — Recettes extraordinaires.

Article 118. — Restitution des frais de réparation aux canalisations d'eau de la ville. frs. 14.417,08

§ 2. — Dépenses extraordinaires.

	Prévues	Effectuées
Article 188. — Travaux extraordinaires de réparations aux canalisations d'eau de la ville	30.000,00	49.942,94
Article 212. — Etablissement de la canalisation d'eau aux installations maritimes	10.000,00	1.940,21
Article 213. — Etablissement de la canalisation d'eau dans les rues nouvelles du Hazegras	20.000,00	—
Totaux Frs.	60.000,00	51.883,15

Récapitulation

Dépenses extraordinaires	51.883,15
Recettes extraordinaires	14.417,08
Déficit francs	37.266,07

Dans la somme de 49.942,94 portée aux dépenses à l'article 188, est comprise une somme de 7771 francs 16 c, payée pour salaires d'ouvriers en 1908 en 1909 et en 1910 soit respectivement 1004,62 frs., 6439,49 frs. et 327,05 frs.

CHAPITRE VIII

SERVICE DU NETTOYAGE DE LA VOIRIE

SECTION I.

Attributions du service.

Les attributions de ce service sont déterminées comme suit :

- 1° Le balayage de la voirie ;
- 2° L'enlèvement des produits du balayage des rues et l'enlèvement des cendres et résidus de ménage ;
- 3° Le nettoyage des réservoirs-siphons des égouts ;
- 4° L'arrosage des rues ;
- 5° Le nettoyage des différents marchés.

SECTION II.

Personnel.

Le personnel attaché à ce service se composait au 31 décembre 1910 de :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATES D'ENTRÉE EN SERVICE	Traitement
Van Steenkiste Victor .	Directeur	23 janvier 1900	2100.00
François Valentin . . .	Chef-ouvrier	16 juin 1889	p.j.4,00 fr.
Coopman Léon . . . . .	id	16 oct. 1907	p.j.3,50 fr.

Le tableau ci-dessous indique l'importance du personnel ouvrier attaché au service et le montant de ses salaires par quinzaine :

Quinzaines	DATES DE PAIEMENT	Nombre total d'unités de personnel	SALAIRES PAYÉS	Durée normale de la journée de travail	Nombre de jours de travail de tout le personnel
1	15 janvier	61	1684,51	9	777 1/4
2	31 »	59	1831,39	9	833 1/2
3	15 février	62	1692,53	10	796 1/4
4	28 »	62	1581,39	10	728
5	15 mars	62	1810,39	10	841
6	31 »	65	1964,31	10	913 1/4
7	15 avril	66	1969,75	11	848 3/4
8	30 »	66	2081,63	11	891 3/4
9	15 mai	66	1915,00	11	823 1/4
10	31 »	67	2236,88	11	952
11	15 juin	71	2239,13	11	983 3/4
12	30 »	77	2339,13	11	1008 1/4
13	15 juillet	74	2304,88	11	1005 3/4
14	31 »	73	2772,80	11 1/2	1086 1/2
15	15 août	74	2571,73	11 1/2	1026
16	31 »	74	2788,80	11 1/2	1095 1/4
17	15 septembre	70	2901,13	11 1/2	969 1/2
18	30 »	69	2297,00	11	884 1/4
19	15 octobre	69	1862,01	10	928 1/2
20	31 »	70	2208,79	10	1022
21	15 novembre	69	2025,32	9	931
22	30 »	70	2151,25	9	993
23	15 décembre	69	2073,14	9	965 1/2
24	31 »	70	2242,79	9	1024 1/2
		1595	50945,68		22428 3/4

SECTION III.

Exploitation.

Au 1 janvier 1910, vingt-quatre chevaux se trouvaient à l'écurie ; deux ont été vendus pour vieillesse pour la somme de deux cents francs. Un nouveau cheval a été acheté pour la somme de treize cents francs, le 10 juillet 1910.

Le tableau ci-dessous donne par quinzaine le nombre des chariots et charrettes de boues et immondices transportés aux différents dépôts.

DATES 1910	Chariots	Charrettes de balayeurs	Charrettes	Charrettes de curage d'égouts	TOTAL M3
Du 1 au 15 janvier	174	57	205	51	1253.711
» 16 au 31 »	185	61	224	51	1339.589
» 1 au 15 février	168	58	197	51	1225.754
» 16 au 28 »	149	50	184	45	1089.180
» 1 au 15 mars	174	58	214	51	1270.411
» 16 au 31 »	188	61	228	57	1370.468
» 1 au 15 avril	179	58	216	51	1297.083
» 16 au 30 »	179	58	217	54	1299.243
» 1 au 15 mai	176	57	190	50	1239.282
» 16 au 31 »	189	61	177	51	1314.408
» 1 au 15 juin	179	58	170	59	1265.999
» 16 au 30 »	180	58	212	51	1317.614
» 1 au 15 juillet	191	58	226	51	1372.088
» 16 au 31 »	212	61	256	57	1525.828
» 1 au 15 août	202	58	234	48	1417.134
» 16 au 31 »	225	62	48	57	2560.365
» 1 au 15 septembre	184	58	237	51	1336.842
» 16 au 30 »	183	58	236	51	1331.863
» 1 au 15 octobre	169	54	224	51	1232.915
» 16 au 31 »	173	58	231	51	1277.590
» 1 au 15 novembre	157	54	189	48	1136.877
» 16 au 30 »	159	55	204	54	1189.687
» 1 au 15 décembre	153	56	215	51	1171.304
» 16 au 31 »	178	58	222	57	1204.492
	4296	1385	5156	1249	32039.727

La quantité de boues et immondices transportées pendant l'année 1910 a été de 32.039,727 mètres cubes ; la moyenne par mois a donc été de 2.669,977 et par jour 87,780 mètres cubes. En 1909, la moyenne était de 88,166 mètres cubes par jour, soit pour 1910 une diminution totale de 40,323 mètres cubes.

De la minque et de l'abattoir on a transporté 980 charrettes de fumier, entrailles et déchets.

SECTION IV.

**Arrosage des rues.**

Pour l'arrosage des rues on a employé :

Du 16 au 31 mars :	32 tonneaux de	17 Hl. =	544 Hl.
Du 1 au 15 avril :	195 id.	17 id. =	3315 id.
Du 16 au 30 avril :	253 id.	17 id. =	4301 id.
Du 1 au 15 mai :	142 id.	17 id. =	2414 id.
Du 16 au 31 mai :	494 id.	17 id. =	8398 id.
Du 1 au 15 juin :	312 id.	17 id. =	5304 id.
Du 16 au 30 juin :	529 id.	17 id. =	8993 id.
Du 1 au 15 juillet :	305 id.	17 id. =	5185 id.
Du 16 au 31 juillet :	365 id.	17 id. =	6205 id.
Du 1 au 15 août :	639 id.	17 id. =	10863 in.
Du 1 au 15 septem. :	100 id.	17 id. =	1700 id.

Au total : 3366 tonneaux 57222 Hl.  
Soit 321 tonneaux à 17 hect. = 5457 hectolitres de moins qu'en 1909.

SECTION V.

**Heures de travail et salaires.**

A. — Le service d'été commence le 1 avril pour finir le 30 septembre. Pendant cette période le conducteur reçoit 3,00 francs, l'aide-charretier 2,50 francs et le balayeur 2,00 francs de salaire par jour.

Les conducteurs commencent leur service à 5 heures du matin par le nettoyage de leurs chevaux ; à 6 h. ils sortent avec les chevaux, chariots et charrettes pour rentrer ordinairement entre 10 et 11 h. du matin, excepté les samedis où ils ne rentrent qu'entre 11 heures et midi :

L'après midi ils commencent leur service à 1 1/2 h. pour finir à 7 h. du soir.

Les balayeurs et aides charretiers travaillent de 6 h. à 11 1/2 h. le matin et de 1 1/2 h. jusqu'à 7 h. du soir, avec un repos d'un quart d'heure le matin et l'après-midi.

Il y a en outre un brigade de quatre conducteurs, qui commence une heure plutôt pour l'enlèvement des cendres et résidus ménagers dans les différents grands Hôtels ; il y a également deux brigades de dix balayeurs qui commencent à travailler les uns de 4 1/2 heures du matin

à 7 heures du soir, les autres de 6 heures du matin à 8 1/2 h. du soir et qui reçoivent de ce chef un supplément de 0,50 fr. par jour et par personne.

B. — **Le service d'hiver** commence le 1 octobre pour finir le 31 mars. Pendant cette époque le conducteur reçoit 3,00 fr. l'aide-charretier 2,50 frs. et le balayeur 1,50 fr., par jour; toutefois les balayeurs qui entretiennent bien leurs charrettes et qui font preuve de zèle pendant toute une quinzaine, reçoivent un supplément de 0,25 fr. par jour à titre de gratification.

Les conducteurs commencent leur service à 6 h. du matin par le nettoyage de leurs chevaux; à 7 h. ils sortent avec les chevaux, chariots et charrettes pour rentrer ordinairement vers les mêmes heures qu'en été; les après-midis ils sortent à 1 1/2 h. pour rentrer vers le chute du jour. Les balayeurs et aides-charretiers travaillent de 7 à 11 1/2 h. du matin et les après-midis de 1 h. jusqu'à la tombée du jour.

C. — Une équipe de trois conducteurs travaille la nuit pendant toute l'année, pour faire le curage des anciens égouts; elle commence à travailler en été à minuit pour rentrer vers cinq heures du matin, et en hiver elle commence à 1 1/2 h. pour rentrer à 5 1/2 h. du matin.

En cas d'accident ou de maladie les ouvriers de ce service touchent la moitié de leur salaire et en cas d'accident ils reçoivent gratuitement la visite d'un médecin et les soins pharmaceutiques. Ils sont en outre assurés contre les incapacités du travail, conformément à la loi sur les accidents du travail. La ville a créé une caisse de retraite pour les ouvriers qui ont atteint l'âge de 65 ans. Cette caisse alloue les pensions suivantes :

A ceux qui sont entrés au service de la Ville :

- entre 20 à 30 ans : 1.50 fr. par jour.
- entre 30 à 40 ans : 1.25 fr. par jour.
- entre 40 à 50 ans : 1.00 fr. par jour.

Onze balayeurs devenus trop vieux et infirmes, et incapables de travailler, mais n'ayant pas assez d'années de services pour pouvoir prétendre à une pension, ont obtenu néanmoins une pension de cent à cent-vingt-cinq francs.

SECTION VI.

Services rendus à d'autres régies.

Le service du nettoyage de la voirie a été appelé à diverses reprises à prêter ses chevaux et son matériel à d'autres services communaux.

Le tableau ci-dessous renseigne par quin. aine le nombre des chevaux et des journées employés par d'autres régies communales :

DATES	Parcs et promenades		Voirie		Bâtiments communaux	
	Chevaux	Journées	Chevaux	Journées	Chevaux	Journées
du 1 au 15 janvier	4	1	24	6	2	1
» 16 » 31 »	2	1	20	5	4	2
» 1 » 15 février	24	6	2	1	2	1
» 16 » 28 »	14	3 1/2	12	3	2	1
» 1 » 15 mars	10	2	11	3	5	1 1/2
» 16 » 31 »	7	1	13	3	4	1 1/2
» 1 » 15 avril	13	3 1/2	»	»	4	2
» 16 » 30 »	12	3	7	2	4	2
» 1 » 15 mai	6	1 1/2	»	»	1	1 1/2
» 16 » 31 »	4	1	»	»	10	7 1/2
» 1 » 15 juin	4	1	»	»	1	1 1/2
» 16 » 30 »	6	3	6	2	3	1 1/2
» 1 » 15 juillet	1	1/2	4	1 1/2	»	»
» 16 » 31 »	9	2 1/2	1	1	3	1 1/2
» 1 » 15 août	»	»	2	1	»	»
» 16 » 31 »	»	»	14	6 1/2	»	»
» 1 » 15 septembre	»	»	10	5	»	»
» 16 » 30 »	»	»	10	2 1/2	2	1
» 1 » 15 octobre	»	»	8	2	»	»
» 16 » 31 »	2	1	9	3	2	1
» 1 » 15 novembre	8	3	16	4 1/2	»	»
» 16 » 30 »	24	6	20	5	»	»
» 1 » 15 décembre	21	4 1/2	6	2	»	»
» 16 » 31 »	1	1/2	19	7	»	»
	172	46 1/2	214	67	49	26 1/2

Soit : service des parcs et jardins 172 chev. à 2.50 = 430,00  
 » de la voirie 214 » à 2.50 = 535,00  
 » des bâtim. comm. 49 » à 2.50 = 122,00  
 Total fr. 1.087,00

SECTION VII.

**Matériel.**

Au 31 décembre 1910, le matériel de ce service comprenait :

1 machine balayeuse-arroseuse : Entrée en service le 5 août 1909.	(sur chariot) dont cinq en cuivre et 10 en tôle
3 tonneaux à 4 roues pour l'arrosage des rues.	25 palonniers dont 23 en fer et 2 en bois.
12 chariots dont 6 à couvercle et 7 avec timon.	11 volées dont 10 en fer et 1 en bois.
9 charrettes à 4 roues dont 5 à couvercle et 4 à brancards.	4 volées doubles.
3 charrettes pour le curage des siphons d'égouts : 1 à 4 roues et 2 à 3 roues.	4 lances dont une petite.
1 charrette à 2 roues avec couvercle.	6 raccords pour prise d'eau.
3 charrettes à 3 roues dont 1 avec couvercle,	6 clés pour bouches d'eau.
5 brouettes.	2 leviers.
7 charrettes à bras à 2 roues pour les balayeurs.	5 cuillères pour le curage.
16 charrettes à bras à 3 roues pour les balayeurs.	27 harnais complets dont 19 cuirés.
21 charrettes en tôle à 2 roues dont 5 en roues caoutchoutées.	25 licols.
2 charrettes pour le transport des tuyaux.	6 sellettes complètes.
1 camion.	1 bricol.
15 tuyaux de 2 mètres chacune	15 tridents.
	4 fourquets.
	6 bêches.
	8 lanternes.
	22 couvertures.
	15 sonnettes.
	1 cuvette.
	12 seaux.
	2 gerbières.
	1 couverture.

SECTION VIII.

**Fourrages.**

La dépense pour fourrages pendant les douze mois de cet exercice s'est élevée à :

Avoine . . . . .	54340 kgr.	à	10.127,57 fr.
Féveroles . . . . .	21000 id.	à	4.525,50 fr.
Foin . . . . .	46983 id.	à	5.454,11 fr.
Drèche-melasse . . . . .	20160 id.	à	2.923,20 fr.
Bottes de trèfles . . . . .	2562	à	640,50 fr.
Tourbe litière . . . . .	30510 id.	à	725,85 fr.
Paille . . . . .	1520 id.	à	94,85 fr.
Divers . . . . .		à	56,25 fr.
<b>TOTAL fr.</b>			<b>24.547,83 fr.</b>

Le nombre de journées-cheval pendant cet exercice a été de 8090, soit une moyenne de 22 chevaux présents à l'écurie par jour.

Par conséquent le coût moyen (nourriture et litière) des chevaux a été par jour et cheval de 3,035 fr., soit 0,195 fr. de plus qu'en 1909.

Voici le résultat des adjudications auxquelles il a été procédé pour la fourniture des divers fourrages.

		en 1908	en 1909
Avoine . . . . .	les 100 kgr.	18,30 fr.	18,48 fr.
Féveroles . . . . .	id.	18,90 fr.	21,55 fr.
Foin . . . . .	id.	11,00 fr.	11,60 fr.
Drèche-melasse . . . . .	id.	14,50 fr.	14,50 fr.
Trèfles . . . . .	par botte	0,25 fr.	0,25 fr.
Paille . . . . .	les 100 kgr.	4,08 fr.	6,24 fr.
Tourbe-litière . . . . .	les 10.000 kgr.	220,00 fr.	240,00 fr.

SECTION IX.

**Comptabilité.**

*Recettes :*

Soit un total de recettes de 4802,50 francs.

	Proposées en 1910	Réelles en 1910
1° Produit de la vente des balayures des rues	50,00	330,10
2° Recettes diverses, (prêts de chevaux, etc.	150,00	1.087,50
3° Produit de la vente du fumier, des chevaux et des chevaux morts	—	—
4° Produit du nettoyage des marchés.	12.000,00	2.000,00
<b>Total Frs.</b>	<b>2.700,00</b>	<b>4.802,50</b>

**Dépenses :**

	Proposées en 1910	Réelles en 1910
1° Traitement du directeur, . . . . .	2.100,00	2.100,00
2° Salaires des conducteurs et des balayeurs	49.000,00	50.945,68
3° Immeubles : Assurances, contributions et taxes . . . . .	150,00	41,99
4° Matériel A Loyer du capital . . . . .	1.050,00	1.050,00
B Entretien . . . . .	4.000,00	5.422,17
5° Traction A Achat de chevaux . . . . .	1.800,00	1.3 0,00
B Achat de fourrages . . . . .	22.000,00	24.347,83
C Sellerie et ferrage . . . . .	2.100,00	2.334,95
6° Frais divers . . . . .	1.800,00	1.724,33
<b>Total Frs.</b>	<b>84.000,00</b>	<b>-89.266,95</b>

**Récapitulation :**

Recettes 4.802,50

Dépenses 89.266,95

A suppléer par la caisse com. 83.464,45

Le déficit prévu pour 1910 était de 81.300,00 francs.

Soit une différence de 2 164,45 francs en plus.

Le tableau ci-dessous indique les recettes et dépenses faites depuis la reprise de ce service par la Ville :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	DÉFICIT
1889	2930 00	—	—
1890	4940 15	27362 40	24422 25
1891	2537 80	27390 29	24858 49
1892	2923 70	40988 60	38064 90
1893	4555 93	42421 74	39365 81
1894	3702 85	44478 63	40775 78
1895	3593 85	44523 69	40928 84
1896	1687 70	50079 47	48391 77
1897	708 50	48524 53	47816 03
1898	813 50	56688 44	55874 94
1899	635 00	52540 27	51905 27
1900	865 00	84750 24	83885 24
1901	589 00	78355 09	77766 09
1902	566 00	79753 91	79187 91
1903	317 50	76030 81	75713 31
1904	2250 00	73181 00	70931 00
1905	1200 50	74442 43	73241 93
1906	3550 00	74135 08	70585 08
1907	3575 50	80193 06	76617 55
1908	5124 00	83667 84	78543 84
1909	4736 00	82766 18	78030 18
1910	4802 50	89266 95	83464 45

**CHAPITRE IX.**

**SERVICE DES VIDANGES.**

**SECTION I.**

**Personnel.**

Voici la composition du personnel de ce service au 31 décembre 1910.

Noms & Prénoms	Qualité	Dates de nomination	Traitement ou salaires	
Van Steenkiste Vict.	directeur	1 janv. 1905	500,00	par an
Vanhecke Henri	chef-ouvrier	1 oct. 1895	5,00	» jour
Damman Camille	machiniste	1 janv. 1897	120,00	» mois

Le service comprend en outre :

2 aides machinistes . . . . .	salaire	fr. 3,50
5 ouvriers conducteurs . . . . .	»	3,50
3 bateliers . . . . .	»	3,50
4 ouvriers conducteurs . . . . .	»	3,00
1 palefrenier. . . . .	»	2,50

Le tableau ci-après donne par quinzaine le salaire du personnel :

Quinzaine	Paiement	Nombre d'ouvriers	Salaires payés	Durée normale de la journée de travail	Nombre de journées de travail
1	15 janvier	19	803,88	10 heures	243 1/2
2	31 »	19	848,39	10	257 3/4
3	15 février	18	800,88	10	243
4	28 »	18	703,75	10	219 1/4
5	15 mars	18	861,13	11	259 3/4
6	31 »	18	886,89	11	267
7	15 avril	18	939,51	12	284 3/4
8	30 »	18	927,40	12	280 3/4
9	15 mai	18	847,89	12	265 3/4

Quinzaine	Date	Nombre d'ouvriers	Salaires payés	Durée normale de la journée de travail	Nombre de journées de travail
10	31 mai	18	953,02	12	290
11	15 juin	19	971,53	12	298 1/2
12	30 »	19	966,15	12	297 1/2
13	15 juillet	19	944,89	12	290 3/4
14	31 »	19	1010,28	12	309
15	15 août	19	918,64	12	278 1/2
16	31 »	19	928,50	12	282
17	15 septembre	19	880,63	12	269 3/4
18	30 »	19	815,28	11	247 1/4
19	15 octobre	18	827,25	11	248 1/4
20	31 »	18	864,50	10	259 1/2
21	15 novembre	18	811,75	10	243
22	30 »	18	825,50	10	241 1/2
23	15 décembre	17	822,50	10	238
24	31 »	17	847,26	10	246
		440	21007,40		6361

**SECTION II.**

**Propriétés et matériel.**

Le service possède trois propriétés :

1. Un établissement comprenant : habitation, bureaux, écuries, magasins et forge, qui a coûté . . . 110.307,38
2. Une fosse dans le même établissement . . . 7.870,12
3. Des bâtiments avec fosse situés à Steene . . . 7.000,00
4. Des bâtiments avec fosse situés à Jabbeke . . . 6.000,00

Le matériel comprenait au 31 décembre 1910 :

- 2 machines à vapeur, système Tallard.
- 2 fourgons.
- 8 voitures avec tôle.
- 1 ancienne voiture.
- 1 pompe à bras.
- 3 bateaux de transport.
- 2 vieilles pompes à bras (hors service).
- 1 grande roue de réserve.
- 4 timons.
- 5 tuyaux en caoutchouc.

- 2 tuyaux en caoutchouc (pour l'aspiration).
- 2 » » (pour pompe à bras).
- 14 » en tôle.
- 2 » en fer courbé.
- 4 verres indicateurs pour les tuyaux (réserve).
- 13 » » » les chariots.
- 2 » ronds pour les lanternes.
- 18 palonniers.
- 16 harnais complets dont deux pour le halage.
- 13 sellettes.
- 6 paires de traits avec chaîne (en réserve).
- 6 seaux.
- 14 lanternes dont sept à naphte et deux pour l'écurie.
- 1 cuvelle.
- 2 chaînes de cinq mètres chacune.
- 2 bacs à charbons.

**SECTION III.**

**Chevaux et fourrages.**

Au premier janvier 1910, il y avait douze chevaux à l'écurie. Un cheval a été vendu pour veillesse et un autre a été acheté. Le nombre total des journées-cheval pendant l'exercice 1910 a été de 4380, soit une moyenne de 12 chevaux présents par jour à l'écurie :

La dépense pour le fourrage et la litière pendant les douze mois de cet exercice s'est élevée à :

Avoine . . . . .	30055 kgr	à	5.496,02 fr.
Drèche-melasse . . . . .	15120 id.	à	2.192,40 fr.
Féveroles . . . . .	9400 id.	à	2.155,00 fr.
Foin . . . . .	29710 id.	à	3.209,12 fr.
Trèfles . . . . .	1281 bottes	à	320,25 fr.
Tourbe . . . . .	30838 kgr.	à	734,85 fr.
Paille . . . . .	600 id.	à	47,42 fr.
Divers . . . . .			56,25 fr.

Total francs 14.211,31

Par conséquent, le coût moyen de la nourriture et de la litière des chevaux a été par jour et par cheval de 3,245 frs soit 0,355 frs en plus qu'en 1909.

Les fourrages ont été fournis aux prix indiqués dans le tableau ci-après :

		en 1909	en 1910
Avoine . . . . .	par 100 kgr.	fr. 18,30	fr. 18,48
Drèche-melasse. . . . .	id.	» 14,50	» 14,50
Féveroles. . . . .	id.	» 18,90	» 21,55
Foin . . . . .	id.	» 11,00	» 10,80
Trèfles . . . . .	par botte	» 0,25	» 0,25
Tourbe litière . . . . .	par 10.000 kgr.	» 220,00	» 242,00
Paille . . . . .	par 100 kgr.	fr. 4,08	» 6,24

SECTION IV.

**Exploitations.**

Le tableau ci-après donne le nombre d'hectolitres de matières enlevées dans les différentes sections de la Ville pendant l'exercice 1910 :

SECTIONS DE LA VILLE	Chargées en Bateaux	Versées à la fosse de			Eau extraite	TOTAL
		Steene	Jabbete	l'Établissem.		
Ville . . . . .	35243	30810	990	3245	74319	144607
Ostende-Extension.	45	425			1460	1930
Phare . . . . .	859	30			5903	6792
Caserne . . . . .	3360	605		100	1430	5495
Total en hectolitres	39507	31870	990	3345	83112	158824

La quantité moyenne extraite par jour a été de 158824 : 300 = 529,414 hectolitres.

Cette moyenne était en 1905 de 535 hectolitres.

»	»	1906	586	»
»	»	1907	583	»
»	»	1908	547	»
»	»	1909	575	»
»	»	1910	529,414	»

Soit une moyenne de 45,586 hectolitres en moins par jour qu'en 1909.

SECTION V.

**Comptabilité.**

*Recettes.*

	Propos. p. 1910	Réelles en 191
1° Produit de la vente	fr. 35000 00	22426 00
2° Recettes diverses	500 00	780 00
Total fr.	35500 00	23206 00

*Dépenses.*

1° Indemnité au Directeur	500 00	500 00
2° Salaires du personnel	22000 00	21007 40
3° Immeubles et matériel :		
A. Intérêt du capital	2000 00	2000 00
B. Entretien du matériel	3000 00	3890 77
C. Contributions et taxes	220 00	206 84
4° Traction :		
A. Achat de chevaux	1000 00	875 00
B. Fourrages	12000 00	14211 31
C. Sellerie	600 00	643 75
D. Ferrage	600 00	678 80
5° Achats de charbons p. la pompe	1000 00	1045 00
6° Dépenses diverses	780 00	826 34
Total fr.	43700 00	45885 21



Les recettes en 1909 étaient de 30.297,50 frs.  
En 1910 elles s'élèvent à 22.675,21 frs.

Soit une différence en moins de 7.618,29 frs., sur l'année 1909, provenant en grande partie de la mise en activité du nouveau réseau d'égouts, et de 15.222,39 frs. sur l'année 1908.

## CHAPITRE X.

### ABATTOIR COMMUNAL.

#### SECTION I.

##### Personnel.

Au 31 décembre 1910, le personnel de l'abattoir se composait de :

Nom et prénom	Qualité	Date de la nomination	
Helsmoortel Georges	Directeur-Receiveur	7 juin	1900
Van Biesbroeck Cam.	Inspecteur-Vétérinaire	15 novembre	1910
Vanparys Auguste	Expert de viandes	23 janvier	1881
Verbiest Jacques	id.	21 janvier	1897
id.	Concierge	1 janvier	1871
Demeulemeester J.	bouvier	23 novembre	1880

Durant l'année 1910 écoulée, le service de l'abattoir a eu à déplorer la mort de Monsieur Joseph Pruvost, inspecteur-vétérinaire.

En séance du Conseil communal, en date du 15 novembre 1910, il a été pourvu à son remplacement par la nomination de Monsieur Van Biesbroeck, médecin-vétérinaire.

#### SECTION II.

##### Exploitation.

Le tableau suivant indique le nombre de têtes de bétail abattues pendant l'année 1910 :

Bœufs . . . . .	1566	Veaux . . . . .	715
Taureaux . . . . .	484	Porcs . . . . .	1032
Vaches . . . . .	1806	Porcs de 150 kg. . . . .	226
Génisses . . . . .	1102	Moutons . . . . .	2526
Chevaux . . . . .	19	Chèvres . . . . .	1
Anes . . . . .	—	Porcs p <sup>r</sup> l'exportation	1056

Il a été abattu durant l'année 1910 à l'abattoir un total de 10 533 unités.

Pour l'année 1910, les taxes d'abatage et d'expertise y relatifs, ont produit la somme de 12500,15 fr.

Les taxes de pesage ont produit la somme de 399,95 fr.

La recette totale pour l'année 1910 s'élève donc à la somme de 12900,10 fr., soit une augmentation de recettes sur l'année 1909 de 997,20 francs.

##### *Echaudage des porcs pour l'exportation.*

Pendant l'année 1910, il a été échaudé pour l'exportation vers l'Angleterre, 1056 jeunes porcs; en 1909, 507 unités, donc une augmentation sur l'année 1909 de 550 unités; tous ces porcs ont été préalablement étourdis avant la saignée. Le poids moyen de ces porcelets est de 20 à 25 kilos.

Suivant une récente circulaire ministérielle, et pour satisfaire à la loi anglaise, les inspecteurs-vétérinaires des abattoirs doivent procéder à l'expertise des porcs pour l'exportation.

##### *Service de la fourrière.*

Pendant l'année 1910, la direction de l'Abattoir a mis à mort, au moyen des appareils perfectionnés, 148 chiens et 5 chats 21 chiens ont été mis en observation à la fourrière.

#### SECTION III.

##### Viandes saisies.

Pendant l'année 1910, il a été saisi à l'abattoir communal : 8 vaches, 4 chevaux, 2 porcs.

Aucune bête n'a été saisie aux marchés publics.

#### SECTION IV.

##### Police.

Pendant l'année 1910, 7 procès-verbaux ont été dressés pour injures, menaces, outrages et mauvais traitement envers les animaux et ont donné lieu à des poursuites correctionnelles. 9 procès-verbaux pour coups, injures, mauvais traitements envers les animaux ont été suivis de poursuites en simple police.

Durant la même année, 21 garçons-bouchers, abatteurs, ouvriers-tripiers ont été exclus de l'abattoir pour inconduite, désobéissance, pour une durée de 8 et de 15 jours.

##### Secours aux blessés.

Pendant l'année 1910, la direction de l'abattoir a donné les premiers pansements à 66 personnes blessées à la suite de leurs occupations; la direction a requisitionné deux fois un médecin pour des cas graves.

Le nécessaire pour la caisse de secours est fourni par le Laboratoire communal.

#### SECTION V.

##### Écurie de quarantaine.

Les droits de stabulation à l'écurie de quarantaine pour l'année 1910, ont produit la somme de 128,50 francs, soit une augmentation de recette sur l'année 1909 de 109 francs.

Il a été mis en quarantaine, pendant l'année 1910, un nombre de 106 chevaux de provenance anglaise et 13 moutons, provenant de l'Amérique.

#### CHAPITRE XI.

##### SERVICE DE L'ÉPURATION DES EAUX D'ÉGOUTS.

#### SECTION I.

##### Description de l'usine

L'Usine d'épuration de la Ville d'Ostende, largement subsidiée par l'Etat et construite sous la direction de la société l'Épuration, est destinée à purifier cinq mille mètres cubes d'eau d'égout par 24 heures. C'est la plus grande et la

plus importante usine où le procédé Vial, dit système d'Ostende, se trouve utilisé.

L'installation comprend un « bassin d'attente », d'une capacité de 1.800 mètres cubes, pour recevoir les eaux de la nuit, quatre « bassins de clarification », une machine à vapeur et deux chaudières, l'équipement électrique de transmission et de l'éclairage, plusieurs pompes, deuxessoreuses Robatel pour concentrer les boues, un appareil pour les dessécher : la pailleteuse Huillard, un appareil distributeur de réactif et les réservoirs à boue et à eau d'alimentation.

*Description de l'usine.* — L'usine se compose de deux ailes reliées par un bâtiment intermédiaire, formant ainsi une cour dans laquelle se trouve la cheminée de 42 mètres de hauteur. L'aile droite renferme, au premier étage, le bassin d'attente, et, au rez-de-chaussée, quatre bassins Vial. Comme on le sait, les bassins Vial sont l'application du principe qui consiste à faire circuler l'eau, préalablement additionné d'un réactif, en lame mince rallentie sur une masse d'eau immobilisée. Les particules en cours de précipitation descendent donc dans cette masse d'eau immobilisée. Aussitôt qu'elles l'ont atteinte, elles cessent d'être entraînées et descendent verticalement jusqu'au fond du bassin, d'où elles sont pompées pour être traitées ultérieurement.

Pour obtenir ce résultat, le bassin est partagé transversalement par des murs ouverts à leur partie inférieure, et dont la partie supérieure n'atteint pas le niveau de l'eau, et c'est la lame mince qui circule au-dessus de ces murs qui se dépouille rapidement des matières qu'elle contient.

La première partie des bassins, dénommée « poche à boue », recueille la plus grande partie des boues précipitées, tandis que la seconde partie termine la clarification. Le bâtiment intermédiaire contient le distributeur de chaux, qui constitue le réactif généralement adopté; en effet, les bassins Vial permettent d'obtenir avec la chaux

des résultats qu'il était impossible d'obtenir auparavant avec ce réactif.

Ce distributeur se compose d'un tambour cylindrique en toile métallique, dans lequel est introduite, à l'état pulvérulent, la chaux éteinte. Cette poudre tombe dans un récipient placé immédiatement en-dessous, dont le fond est constitué par quatre compartiments de forme prismatique, le fond de chacun d'eux étant occupé par une vis d'Archimède horizontale, dont la vitesse peut être réglée à volonté; ces vis, actionnées par un mouvement à cliquet, débitent à chaque course de celui-ci une dose déterminée de réactif qui tombe dans un récipient muni d'agitateurs d'où le lait de chaux formé s'écoule pour être mélangé à l'eau à épurer.

Pour obtenir la chaux à l'état pulvérulent, la chaux vive est trempée simplement dans un bac d'eau, d'où elle est retirée et abandonnée à elle-même; elle ne tarde pas à s'éteindre et à se déliter en poudre fine. Un monte-charge sert à amener la chaux à l'endroit voulu. Les scutes à charbon et à chaux se trouvent dans la partie inférieure du même bâtiment.

L'aile gauche contient, au rez-de-chaussée, les chaudières, la machine à vapeur de 50 chevaux, les dynamos et l'équipement électrique, les « essoreuses Robatel » pour la concentration des boues, et la « pailleteuse Huillard » pour leur dessiccation.

Les « essoreuses Robatel » sont des appareils à force centrifuge, tournant à 1000 tours à la minute, qui opèrent l'épaississement de la boue; celle-ci sort à l'état de pâte et est amenée au moyen de vis transporteuses, à la pailleteuse, qui les dessèche au moyen des gaz perdus des foyers.

Cet appareil est caractérisé par une toile sans fin qui circule verticalement sur des rouleaux, entre des chicanes, à l'intérieur d'une chambre en briques, qui est parcourue, en sens inverse de la marche de la toile, par les gaz du foyer aspirés par un ventilateur; la toile sans fin se charge de boue dans la partie inférieure de sa course, et cette

boue ressort à l'état de poudre sèche, à l'autre extrémité de l'appareil, d'où elle est transportée, par une chaîne à godets, au premier étage.

Au-dessus du premier étage se trouvent les réservoirs d'eau pour l'alimentation des chaudières et le nettoyage, et ceux dans lesquels sont refoulées, avant d'être envoyées aux essoreuses, les boues puisées au fond des bassins d'épuration.

Le terrain sur lequel l'usine est édifiée étant des plus marécageux, les fondations ont dû être établies sur pilotis, et ceux-ci ont été établis d'après le système « compressol ».

Ce procédé consiste à laisser tomber d'une hauteur déterminée une masse conique d'un poids considérable, qui, sous des chutes répétées, pénètre peu à peu dans le sol, jusqu'à ce que le terrain consistant soit rencontré créant ainsi une sorte de puits, dont les parois sont renforcées et durcies par la pression. On y précipite alors des pierres et du ciment que l'on comprime sous les chocs multiples d'un bourreur du poids de deux tonnes environ. On constitue ainsi des pylônes en béton, d'un diamètre de plus d'un mètre, d'une profondeur, qui à Ostende atteint parfois 12 mètres, et sur lesquels sont établies les colonnes en béton armé du bâtiment. Celles-ci étant reliées entre elles par des poutres et des planchers, également en béton armé, l'usine constitue un véritable monolithe d'une stabilité à toute épreuve.

*Fonctionnement de l'Usine.* - Le bassin d'attente ayant reçu pendant la nuit les eaux résiduaires qui lui sont envoyées sous pression d'air, on règle son débit de manière à obtenir un écoulement aussi égal que possible, en tenant compte de l'arrivée continue des eaux du jour. En s'écoulant, elles reçoivent le réactif auquel elles sont énergiquement mélangées par un dispositif spécial de brassage, et elles s'écoulent dans un canal de distribution perpendiculaire aux quatre bassins Vial, qu'elles parcourent ensuite, pour s'en échapper absolument épurées conduites par l'émissaire au fond du port maritime d'Ostende.

Les boues, qui se sont rassemblées dans le fond des bassins, qui est disposé en pente, sont envoyées dans un puisard, d'où elles sont pompées et refoulées dans les bassins situés au second étage de l'aile gauche. Elles s'y décantent rapidement : la couche supérieure, clarifiée, est renvoyée au « bassin d'attente » ; la boue épaisse qui se trouve au fond s'écoule vers lesessoreuses Robatel, qui les transforment automatiquement en une pâte que les vis transporteuses conduisent à la pailleteuse Huillard. Les résidus, transformés en poudre et amenés au premier étage, y sont ensachés ou soumis à un traitement qui les transforme en engrais enrichi.

Ces résidus, qui constituent déjà par eux-mêmes un humus plus fertilisant que le fumier de ferme, peuvent être additionnés de substances enrichissantes qui en augmentent considérablement la valeur ; c'est ainsi qu'une société anglaise, la *Native Guana Company* de Londres, qui exploite une partie des boues d'égout de cette ville, et qui existe depuis de nombreuses années, les transforme en un engrais très apprécié, qu'elle vend 87 fr. la tonne, ce qui lui permet de distribuer chaque année à ses actionnaires de sérieux dividendes.

Pour éviter les émanations qui pourraient provenir du bassin d'attente, qui contient de l'eau d'égout à l'état brut, on a adopté le dispositif suivant : le bassin d'attente est relié par une conduite à large section munie d'une vanne ouverte au-dessus du niveau de l'eau au foyer des chaudières. Un branchement, également muni d'une vanne, conduit directement à la cheminée. Pendant la nuit cette vanne est ouverte, tandis que celle de la partie qui conduit au foyer est fermée ; le tirage de la cheminée s'effectue alors directement sur le bassin d'attente, et les gaz malodorants sont ainsi entraînés à 40 mètres de hauteur. Lorsque l'usine fonctionne, la vanne conduisant directement à la cheminée est fermée ; l'autre est ouverte, et les foyers tirent sur le bassin d'attente ; toutes mauvaises odeurs sont ainsi supprimées.

L'effluent sortant des bassins Vial n'est pas destiné à la consommation. Les eaux qui en proviennent, et qui ne contiennent plus aucun microbe pathogène, aucune mauvaise odeur, et qui sont absolument claires, sont jetées à la mer, à Ostende, et ailleurs, sans dommage aucun pour les poissons, dans les cours d'eau. Ceux-ci ne peuvent donc plus être pollués. Le système d'Ostende ne s'adresse pas seulement aux eaux d'égout des villes, mais encore à toutes les eaux résiduaires, en général. Il est très économique, et n'exige qu'un emplacement des plus restreints.

## SECTION II.

### Comptabilité.

Voici le compte des recettes et des dépenses de ce service pour l'année 1910.

<b>Recettes.</b>	Proposées pour 1910	Réelles en 1910
Vente d'engrais.	27000,00	1470,92
Total des recettes fr.	27000,00	1470,92
<b>Dépenses.</b>		
<i>Relèvement des eaux ménagères et Réseau.</i>		
1. Usine : A) Charbons.	6000,00	3666,25
B) Graisses, huiles, coton.	1000,00	636,60
C) Eclairage.	300,00	—
D) Entretien des bâtiments et machines.	1000,00	4593,41
2. Réseaux d'air comprimé et de re- foulement, réservoirs de chasse et stations de pompage.	5000,00	1247,41
3. Assurances et contributions.	500,00	—

	Proposées pour 1910	Réelles en 1910
<i>Epuration des eaux d'égout.</i>		
4. Usine : A/ Charbons.	10000,00	8061,11
B/ Graisses, huiles et coton.	1000,00	2977,24
C/ Eclairage.	500,00	7,50
D/ Chaux.	4000,00	8570,51
5. Personnel : Service général,		
A/ Directeur.	1000,00	1000,00
B/ Conducteur.	600,00	600,00
Réseau. C/ Surveillant.	2000,00	1560,00
D/ Mécaniciens.	1800,00	—
E/ Chauffeurs.	1200,00	—
F/ Ajusteurs.	1600,00	953,91
G/ Egoutiers.	4000,00	—
Epuration. H/ Mécanicien-électricien.	1620,00	1620,00
I/ Chauffeur-Machiniste.	1500,00	1477,15
J/ Manœuvres.	2750,00	8376,88
6. Imprévus.	1500,00	2706,49
Total des dépenses fr.	48870,00	48054,46

## CHAPITRE XII.

### TIR COMMUNAL

#### SECTION I.

##### Administration et Personnel.

Le tir communal est régi par une commission administrative composée de sept membres :

*Président* : Le lieutenant-colonel *Maes*, commandant de la garde-civique.

*Vice-président* : L'échevin *De Cock* commandant la batterie d'artillerie.

*Secrétaire* : Le major *Depuydt*, de la garde civique.

*Trésorier* : Le commandant *Patte*, de la garde civique.

*Membres* : Le capitaine commandant *Cambier*, commandant du génie. — Le commandant *Vandeputte*, du 3<sup>me</sup> régiment de ligne. — Le commandant *Chenot*, de la garde-civique.

Le personnel du tir comprend :

Un directeur et un électricien-concierge.

#### SECTION II.

##### Installations.

Les installations du stand comprennent trois lignes de tir à 300 mètres et deux lignes de tir à 200 mètres avec cibles électro-automatiques et enregistreurs automatiques, ainsi que deux lignes à 100 mètres avec cibles ordinaires. Pour les cibles à 100 mètres les corps de troupe de la garnison doivent fournir le carton, la toile et le papier nécessaires à la confection des cibles. Les marqueurs pour cette distance doivent être fournis par l'armée. Pour les autres cibles électro-automatiques, les frais d'entretien sont à charge de la Ville.

Les locaux pour les tireurs se composent de deux baraques en bois reliées par un couloir. Dans la première baraque se trouve la salle de tir pour les distances de 100 et de 200 mètres, ainsi que des armoires, râteliers d'armes, tables, chaises, bancs, etc., etc. La salle pour le tir à la distance à 300 mètres contient également le mobilier nécessaire pour les tireurs.

Le stand a été ouvert le 8 janvier 1910. La direction en fut confiée provisoirement à un surveillant du génie. La garnison, la garde civique et les membres des sociétés de tir de la ville ont été invités à l'inauguration.

A partir du 9 janvier le Stand fut accessible aux tireurs tous les jours, à l'exception du vendredi de chaque semaine, afin de permettre à l'électricien de vérifier et d'entretenir les installations électriques. Les tirs sont interdits en temps de gelée ; ils ne peuvent être repris que lorsque le dégel du sol est complet.

Le tir communal est mis à la disposition de l'armée pendant toute l'année: les lundi et mercredi de chaque semaine, de huit heures à midi, et la gendarmerie les premier et troisième jeudis de chaque mois, de huit à dix heures du matin. Les autres jours sont réservés aux sociétés de tir et aux amateurs isolés, en se conformant au règlement communal affiché dans les locaux du Stand de tir

Le jeudi, 3 février 1910, le Stand de tir a été visité par Monsieur le Ministre de la guerre *Hellebaut*, qui a exprimé toute sa satisfaction au sujet des installations du Stand de tir communal. Le 24 avril 1910 les installations ont été visitées par M. le Comte de Smet de Naeyer, Ministre d'Etat, qui a exprimé le vœu de voir construire au plus tôt le bâtiment définitif.

Le 15 février 1910, M. Pollet Oscar a été nommé par le Collège échevinal à titre provisoire et pour une durée de six mois, en qualité de surveillant du Stand.

Le 13 août 1910, M Kerfs Joseph a été nommé par le Collège échevinal, en qualité d'électricien-concierge du Stand de tir, au traitement de 1400 fr. et avec jouissance gratuite de logement, de chauffage et d'éclairage. Il peut tenir en outre la cantine.

En séance secrète du 27 septembre 1910 le Conseil communal a nommé M. Pollet Oscar à titre définitif comme directeur.

Depuis l'ouverture du Stand jusqu'au 31 décembre 1910, la troupe et la garde civique d'Ostende ont tiré 93.582 balles Mauser et Comblain. Les membres des sociétés de tir et les civils isolés ont tiré 11.115 balles Mauser et Comblain soit ensemble 104.697 balles Mauser et Comblain.

### CHAPITRE XIII.

#### SERVICE DES PARCS ET PROMENADES.

Par une délibération du 14 décembre 1909, le Conseil communal a décidé la construction d'une nouvelle serre de culture.

Le Collège, en séance du 18 janvier 1910, a approuvé la soumission pour l'entreprise de cette serre de M. A. Bonquet pour la somme de 5570,00 francs, chauffage compris.

Le service des plantations comprend à l'heure actuelle une surface de plus de 64 hectares en plantations arbustives, pelouses, pièces d'eau, chemins, grandes allées, etc. L'ornementation des nombreux parterres fleuris, exige une production annuelle de 100.000 potées au moins.

Ces plantes doivent être au préalable cultivées en serre ou sous abris vitrés.

L'établissement horticole est pourvu de serres et bâches de culture couvrant une surface de 1200 m<sup>2</sup> vitrées.

La part supportée par les finances communales dans les frais d'entretien des parcs et promenades a été de 26.000 francs.

L'Etat, à son tour, intervient, sous certaines conditions, pour la somme de 12.000 francs.

Le service a été assuré par un personnel de 30 ouvriers en hiver et de 36 en été.

Le total des salaires ouvriers s'est élevé à la somme de 31.172,58 francs.

## TITRE XI.

### BEAUX-ARTS SCIENCES ET LETTRES

#### CHAPITRE I.

#### ACADÉMIE DE MUSIQUE

##### SECTION I.

##### Commission Administrative

Voici la composition de la commission administrative de cet établissement au 31 décembre 1910 :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la 1 <sup>re</sup> nomination	FIN du mandat
Liebuert Auguste	Président	1 janv. 1900	31 déc. 1912
Wockenpoo Arthur	Membre	25 août 1891	id.
De Ridder Louis	id.	5 mai 1896	id.
De Cock A. hille	id.	29 déc. 1906	id.
Rinskopf Léon	Directeur de l'Académie	11 avril 1891	membre de droit

##### SECTION II.

##### Personnel enseignant.

Voici la composition du personnel enseignant de l'académie de musique au 31 décembre 1910 :

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	COURS DONNÉS	DATE de la 1 <sup>re</sup> nomination
MM. Rinskopf L.	Directeur	Piano et harmonie	11 avril 1891
Pierkot E.	Professeur	Solfège, instruments à vent en cuivre et ensemble instrumental	10 nov. 1879
Macken E.	»	Solfège, violon, alto et musique de chambre	16 mars 1886
Vander Aa D.	»	Violon	29 oct. 1895
De Taeye E.	»	Solfège, hautbois et basson	29 oct. 1895
Matthys M.	»	Solfège et flûte	29 oct. 1895
Keurvels J.	»	Solfège, piano et ensemble vocal	17 nov. 1896 16 nov. 1899
De Vlioger E.	«	Violoncelle et contrebasse	28 sept. 1900
Dubuisson G.	»	Solfège, clarinette et saxophone	18 oct. 1910
M <sup>lles</sup> Fremaut Th.	»	Piano	16 nov. 1899
Cardinael A.	»	»	16 nov. 1899
Rookers A.	Répétitrice	»	—
Beenckens B.	»	»	—
Pierkot J.	»	»	—
Dubois M.	»	»	—
M. Vercoillie B.	Surveillant-Bibliothécaire		21 janv. 1892

SECTION III.

Enseignement.

§ 1. — Population.

Les cours ont été fréquentés par 468 élèves, soit 196 jeunes gens et 252 jeunes filles.

Le tableau suivant indique la répartition des élèves dans les différentes classes de solfège :

*Jeunes gens.*

5 <sup>e</sup> Division, professeur	M. C. Dubuisson	79 élèves
4 <sup>e</sup> »	» » E. De Taeye	62 »
3 <sup>e</sup> »	» » E. Macken	43 »
2 <sup>e</sup> »	» » J. Keurvels	8 »
1 <sup>e</sup> »	» » E. Pierkot	4 »
		196 élèves

*Adultes.*

3 <sup>e</sup> Division, professeur	M. Dubuisson	4 élèves
2 <sup>e</sup> »	» » M. Matthys	3 »
1 <sup>e</sup> »	» » E. De Taeye	6 »
		13 élèves

*Jeunes filles.*

5 <sup>e</sup> Division, professeur	M. M. Matthys	110 élèves
4 <sup>e</sup> »	» » E. De Taeye	77 »
3 <sup>e</sup> »	» » E. Macken	39 »
2 <sup>e</sup> »	» » J. Keurvels	18 »
1 <sup>e</sup> »	» » E. Pierkot	8 »
		252 élèves

Total général 468 élèves

Dans les classes d'instruments, les élèves ont été répartis comme suit :

A) *Instruments à archets :*

1 <sup>e</sup> Violon et Alto, professeur,	M. D. Vander Aa	10 élèves
2 <sup>e</sup> »	» » E. Macken	10 »
3 <sup>e</sup> Violoncelle et contre-basse,	prof. M. De Vlieghe	10 »

B) *Instruments en bois à vent :*

1 <sup>e</sup> Flûte, professeur	M. Matthys	3 élèves
2 <sup>e</sup> Hautbois et basson, professeur	M. De Taeye	6 »
3 <sup>e</sup> Clarinette et saxophone	» » Dubuisson	9 »

C) *Instruments à vent en cuivre :*

Instruments à vent en cuivre, prof.	M. Pierkot	10 élèves
-------------------------------------	------------	-----------

D) *Piano, Cours de préparations :*

Classe de M <sup>me</sup> Vershelde-Dubois, répétitrice		10 élèves
» » J. Moulart	»	8 »
» » B. Beenckens	»	6 »
» » A. Rookers	»	8 »
» M. Th. Fremaut, professeur		9 »
» » A. Cardinael	»	8 »
» » J. Keurvels	»	10 »
» » L. Rinskopf	»	4 »

E) *Classe d'ensemble :*

1 <sup>e</sup> Musique de chambre, professeur	M. Macken	5 élèves
2 <sup>e</sup> Ensemble vocal, professeur	M. Keurvels	124 »
3 <sup>e</sup> Ensemble instrumental, prof.	M. Pierkot	0 »

§ 2. — Enseignement.

Au moment des concours de fin d'année, les cours étaient fréquentés par 403 élèves, soit 235 demoiselles, 168 garçons et 13 adultes. L'ordre et la discipline n'ont rien laissé à désirer et aucune mesure de rigueur n'a été appliquée.

Les concours de fin d'année ont donné les résultats suivants :

*Cours supérieur de solfège :* (demoiselles et jeunes gens) : un 1<sup>er</sup> prix ; trois 2<sup>e</sup> prix ; un rappel d'accessit.

*Instruments à vent en cuivre :* Baryton : un 2<sup>e</sup> prix ; trombone : un 2<sup>e</sup> prix avec distinction.

*Instruments à vent en bois :* Basson : un 1<sup>er</sup> prix ; clarinette : deux 2<sup>e</sup> prix, dont un avec distinction.

*Piano :* (jeunes gens) : Un 2<sup>e</sup> prix.



*Piano* (demoiselles) : un 1<sup>er</sup> prix ; trois 2<sup>e</sup> prix, dont un avec distinction, un 1<sup>er</sup> accessit.

*Violon* : un 1<sup>er</sup> accessit.

*Violoncelle* : un 2<sup>e</sup> prix.

Il n'y a pas eu de concours dans les classes de piston, de trompette, de bugle, de cor, de hautbois, de flûte, de piano (cours supérieur), et de musique de chambre.

Sur notre proposition, le Conseil communal avait décidé, au cours de l'année scolaire 1909-1910, la création d'une classe de clarinette, dont la nécessité était depuis longtemps reconnue. Cette classe a été confiée à M. C. Dubuisson, par décision du Conseil en date du 18 octobre 1910.

La question de la création des cours d'orgue, de chant individuel, d'harmonie, fugue et contre-point attend toujours une solution. Puissent ces lacunes être comblées le plus tôt possible, dans l'intérêt de notre académie de musique.

## CHAPITRE II.

### FESTIVAL PERMANENT.

Le 22<sup>me</sup> Festival permanent a commencé le dimanche 8 mai et s'est terminé le 18 septembre 1910.

Dès le mois de janvier, le Comité a lancé en Belgique 4000 et en France 3000 circulaires annonçant que le Festival permanent de la saison des bains 1910 serait ouvert *tous les jours indistinctement*, depuis le 8 mai jusqu'au 18 septembre, dans le but de permettre aux sociétés étrangères, se rendant à l'Exposition de Bruxelles, d'y prendre part également. A la fin d'avril, 7000 règlements avec une notice illustrée sur Ostende « la Reine des Plages » ont été expédiés tant en Belgique qu'en France, bientôt suivis — en juin — par un nombre égal de « lettres de rappel ». Un résumé succinct du règlement, donnant la liste des 125 primes en espèces — valeur totale 17.375 francs — et des autres récompenses (objets d'art, palmes, diplômes commémoratifs) fut publié simultanément à Bruxelles dans la

revue musicale *Le Diapason* et à Bray-sur-Somme dans le *Dilettante*. Ajoutons que le *Le Diapason* a publié chaque jeudi le programme du dimanche suivant.

Le Festival permanent de 1910 a attiré en notre ville 152 sociétés avec un effectif de 6.791 exécutants. Il y a eu 84 sociétés belges et 68 françaises, ce qui fait 38 sociétés belges de moins et 3 sociétés françaises de plus qu'en 1909.

Quand on jette un coup d'œil sur le tableau général des sociétés participantes en 1910 — dont nous joignons 2 exemplaires, ainsi que 2 règlements, au présent rapport — on remarque d'abord le grand nombre de sociétés de Gand ; en effet, cette ville nous a envoyé 30 sociétés, dont 26 de chant et 4 de musique. Ensuite on est frappé du grand nombre de sociétés musicales françaises, venant d'autres départements que le Nord et le Pas-de-Calais : il y en a 38, alors que les années antérieures le nombre n'en dépassait jamais 18. Parmi ces 38 sociétés, il s'en trouve 10, dont le siège est distant d'Ostende — à vol d'oiseau — de plus de 300 kilomètres, et 2 de plus de 400 kilomètres : nous avons nommé la Musique de St. Vincent de Lorouer (Sarthe) 410 kilomètres, et la Fanfare de Vallières les-Grandes (Loir-et-Cher) 445 kilomètres. Cette société a passé une journée entière dans les trains pour franchir cette énorme distance !

Il y a lieu de constater que les sociétés nombreuses se font de plus en plus rares ; il n'y a parmi les chorales que le Cercle Moderne de Roubaix — 100 exécutants — et parmi les musiques que la Fanfare des Fabriques Vanden Berghe de Bruxelles — 96 exécutants — et la Koninklijke Stadsharmonie de Roulers — également 96 exécutants — qui méritent d'être signalées.

Depuis quelques années, le Comité allouait des primes spéciales aux sociétés fédérées du Nord et du Pas de Calais ; ces primes ne seront pas décernées cette année, car il manque 4 sociétés pour atteindre le minimum de 30 adhésions prescrit par le règlement. Il en sera de même par les primes aux musiques de gardes civiques, accompagnant

une délégation de tireurs se rendant au Stand de tir à Ostende ; aucune société de cette catégorie ne s'est fait inscrire.

Ci-après nous transcrivons, en les complétant, les tableaux statistiques sur les 5 festivals précédents.

ANNÉES	Nombre de sociétés	Chorales	Musiques	Soc. belges	Soc étrangères	BELGES		FRANÇ		Nord et Pas de Calais	Autres départem.	Soc. concourant primes absolutes	Soc. concourant primes séjour
						Chorales	Musiques	Chorales	Musiques				
1905	185	84	101	134	51	57	77	27	24	—	—	—	—
1906	205	84	121	144	61	60	84	24	37	53	8	70	20
1907	256	101	155	183	73	73	110	28	45	56	17	93	36
1908	227	80	147	148	79	54	94	26	53	61	18	99	25
1909	187	74	113	122	65	51	71	23	42	49	16	94	29
1910	152	61	91	84	68	42	42	19	49	30	38	83	24

	Sociétés	Nombres d'exécutants		
		Belges	Etrangers	Totaux
1907	155 soc. instr.	4794	1903	6697
	101 » chor.	3878	1537	5415
1908	256 sociétés	8672	3440	12112
	147 soc. instr. 80 » chor.	4056 2175	2271 1420	6327 3595
1909	227 sociétés	6231	3691	9922
	122 soc. instr. 65 » chor.	3043 2541	1756 1279	4799 3820
1910	187 sociétés	5584	3035	8619
	91 soc. instr. 61 » chor.	1903 2067	1760 1061	3663 3128
	152 sociétés	3970	2821	6791

Si nous pouvons enregistrer cette année la visite de 4 sociétés du Loiret, de 1 d'Eure-et-Loir, de 1 de la Sarthe et de 1 du Loir-et-Cher, d'autre part nous constatons que les sociétés belges nous ont boudé C'était prévu : l'Exposition Universelle de Bruxelles les a fascinées. Ajoutons la concurrence des festivals similaires de Bruxelles, Anvers, Blankenberghe, Malo-les-Bains, etc. et le mauvais temps persistant en juin et juillet et nous aurons énuméré les causes réelles du « succès » relatif de notre grande fête musicale, qui s'est dénoué le dimanche 18 septembre par le tirage au sort des primes.

Puisse le Festival permanent de 1911 s'ouvrir sous de meilleures augures et rouvrir la série de festivals à succès croissant.

### CHAPITRE III.

#### MUSÉES ET COLLECTIONS

##### SECTION I.

##### Musée des Beaux-Arts.

Au 31 décembre 1909, le Musée communal des Beaux Arts arrêtait son inventaire au n° 283.

En 1910, la Ville reçut en don du conservateur du Musée des Beaux-Arts, une sculpture en terre grise sur socle en bois, représentant une Tête de marin noyé coiffé de son surcoit, grandeur nature, intitulée « *Victime de la mer* » par Monsieur Pierre Braecke, statuaire à Bruxelles. Cette œuvre a été placée au cabinet de Monsieur l'Echevin des Beaux-Arts.

En outre, la Ville a fait l'acquisition d'un tableau de genre, de M. Félix Buelens, intitulé : *Femme tirant la laine* (hauteur toile : 0<sup>m</sup>45×0<sup>m</sup>32).

Aucun autre don ni acquisition ne sont à signaler cette année.

*Expositions.* — Le Musée des Beaux-Arts a prêté au Gouvernement, pour l'Exposition retrospective de l'Art Ancien, à Bruxelles, 4 tableaux; ce sont :

1° L'Entrée triomphale d'Albert et Isabelle, par Monsieur Edouard Hamman père.

2° Avant l'entrée dans l'Arche, par Pierre Breughel, dit de Velours.

3° Nature morte, par Adriaenssens Alexandre.

4° Portrait (grisaille), par David Teniers III.

## SECTION II.

### Musée ancien.

D'autre part, le Musée historique et ancien y a prêté quantité d'objets mobiliers, armes, instruments de musique, gravures, estampes et divers plans du siège d'Ostende, ainsi que le plan en relief de la Ville d'Ostende.

Tous ces objets sont rentrés en bon état et ont repris leur place respect.ve.

Ce musée a reçu cette année divers dons de particuliers consistant en objets mobiliers et un don important de Monsieur le sénateur A. Verbeke : divers sujets et moulages en plâtre, œuvres de feu M. Jef Lambeaux, ainsi qu'un grand fusain sur toile du même auteur et représentant « Les Passions Humaines ».

Malheureusement cette toile roulée doit rester en caisse, faute de monument où pan de mur suffisamment étendu pour en permettre le placement convenable.

Ce musée est placé sous la direction et la responsabilité exclusive de Monsieur l'Echevin Auguste Liebaert.

## CHAPITRE IV.

### BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.

La durée des heures d'ouverture de la bibliothèque a été augmentée d'une heure et sur la proposition de la commission, ces heures ont été fixées de 10 à 13 et de 17 à 20 heures.

Le nombre de lecteurs a diminué dans une certaine mesure, par le fait que, à la suite d'une démarche de M. le préfet des études de notre Athénée Royal, l'accès de la bibliothèque a été rendu plus difficile aux élèves de cet établissement, ceux-ci ayant abusé pendant les heures de classe de la faculté de lire des livres. Cette mesure a profité à la fréquentation des bibliothèques locales du *Willemsfonds*, qui ont vu augmenter très sérieusement le nombre de leurs lecteurs.

Les principales bibliothèques du pays nous ont envoyé, sur demande, des volumes précieux, pour être communiqués à des habitants d'Ostende : d'autre part notre bibliothèque communale a prêté des livres à des personnes honorablement connues des communes environnant Ostende.

La demande de livres en langues Anglaise et Allemande a surtout été grande pendant l'année 1910, ainsi que de publications techniques en langue néerlandaise. L'insuffisance des ressources budgétaires n'a pas permis de remédier à l'absence de livres de ces espèces.

L'établissement d'une bibliographie ostendaise sera entamé dans le courant de la prochaine année.

1°) Toutes les publications se trouvant à la bibliothèque et se rapportant à Ostende (surtout à l'Ostende d'avant 1830) seront rassemblées.

2°) Tous les livres et brochures qui traitent uniquement d'Ostende seront conservés dans un local spécial, dans un meuble à ce destiné, et classés par périodes.

Toutes les fiches du nouveau catalogue, d'après le système en vigueur à l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles, sont écrites et la classification en est presque achevée. Le catalogue imprimé, à publier sous peu, sera conforme aux règles édictées par l'Institut International de Bibliographie.

A. — *Statistique générale.*

ANNÉE	Nombre de volumes don- nés en lecture	Nombre de volumes con- sultés	TOTAUX	Nombre de lecteurs	Nombre de visiteurs	TOTAUX
Janvier	739	854	1593	358	464	822
Février	541	830	1371	301	425	727
Mars	480	732	1212	274	407	681
Avril	539	522	1052	298	308	606
Mai	350	493	843	197	267	464
Juin	389	536	925	189	287	476
Juillet	333	565	898	182	279	461
Août	370	660	1030	189	244	433
Septembre	448	753	1201	219	340	559
Octobre	699	698	1397	282	341	623
Novembre	648	701	1349	313	354	667
Décembre	970	747	1717	388	370	758
Total général	6502	8091	14593	3190	4087	7277

B. — *Volumes emportés à domicile.*

Français . . . . .	4576	} 2768 volumes 1808 périodiques
Néerlandais . . . . .	1809	
Anglais . . . . .	67	} 55 volumes 12 périodiques
Allemands . . . . .	34	
Italiens . . . . .	16	
Total général		6502

C. — *Statistique de la circulation des livres pour l'année.*

Nombre de volumes entrés pendant l'année 1910.	505
Total au catalogue.	24195
Lecteurs.	2329
Lectrices.	861

Total des lecteurs et lectrices.		3190
Nombre de consultations à la salle de lecture.		4087
Total général.		7277
Collections de périodiques.	K.	7219
Philologie et Belles-lettres.	H.	4474
Histoire et Géographie.	L.	880
Sciences physiques, mathématiques et naturelles.	E.	509
Jurisprudence et sciences politiques.	D.	801
Arts et métiers.	G.	710
Total général		14593

D. — *Totaux généraux des prêts et des consultations de livres et de périodiques.*

A. Introduction aux connaissances humaines.	80	
B. Théologie.	47	
C. Philosophie, Pédagogie.	380	
D. Jurisprudence.	374	
E. Sciences mathématiques, physiques et naturelles.	463	
F. Sciences médicales.	46	
G. Arts et Métiers.	630	
H. Philologie et Belles-Lettres.	4474	
I. Histoire et Sciences auxiliaires.	880	
K. Recueils périodiques et mélanges	7219	
Total général		14593

CHAPITRE IV.

THÉÂTRE.

Les tableaux suivants indiquent les représentations qui ont été données au théâtre pendant l'année 1910 :

§ 1. Représentations par des Sociétés locales.

DATES	TITRE	AUTEURS	GENRE	ACTES
-------	-------	---------	-------	-------

A. — Société « Hoop in de Toekomst ».

30 janvier id.	De waarheid De visschers van Blankenbergh	Jean Bruylants J. Sleeckx	drame vaudev.	3 actes 1 acte
21 mars id.	De deur staat open Een man te trouwen	Blumenthal et Kadelburg H. Van Peene	comédie vaudev.	3 actes 1 acte
16 octobre	De Kroegzangeres	Marot et Halevy	drame	7 tableaux
20 novembre	De Kinderroofster	Grangé et Thiboust	drame	8 tableaux
18 décembre id.	De Weldoeners der Menscheid De gevolgen van een' schop	Philippi De Stobbeleer	pièce vaudev.	3 actes 1 acte

B. — Société « Onder Ons ».

9 janvier	De Koerrier van Lyon	Moreau et Siraudin	drame	5 actes
20 février id.	Onschuldig Een Autobezitter	V. De Keyser Jan Hespel	drame vaudev.	5 actes 1 acte
17 avril	De Twee Weezen	Dennery et Cosman	drame	8 tableaux
9 octobre	De Orgeldraaister	De Montépin et Dornay	drame	9 tableaux
13 novembre	Leven in 't Verleden	Aug. Monet	drame	3 actes
11 décembre	Vriend Fritz De Wonde De Dansziekte	Erckmann Chatrian G. Delattin Wytyneck	pièce primée vaudev.	3 actes 1 acte 1 acte

C. — Société « Hendrik Conscience's Vrienden ».

16 janvier	De Armen van Parijs	Brisebarre et Nus	drame	7 actes
27 février id.	Lina Ondercommissaris voor een nacht	Delcroix Delcroix	drame vaudev.	5 actes 1 acte
23 octobre id.	Het gebed der Schipbreukelingen Een Misgreep	Dennery et Dornay Roeland	drame vaudev.	5 actes 1 acte
27 novembre id.	Ringeloo S'Avonds in de Mane	Aug. Monet Van Peene	drame vaudev.	4 actes 1 acte

DATES	TITRE	AUTEURS	GENRE	ACTES
-------	-------	---------	-------	-------

D. — Société « La Wallonie ».

6 février id.	Le Chemineau Le Chauffeur	Jean Richepin Max Maurey	pièce pièce	5 actes 1 acte
---------------	------------------------------	-----------------------------	----------------	-------------------

E. — Société « Van Neste's Genootschap ».

23 janvier id.	De Poel Het Slaapmiddel	P. Van Assche F. Van Laar	drame vaudev.	3 actes 1 acte
13 mars	Het Blind Kind	H. Meyerman	comédie	1 acte
30 octobre id.	Verleden Een Zonderlingen Morgen	J. Boudier Bakkers Bollen	drame vaudev.	3 actes 1 acte
4 décembre	Zaaien en Maaien	Roeland		

F. — Cercle Cecilia.

18 janvier id.	Philippe II Asile de Nuit	Emile Verhaeren Max Maurey	pièce pièce	4 actes 1 acte
24 mars id.	La Paix Chez Soi Le Voleur	Courteline H. Bernstein	comédie comédie	1 acte 3 actes
22 avril	Chanteclerc	Edm. Rostand	pièce	4 actes
26 octobre	Een Walsdroom	Strauss	opérette	3 actes
7 novembre id.	Mon Ami Teddy Une Faute	Tivoire et Bernard Bossset et Ginisty	comédie pièce	3 actes 1 acte
29 novembre	Comme les Feuilles.	Giacosa	comédie	4 actes
7 décembre	De Lustige Boer	Leo Fall	opérette	3 actes

G. — Le journal « Le Carillon ».

13 décembre id.	Un divorce La recommandation	Bourget et Cury Max Maurey	comédie comédie	3 actes 1 acte
-----------------	---------------------------------	-------------------------------	--------------------	-------------------

H. — Tournées Artistiques.

5 janvier	Le Pater	Fr. Coppée	drame	1 acte
1 mars	M <sup>me</sup> Sans-Gêne	Sardou et Moreau	pièce	5 actes

§ 2. — Représentations françaises pendant la  
Saison d'Été.

TITRE	GENRE	ACTES	NOMBRE de repré- sentations
M <sup>lle</sup> Josette ma femme	comédie	4	1
L'Abbé Constantin	comédie	3	1
Cœur de Moineau	comédie	4	1
Gillette de Narbonne	opéra comique	3	2
Le grand Mogol	opéra bouffe	4	3
Le Jour et la Nuit	opéra bouffe	3	6
Les Mousquetaires au Couvent	opéra comique	3	5
Le Cœur et la Main	opéra comique	3	3
La petite Mariée	opéra bouffe	3	4
La Mascotte	opérette	3	6
Carmen	opéra comique	4	2
La Veuve Joyeuse	opérette	3	16
Mireille	opéra	5	2
Miquette et sa Mère	comédie	3	1
Le Roi	comédie	4	1
The gentle Thiet	fantaisie	1	1
Le Rubicon	pièce	3	1
Madame Favart	opéra comique	3	1
Ceci n'est pas un Conte	pièce lyrique	1	1
Chou blanc	opérette	1	1
La Cruche cassée	ballet pantomime	1	1
Le Danseur inconnu	pièce	3	1
L'Ami Fritz	comédie	3	1
Le Convive	pièce	1	1
L'Amour mouillé	opéra comique	3	2
La petite Chocolatière	comédie	4	1
L'Aiglon	drame	6	1
Les Misérables	pièce	12 tabl.	1
Nos Sous-Officiers	pièce militaire	7 tabl.	1

**TITRE XII.**  
**HYGIÈNE PUBLIQUE.**

SECTION I.

Partie administrative.

§ 1. — Personnel.

1. *Etat des personnes autorisées à exercer l'art de guérir qui se sont établies, ont quitté Ostende, ont cessé de pratiquer ou sont décédées.*

Sorties.

Profession	Nom & Prénom	Domicile	Lieu et date de l'admission à la pratique
Médecin	Bastin Félix	parti d'Ostende pour Namur	
Vétérinaire	Pruvost Joseph	Décédé	
Pharmacien	Busschaert Alph.	»	
»	Smolders Victor	n'exerce plus	
»	Considérant Irma	parti d'Ostende pour St-Gilles	
»	Nysten Jean	parti d'Ostende pour St-Trond	

Entrées.

Médecin M.	Declercq Auguste	r. Peter Benoit, 25	Gand 21 juillet 1901
Vétérinaire	Van Biesbrouck E.	C <sup>de</sup> de Thourout 48	Bruxelles
Pharmacien	Nicaise Marthe	Boul. du Midi, 126	Gand 2 août 1909
»	Liebens Jean	Chaussée de Thourout, 39	Louvain 3 avril 1910

2. *Personnel de la Commission.*

Dans le courant de cet exercice aucun changement n'est intervenu dans la composition de la Commission.

§ 2. — *Surveillance des lois et règlements de police médicale.*

Délits et contraventions, rien à signaler.

§ 3. — Séances.

Le tableau ci-dessous renseigne les dates des 21 séances tenues par la commission durant l'année 1910.

	11 janvier	18 janvier	28 janvier	25 février	17 mars	25 mars	29 avril	27 mai	3 juin	10 juin	17 juin	29 juillet	5 août	2 septembre	3 octobre	12 octobre	18 octobre	28 octobre	15 novemb.	23 novemb.	30 décemb.
Goffin Président	1	1	1	1	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Vorraert Secrétaire	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pieters Membre																1					
Kaisergrüber »			1	1	1	1	1	1	1					1	4	4	1	1	1		
Seeuwen »	1	1	1	1		1	1	1				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Thoma »		1																			
De Cock »	1	1			1	1			1	1	1		1	1	1				1		1
Moreaux »	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1			1	1	1
Kockenpoo »		1	1	1	1	1	1		1	1				1	1			1	1		1
Pleyn »			1	1	1				1		1		1	1		1				1	1
Jean »	1	1	1	1						1											
Glaudot »					1							1							1		

SECTION II.

Partie Scientifique.

§ 1. — Service de la prostitution.

Ce service a été assuré par MM. les docteurs Kaisergrüber, Kockenpoo, Pleyn et Seeuwen.

Le nombre de femmes inscrites a été sensiblement le même que les années précédentes, soit en moyenne : Janvier : 13 ; Février : 12 ; Mars : 14 ; Avril : 22 ; Mai : 28 ; Juin : 38 ; Juillet : 52 ; Août : 45 ; Septembre : 30 ; Octobre : 20 ; Novembre : 18 ; Décembre : 15 ;

Les maladies vénériennes ont été des plus rares, car durant toute l'année trois femmes seulement ont été reconnues malades et internées à l'hôpital civil jusqu'à guérison.

Nous voyons maintenant les avantages de la nouvelle mesure prise il y a deux ans, de ne plus admettre les femmes dans les maisons publiques sans examen médical préalable.

Cette mesure fut prise parceque nous avons remarqué que la plupart des malades se rencontraient parmi les nombreuses femmes qui viennent à Ostende faire la Saison.

Un grand pas a été fait par notre édilité dans la répression de la prostitution clandestine ; plusieurs débits de cigares ou autres magasins louches ont été fermés. Nous ne pouvons assez encourager notre honorable bourgmestre, et cela au nom de l'hygiène, à persévérer dans cette voie.

Alors que tant de femmes étrangères peuvent venir en saison pour se prostituer, soit-disant clandestinement, la Sûreté générale a toujours défendu aux tenanciers des maisons publiques d'engager des femmes françaises ou allemandes. Nous demandons au Bourgmestre qu'il fasse des démarches auprès de la Sûreté pour que celle-ci tolère le séjour en notre ville, durant les trois mois de saison, des femmes étrangères, qui se soumettraient à un examen médical hebdomadaire, ou tout au moins à celles qui entreraient comme pensionnaires dans les maisons publiques.

Le système actuel d'expulsion n'a pas grand effet pour empêcher les femmes étrangères de venir faire la saison à Ostende ; seulement elles ne rentrent pas dans les maisons publiques où elles seraient étroitement surveillées, mais par tous les trucs imaginables, elles parviennent à éviter plus ou moins longtemps la police des mœurs ; le jour où elles sont prises, elles filent non sans avoir souvent distribué des maladies terribles à nombre de malheureux.

C'est donc non seulement au nom de la santé publique, mais aussi pour la bonne réputation de notre ville à l'étranger que nous réclamons des règlements moins absurdes que ceux en vigueur. La moralité n'y perdra rien, au contraire, et la santé publique ne pourra qu'y gagner.

§ 2. — Service de la vaccination publique.

Le Docteur Kaisergrüber a été chargé de ce service.

Durant l'exercice écoulé, nous avons eu quatorze séances de vaccination ; 1205 enfants dont 1191 avec succès et 14 seulement sans résultat. Nous pouvons en conclure que

le vaccin a été excellent et nous féliciter du grand nombre de réussites, car tous ces enfants auraient été susceptibles d'être infectés et de contracter la variole ; un motif de plus pour insister auprès des parents pour qu'ils profitent de ces séances de vaccination et ne négligent pas de soumettre leurs enfants à une inoculation bénigne qui n'expose pas leurs enfants et les préserve d'une maladie bien grave et souvent mortelle.

§ 3. — *Ecoles.* (Service de M. le Dr Kockenpoo).

Les écoles de mon ressort n'ont offert rien de particulier durant l'exercice 1910. A signaler, comme chaque année, quelques cas d'affections cutanées, notamment du cuir chevelu, de rares ophtalmies bénignes, et aussi d'assez nombreuses atteintes de rougeole, qui ont, tous, motivé des renvois temporaires. J'ai eu à vacciner des groupes d'enfants dans les écoles de Messieurs Tabary et Roose.

Au cours de ces séances, le premier a attiré mon attention sur l'encombrement de la classe de Mademoiselle Van Elslande, où étaient entassés au delà de 70 élèves.

Il serait aisé de remédier à cette situation malsaine en exhaussant une annexe voisine d'un et même de deux étages, qui donneraient issue sur le grand escalier ; la construction de ce local supplémentaire n'entraînerait du reste que des frais relativement minimes.

§ 4. — *Boîtes de secours.* (Service de M. le Dr Goffin).

Ce service a fonctionné régulièrement et n'a pas donné lieu à remarques.

§ 5. — *Bureau d'hygiène.* (Attributions de M. le Dr Moreaux)

1° *Service du transfert de malades.*

Ce service a fonctionné 30 fois pendant l'exercice écoulé (8 fois en 1909) La voiture affectée au transport de malades atteints d'affections contagieuses, a été utilisée par quelques typhoïdes et plusieurs scarlatineux.

Nous croyons qu'il serait utile que l'administration rappelât aux louageurs de voitures publiques, l'existence du règlement sur le transport des personnes atteintes de maladies contagieuses ou *présumées telles*.

Il nous a été donné, au cours de l'exercice 1909, de constater de multiples infractions aux dispositions de ce règlement.

La police devrait recevoir, à ce propos, des instructions précises.

Il en devrait être de même du personnel de l'hôpital civil, chez qui, depuis peu, nous avons eu le regret de constater maintes faiblesses. Le conseil des hospices civils pourrait interdire la *sortie* de l'hôpital à tout véhicule ayant amené un malade *suspect* d'infection contagieuse, et avertir dans chaque cas, le Bureau d'hygiène, chargé du service de la désinfection publique.

Il conviendrait, enfin, que le règlement en cause fût modifié dans son texte, de manière à faire tomber les responsabilités des délits aussi bien sur les chauffeurs d'auto-taxis que sur le traditionnel cocher de vigilante.

2° *Service de la désinfection publique.*

a) Désinfections au chlorure de chaux :

Il a été fait usage de 381 kilos, dont :

40 pour le service des écoles ;

191 pour le service des décès ;

50 pour le service de la voirie ;

15 pour le service de la Morgue ;

80 pour le service de l'Usine d'épuration ;

5 remis à la commune de Steene ;

b) Désinfections au formol — Appareil Hofon :

Il a été désinfecté 36361 m<sup>3</sup> 393 dm<sup>3</sup> soit 2000 m<sup>3</sup> de moins que pendant l'exercice 1909.

c) Badigeonnages à la chaux :

Il a été satisfait à 693 demandes de brosses à badigeonner ; 623 en 1909.

d) Désinfections à la crésylatine :

On a utilisé 48 litres de crésylatine.



3<sup>e</sup> Service du Laboratoire Communal.

Les sections chimiques et microbiologiques ont effectué 696 analyses diverses (642 en 1909).

A. — Section des travaux microbiologiques.

Assistant : M. le Dr Reynaerts.

Au cours de l'année 1910, il a été procédé à 130 analyses ; dont 52 analyses payantes et 78 analyses gratuites.

Les recherches se trouvent classées dans le tableau ci-après avec mention de la nature des échantillons et des résultats que leur examen a fournis.

		Résultats positifs
Crachats :	100 Recherches du bac. de Koch.	39
Pus uréthral :	7 Recherches du gonocoque,	8
Sang :	2 Sero diagnostic de la fièvre typhoïde.	0
Toenia :	1 Recherche de la tête.	1
Urines :	10 Recherches de pus.	10
Kyste de l'ouraque :	1 Recherche des sédiments de l'urine.	1
Pus ;	1 Recherche du streptocoque.	1
Emissions intesti- nales :	1 Recherche du bacille cholérique.	0
Sang :	1 Recherche histologique ;	1
Tumeur :	1 Recherche du carcinome ;	1
Eau :	3 Recherches du bact. coli ;	1
Conserves d'esprots :	2 Expertises de conservation ;	1
	Totaux 130	62

Les 52 analyses payantes ont produit la somme de 79 fr. 20 centimes. Les 78 analyses gratuites représentent une recette non réalisée de 334 francs, ainsi que le montre le détail ci-dessous.

A. — Corps médical.

Indigents

I. Analyses de crachats 40 . . . . .	120 frs.
II. id. du pus uréthral 3 . . . . .	15 frs.
III. Examen de toenia 1. . . . .	3 frs.
IV. Analyse d'évacuations alvines 1. . . . .	10 frs.
V. Analyse de sang 1 . . . . .	5 frs.
VI. id. d'urines, pus et sédiments 10 . . . . .	50 frs.
VII. id. histologique de tumeur. . . . .	20 frs.

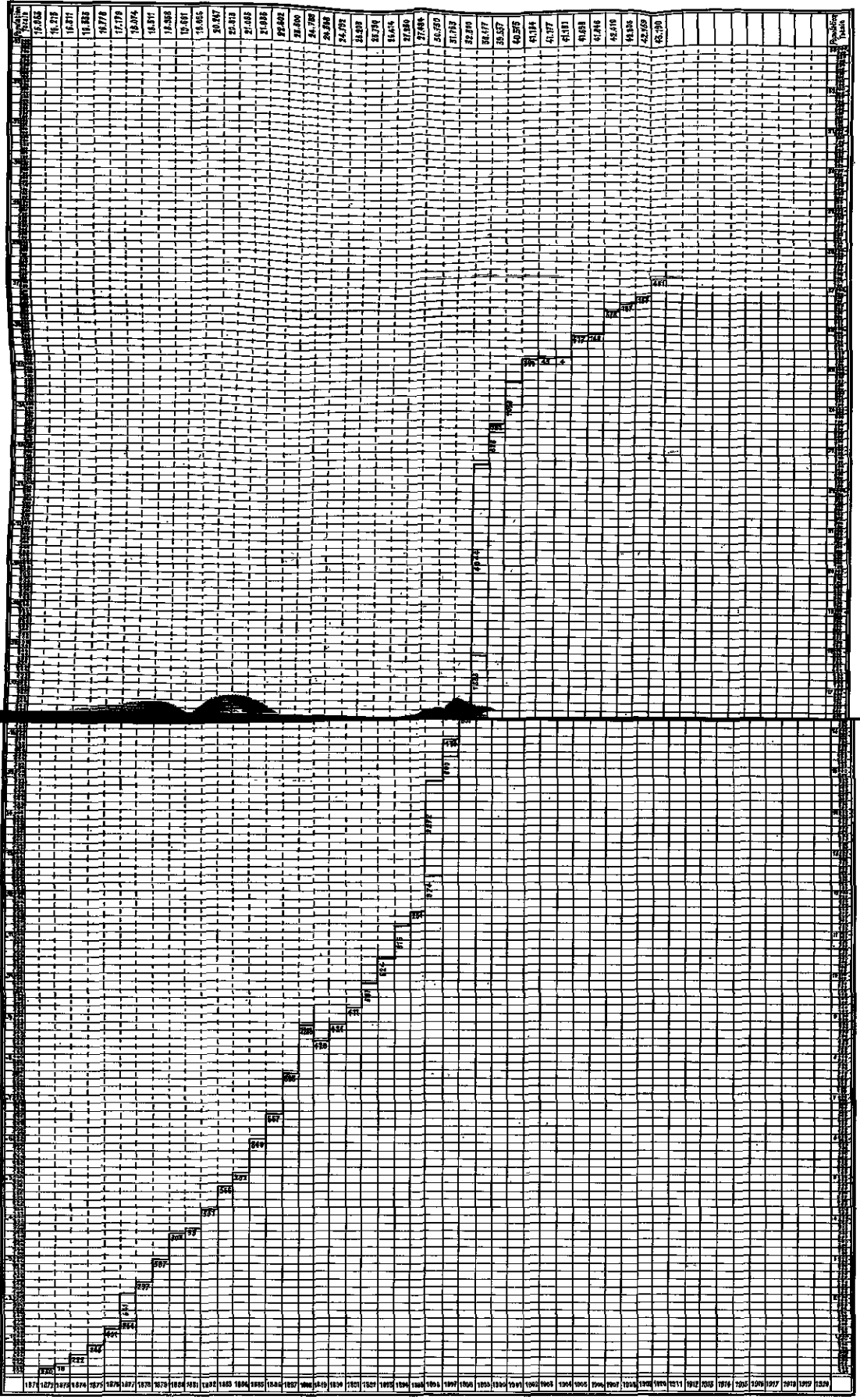
Tableau A.

# Ville d'Ostende.

N.B. - Les chiffres inscrits au dessus des lignes rouges indiquent une augmentation de la population par suite d'annexion.

Laboratoire communal

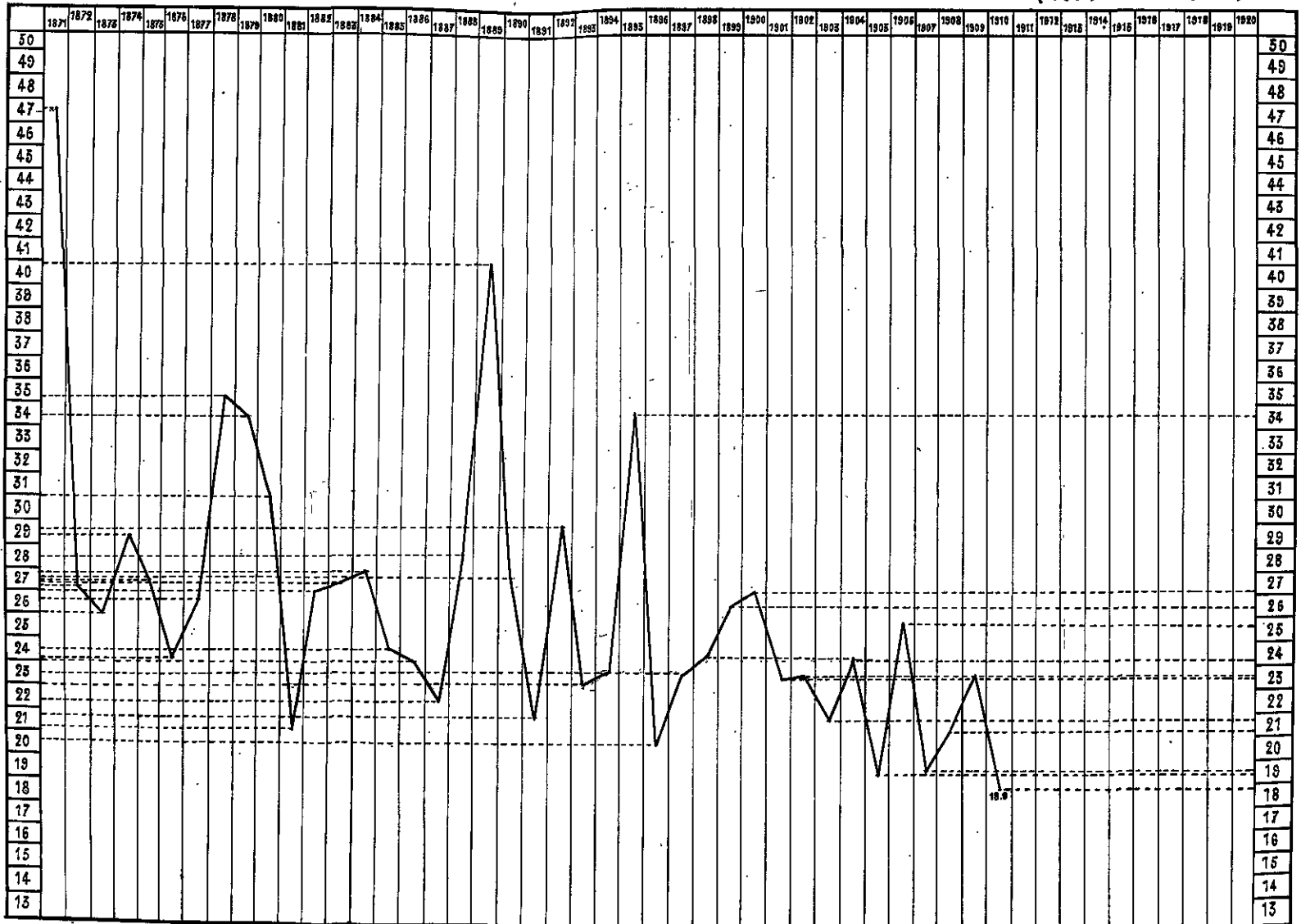
## Augmentation annuelle de la population.



## Mortalité générale par 1000 habitants.

Laboratoire communal

(1871 - 1910 inclus.)



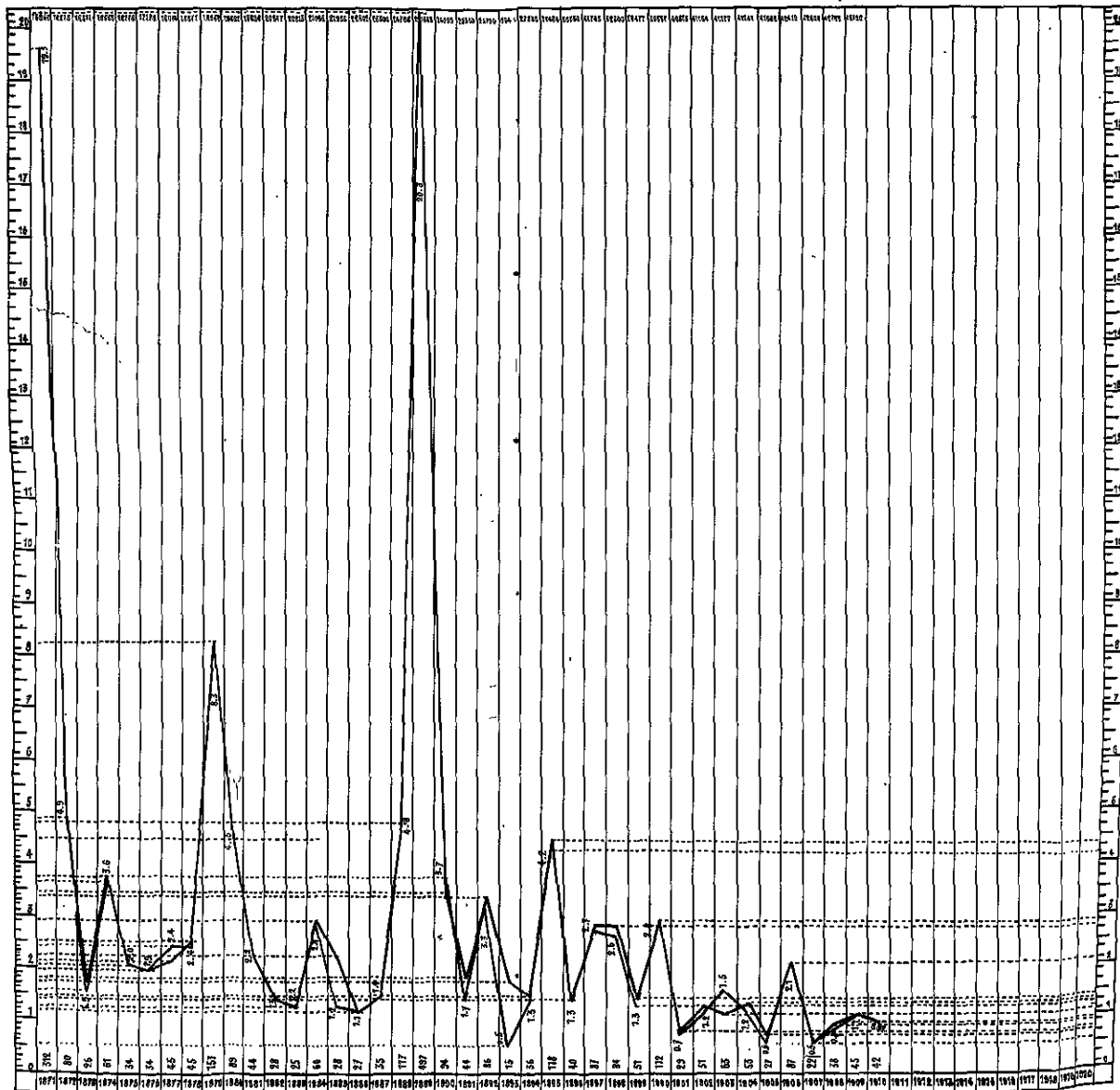
# Ville d'Ostende.

# Tableau C.

## Mortalité épidémique.

Laboratoire communal

(par 1000 habitants.)

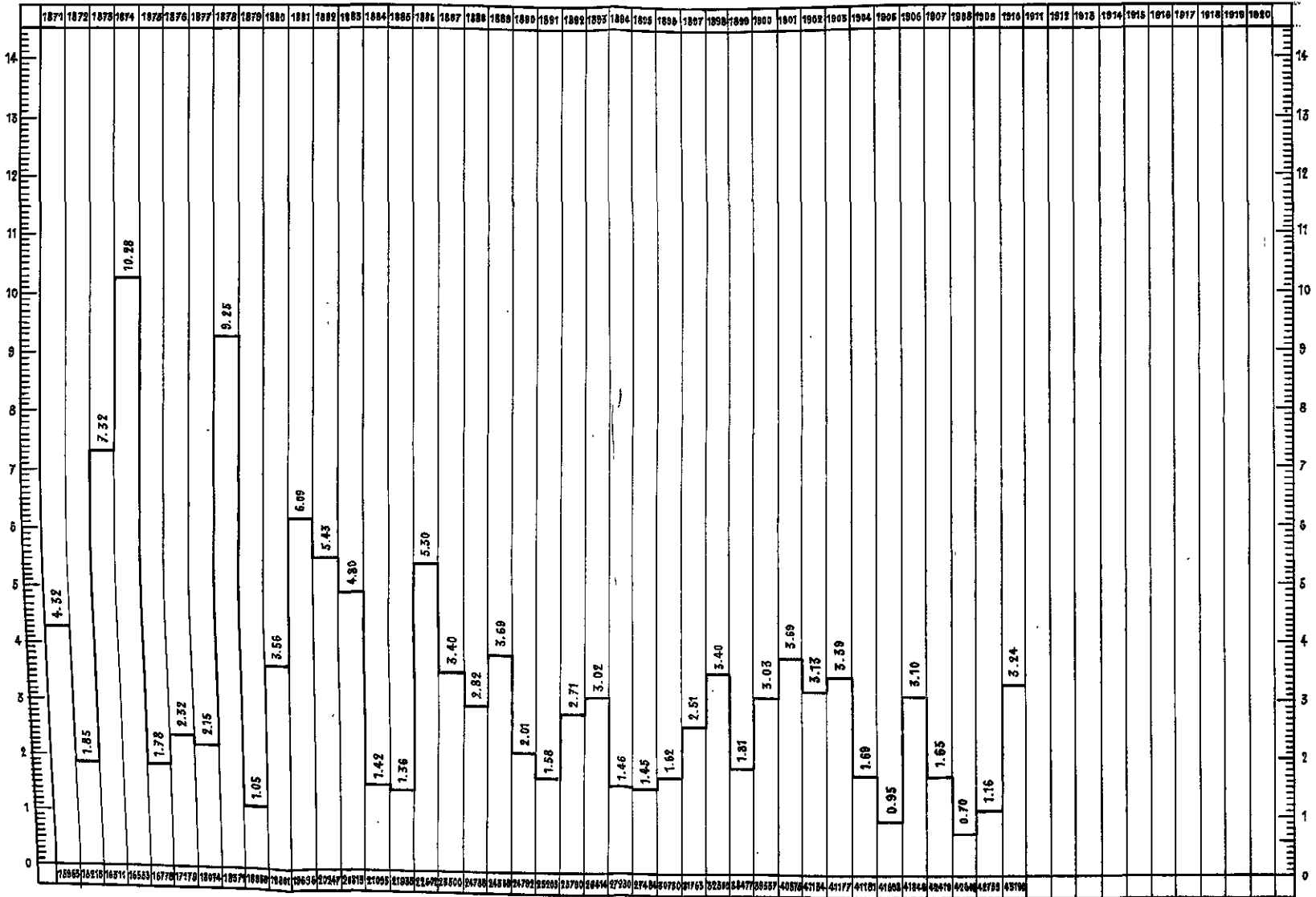


# Ville d'Ostende.

Tableau CA

Mortalité typhique par 10.000 habitants.

Laboratoire communal.



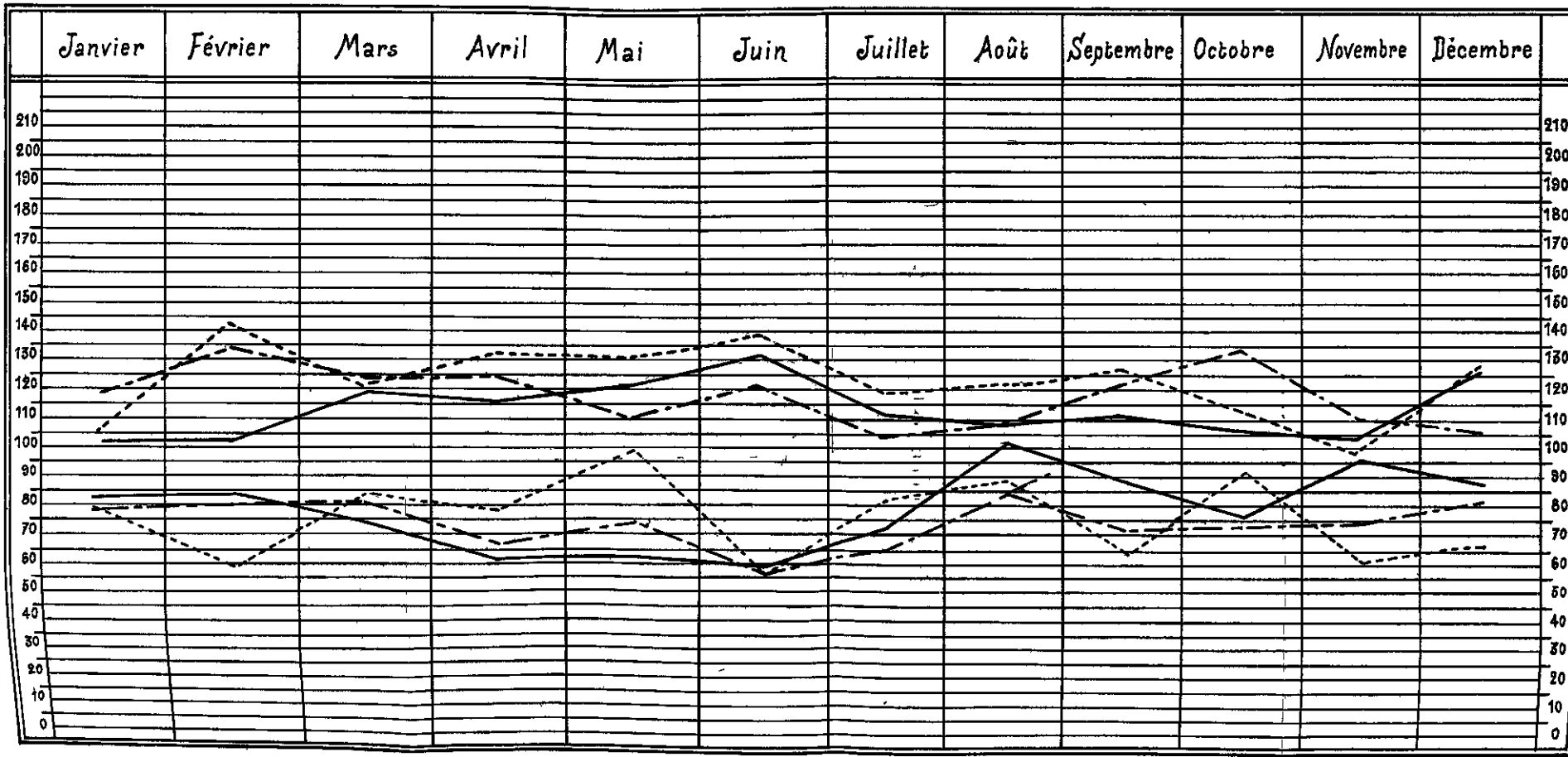
# Ville d'Ostende

## Tableau Graphique

indiquant la Mortalité, la Natalité.

Tableau D.

Laboratoire communal

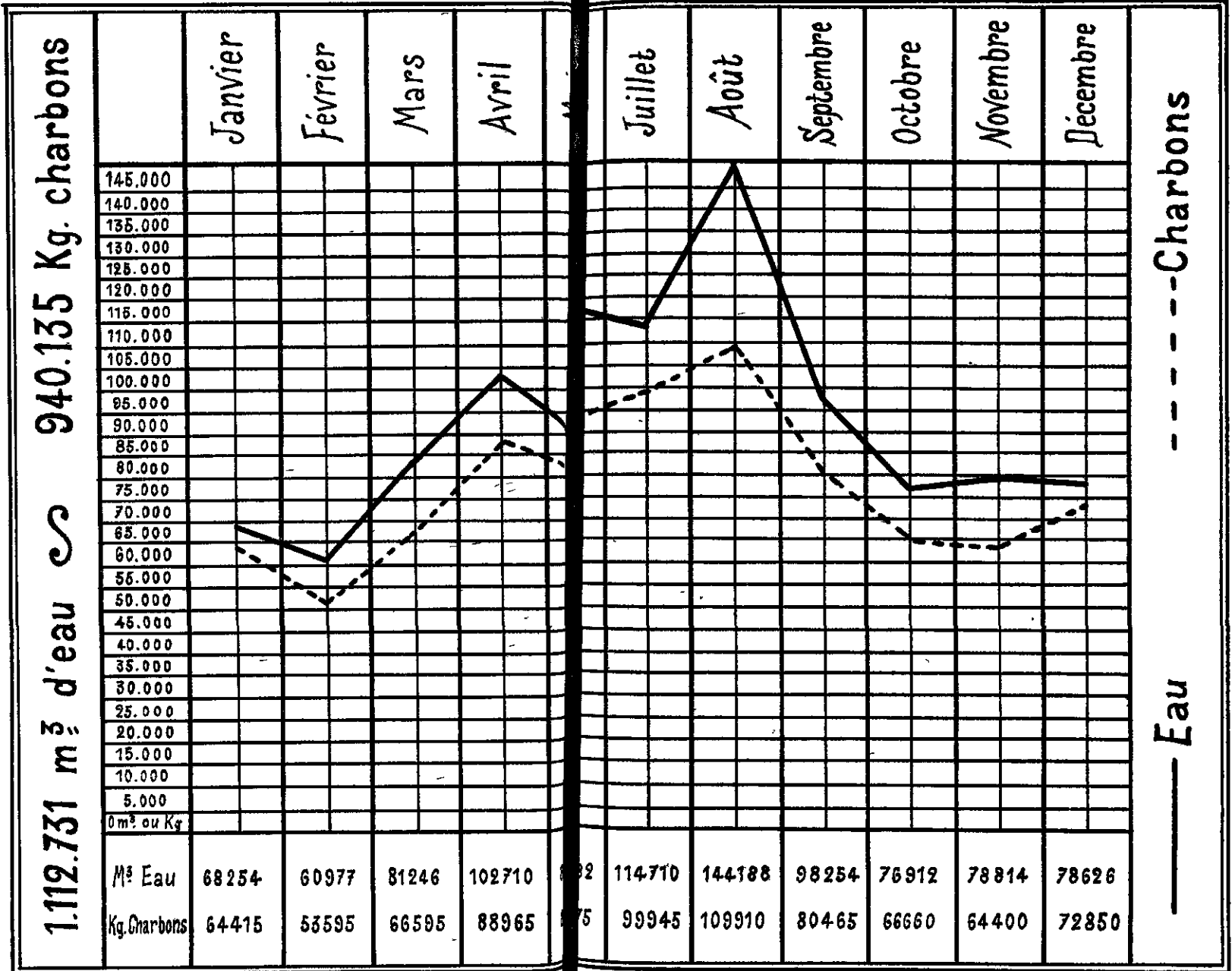


Légende: Mortalité | Natalité

Années { 1908 ----- | -----  
 1909 \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
 1910 - - - - - | - - - - -

# Diagrammes des consommations d'eau et de charbons

Année 1910.



B. — <i>Pouvoirs publics.</i>	
Eaux potables 2 . . . . .	40 frs.
C. — <i>Hôpitaux.</i>	
a) Hôpital civil	
Analyse de crachats 13 . . . . .	39 frs.
b) Hôpital militaire	
Analyse de crachat 1 . . . . .	3 frs.
Sero-diagnostics 2 . . . . .	20 frs.
D. — <i>Bureau de Bienfaisance.</i>	
Analyses de crachats 3 . . . . .	9 frs.
TOTAL . . . . .	<u>334 frs.</u>

RENDEMENT FINANCIER COMPLET DE LA SECTION :

413,20 Francs.

**B. — Section des travaux chimiques.**

Assistant M. le Pharmacien Everaerts.

Analyses d'eau . . . . .	345
id. d'urine . . . . .	7
Essais d'urine . . . . .	169
Analyses de charbons . . . . .	20
id. de lait . . . . .	9
id. sulfate d'alumine. . . . .	9
id. chlorate de potasse . . . . .	10
id. d'essence de térébenthine. . . . .	3
id. d'acide oxalique . . . . .	9
id. de bière . . . . .	9
id. de savon . . . . .	2
id. de farine de lin . . . . .	1
id. d'huile de lin. . . . .	11
id. de vernis . . . . .	9
id. d'alliages . . . . .	14
id. de vin . . . . .	2
id. de peinture . . . . .	13
id. de beurre . . . . .	3



Expertises de brosses etc. . . . .	3
Recherches toxicologiques . . . . .	3
Analyses d'engrais . . . . .	1
id. de médicaments. . . . .	3
Total	566

Dans ce chiffre sont comprises 225 analyses payantes ayant comporté une recette de 692 frs, suivant détail ci-après ;

Janvier	49,50 fr.	Juillet	40,95 fr.
Février	66,20 »	Août	118,65 »
Mars	57,05 »	Septembre	88,70 »
Avril	52,30 »	Octobre	24,95 »
Mai	61,80 »	Novembre	46,60 »
Juin	60,00 »	Décembre	25,30 »

Les 341 analyses gratuites ont été effectuées pour l'administration des hospices civils (16) ; la régie du gaz (6) ; l'administration de la Bienfaisance (3) ; l'administration communale (308) ; et des particuliers indigents (18) ;

Ces analyses représentent, abstraction faite des 18 dernières, une valeur globale de 1343 francs, dont le détail s'établit comme suit :

Administration des hospices civils	115 fr.
Régie du gaz	60 »
Administration de la Bienfaisance	21 »
Administration Communale	1147 »
soit : 28 analyses en janvier	ou 145,00 fr.
» 9 » février	» 35,50 »
» 18 » mars	» 93,00 »
» 18 » avril	» 57,50 »
» 30 » mai	» 66,00 »
» 22 » juin	» 88,00 »
» 21 » juillet	» 45,00 »
» 35 » août	» 83,00 »
» 28 » septembre	» 67,50 »
» 27 » octobre	» 233,00 »
» 42 » novembre	» 164,00 »
» 30 » décembre	» 68,50 »

La recette réelle de la section de chimie s'élève donc à  $662 + 1343 = 2035$  fr. ; au total, si toutes les analyses avaient été payantes, le laboratoire aurait encaissé la somme de 2448,20 fr.

Les falsifications et les altérations des échantillons présentés au laboratoire ont été multiples.

1° 245 analyses d'eau ont prouvé la non potabilité de 22 échantillons.

2° 2 analyses de lait ont donné des résultats qualitatifs déplorables, un échantillon de vin des résultats douteux.

3° 20 analyses de charbon ont fait rejeter quatre échantillons, qui n'étaient pas conformes aux stipulations du cahier des charges régissant l'entreprise.

4° L'examen du chlorate de potasse, de l'acide oxalique et du sulfate d'alumine nécessaires au service de la distribution d'eau, a provoqué le rejet de sept échantillons, franchement mauvais.

5° Le savon mou a été, deux fois, reconnu falsifié au moyen de fécule.

6° Sur 11 échantillons d'huile de lin, 1 échantillon était suspect, deux autres échantillons étaient adultérés au moyen d'huile de poisson et d'huile minérale.

7° Cinq échantillons de vernis ont été rejetés, comme étant des huiles résinifiées par des sels de plomb, imparfaitement éliminés.

8° Quatre expertises d'alliages (enveloppes de compteurs d'eau, pivots de ponts) ont démontré que les échantillons fournis ne possédaient pas la composition requise, etc. etc.

M. Everaerts a procédé enfin, à la demande de M. le Commissaire de police, à l'expertise toxicologique des viscères de trois chiens, trouvés morts sur la voie publique, et reconnus victimes d'un empoisonnement par le strychnine.

\*\*\*

9° L'étude du Virus Danysz n'a pas été poursuivie pendant l'exercice qui vient de finir, la question du danger que présentent son maniement et sa dispersion paraissant

complètement tranchée dans un sens affirmatif. Des recherches se poursuivent néanmoins de divers côtés, et il est curieux de noter les conclusions auxquelles sont arrivés MM. Mereschowsky et Sarin, quant à la composition du Ratin II, qui forme le 1<sup>r</sup> objet du vaste programme de leurs investigations.

« Nous n'avons trouvé, disent les auteurs, aucun microbe typhique ni dans le Ratin II, ni dans le corps des animaux ayant succombé à l'injection de ce produit ; mais nous avons découvert, dans le Ratin, des lamelles de *Scilla Maritima* » Il faut donc admettre que l'action du Ratin est basée, non pas sur l'activité des cultures microbiennes, dont on le prétend constitué, mais sur le pouvoir toxique des substances chimiques qu'il renferme.

En raison même de sa composition inoffensive pour l'homme, le Ratin II pourrait, par conséquent, être utilement substitué, dans les campagnes de dératisation, aux diverses préparations microbiennes et notamment au Virus Danysz, qui compte à Ostende d'irréductibles partisans. A consulter : SS. Mereschowsky et E. Sarin : (*Laboratoire du Ministère de l'Agriculture de Saint Petersbourg*) *Ueber des Ratin II. Central b. f. Bakteriologie*, 17 juillet 1909 pp. 6-10).

\*  
\* \*

10° Le problème de la nocivité des huîtres a fourni au cours de l'année 1910, la matière de quelques travaux intéressants. Des contributions très importantes à son élucidation ont paru en Angleterre, en France et en Hollande.

Dans son discours inaugural à la Corporation des Négociants en poisson, (Conférence de Londres août 1910), le président Sir James Crichton-Browne s'étend longuement sur le danger des huîtres malsaines, et, sur l'origine ostréaire de nombreux cas de fièvre typhoïde et d'affections gastro-intestinales sérieuses. Il nous fait part des expériences poursuivies par le Docteur Klein, et des conclusions pratiques auxquelles ont abouti les recherches de ce praticien :

« Les huîtres infectées sont dangereuses ; elles absorbent aisément le bacille typhique, mais ne constituent pas un terrain favorable à sa prolifération ni même à son développement. Placées dans un milieu sain, elles se débarrassent rapidement des microbes incorporés, et le renouvellement de l'eau qui les baigne facilite cette épuration. La corporation des négociants en poisson a dressé, autrefois, de sa propre initiative, la liste des parcs, des étangs, des magasins de détail, qui ne paraissaient pas remplir les conditions sanitaires voulues. Elle fut aidée puissamment, dans l'exécution de ce travail, par les experts officiels du Gouvernement. Depuis, tous les établissements insalubres ont été impitoyablement clos et des mesures ont été prises par l'Etat pour remédier au chômage des ouvriers ostréicoles ainsi jetés sur le pavé. Dans un cas particulièrement instructif, l'enquête démontra que l'origine générale de la pollution des eaux et des boues recueillies dans le fond des parcs ne pouvait être rattachée qu'à la coupable pratique d'une commune vidant son sewage en amont des points contaminés. Tous les parcs à huîtres établis dans la zone dangereuse furent déplacés d'office.

Cette lutte salutaire fut menée à bien, avec l'appui du service de santé de la cité de Londres, ainsi qu'avec le concours de la Presse et des diverses municipalités. (Cf. *The Sanitary Journal*, Sept. 1910 ; compte-rendu de la Conférence de Londres p. 77 et suivantes).

La question de la transmission possible du bacille d'Eberth par les huîtres, écrit M. le Docteur Lemoine, dans son rapport à la réunion sanitaire provinciale de 1910, sur l'étiologie et la prophylaxie de la fièvre typhoïde (Cf. compte rendu : *Revue d'hygiène et de police sanitaire* 20 novembre 1910, p. 1158 et suivantes), fut singulièrement grossie par la presse quotidienne, et une foule de personnes, faisant passer leur peur avant leur gourmandise, cessèrent de manger des huîtres, entraînant des millions de perte à l'industrie ostréicole (P. Desfosses. *Huîtres et fièvre typhoïde. Presse médicale*, 15 mars 1905.

Une plus juste appréciation des choses doit faire cesser la dépréciation que subit cet excellent aliment. Les faits de transmission sont indéniables ; il s'en faut que les huîtres soient particulièrement aptes à produire la fièvre typhoïde. Mosny (Revue d'hygiène 1899-1900) et Giard (Conclusions d'un rapport au Ministre de la Marine ; Presse Médicale 15 mars 1905) ont montré que la contamination des mollusques se fait surtout chez le marchand des grandes villes, quand ce marchand n'est pas soigneux. C'est dans la contamination des huîtres par des eaux malpropres, que réside le danger principal qu'elles peuvent présenter. Quant à la contamination dans les parcs, il y a lieu à distinguer à ce sujet parmi ceux-ci trois catégories : les parcs d'étalage, les parcs d'engraissement et les parcs d'expédition, ces derniers surtout devront être l'objet de mesures de protection.

Les parcs d'engraissement, pour remplir le but que se propose l'ostréiculteur, doivent être placés dans des conditions parfois suspectes. L'engraissement, en effet, est obtenu par une dégénérescence spéciale des glandes génitales résultant surtout de l'apport, dans les parcs, d'une certaine quantité d'eau douce, qui ne peut être obtenue que par leur installation à l'embouchure des rivières ; or, celles-ci reçoivent le plus souvent sur leur parcours des souillures et des déjections pouvant être riches en matières typhoïdiques. Mais il faut tenir compte, d'autre part, que le milieu marin est peu favorable à la pullulation du bacille d'Eberth et que des recherches bactériologiques ont prouvé que l'action phagocytaire des cellules de l'huître élimine rapidement, quelquefois en quarante-huit heures, tout germe typhique. Ce n'est donc que par un apport continu de nouveaux bacilles que pourrait se prolonger l'infection de l'huître et surtout l'infection de l'eau renfermée dans la coquille.

On voit qu'il suffirait en somme, pour éviter tout accident, de faire séjourner les huîtres pendant quelques jours dans de l'eau de mer propre, avant de procéder aux

expéditions, comme le demandait Chantemesse dès 1906 (Chantemesse et Chatin : Bulletin de l'académie de médecine, 5 février 1906). Chatin (loc. cit) demande huit jours. Dans ces conditions, la phagocytose endormie dans les milieux vaseux se réveille chez l'huître avec une intensité considérable.

Il est prouvé surabondamment que l'huître, loin de présenter une prédisposition spéciale à être infectée, se défend facilement elle-même contre la bacille d'Eberth, et qu'il suffit d'adopter de simples mesures de propreté pour en faire cesser le danger. Reste à convaincre, les ostréiculteurs, les marchands, et en général, tous les commerçants préposés à l'alimentation publique.

Quoiqu'il en soit, il convient, d'après Mosny (Revue d'hygiène 1899-1900, p. 49) de déplacer les parcs situés à l'embouchure des fleuves tributaires de mer sans marée, lorsqu'il existe à proximité des centres habités. Lorsqu'il s'agit d'une mer à marée, toutes les précautions doivent être prises pour que les eaux d'égout ne séjournent pas au niveau ou à proximité des parcs.

Pour les huîtres provenant de parcs suspects, il y aurait lieu de les faire séjourner pendant quarante-huit heures dans de l'eau de mer propre, avant de les expédier.

Tel était, reproduit par Lemoine, l'avis de Mosny en l'année 1900 ; voyons à présent par quelles considérations cet auteur aggrave la sévérité de ses vues dans son travail de 1910. (Cf. *Annales d'hygiène publique, octobre 1910. Origine et prophylaxie des infections d'origine ostréaire*).

« Dans toutes les relations d'épidémies d'origine ostréaire, dit-il, cette fois, il s'agit d'huîtres contaminées sur place ou directement expédiées des parcs aux consommateurs : les huîtres les plus fraîches paraissent donc les plus nuisibles, à la condition toutefois, qu'elles proviennent d'un parc contaminé ; et l'on pourrait considérer cette affirmation comme paradoxale, si l'on ne savait précisément que, dans la genèse des contaminations humaines, l'huître n'est que l'agent de transport du virus dans l'eau qu'elle ren-

ferme entre ses valves et que la vitalité de ce virus n'a qu'une durée limitée.

En somme, la nocivité de certaines huîtres leur vient des eaux impures où elles ont séjourné pendant les quelques jours, qui ont précédé leur vente aux consommateurs ; c'est la contamination de ces eaux qu'il faut éviter, parce que c'est là le danger.

On peut, à la rigueur, admettre qu'après la contamination des huîtres par l'eau polluée des parcs, il y ait une place pour un mode moins fréquent, douteux, mais possible, de contamination, celle que leur apporterait l'eau des ruisseaux, dont certains marchands au détail se servent dans les villes, pour les arroser, les « rafraîchir ». Aucun fait authentique n'en a été rapporté. La contamination éventuelle s'opère par l'eau souillée des parcs où les huîtres séjournent.

L'auteur propose de n'admettre dans son étude, sous la désignation de parc ostréicole, que l'établissement où sont conservés les mollusques, immédiatement avant leur expédition et leur vente aux marchands et aux consommateurs.

La contamination de l'eau des parcs ostréicoles et des huîtres que l'on y dépose est la conséquence fatale du choix de leur emplacement par les parqueurs ; point de la côte assez abrité contre les vents du large, à l'embouchure d'un fleuve ou d'une rivière, en aval du point mort de marée ; pour alimenter les huîtres par un mélange d'eau de mer et d'eau douce, condition considérée comme favorable à l'engraissement rapide de ces mollusques ; quelquefois les installations sont situées près d'un port, là même souvent où les égouts déversent les eaux sales de la ville et des vidanges.

Les causes de la pollution de la zone maritime des cours d'eau sont le déversement au fleuve de toutes les eaux usées et des vidanges de villes riveraines. Ce qui aggrave cette contamination, c'est le bouleversement qu'apporte à l'épuration des eaux contaminées le régime même des marées, et son degré varie avec l'amplitude de celles-ci ; moindre

en marée de morte eau, plus intense au contraire en marée de vive eau, surtout aux équinoxes. Le flot, d'autre part, ramène les impuretés emportées par le jusant et brasse vases et sédiments déposés au moment de la pleine mer et du jusant. Ceci est vrai surtout quand les eaux sales se déversent au fleuve continuellement ou pendant la fin du jusant, c'est sur le bord du fleuve que s'exerce plus particulièrement l'influence néfaste des courants de flot, parce que le flot entre dans l'estuaire sur les côtes, en y produisant des contre-courants et des remous qui soulèvent et brassent les vases et les sédiments déposés au moment du plein de l'eau et pendant le jusant.

En règle générale, la pollution microbienne, plus intense près des rives, et surtout près de celles où se déversent les égouts, qu'au milieu du fleuve, est à son minimum à la basse mer, augmente rapidement au moment où la marée monte, faiblit à la pleine mer et diminue pendant le jusant.

Contrairement à ce qui s'observe dans le trajet maritime des cours des fleuves, c'est sur la côte, au moment du jusant, que la pollution de l'eau atteint son degré le plus élevé, à cause des impuretés que le jusant entraîne de la côte vers le large, tandis qu'au flot cette pollution diminue par suite de l'arrivée des eaux pures venues du large. Cette notion est importante à noter pour les parcs installés près d'un port, attendu qu'on ne recueille jamais les huîtres qu'à mer basse ; ce sont donc là les courants du jusant qui ont le dernier mot.

La pollution de l'eau de mer au voisinage des ports est toujours considérable, et il ne faut guère compter, pour la salubrité des parcs, sur l'épuration naturelle des eaux, bien que celle-ci soit intense.

La salubrité d'un parc est basée, tout d'abord, sur les données essentielles de l'enquête topographique, situation de l'établissement, voies d'écoulement des eaux polluées, action des courants et des vents ; puis sur les résultats de l'analyse bactériologique de l'eau et des huîtres ; de l'eau du parc prélevée aux divers moments des marées, à

diverses profondeurs et aux divers endroits ; des huîtres mêmes et de l'eau contenue entre les valves de leur coquille ; enfin sur les renseignements fournis par l'analyse chimique et surtout par le dosage des chlorures, qui révèle l'importance du mélange d'eau douce et d'eau de mer, et conséquemment, le degré de la souillure, le chiffre des microbes étant inversement proportionnel, en général, à la richesse des eaux en chlore.

Ces recherches sont complétées par les observations météorologiques, force et direction des vents, etc., et des indications hydrologiques spéciales concernant la force et la direction des courants, le moment précis, la date et la hauteur de la marée, l'état de la mer, la hauteur de l'eau au point de prélèvement des échantillons, etc., etc. Tout rapport d'enquête devra comporter l'indication, sur une carte à grande échelle, de l'emplacement des égouts, ou de toute autre source de contamination et des points de prélèvement des échantillons d'eau.

Les mesures propres à assurer la salubrité des établissements ostréicoles et l'innocuité de leurs produits doivent être inspirées par le souci de la protection de la santé publique, et être compatibles avec les conditions requises pour la culture des huîtres ; elles devront enfin ne pas léser gravement les intérêts commerciaux des parqueurs

Aucune nouvelle concession ostréicole ne pourra plus être accordée sans enquête sanitaire par des personnes compétentes. A ceux-ci de permettre la création de parcs dans le voisinage des ports, des agglomérations humaines, des établissements insalubres.

En ce qui concerne les parcs en exploitation, l'enquête sanitaire s'impose également. Si elle prouve que le parc est contaminé, ou contaminable, on cherchera à modifier le milieu ambiant, ou le parc lui-même, son mode d'alimentation ; on décrètera son emplacement ou sa suppression. Dans le cas où les observations accusent une région ostréicole tout entière, il faut exiger que les huîtres, qui proviennent de cette région, soient placées, pendant huit

jours avant leur vente, sur un point de la côte baigné par l'eau pure de mer. L'expédition directe aux marchands sera interdite ; ou l'on créera des parcs sanatoriums ou dégorgoirs. La durée de la stabulation sera portée à quinze jours et chaque envoi au consommateur sera accompagné d'un certificat de salubrité délivré par le représentant de l'autorité maritime, chargé de la surveillance et du contrôle.

La surveillance et le contrôle des parcs doivent être réguliers, et le contrôle sanitaire deviendra *spécial*, chaque fois que cela sera reconnu nécessaire ; le contrôle régulier aura lieu, par exemple, chaque année en avril et en décembre ; il aurait pour sanction, la délivrance ou non, d'un certificat de salubrité. Ce certificat sera valable pendant quatre mois. Le contrôle spécial serait motivé par l'existence, dans la région ostréicole, de cas de maladies transmissibles par l'eau ou de maladies imputables à la consommation d'huîtres provenant de régions ostréicoles déterminées. Dans la première conjoncture, il convient de prononcer l'éviction des parcs contaminés ou suspects, et le séjour forcé de toutes les huîtres qui en proviennent dans les dégorgoirs officiels. Dans la seconde conjoncture, on révoquera momentanément le certificat de salubrité, et l'on exigera la stabulation dans les conditions décrites ci-dessus. On procédera à l'assainissement des parcs ou des régions ostréicoles, et après l'exécution des mesures de protection sanitaire, on examinera l'opportunité de lever ou de maintenir provisoirement ou définitivement les mesures d'interdiction.

Reste la question des huîtres d'importation étrangère : ces huîtres devraient toujours, en général, subir une cure de dégorgeage dans les dégorgoirs officiels, sauf dans le cas où les envois seraient accompagnés d'un certificat de salubrité du lieu d'origine, délivré par les autorités reconnues compétentes.

A consulter, en outre :

α) Sur la nourriture de l'huître et le mécanisme de la

contamination en eau souillée [par Fabre et Domergue. (Compte rendu de l'Académie des sciences. Octobre 1910).

b) Les intoxications par les huîtres, par M. le Dr Doche. (Archives de Médecine et de Pharmacie militaire, Mai 1909).

c) Huîtres conservées dans des eaux contaminées Application de la loi du 12 avril 1905. (Cf. Recueil des actes officiels et documents intéressant l'hygiène publique. France. Année 1907 T. 37 P. 583).

d) Vente de colis d'huîtres refusés. Circulaire des Ministres des Travaux Publics, Postes et Télégraphes aux Administrations des Compagnies de chemins de fer. (Cf. Recueil des actes officiels, etc. France. Année 1908, T. 38, P. 113 et 114).

e) Fabre, Domergue et Legendre : Procédé de recherche du bactérium coli en cultures anaérobies dans les eaux et dans les huîtres. (C. R. Académie des sciences C. L. 1910 p. 1401).

L'administration des pêches de l'Escaut et des cours d'eau de la Zélande, région où se concentre l'ostréiculture hollandaise, a arrêté, pour ce qui regarde la Hollande, des mesures d'hygiène spéciales. (Cf. Revue d'hygiène et de police sanitaire. 20 mars 1910, p. 294) dont nous copions l'exposé fait dans les termes que voici :

« Tous les cas de maladie contagieuse lui étant communiqués par le Conseil supérieur d'hygiène, l'administration des Pêches fait rechercher si la maladie s'est déclarée dans une famille affectée à l'industrie des huîtres ou des moules. Dans l'affirmative, elles se renseignent pour savoir si les mesures de désinfection prescrites par la loi sont bien prises. En outre, toutes les personnes qui ont été en contact avec le malade doivent se tenir éloignées des parcs et des dépôts. En cas de fièvre typhoïde, cet éloignement reste obligatoire pendant quatre semaines après que l'affiche prescrite par la loi a été enlevée de la demeure du malade.

» Les bassins d'huîtres, ainsi que les terrains et les constructions affectés à cette industrie, sont soumis à un contrôle spécial permanent pour maintenir la propreté. »

Tous les terrains réservés à la culture de coquillages, qu'ils appartiennent soit à l'état, soit à des particuliers, ont été soumis à un examen topographique en 1903 et 1904. qui a fixé : 1° la situation des parcs et des dépôts par rapport aux pertes égouts vannes ou autres voies d'écoulement pouvant décharger des eaux infectées ; 2° la direction dans laquelle les eaux infectées se répandent et l'étendue de leurs infiltrations ; 3° l'influence que les lits de marée et les courants exercent sur la diffusion des détritrus.

Les parcs d'élevage, les bassins et réserves sont soumis à un examen bactériologique, régulier et continu. Aux huîtres et moules provenant de parcs et de bassins qui satisfont à toutes les conditions de propreté requises, l'administration des Pêches délivre des *certificats de pureté* ; ils garantissent que les coquillages proviennent de parcs ou terrains qui sont à l'abri de toute infection par des eaux d'égouts ou d'autres immondices. Ces certificats ne sont valables que pendant le mois où ils sont délivrés et pour une expédition déterminée, dont la date doit être inscrite avec la marque, le numéro de l'envoi et le nom de l'expéditeur sur le certificat lui-même. Le consommateur peut voir ainsi si la marchandise est fraîche. Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 avril, il n'est pas délivré de certificats.

Ceux-ci sont délivrés aux personnes qui se placent sous le contrôle de l'administration des Pêches ; les intéressés s'engagent, sous peine d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 1000 florins, à ne se servir des certificats que pour les coquillages provenant d'endroits mentionnés dans le contrat. Le registre d'inscription est clos le 1 juillet. L'intéressé s'engage pour la période du 1 juillet au 30 juin suivant, et, seule, l'administration des Pêches peut faire cesser le contrat à une date antérieure. De cette façon, il n'est pas possible au contractant de résilier le contrat au bout de quelques mois, et, après avoir gagné la confiance des clients, de leur envoyer sans certificat une marchandise non garantie.

S'il se produit un cas de fièvre typhoïde ou de choléra,

un contrôleur des pêches recherche si les déjections des habitants de la maison s'écoulent dans les égouts et les fosses. Dans l'affirmative, on révoque les certificats de pureté pour tous les bassins situés dans la direction du courant, à marée haute et basse, près de l'écluse par laquelle l'eau des polders est écoulee.

La surveillance est exercée par un personnel qui dispose de douze bateaux, dont un à vapeur. La région des cours d'eau de la Zélande est divisée en districts, et chaque bateau a sa zone d'observation. Les coquillages infectés doivent rester isolés pendant deux à trois semaines sur un terrain pur, avant de pouvoir être jugés bons pour la consommation. En cas d'arrivées de coquillages de l'étranger, la douane avise par télégraphe l'administration des Pêches et lui indique leur destination. (R. Letulle)

Nous avons tenu à exposer longuement la question de la nocivité des huîtres et l'ensemble des mesures prises chez nos voisins dans l'intérêt de la santé publique aussi bien que dans l'intérêt des parqueurs, afin de pouvoir opposer cette activité universelle à l'indifférence persistante de l'autorité supérieure en face de la crise où se débat l'ostréiculture nationale, depuis la panique et les proclamations sensationnelles de 1906.

Ni l'exemple des autres pays, ni les conclusions du rapport déposé, il y a près de trois ans, par la commission nommée par le Gouvernement, ni les vœux exprimés par la société royale de médecine publique et de topographie médicale de Belgique, ni les sollicitations du congrès international de l'alimentation, (Gand 1908), ni le souci de l'hygiène publique, ni la sollicitude obligatoire pour le réveil et le développement d'une industrie au préjudice de laquelle de graves fautes ont été commises, rien, un mot, n'est parvenu, jusqu'ici, à ébranler la lourde machine officielle.

Peut être faudra-t-il bien, pour en mobiliser les rouages, ou quelque nouveau désastre morbide secouant les masses d'un large frisson d'effroi, ou quelque violente insurrection

d'une fédération d'intérêts contre la coupable désinvolture des dirigeants.

Consulter, à titre documentaire : B. Icilio (Parme) sulla flora biterica e sulla fauna protozoï ca nell'intestino di alcuni pesci teleostei d'acque dolce. (Cf Bulletin de l'institut pasteur Nov. 1910 p. 1007).

\* \* \*

11° Nous avons détaillé, plus haut, les travaux effectués par la section chimique. Qu'il nous soit permis de signaler à cette place l'inutilité pratique où sombre le déploiement de tant d'efforts. La prise d'échantillons se réalise, le plus souvent, dans des conditions d'imperfection telles que toute procédure de poursuite succédant à des résultats analytiques défavorables, s'en trouve essentiellement viciée et n'offre plus, dès lors, la moindre chance d'être entamée avec succès. Les exemples sont presque aussi nombreux que les expertises elles-mêmes. Mais nous pourrions tirer hors de pair, l'histoire d'une huile fameuse, livrée comme huile de lin siccative, et vraisemblablement, à l'heure présente, payée comme telle, et qui, à l'analyse, se révéla n'être qu'un mélange vulgaire, artificiellement coloré, d'huile de poisson et d'huile minérale. Eh bien, en face d'une manoeuvre frauduleuse aussi grossière, la ville est restée désarmée, parce que les échantillons ne furent prélevés qu'après utilisation d'une partie de la fourniture, qu'après abandon de la marchandise aux mains d'ouvriers de tout ordre, sur la prétendue cupidité desquels le fournisseur s'est empressé de rejeter toutes les culpabilités.

La manière de procéder à la prise des échantillons est la clef de voûte d'un service de surveillance sérieusement organisé. Et il nous étonne que l'on n'ait pas songé jusqu'ici à respecter les prescriptions de l'arrêté royal du 28 février 1891, modifié par les arrêtés royaux du 8 octobre 1894 et du 13 août 1901, prescriptions qui indiquent, d'une manière précise, les formalités propres à donner aux travaux d'expertise les garanties de vérité et d'incontestabilité nécessaires.

« Les échantillons destinés à être analysés seront pris en double, chaque fois que ce sera possible. Ils seront enveloppés et scellés du sceau de l'agent, de manière à éviter toute substitution, toute soustraction ou toute addition de matières. L'enveloppe extérieure portera l'indication de la nature de la substance, ainsi qu'un numéro d'ordre. Le propriétaire pourra apposer une marque quelconque, autre que son cachet et son nom, à côté du sceau de l'agent. Lorsque sur la demande formelle qui devra lui en être faite par l'agent, l'intéressé exprime le désir de rester en possession de la marchandise prélevée, celle-ci sera, si c'est possible, divisée par l'agent en trois parties, qui seront toutes trois enveloppées, cachetées et marquées de la manière indiquée ci-dessus. L'un des trois échantillons, au choix de l'intéressé, sera laissé à ce dernier, pour lui servir éventuellement à une contre expertise, etc. etc. »

Pareille méthode implique, évidemment, la présence du fournisseur ou du vendeur. A moins que celui-ci ne se dérobe, — auquel cas il est aisé d'en faire la constatation légale — nulle prise ne devrait être effectuée en son absence.

Les règles de bonne Administration exigent que les cahiers des charges relatifs aux fournitures susceptibles d'un contrôle chimique ou bactériologique, comprennent, désormais, un ensemble de stipulations ayant trait aux travaux d'expertise, ainsi qu'aux conséquences qu'entraînerait, à charge du fournisseur, la constatation éventuelle d'une fraude.

Malgré de multiples déconvenues, notre labeur ne fut pas, cependant, entièrement stérile. Le service des travaux publics refusa fréquemment, de prendre livraison de fournitures déclarées non conformes au contrat d'achat : cette décision ne souleva, maintes fois, chez l'adjudicataire, que des protestations timides, formulées sans insistance comme sans conviction. De lourds lingots de bronze, destinés à la manœuvre de nos ponts communaux, furent repris de la sorte par l'usine de fabrication, et remplacés, tout simple-

ment. Cent kilos de chlorure de baryum aussitôt découverts au sein d'un lot très important de chlorate de potasse, furent aussitôt repris. De nombreuses fournitures de peinture, de vernis, de mastic, de brosses, d'éponges, etc... furent l'objet des mêmes mesures de proscription ; on rejeta plusieurs lots de charbons : et l'on surprit, enfin, un constructeur de compteurs d'eau, qui, aux enveloppes de bronze prescrites, avait substitué des enveloppes de laiton, comme s'harmonisant mieux avec ses préoccupations d'intérêt.

Rappelons, pour terminer ce chapitre, que depuis 1907, nous insistons auprès de MM. les Président et Membres du Collège pour qu'ils créent d'une manière positive, en élaborant un règlement communal approprié, un service de surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Le règlement du laboratoire porte, à l'article 1, que le laboratoire de la ville d'Ostende a pour but essentiel la recherche des falsifications des denrées alimentaires. L'établissement existe depuis près de six années, mais la direction reste impuissante à en assurer le fonctionnement normal, l'autorité communale négligeant de lui conférer, pour cet objet, les pouvoirs légaux indispensables.

Espérons que cette organisation sera l'œuvre de demain : sa réalisation entraînera une amélioration considérable de la santé publique et permettra de faire valoir, auprès de l'autorité supérieure nos droits à l'agrégation et aux subsides qu'elle comporte.

#### IV. — *Service Administratif.*

Il a été déposé 125 rapports d'ordre divers.

Trente-quatre rapports relatifs à l'insalubrité d'immeubles habités ; deux rapports ayant trait à des établissements insalubres ; huit rapports au sujet de l'état de malpropreté de la minque, et deux au sujet de l'hygiène des rues ; quinze, à l'appui des demandes d'installation urgente de raccordements aux égouts publics ; six, à propos du mode de vidange des dépotoirs de rue, et des procédés de curage des canalisations d'égout pour eaux pluviales ; quatre à



propos de l'usine d'épuration, et huit à propos de la valeur commerciale de la poudrette ; quatre, protestant contre l'enlèvement, en plein jour, de fumier et d'immondices liquides ; un concernant la qualité déplorable des eaux du bassin de natation ; deux, ayant pour objet la création d'une station de désinfection et d'une maison de refuge pour indigents ; huit à l'occasion de la situation créée au quartier du nouveau phare par la stagnation générale des eaux superficielles ; trois, signalant le danger qui résulte, au Blauw Kasteel, du manque complet d'un réseau d'égout, etc., etc. Nous avons également fourni à la Commission Médicale Provinciale, un rapport détaillé sur l'état de santé de la ville d'Ostende.

L'étude des divers cas d'insalubrité, qui nous ont été soumis, nous a pleinement convaincu de la nécessité de modifier, sans retard, le règlement sur les bâtisses, approuvé par le Conseil communal en séance du 14 juillet 1908. De nombreuses poursuites à l'égard de propriétaires récalcitrants n'ont pu être exercées, par suite du manque de précision suffisante des articles, qui, à première vue, paraissaient applicables aux infractions que l'enquête avait établies à leur charge. Il existe, d'autre part, d'incontestables lacunes dans l'énumération des délits sanitaires et des prescriptions propres à en éviter la perpétration ; l'exposé général des stipulations manque souvent de suite, et l'on retrouve, en divers points, les mêmes indications reproduites sur une forme différente, ce qui, en cas de chicane, donnerait lieu, sans aucun doute, à des interprétations juridiques contraires aux intérêts de la salubrité publique.

Ainsi, le règlement sur les bâtisses prévoit la question importante, entre toutes, de l'humidité des habitations. L'art. 54 dit que le Collège déterminera pour chaque cas particulier, après examen et proposition de la Commission Médicale, l'époque à laquelle les habitations construites ou profondément remaniées, pourront être occupées. Et plus loin, le dernier alinéa de l'article 60, répète qu'il est défendu

d'occuper des maisons nouvelles qui n'ont pas acquis le degré de siccité nécessaire à la salubrité ?

Voilà bien, si l'on veut, un exemple de prolixité pléonastique et d'imprécision souveraine. La prescription se renouvelle à deux pas de distance ; elle omet de parler, par oubli évidemment, des habitations dont l'humidité s'est établie lentement et progressivement par défaut d'entretien ; elle ne définit, nullement, ce qu'elle entend par cette expression, vague comme à plaisir, de degré de siccité nécessaire à la salubrité.

L'alinéa 4 de l'article 5 ne vise, ni les étables, ni les porcheries, ni les latrines, ni les urinaires. On pourrait donc, à l'interpréter au pied de la lettre, approprier des locaux d'habitation aux usages les plus grossiers, sans autorisation aucune, à moins qu'il ne s'agisse d'une construction d'écurie et d'une installation de W. C.

L'article 7 parle de l'obligation d'établir un plan concernant les égouts, les water-closets, etc., mais passe sous silence les réservoirs et les puits d'eau potable, dont la disposition offre, à notre sens, une importance primordiale.

Les chapitres 17 et 18, outre qu'ils sont incomplets, offrent l'exemple de l'enchevêtrement le plus étrange. Les observations que nous pourrions présenter à leur sujet sont trop nombreuses pour qu'il nous paraisse opportun de les exposer ici : un simple travail de comparaison entre les dispositions du règlement en vigueur et les articles correspondants de notre projet édifiera suffisamment le lecteur sur leur opportunité. Il y a, dans le texte nouveau, de multiples transpositions, quelques stipulations complémentaires, et un effort général de coordination. Un examen critique ultérieur des données que nous avons réunies permettra l'élaboration facile d'un projet de règlement définitif.

#### *Règlement sur les bâtisses.*

(Modifications et dispositions nouvelles).

Page 5, scinder 1 comme suit :

1) Approprier un local quelconque à l'usage d'atelier, de

lieu de réunion (salle de spectacle, de concert, etc.).

j) Approprier ou construire un local destiné à servir d'écurie, d'étable, de porcherie, etc... Pareille autorisation est exigée pour l'établissement de latrines, de water-closets ou d'urinoirs.

Page 6. Quatrième alinéa.

Remplacer le texte : « disposition des égouts, water-closets, etc. doivent être indiqués ».

par :

« disposition des réservoirs et puits d'eau potable, des égouts, des latrines, des water-closets, des urinoirs. etc. doivent être indiqués. »

Page 20. Art. 54. alinéa 2.

Ajouter :

Les immeubles, dont l'humidité acquise, soit par vétusté, soit par défaut d'entretien, soit par vice de construction ou par toute autre circonstance, serait de nature à compromettre la santé des habitants, devront subir les modifications et les améliorations dont le Collège appréciera la nature.

Nulle pièce d'habitation ne pourra être occupée, si, soigneusement fermée de toutes parts, elle fait éprouver en 24 heures d'exposition, à un kilogramme de chaux vive récemment cuite et pulvérisée, une augmentation de poids supérieure à 1 %.

Page 21, article 60, alinéa 5.

Supprimer :

Soit des maisons nouvelles qui n'ont pas acquis le degré de siccité nécessaire à la salubrité.

Page 27, article 85.

Ajouter :

Le trop plein des citernes sera disposé de manière à satisfaire aux stipulations de l'article 89 ci-après sur le déversement des eaux de ruissellement.

Page 27. Chapitre XVII.

Les détailler comme suit :

I. — Egouts publics et raccordements.

Art. 86. Reste.

Art. 87. Alinéa 1, ancien 91.

Puis : Il sera relié aux égouts publics au moyen d'un branchement souterrain réservé aux eaux ménagères, et à défaut d'un dispositif permettant le déversement des eaux de ruissellement dans les rigoles des rues par l'intermédiaire de gargouilles, d'un second branchement souterrain réservé aux eaux pluviales.

Art. 88. Ancien 102.

Art. 89. Ancien 103.

Art. 90. Ancien 104

## II. Egouts particuliers.

A. Eaux sanitaires.

Art. 91. Ancien 88, dont on modifie l'alinéa 1 comme suit :

Dans toute l'étendue du territoire de la Ville, le sol des souterrains des nouveaux bâtiments, ou des souterrains à créer, dans les bâtiments existants, doit être établi.....

Supprimer l'alinéa 2 de l'ancien 88.

B. Eaux pluviales.

Art. 92. Ancien 89

Mode de construction des branchements privés.

Art. 93. Ancien 91, alinéa 2.

Puis ancien 92.

Enfin ancien 93, alinéa 2.

Art. 94. Ancien 93 modifié comme suit :

Si des situations de fait, antérieures à la promulgation du présent règlement, ne permettaient pas d'établir..... ceux-ci pourraient être.....

Supprimer ici le 2<sup>e</sup> alinéa de l'ancien 93, qui a été reporté au nouveau 93 ci-dessus.

Art. 95. Ancien 94.

Art. 96. Ancien 95.

### *Stipulations spéciales relatives aux branchements sanitaires.*

Art. 97. Alinéa 1, ancien 98, ajouter après water-closets, les mots : des latrines.

Puis alinéas 1 et 2 ancien 97.

Puis (ajouter texte nouveau). Dans les quartiers non desservis par le double réseau d'égouts, les latrines pourront être reliées à une fosse, destinée à recueillir les matières fécales.

Puis alinéa 3, ancien 97 mais modifié comme suit :

Les tuyaux de chute seront prolongés verticalement, etc.

Puis alinéas 4, 5 et 6, ancien 97.

Enfin ajouter (texte nouveau) :

Lorsque deux ou plusieurs water-closets, deux ou plusieurs latrines sont branchés sur un même tuyau de chute, on ventilera chaque branchement par un tuyau en plomb, raccordé dans le sens de l'écoulement et qui prendra naissance en aval de l'occlusion hydraulique à 0<sup>m</sup>08 au moins et à 0<sup>m</sup>30 au plus de la couronne du siphon ; ce tuyau de chute de 0<sup>m</sup>08 de section s'unira à une conduite de ventilation secondaire ou d'antisiphonage dont le diamètre ne pourra être inférieur à 0<sup>m</sup>03 et qui débouchera dans le tuyau de chute à 1<sup>m</sup>50 du siège le plus élevé.

Art. 98, alinéa 2, ancien 98, ajouter après à un tuyau de chute des latrines, les mots : de water-closets ou d'urinoirs.

Puis art. 100.

Art. 99. Ancien 99.

Art. 100. Ancien 101.

Art. 101. Ancien 96.

Art. 102. Ancien 90 (les 2 alinéas).

#### CHAPITRE XVIII.

*Urinoirs, water-closets, latrines, éviars, vidoirs, bassins, coquilles, lavabos, baignoires, etc... Fosses, fosses à purin, réceptacles à fumier, écuries, étables, porcheries.*

*Urinoirs, water-closets, latrines.*

Art. 103. Tout bâtiment servant d'habitation sera pourvu d'urinoirs ; il sera pourvu, en outre, dans les quartiers desservis par le double réseau d'égouts, de water-closets ; et dans les quartiers non desservis par ce réseau, de latrines salubres et convenables.

#### *Urinoirs.*

Art. 104. Les urinoirs doivent être faits en matière lisse, non absorbante, munis d'un siphon ventilé et disposés de la même manière que les water-closets ou les latrines sous le rapport de l'isolement.

#### *Water-closets.*

Art. 105. Tout water closet construit ou remanié postérieurement à la mise en vigueur du présent règlement doit satisfaire aux conditions suivantes :

a) Une de ses parois au moins sera en contact avec l'air extérieur.

b) Aucun water-closet ne peut communiquer directement avec une pièce habitable, un atelier ou un local servant à la fabrication, à la préparation ou à la conservation de substances alimentaires.

c) Si un water-closet est adossé à un de ces locaux, le mur de séparation doit être construit en matériaux imperméables, et s'élever sur toute la hauteur comprise entre le plafond et le plancher.

d) Le sol de tout water-closet sera revêtu de matériaux lisses et suffisamment imperméables.

e) Un water-closet peut être établi au niveau du sol, dans une cour basse ou tout autre espace libre mesurant au moins 4<sup>m</sup>2 de surface et 1<sup>m</sup>50 de largeur. Dans ce cas, l'entrée du water-closet doit se trouver dans la cour basse ou l'espace libre.

f) Tout water-closet doit avoir un moyen de fermeture convenable et, dans le mur intérieur, une fenêtre dont la surface vitrée aura 0<sup>m</sup>236 et la partie ouvrante 0<sup>m</sup>212 au moins.

g) Des dispositions doivent être prises pour assurer la ventilation du water-closet.

h) Tout water-closet doit avoir un récipient fait en matière lisse non absorbante, et disposé de manière qu'il puisse contenir une quantité d'eau suffisante et que toutes les matières qui y sont déposées tombent des côtés librement et directement dans l'égout. Ce récipient doit être muni

d'un siphon capable de maintenir en tout temps une conclusion hydraulique de 0m06 au moins.

i) Tout water-closet doit être muni d'un appareil de chasse capable d'assurer le rinçage du récipient, le renouvellement de l'eau du coupe-air et l'évacuation prompte et complète des matières liquides ou solides qui y seront déposées.

L'eau nécessaire au lavage doit être fournie dans des conditions telles qu'aucune relation directe ne puisse s'établir entre le water closet et les conduites de distribution d'eau alimentaire, empruntée à l'approvisionnement privé ou public, à l'intérieur de l'immeuble.

*Latrines.*

Art. 106.

a) Toute latrine doit être installée dans une annexe à laquelle on n'accèdera que par l'extérieur de l'habitation ; elle ne s'ouvrira jamais directement sur un corridor ou sur un palier. Son entrée pourra communiquer, toutefois, avec un vestibule bien ventilé, qu'une porte séparera du reste de l'habitation.

b) Une fenêtre sera ménagée dans l'un des murs extérieurs et s'élèvera jusqu'au plafond ; la porte vitrée aura 0m40 et la partie ouvrante 0m20 au moins de surface.

c) Les murs et les plafonds seront revêtus de stuc, de ciment, d'ardoises ou de carreaux émaillés et non de plâtre ; le sol sera dallé.

d) La cuvette sera inattaquable par les matières qu'elle doit recevoir, et lisse. Son ouverture aura une forme ovoïde très allongée, la petite extrémité en avant. L'emploi du bois sera réduit au minimum. Le siège pourra être autre chose que le bord de la cuvette, arrondie, ou bien une garniture, en bois dur, verni, à angles arrondis.

*Dispositions communes aux W. C. et aux latrines.*

Art. 107. L'établissement de W. C. ou de latrines communs à plusieurs habitations ne peut avoir lieu que dans les cas d'absolue nécessité et moyennant une autorisation expresse du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Lorsqu'une maison est divisée en logements, le propriétaire est tenu d'y établir un water-closet ou une latrine, suivant les quartiers ainsi que le spécifie l'article 103 ci-dessus, et ce, dans la proportion d'un cabinet par ménage ou tout au moins par douze personnes.

Pour les ateliers, la proportion sera d'au moins un cabinet par vingt-cinq personnes.

Le plan, en double expédition, des water-closets ou des latrines à construire, à modifier ou à réparer, sera soumis à l'approbation du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Les installations existantes, dont les aménagements seraient de nature à compromettre la salubrité des habitations, devront être modifiées suivant les stipulations du présent règlement.

*Eviens, etc.*

Art. 108. Tous les éviens, vidoirs, bassins, coquilles, lavabos, baignoires et autres appareils où l'on consomme de l'eau, et qui sont reliés aux égouts, doivent être munis de siphons convenables.

*Fosses d'aisance.*

Art. 109. Anciens 105, 106 et 107.

Art. 110. Ancien 110, y supprimer les mots « ni puits à purin ».

Art. 111. Ancien 111, y supprimer les mots « ni puits à purin ».

Art. 112. Ancien 112, y supprimer le mot « quelconque ».

Art. 113. » 113 ;

Art. 114. » 114.

Art. 115. » 117, y supprimer les mots « fosses à purin ».

Art. 116. Ancien 119.

Art. 117. Anciens 120 et 109, y supprimer les mots des « latrines ».

*Fosses à purin, réceptacles à fumier.*

Art. 118. Aucune fosse à purin ne pourra être établie ni maintenue dans les quartiers desservis par le double réseau

d'égouts. Les fosses existantes seront immédiatement démolies. Dans les autres quartiers, les fosses à purin seront l'objet d'une tolérance toujours révoquée, si ces installations provoquent des inconvénients ou qu'elles constituent un danger pour la salubrité publique.

Les fosses à purin devront satisfaire aux conditions établies par le présent règlement dans ses articles 110, 111, 112, 113, 114, 115 et 117 sur les fosses d'aisance.

Art. 119. Tout réceptacle à fumier doit se trouver à la plus grande distance possible et à dix mètres au minimum des bâtiments particuliers, qui sont ou peuvent être occupés, des bâtiments publics et des locaux utilisables pour les besoins de l'industrie ou de commerce. Il sera toujours construit à une distance de cinq mètres au moins des puits d'eau et toujours en contrebas de l'orifice supérieur de ceux-ci.

Son installation sera soumise, en toute circonstance, à l'approbation préalable du Collège des bourgmestre et échevins

Des réceptacles fixés à fumier peuvent être établis sur le sol. Ils doivent être construits en maçonnerie faite et crépie intérieurement au mortier de ciment; le fond sera, de préférence, en béton; ils seront munis d'un couvercle en matériaux non absorbants.

Les fosses à fumier seront placées de manière que l'on y ait facilement accès. Elles seront, quant à la forme et au mode de construction établies dans les conditions prescrites pour les fosses d'aisance, sauf que la voûte pourra être remplacée par un couvercle mobile en matériaux non absorbants.

Toute fosse à purin devra être pourvue d'une cheminée d'aération d'au moins 0<sup>m</sup>15 de diamètre intérieur débouchant au dessus des toitures et de façon telle qu'il n'en puisse résulter aucun inconvénient pour le voisinage.

Aucune communication ne peut être établie entre un réceptacle à fumier (réceptacle fixe au-dessus du sol ou fosse proprement dite), et un égout pour eaux pluviales.

Le raccordement aux égouts sanitaires est obligatoire, là où ces égouts existent, et devra comprendre l'établissement d'un siphon et d'un tuyau d'évent en aval de celui-ci.

*Ecuries, étables et porcheries.*

Art. 120. Les annexes destinées au logement d'animaux domestiques, chevaux, vaches, chèvres, porcs, etc., devront satisfaire aux conditions suivantes, sans préjudice des prescriptions légales sur les établissements incommodes et insalubres, quand ces prescriptions leur sont applicables, et de conditions nouvelles ou particulières, à déterminer par le Collège des bourgmestre et échevins, chaque fois que l'hygiène publique l'exigera.

Elles ne pourront communiquer directement avec les pièces habitables de l'immeuble, ni avec les greniers à fourrage; elles devront en être séparées tout au moins par des murs pleins, par des voûtes ou par des hourdis isolants et incombustibles.

Leur capacité sera d'au moins 25 mètres cubes par cheval ou par vache, et de 5 mètres cubes par chèvre ou par porc. Elles seront convenablement éclairées et pourvus de moyens efficaces de ventilation permanente ne pouvant incommoder, ni les habitants de l'immeuble, ni les personnes du voisinage.

Le sol sera pourvu d'un pavement étanche et non poreux, établi en pente convenable vers la rigole d'écoulement.

Dans les quartiers desservis par le double réseau d'égout, les immondices liquides et les eaux usées devront être dirigées vers l'égout sanitaire. Dans les autres quartiers, elles pourront être recueillies dans les fosses, aménagées conformément l'article 118 ci-dessus; mais jamais elles ne seront évacuées par les rigoles ou dans les rigoles de la voie publique.

Les fumiers seront disposés dans des réceptacles spéciaux, établis d'après l'article 119 du présent règlement.

L'installation d'écuries, d'étables et de porcheries, ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation expresse du Collège

des bourgmestre et échevins. En cas d'insalubrité ou de nuisance, celui-ci pourra toujours supprimer d'office tout logement d'animaux.

*Chapitre XIX. Des trottoirs.*

Art. 131. Modifier l'alinéa 2 comme suit :

« Aux prescriptions des articles 62 et 63 du présent règlement. »

Table des matières : Modifier les titres correspondants aux modifications introduites dans le corps du règlement.

\* \*

Les remarques que nous avons fait valoir au sujet des imperfections du règlement communal sur les bâtisses, se renouvellent dès que nous parcourons le règlement de police, si concis, sur les maisons insalubres. L'article premier ne signale pas, comme cause d'insalubrité, l'humidité, le manque d'eau potable, l'absence et le défaut d'entretien des latrines, etc. etc. Ce sont, là, pourtant, des fautes contre l'hygiène, et qui classent indiscutablement, les habitations, où l'hygiéniste les dépiste, dans la catégorie des maisons insalubres. De plus, aucun article ne prévoit les formalités devant accompagner la levée d'interdiction, ces formalités sont à déterminer nettement.

Nous proposons, par conséquent, de modifier le règlement prénommé dans le sens que voici :

Art. 1. — L'habitation de toute maison, de tout local quelconque servant de logement sera interdite par le Collège des Bourgmestre et Echevins si leur mode de construction défectueux, leur malpropreté, leur humidité, le défaut d'aérage ou d'éclairément, le manque d'écoulement des eaux résiduaires, l'absence d'eau potable, le surpeuplement, l'installation défectueuse des latrines, water-closets fosses, etc. sont de nature à compromettre d'une manière permanente la salubrité publique.

La même mesure d'interdiction sera prise par le Collège des Bourgmestre et Echevins contre toute habitation où régnerait une affection infectueuse, de nature aisément transmissible, et où les prescriptions d'isolement ne pour-

raient être réalisées d'une manière convenable Elle sera appliquée inconditionnellement à toute habitation qui constituerait un foyer d'épidémie.

Art. 2. — Toute résolution en interdiction d'habitation sera précédé d'un rapport de la commission médicale locale ou du bureau d'hygiène, et d'un avis motivé, donné un mois à l'avance aux propriétaires ou usufruitiers aussi bien qu'aux occupants.

En cas d'urgence, par suite d'une constatation d'insalubrité grave, ou du développement d'une maladie contagieuse, cette interdiction pourra être applicable d'une manière immédiate.

Art. 3. — Sauf le cas d'urgence, tout arrêté portant interdiction d'habitation indiquera les mesures à prendre et les travaux à exécuter pour remédier aux causes constatées d'insalubrité. Dans les cas d'urgence ces mesures seront indiquées ultérieurement.

Art. 4. — Dans le cas où les propriétaires et usufruitiers se mettraient à l'œuvre immédiatement après avoir reçu l'avis dont il est parlé à l'article précédent, il leur sera accordé un délai utile pour se conformer aux ordres prescrits par le Collège pour l'assainissement de leur propriété.

Dans le cas contraire les maisons ou locaux seront évacués aussitôt l'expiration du délai stipulé à l'article 2, alinéa 1.

Art. 5. — L'interdiction d'habitation ne pourra être levée que sur le vu d'un rapport de la commission médicale locale ou du bureau d'hygiène, ainsi que d'un procès-verbal dressé par l'ingénieur de la ville constatant l'exécution et l'achèvement des travaux prescrits.

Art. 6. — Ancien 4.

Art. 7. — Ancien 5.

\* \*

L'énumération des rapports que nous avons eu l'honneur d'adresser à l'Administration Communale mentionne que nous nous sommes longuement occupés des quartiers du Phare et du Blauw Kasteel.

La situation sanitaire du quartier du Phare s'est améliorée par suite de l'exécution du programme que nous avons exposé à la Commission Médicale locale, par lettre du 16 mars 1910 (Rép. B, n° 435) et qui avait pour objet l'établissement convenable d'un système destiné à l'évacuation des eaux superficielles.

Ce système, imaginé avec le concours bienveillant et la compétence de M. l'Ingénieur Verraert, avait été détaillé comme suit :

« Il existe, disions-nous, au droit de l'avenue du Congo, un fossé de décharge des eaux de toute la région, fossé qui se termine à l'avant-port. On créerait aisément des fossés secondaires avec aqueducs à la traverse des rues ; ce qui, moyennant une dépense insignifiante, permettrait d'améliorer, d'une manière suffisante, le système hydrographique, dont les défauts actuels entraînent d'incessantes inondations.

Il faudrait, d'autre part, munir le réseau existant de quelques cheminées de visite supplémentaires, afin qu'on pût, à l'avenir, en assurer mieux l'entretien. L'Administration Communale devrait, enfin, obtenir de l'Administration des Ponts et Chaussées que celle-ci ne fit procéder, que deux fois par jour, à marée basse, à l'ouverture de la vanne générale de décharge ».

Le Collège fut saisi de ces propositions, en reconnut l'utilité, et finalement en prescrivit l'exécution dans une forme infiniment réduite, affichant par là, à côté de la sincérité de ses préoccupations sanitaires, une sollicitude, adultérée de parcimonie, pour le mieux-être de ses administrés.

Quoiqu'il en soit, il importe, aujourd'hui, que nous réitérions nos appels d'autrefois en faveur des habitants du Blauw Kasteel. Notre rapport sur l'exercice 1909, ainsi que nos communications antérieures, ont signalé, déjà, la plaie qui ravage ce quartier, et l'inévitable devoir qu'a la Ville d'Ostende, d'effectuer, là, un ensemble de travaux d'assainissement indispensables, au témoignage de tous. Toute

l'année 1910 ne fut qu'un vaste gaspillage de temps et d'efforts, où la lutte entre particuliers, entre Administrations, se borna ridiculement à un échange d'épistoles. On aurait pu faire œuvre utile ; c'est précisément pourquoi il serait désirable que la Ville d'Ostende, dans un but de conciliation, prit l'initiative méritoire d'une entente avec la Régie du Polder S<sup>te</sup> Cathérine, de manière à jeter, grâce au concours de celle-ci, les bases d'une coopération féconde. En attendant mieux, il serait opportun, croyons-nous, de conjurer, par l'établissement de voies d'écoulement convenables, les dangers qu'entraînent de toutes parts, la stagnation générale et la putréfaction sur place des eaux superficielles.

Une entreprise fructueuse, par sa portée immédiate, pourrait se limiter, pour le moment, au voûtement, pour une partie de son étendue — disons de la rue de Leffinghe à la Chaussée de Thourout, par ex. — de la branche principale du Polder S<sup>te</sup> Cathérine, et au curage des fossés secondaires. Ce travail, effectué à frais commun, par la Régie et la Ville d'Ostende n'exigerait qu'une dépense insignifiante, que viendraient encore diminuer les subsides, certainement acquis, de l'Etat et de la Province.

Il y aurait lieu de prévoir quelques dispositions complémentaires, mais d'ordre purement administratif : elles consisteraient, notamment, en démarches propres à activer le nettoyage des aqueducs établis le long des maisons, nettoyage dont la charge incombe aux riverains ; en un échange de vues avec l'Administration des Ponts et Chaussées, qui assure l'entretien des fossés qui bordent la grande voirie ; en recommandations formelles à la Police ; en une action répressive énergique de tous les attentats contre l'hygiène des rues et des habitations : application stricte du règlement de police approprié et du règlement sur les bâtisses ; monsieur Lauwers serait invité à combler, jusqu'à hauteur convenable, ses terrains inondés, dont la submersion ne paraît due qu'à l'épuisement à profondeur délétieuse des couches d'argile sus-jacentes.

Le règlement de police concernant la propreté et l'hygiène des rues et places publiques subirait les modifications suivantes :

ART. 8. — Sont interdits, les dépôts de fumier, les fosses à purin, les réservoirs, etc.

ART. 9. — Par dérogation... pourront être autorisés à avoir un réceptacle à fumier, et dans les quartiers dépourvus d'un double réseau d'égouts, une fosse à purin, conformément à l'article 118 du règlement sur les bâtisses.

ART. 10. — Le changement sur la voie publique et le transport par la ville de fumiers, ne pourront avoir lieu, etc...

Les mêmes dispositions sont applicables au changement et au transport de purin.

L'enlèvement et le charriage de matières de vidange est strictement prohibé sur tout le territoire de la ville. Leur éloignement ne peut être opéré que par le service de la propreté publique.

ART. 11. — Le chargement et le déchargement de fumier et de purin ou de toute autre matière, ainsi que etc...

Le programme d'assainissement comprendrait, enfin, l'étude de l'ensemble des travaux énumérés dans notre rapport pour 1909 ; installation d'un réseau complet d'égout ; pavage de l'assiette des rues et établissement de trottoirs réglementaires.

Nous livrons ces réflexions à l'appréciation bienveillante de l'Autorité Communale, avec l'espoir qu'elle voudra bien poursuivre sans retard, l'examen de ce projet, et passer, au plus tôt, de la méditation sereine à la phase d'application pratique.

\* \*

Il nous reste à dire deux mots de l'école de natation. Nous espérons que l'année qui s'ouvre ne verra plus les déplorables incidents qui ont illustré la campagne dernière ; l'hygiène réproouve d'une manière absolue, l'opposition de commande, affichée par le service de la distribution

Communale, au renouvellement périodique des eaux du bassin.

Des constatations officielles ont été faites par nos soins, et des déclarations formelles ont été déposées, le 22 août, à notre initiative.

La réponse ne fut qu'une manifestation d'inertie, dont la répercussion eut, sur la prospérité de l'établissement, des effets désastreux. Des mesures doivent être prises, en temps opportun, pour que de semblables calamités ne puissent plus se reproduire, jamais

#### V. — *Service de prophylaxie des maladies contagieuses.*

Ce service a fonctionné d'une manière normale.

L'application du règlement sur le transport des personnes atteintes de maladies contagieuses a donné lieu à quelques difficultés ; des véhicules ont été saisis d'office, et leurs propriétaires menacés de répression.

Il conviendrait que le concierge de l'hôpital défendit la sortie de l'établissement, à tout véhicule ayant servi au transport d'une personne atteinte d'une maladie contagieuse ou présumée telle ; pareille mesure mettrait fin à la perpétration d'abus dangereux, et faciliterait singulièrement la recherche et l'assainissement des foyers d'infection. De nouvelles instructions, sur cet objet, devraient, d'autre part, être données à la police, dont plusieurs membres se sont montrés fort ignorants quant à l'existence et à l'interprétation du règlement dont nous avons requis, à diverses reprises, l'application. Nous avons parlé, d'ailleurs, au début de ce rapport, des mesures que comporte la situation.

L'année 1910 a franchi l'étape glorieuse que marque l'achèvement complet du nouveau réseau d'égout.

On trouvera, dans notre rapport sur l'exercice 1909, le détail des travaux qui ont caractérisé cette mémorable entreprise.

L'établissement des raccordements particuliers a marché d'une manière satisfaisante ; sur 2630 propriétaires desser-



vis par le nouveau réseau, 1976 possédaient déjà, au 31 décembre 1910, la double jonction ; 100, la jonction pour eaux ménagères seulement ; 14, les jonctions pour eaux ménagères et pour eaux pluviales, avec déversement du trop plein des citernes dans des puits d'eau de source ; 12 possédaient le système d'évacuation normale pour eaux sanitaires, et le procédé de la gargouille sous trottoir pour les eaux pluviales ; enfin, 11 procédaient par raccordement sanitaire, gargouille et déversement du trop plein dans des puits d'eau de source. Le total des immeubles raccordés, par conséquent, s'élevait à 2113. Ces résultats nous paraissent encourageants, et il y a tout lieu de croire que, avant la saison 1911, la quasi totalité des immeubles seront reliés aux réseaux urbains.

Une description sommaire de l'usine d'épuration de la Ville d'Ostende a paru dans les Annales des travaux publics de Belgique, 1<sup>er</sup> fascicule, février 1910, ainsi que dans la Technique sanitaire, (octobre 1910, N<sup>o</sup> 10, où nous avons trouvé un compte rendu complet des séances de la sixième réunion annuelle de l'Association générale des Ingénieurs, Architectes et Hygiénistes municipaux en Belgique (lundi 25 au dimanche 30 juillet 1910). La technique sanitaire rapporte la communication faite à l'assemblée par M. Van Meenen, sur l'usine d'épuration des eaux résiduaires d'Ostende, par le procédé physico-chimique Vial. Le travail comprend trois parties, un exposé général du système, un exposé technique, le détail du traitement des boues résiduaires. Il est suivi d'une discussion qui prouve la documentation insuffisante, regrettamment insuffisante de l'auteur, et la prévention de ses contradicteurs à l'endroit de la valeur commerciale des résidus. A une observation de M. Vaudrey, M. Van Meenen répond qu'« il a été, de même, étonné d'apprendre que la ville vendait des résidus à des conditions aussi avantageuses : 25 francs la tonne. » Plus loin, il déclare qu'« il n'est pas au courant du système », « qu'il ne connaît pas le prix de revient de la chaux, ni la quantité de chaux utilisée ». « Les calculs,

ajoute-t-il, ne doivent pas être établis, vu la création toute récente de la société, etc., etc. » M. Nave se montre sceptique, « d'autant plus, annonce-t-il, qu'à Paris, où les analyses avaient prouvé que les ordures triées ont une valeur de 12 à 15 francs la tonne, la pratique a démontré qu'il n'était pas possible de les vendre à plus de 1,50 fr la tonne ». Nous nous demandons, quant à nous, ce que les gadoues et les immondices liquides extraites d'un égout sanitaire peuvent bien avoir de commun ? Pour terminer M. Burelle déclare, comme mot de la fin, que « toutes les affirmations au sujet du prix de vente qu'on obtient des résidus, constituent toujours un leurre, non pas 99 fois sur 100, mais 100 fois sur 100 ». « Le pouvoir fertilisant est très minime ; la chaux seule y a de la valeur, car l'ammoniaque a disparu. » N'empêche, ajouterons-nous, que la poudrette d'Ostende se vend à 2.00 fr. les 100 kilos, et qu'elle renferme, en moyenne 0<sup>o</sup>21 % d'azote ammoniacal, 0<sup>o</sup>28 d'azote nitrique, et 0<sup>o</sup>70 d'azote organique ; qu'on y rencontre, en outre, 2g28 % d'acide phosphorique insoluble, et 0.74 d'acide phosphorique soluble dans le citrate d'ammoniaque ; que la proportion de potasse est de 0.50 % et que ces ingrédients réunis valent d'après M. Grégoire, Directeur de l'Institut agricole de Gembloux, 2.12 fr. les 100 kilog. Ce savant spécialiste, au contraire de M. Burelle, estime que la teneur en chaux ne doit pas, en l'occurrence, être prise en considération.

Singulières compétences, à la vérité, que celles qui menèrent la discussion, au sein de la 6<sup>e</sup> réunion des etc... etc., sur les procédés de l'usine d'épuration et les résultats économiques qu'on y obtient.

La commission officielle, chargée d'étudier les installations de l'usine et de rechercher la valeur sanitaire du procédé Vial, s'est constitué comme suit :

Président : M. D<sup>r</sup> Moreaux.

Secrétaire : M. Everaerts, Chef des travaux chimiques au laboratoire Communal.

Membres : M. le Professeur de la Royère, de l'Université de Gand.

M. le D<sup>r</sup> Henseval, Directeur du Laboratoire central d'Hygiène de l'Etat.

M. Mennès, Ingénieur, Inspecteur au Ministère de l'Agriculture, service de la santé et de l'hygiène.

Ces messieurs ont tenu neuf réunions préparatoires, au cours desquelles ont été arrêtés les méthodes d'analyses, et les divers procédés d'examen. Ils attendent, à présent, pour commencer leurs travaux pratiques, que les Administrations, dont ils relèvent, leur aient procuré les moyens financiers d'exécuter leur programme. Il est à présumer qu'il ne sera formulé aucune conclusion définitive, sur l'efficacité du système Vial, ainsi que sur ses facilités d'application, avant le mois de novembre 1911.

Des renseignements sur le fonctionnement de l'usine d'épuration nous ont été demandés le 19 septembre 1910 (Rép. B N° 505), par le Directeur du Bureau d'hygiène de Fougères, et le 5 novembre suivant, par M. Laurent, professeur à l'université, adjoint au maire de Rennes (Ile et Vilaine) (Rép. D N° 20).

Le 19 décembre (Rép. D N° 46), Monsieur le Ministre de l'Intérieur a chargé le bureau d'hygiène d'assurer la désinfection des bagages suspects d'infection cholérique ou pesteuse.

Nous avons, émis, le 12 décembre, (Rép. D N° 37) un avis défavorable au sujet de la création d'une station sanitaire, type Voituron. Il s'agissait, là, en effet, d'un modèle conçu uniquement en vue de la défense sanitaire aux frontières de terre, défense dont les frais d'organisation et de réalisation incombent, non pas à notre Administration Communale, mais exclusivement à l'autorité supérieure. Nos préférences vont à la station de désinfection classique, construite économiquement et destinée à faire face, en même temps, sous la direction générale du Bureau d'Hygiène, aux besoins hospitaliers et urbains.

Par dépêche ministérielle du 21 avril 1910, la Société des agglomérés réunis de Marcinelle a été autorisée à vendre la « crésylatine » sous le contrôle du Gouvernement. La Ville d'Ostende utilise cet excellent produit depuis son apparition sur le marché, où il concurrence la créoline, dont l'emploi, à efficacité égale, est comparativement fort coûteux.

#### VI. — *Service de la Bibliothèque.*

La bibliothèque s'est développée normalement pendant l'exercice écoulé. Il comprend près de sept cents livres et opuscules.

Nous avons acquis le traité de Hefter sur les « Fette und Oele » le manuel d'analyse chimique de Prost, l'Etude industrielle des alliages métalliques de Léon Guillet, le manuel pratique des mesures physico-chimiques de Ostwald et Luther, etc... etc...

#### VII. — *Service de statistique démographique et sanitaire.*

La population de la Ville d'Ostende, au 31 décembre 1910; s'élève à 43190 habitants, dont 20667 individus du sexe masculin et 22523 du sexe féminin. L'augmentation sur le chiffre de l'année 1909 est de 431 unités, dont 307 du sexe masculin et 124 du sexe féminin. (Voir tableau A).

Il y a eu, en 1910, 1354 naissances, (31, 3 %) dont 684 ont fourni des sujets du sexe masculin, et 665 des sujets du sexe féminin. Dans ce nombre, nous inscrivons 130 naissances illégitimes (53 masculins, 77 féminins).

La mortalité, en 1910, fut inférieure à celle des trois années précédentes : 818 contre 1009 en 1909 ; 957 en 1908 et 886 en 1907, non compris les morts-nés et les autres enfants présentés sans vie, (407 hommes et 411 femmes). Ce chiffre représente 18.9 ‰. Il marque un progrès sensible sur le passé, mais il n'en reste pas moins beaucoup trop élevé. (Voir tableau B)

La mortalité infantile garde, à Ostende, l'importance désastreuse d'une véritable calamité publique. Il a disparu, en 1910, 304 enfants de moins de un an (194 m., 125 f., légitimes ; plus 16 m. et 14 f. illégitimes). La population

établie d'après es naissances est de 22.4 %, 5.1 %, de moins qu'en 1909, 0.6 de moins qu'en 1907 et 1908. Elle dépasse de 77 % la moyenne constatée en Belgique pour les années allant de 1901 à 1907, et nous attribue, dans l'échelle ascendante de la classification internationale selon Sundberg, le 14<sup>e</sup> rang sur 18 inscrits, pour les années 1907, 1908, 1910, et le 17<sup>e</sup>, l'avant dernier, entre la Russie d'une part et la Saxe de l'autre, pour l'année 1909, qui fut, à proprement parler, le Waterloo de la puériculture ostendaise.

En ajoutant à ce premier total de 304 enfants, le nombre de ceux qui, en 1910, sont morts à la fin de la 2<sup>e</sup> année, on arrive à la somme de 363 décès, dont 170, soit exactement 46 % dus à la diarrhée et à l'entérite. En 1909, cette proportion ne dépassait pas 41 %. Les statistiques accusent donc un recul.

Nous avons insisté, chaque année, — et nos rapports successifs en font foi — sur l'importance d'une organisation sévère en matière d'expertise de lait, comme moyen de combat efficace dans la lutte pour la protection de l'enfance.

Dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi sanitaire, M. Veighe, directeur général du service de santé et de l'hygiène, considère à son tour la surveillance du lait comme un élément indispensable de triomphe dans la question de la mortalité infantile. Mais il pose le problème sur son terrain le plus fécond, quand il parle de développer, dans un ensemble harmonieux, l'activité restreinte et quasi-indépendante jusqu'ici des trois puissances rédemptrices : l'Initiative privée, la Commune et l'Etat.

L'initiative privée a, certes, d'innombrables fleurons à sa couronne de gloire : La Ligue Nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge, la Ligue de l'éducation familiale, ont arraché, soit directement, soit indirectement, bien de jeunes existences à la mort. L'œuvre des Crèches mérite de marcher à leurs côtés.

De nombreuses administrations communales appuient et

soutiennent ces entreprises fondamentales, ou s'assurent même l'honneur d'une campagne directe contre les exagérations de la lithalité infantile, par l'élaboration de règlements d'ordre local frappant la fraude alimentaire, l'incapacité homicide des nourriciers, les défauts de l'attirail culinaire (Biberons à long tube, etc...).

L'Etat a, dans le passé, multiplié ses efforts : il a organisé en 1907 des conférences sur l'hygiène infantile, développé l'enseignement des préceptes que comporte celle-ci, modifié par arrêtés du 31 octobre 1898 et du 9 janvier 1899, le règlement sur la vente de lait. La loi du 26 décembre 1906 proclame la nullité de toute clause d'assurance ayant pour objet le paiement d'une certaine somme d'argent en cas de décès d'enfants de moins de 5 ans ou en cas de naissance d'enfants mort-nés. La loi du 13 décembre 1889 défend le travail des femmes, même majeures, pendant les quatre semaines qui suivent leur accouchement.

L'avenir verra surgir d'autres réformes : dès à présent, l'Etat a résolu de faciliter l'institution de services communaux d'inspection de denrées alimentaires, en prenant à sa charge les frais d'analyse des échantillons prélevés. L'avant-projet de loi sanitaire préconise, à l'intention des maternités, garderies d'enfants, crèches, pouponnières, des mesures qui mettront fin à de mortels abus.

Pour combattre la formidable hécatombe d'existences par laquelle nous nous signalons actuellement à l'attention du monde des hygiénistes, la Ville d'Ostende n'a jamais ménagé son concours à toutes les œuvres s'occupant de puériculture, mais elle n'a pas plus que l'autorité provinciale ou gouvernementale, travaillé avec une clairvoyance et une opiniâtreté suffisantes dans le but de frapper avec les moyens dont elle dispose, les causes accessibles de l'effrayante mortalité qui décime le premier âge.

S'il est vrai, par exemple, de dire qu'elle a encouragé, de tout son pouvoir, le développement de la Crèche Louise-Marie, qu'elle a facilité l'installation d'une consultation de nourrissons, qu'elle a poussé à la diffusion des « Instruc-

tions aux Mères », éditées par la Ligue Nationale belge pour la protection de l'enfance, avouons cependant qu'elle ne montre aucune énergie dans l'application du règlement sur les bâtisses, dont certaines stipulations prévoient le surpeuplement et l'insalubrité des habitations, qu'elle n'accorde pas, dans ses magnifiques établissements d'instruction, une place assez large à l'enseignement de l'hygiène, qu'elle n'exerce aucune poursuite contre le colportage et le débit clandestin de préparations soporifiques ou stupéfiantes, d'un emploi général dans la classe pauvre, et qu'elle continue à fermer déplorablement les yeux malgré l'existence du rouage de contrôle : le laboratoire communal, sur la valeur des denrées alimentaires, et notamment du lait.

Nous n'allons pas rappeler ici nos instances répétées en faveur de la création d'un service d'inspection et d'expertise de comestibles, conformément à la loi du 16/24 août 1790, à la loi du 4 août 1890 et de la circulaire ministérielle du 24 février 1893 ; il y a là un devoir-social à remplir, auquel l'Administration communale de la Ville d'Ostende ne voudra pas faillir plus longtemps, comme elle ne voudra plus échapper à l'obligation impérative de prendre en matière de réglementation sanitaire, toutes les dispositions que sa compétence l'autorise à édicter contre le fléau de la mortalité infantile.

Les affections des voies respiratoires ont, en 1910, entraîné 149 décès (226 en 1909 ; 191 en 1908 ; 192 en 1907 ; 193 en 1906) ; vient ensuite le groupe des affections du système nerveux avec 98 décès (130 en 1909, 129 en 1908, 132 en 1907) ; puis le groupe des affections cardiaques avec 81 décès (79 en 1909, 63 en 1908, 73 en 1907) ; la tuberculose pulmonaire avec 49 décès (33 en 1909, 30 en 1908, 27 en 1907) ; les néphrites et le mal de Bright avec 26 décès, (37 en 1909, 27 en 1908, 28 en 1907) ; la tuberculose méningée avec 2 décès, et les autres localisations tuberculeuses avec 12 décès.

Les maladies infectieuses ont fait, en 1910, 42 victimes,

(45 en 1909, 38 en 1908, 22 en 1907) ; dans ce chiffre, la fièvre typhoïde intervient 14 fois (*Voir tableau Ca*), (5 fois en 1909) ; la rougole 21 fois (13 fois en 1909) ; la scarlatine 1 fois (7 fois en 1909) ; la diphtérie 2 fois (5 fois en 1909). (*Voir tableau C*).

La répartition sur tout le territoire de la mortalité par rougeole, scarlatine et fièvre typhoïde se trouve indiquée dans les annexes du rapport.

L'évolution générale des deux premières affections n'a rien offert de particulier. Remarquons, toutefois, à leur propos, comme il siérait de le remarquer pour toutes les maladies infectieuses, qu'il est regrettable que la Ville n'ait pas songé, jusqu'ici, à établir les voies et moyens qui lui permettraient d'intervenir d'autorité auprès de la direction des écoles libres, pour fermer et désinfecter ces établissements en cas d'épidémie. De telles dispositions auraient la plus haute portée prophylactique.

La fièvre typhoïde a fait deux timides tentatives de développement en foyer : la 1<sup>re</sup>, le 6 octobre, rue des Batetiers ; la 2<sup>e</sup>, le 13 octobre, rue des Rentiers, 26. Là, deux personnes seulement furent atteintes, tandis qu'ici la maladie frappa successivement neuf personnes, obligea le Bureau d'Hygiène à proposer au Collège Echevinal la fermeture de la maison contaminée. L'arrêté d'interdiction immédiate fut pris le 16 novembre 1910. (3<sup>e</sup> Bur. Rép. A, N° 3908) ; d'importants travaux d'assainissement furent imposés au propriétaire et exécutés par lui. L'isolement des malades ayant été assuré en temps opportun par leur transfert à l'hôpital, le geste dévastateur resta forcément à l'état d'ébauche.

Le tableau comparatif qui suit donne des renseignements intéressants sur la mortalité et la natalité de quelques quartiers de la Ville pour 1910.

QUARTIERS	Population	Décès	Mortalité ‰	Naissances	Natalité ‰	Rapport Nombre	
						E A	décès enf. décès adultes
Phare	3433	65	18.9	126	36.7	38	27=1.4
Hazegras	2050	28	13.6	58	28.2	13	15=0.86
Château bleu	5425	125	23.1	196	36.1	90	35=2.5
Pêcheurs	7567	170	22.4	330	43.6	111	59=1.8
Hôpital	6853	99	14.4	205	29.9	40	59=0.67
Meiboom	950	18	18.9	34	35.7	11	7=1.5
Ostende-Extens.	2297	36	15.6	66	28.7	21	15=1.4
Centre	9951	167	17.7	281	28.2	71	96=0.73
Léopold	3290	54	16.4	55	10.6	10	44=0.22

Il montre, en outre, si on l'oppose aux chiffres de 1909, que, sur neuf quartiers en présence, seuls le Château bleu, Ostende-Extension et le Centre ont gagné un nombre important d'habitants : le 1<sup>er</sup> 2216, le 2<sup>e</sup> 1316, le 3<sup>e</sup> 785. Le quartier Léopold et le Meiboom n'inscrivent que des augmentations insignifiantes, respectivement 62 et 16 ; les autres sections se sont toutes plus ou moins dépeuplées : le quartier des Pêcheurs a perdu 680 unités, le quartier de l'Hôpital 131, le Hazegras 61 et le Phare 34.

Le développement d'Ostende, ainsi que l'indiquent les fortes ruées des masses populaires, s'effectue irrésistiblement vers l'Ouest.

Les affections cancéreuses et autres tumeurs malignes ont provoqué 34 décès, contre 30, 17, 21 et 24 en 1909, 1908, 1907 et 1906. Leur extension est délibérément progressive.

L'année 1910 a enregistré 325 mariages (331 en 1909, 342 en 1908, 329 en 1907, 311 en 1906). En voici la répartition mensuelle : janvier 21, février 26, mars 19, avril 32, mai 25, juin 22, juillet 20, août 20, septembre 23, octobre 60, novembre 35, décembre 22.

Deux épousées avaient moins de 18 ans ; l'âge de deux autres dépassait la soixantaine.

#### VIII. — Service de la morgue communale.

La morgue a recueilli 21 cadavres.

Rappelons, une nouvelle fois, que cet établissement devrait être doté d'un règlement d'ordre intérieur, ce qui mettrait fin à de nombreux abus.

#### IX. — Service des eaux artésiennes.

Le Laboratoire communal a fait une analyse partielle des eaux artésiennes, dans le but d'établir l'existence d'un élément qui avait échappé aux recherches de MM. Gautier et Moureu. Il lui a été extrêmement aisé de constater la présence constante d'hydrogène sulfuré. Les expériences se sont poursuivies pendant une année entière au moyen d'un jeu de bandelettes imprégnées, le jour, d'acétate de plomb, la nuit, de nitrate d'argent ammoniacal.

Des analyses quantitatives, effectuées mensuellement, ont permis de fixer à 3.257 la richesse par litre en hydrogène sulfuré.

Ces constatations ont leur valeur au point de vue des indications thérapeutiques des eaux d'Ostende : c'est ce que M. le Dr Félix, le vulgarisateur de nos richesses hydro-minérales, semble avoir complètement perdu de vue, dans les publications qu'il vient de faire dans les journaux politiques : tous nos regrets.

Outre le service d'embouteillage et de vente des eaux artésiennes qu'il assurait depuis 1909, le Bureau d'hygiène a accepté le 1 février 1910, de gérer le Trinkhall du Parc Léopold placé sous la haute direction de la Commission médicale locale.

Par arrêté en date du 27 janvier 1910, le Collège échevinal a préposé M. Asseloos, commis de Bureau d'hygiène, au débit des eaux artésiennes.

Les recettes du Trinkhall se sont élevées à la somme de 2696,40 frs contre 1028,40 frs en 1909. Elles représentent

24914 tickets (9314 en 1909), 13 abonnements à 10 frs (1 en 1909) et 25 abonnements à 3 frs (29 en 1909) (Voir annexe 7).

Au 31 décembre, le nombre de bouteilles vendues atteignait le chiffre de 677 unités, soit 641 bouteilles entières et 36 demi-bouteilles, ayant rapporté globalement 297,68 frs.

Ces multiples données sont détaillées à l'annexe 8.

Le développement incontestable de la vente prouve que nos eaux artésiennes jouissent de quelque crédit auprès d'une clientèle d'importance malheureusement très restreinte. Pour leur donner la vogue nécessaire, il reste d'énormes efforts à réaliser. Le Bureau d'hygiène a lancé, pendant l'exercice écoulé, plus de trois mille cartes d'abonnement gratuit. De multiples pancartes ont été déposées à plusieurs reprises, dans les pharmacies et dans la plupart des hôtels et des maisons de pension de la Ville. La Commission médicale locale a organisé des conférences vulgarisatrices; elle a reçu, en outre, notamment au mois de juillet, une délégation de l'Association internationale d'enseignement médical complémentaire.

Toutes ces belles semences d'énergie n'ont produit qu'un bien faible récolte: réponse éloquente des faits aux errements traditionnels du passé. Une réputation de station thermale ne se crée plus à coups de réclame audacieusement étalées dans les journaux politiques.

C'est se leurrer de chimères qu'à espérer aboutir, auprès de praticiens avides de précision scientifique, par la voie de publications, où trop de confusion se mêle à un excès d'obscurité, et qui, de vagues analogies de composition, déduisent, avec une doctorale suffisance, d'inacceptables similitudes dans les applications cliniques. L'esprit moderne écarte, surtout dans le domaine médical, la présomption compromettante et l'hypothèse fallacieuse, au bénéfice justifié des seules acquisitions qui sanctionnent l'expérience, parce que, seules, ces acquisitions sont irréfutablement empreintes de vérité.

D'innombrables lacunes, nées de l'insuffisance de nos méthodes d'investigation, sautent aux yeux de celui qui mesure l'étendue de nos connaissances en matière de crénothérapie locale. Au milieu des problèmes que soulève l'étude des eaux artésiennes d'Ostende, l'analyse chimique de MM. Moureu & Gautier, complétée par les déterminations ultérieures du Bureau d'Hygiène, apparaît seule comme une question longuement murie et définitivement tranchée. Au delà, l'observateur ne trouve plus que des approximations sans consistance aucune, ou bien le néant, révélateur d'une inexcusable ignorance. Toutes les affirmations ayant trait à la clinique hydrologique sont autant d'allégations neigeuses, fondant au souffle tiède de la critique la plus inoffensive. Le bilan de notre initiation s'arrête là. Les ténèbres enveloppent tout le domaine de la thérapeutique générale et spéciale (effets physiologiques des eaux, doses, modes d'administration, etc...), nous dérobent la notion de précieux secrets géologiques, couvrant de leur lourds manteaux d'importants détails physico-chimiques, comme la détermination des constantes, (cryoscopie, pression osmotique, conductibilité électrique), et nous cachent l'angoissant mystère au sein duquel évoluent la flore et la faune microscopiques de nos eaux, ainsi que les forces inconnues qui tissent, incessantes, la gangue gélatineuse qui charge les griffons.

Que l'intelligence humaine les trouve, ces ténèbres de la splendeur rayonnante de ses feux.

Abandonnée à son évolution normale, une réputation de station thermale ne s'établit, d'ordinaire, qu'à la longue, par la recommandation reconnaissante des premiers curistes guéris. La diffusion est lente et progressive. Mais on peut la hâter, considérablement, la brusquer même, en provoquant l'éclosion systématique de travaux documentés, ayant pour objet l'étude approfondie des eaux artésiennes et celle de leurs applications. Pour réussir, il faut émouvoir, remuer le corps médical, le convaincre, par des exemples péremptoires, tangibles et démonstratifs, des ressources

inappréciables qu'offre l'outil à sa compétence éclairée, dissiper, par une argumentation positive, les brumes d'ignorance où se complaisent et se fortifient le doute et l'indécision, et pousser ainsi l'entraînement général jusqu'à une irrésistible persuasion. Voilà l'œuvre d'utilité immédiate à laquelle la Ville d'Ostende doit se consacrer sans retard.

L'entreprise est vaste, mais de réalisation facile. Elle ne comporte, en vérité, que l'organisation nécessaire d'un concours, qu'il conviendrait de doter de primes importantes et qui, dans ses divers détails, devrait être ordonné par un jury formé des personnalités les plus marquantes de nos quatre universités.

Cet âpre labeur s'impose. L'effort tentera, d'ailleurs, la curiosité inquiète des spécialistes et l'âme passionnément persévérante du chercheur.

L'inertie une fois vaincue, l'aide spontanée de la presse professionnelle assurerait aisément, à l'œuvre des autorités académiques, la publicité nécessaire à l'organisation de la victoire.

L'appât du succès, la fascination des distinctions honorifiques aiguillonneraient, dans bien des milieux, la concurrence et l'émulation.

La monographie, résolutive et vulgarisatrice, envahira, dès lors, la littérature médicale, apportant au modeste édifice de notre réputation thermale, la pierre indispensable à son développement et à sa consolidation définitive.

Peut être la crénothérapie ostendaise pourrait-elle, un jour, grâce à sa valeur intrinsèque et à l'importance des recherches qui ont servi à la bien définir, grâce encore à la compétence des investigateurs, grâce enfin au prestige souverain des arbitres, acquérir quelque place avantageuse au soleil de l'hydrologie mondiale. (Cf; Crénothérapie, climatothérapie, thalassothérapie par Landouzy, Gautier, etc., 1910, p. 28 et 29. Bibliothèque de thérapeutique de Gilbert et Carnot).

10° — Service de recettes du Bureau d'Hygiène.

Les recettes se sont élevées à la somme de fr. 2004,27, contre fr. 699,55 en 1909.

Annexe 1.

Mortalité infantile comparée à la mortalité générale.  
Années 1907, 1908, 1909, 1910. — (De 0 à 16 ans inclus).

Année	SEXE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
1907	Masculin	20	21	19	17	21	20	21	25	27	25	25	19		
	Mort-nés	9	5	5	6	4	3	3	5	2	5	3	4		
	Féminin	18	20	29	18	20	22	27	27	21	29	25	26		
	Mortalité infantile	47	46	53	31	45	45	51	57	55	57	53	49	524	62.08 %
» générale	62	73	63	52	61	57	57	82	86	110	79	65	852		
1908	Masculin	15	15	18	26	45	38	27	23	16	29	16	17		
	Mort-nés	2	4	5	4	7	6	5	3	3	4	1	5		
	Féminin	15	8	20	19	32	22	19	32	18	30	14	15		
	Mortalité infantile	32	27	43	49	84	46	51	62	37	63	31	37	562	61.80 %
» générale	79	59	73	88	99	57	81	89	65	91	61	66	908		
1909	Masculin	24	31	26	20	15	14	17	36	36	27	25	25		
	Mort-nés	5	4	4	5	3	3	6	3	7	3	2	4		
	Féminin	17	20	12	10	18	14	18	28	25	21	32	33		
	Mortalité infantile	46	55	42	35	36	31	41	67	68	51	59	62	592	61.70 %
» générale	85	86	78	61	63	59	75	104	89	76	95	89	960		
1910	Masculin	14	15	20	17	18	16	15	31	28	17	15	22		
	Mort-nés	5	4	5	5	5	0	6	6	4	2	4	2		
	Féminin	25	24	16	16	17	11	9	24	19	12	11	12		
	Mortalité infantile	44	48	41	38	40	27	30	61	51	31	30	36	472	57.30 %
» générale	73	74	75	64	69	52	60	79	67	68	68	76	825		

Annexe 2.

Natalité, mortalité générale et spéciale par quartiers.

Quartier du Phare.

RUES	DÉCÈS				Population	Maisons	Naissances	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL				Rougeole	Scarlatine	Typhoïde
Rue de l'Aviso . . . . .			5	5	307	41	12			1
» de Blankenberghe . . . . .	2	1	6	9	508	79	13			
Route de Breedene . . . . .		2	1	3	268	46	11			
Rue des Chauffeurs . . . . .	1		5	6	358	54	7			
Boulevard du Congo . . . . .					4	1	1			
Rue du Fort . . . . .			1	1	106	20	3			
Boulevard Groenendyck . . . . .					38	6	1			
Rue Edouard Hamman . . . . .	3		3	6	145	19	11			
» Jacobsen . . . . .	1			1	149	12	3			
» Liefkemores . . . . .			1	1	193	25	3			
» de la Marine . . . . .	1	1	6	8	304	41	14			
» des Mécaniciens . . . . .	1		1	1	110	12	5			
» Ant Mouqué . . . . .		3	1	4	57	7	4			
Avenue Napoléon . . . . .	1	1	1	3	36	7				
Chaussée du Phare . . . . .		2	1	3	377	51	8			
Rue des Pilotes . . . . .	1	1	1	3	46	5	2			
Avenue Victoria . . . . .	1		1	2	131	23	4			
Rue aux Fleurs . . . . .			1	1	46	8	4			
Rue du Nord . . . . .	2	2	4	8	350	43	20			
<b>Totaux.</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>3433</b>		<b>126</b>			<b>1</b>

Quartier de l'Hazegras.

Rue de la Corderie . . . . .	1	1	3	5	357	26	12	1		
» des Brigantins . . . . .			1	1	127	10	6			
» de la Fortune . . . . .	1	2	3	6	365	30	20			
Avenue de Smet de Naeyer . . . . .	1	1		2	195	28	6			
Rue de la Frégate . . . . .	1		1	1	114	15	3			
» du Port franc . . . . .	1	3	4	8	467	363	92			1
» du Progrès . . . . .					69	7	2			
» de la Gare . . . . .					50	7				
» Banc aux Huitres . . . . .		3	2	5	209	31	8			
Place Vandersweep . . . . .					97	13				
<b>Totaux</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>2050</b>		<b>58</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

Quartier du Centre.

RUES	DÉCÈS				Population	Maisons	Naissances	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants	Total				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue Archiduchesse . . . . .	3	4	6	13	592	54	28			
Place d'Armes . . . . .					6	17	2			
Rue de Babytone . . . . .	1	1	4	6	196	17	4			
Rue Euphrasine Beernaert . . . . .	4	4	3	11	594	103	19			
» de Brabant . . . . .		1	1	2	89	12	4			
» de la Bride . . . . .		1		1	46	11				
Parvis SS. Pierre et Paul . . . . .	2	1	3	6	139	21	7			
Rue des Capucins . . . . .					229	34	5			
» du Cerf . . . . .					117	20	3			
» du Cercle . . . . .		4	8	12	649	31	29			
» de la Chapelle . . . . .	3	3	1	7	471	95	4			
» Christine . . . . .	11	14	3	28	987	119	17			
» des Cordiers . . . . .		3	5	8	438	38	14			
» Courte . . . . .	1	1		2	139	21	4			
» de l'Eglise . . . . .			2	2	257	40				
Quai de l'Empereur . . . . .	2		3	5	408	37	8			
Rue d'Espagne . . . . .					57	9	2			
» d'Est . . . . .	2	3	9	14	782	66	38			2
» de Flandre . . . . .	1	1	2	4	81	23	3			
Marché aux Herbes . . . . .	1	3	1	5	122	21	3			
Rue du Jardin . . . . .	1		2	3	150	22	6			
» Joseph II . . . . .		1	5	6	316	51	8			
» du Laboratoire . . . . .					13	8	1			
» de Londres . . . . .			2	2	75	9	2			
» Longue . . . . .	1	3	6	10	827	102	25			
» Louise . . . . .					108	20	3			
» de Madrid . . . . .					95	13	4			
» Cour-Marie . . . . .					15	1	1			
Place Marie-José . . . . .					27	5				
Rue du Midi . . . . .		1	1	2	124	11	7			
» d'Ouest . . . . .		1		1	271	56	4			
» Plate-forme . . . . .		3		3	98	6				
» St Georges . . . . .	1		2	3	179	21	2			
» St Nicolas . . . . .	1		1	2	124	13	6			
» St Pierre . . . . .					56	10	1			
» St Sébastien . . . . .	1	1	2	4	234	34	3			
» des Sœurs Blanches . . . . .	2	4	1	7	350	51	9			
<b>Totaux</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>71</b>	<b>167</b>	<b>9951</b>		<b>281</b>			<b>2</b>



Quartier de l'Hôpital.

RUES	DÉCÈS				Population	Maisons	Naissances	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants	Total				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue d'Anvers . . . . .				12	129	18	1			
» des Champs . . . . .	3	4	5	12	1082	101	29			
» du Chemin de fer . . . . .	1	4	6	11	380	41	13			
» de Rome . . . . .	4	4	6	14	614	80	15			
» de Stockholm . . . . .			1	1	240	21	3			
» de Constantinople . . . . .	1	1	1	3	539	62	18			
» d'Amsterdam . . . . .		4	3	7	797	77	25			
» du Caire . . . . .	2	3	5	10	705	82	15	1		
» de l'Hôpital . . . . .	1	1	4	6	338	36	9			
Boulevard du Midi . . . . .	10	5	7	22	1025	117	25	1		2
Rue Peter Renoit . . . . .	4	1		5	399	64	6			
» des Hospices . . . . .	3	2	6	11	468	54	46			1
Pl. Philippe Van Maestricht		1	1	2	54	7				
Rue de Gand . . . . .				2	83	13		1		
	29	30	40	99	6853		205	3		3

Quartier du Melboom.

Rue des Moissons . . . . .	2	1	8	11	248	47	16	1		
» des Moutons . . . . .			1	1	52	9	3			
» aux Blés . . . . .	1		1	1	41	6	1			
» des Meuniers . . . . .										
Chaussée de Ghistelles . . . . .		1	1	2	252	40	11			
Rue de l' Arsenal . . . . .					81	16	3			
» du Gouweloos . . . . .		1		1	121	21	3			
» du Remblai . . . . .										
» du Ruisseau . . . . .	1			1	121	25	6			
» de la Wateringue . . . . .			1	1	34	7	1			
	4	3	11	18	950	151	34	1		

Quartier Léopold.

RUES	DÉCÈS				Population	Maisons	Naissances	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Boulevard Van Iseghem . . . . .	2			2	332	82	3			
Rue de Berlin . . . . .					86	19	3			
» de Bruxelles . . . . .	1			1	57	13	1			
» du Châlet . . . . .		1	2	3	56	7	2			
Square Clémentine . . . . .					44	6	1			
Avenue Charles Janssens . . . . .	1	2		3	155	33	1			
» Léopold . . . . .					101	22				
Place Léopold I . . . . .	3			3	33	8	1			
Rue Muscar . . . . .	1	2	1	4	160	33	5			
» François Musin . . . . .	1	1	2	4	233	41	5			
Avenue de la Reine . . . . .	1	1		2	146	38				
Rue des Rentiers . . . . .	3			3	217	34	3			
Boulevard Rogier . . . . .	1	4	1	6	259	63	3			1
Rue St Petersbourg . . . . .	1	2	1	4	325	52	9			
» du Sport . . . . .	2			2	70	19	2			
Square Stéphanie . . . . .	1			1	44	8				
Rue de Varsovie . . . . .	1	2	1	4	158	29	2			
» du Vélodrome . . . . .	1		1	2	129	31	2			
» de Vienne . . . . .					54	14				
» Wellington . . . . .	2	1		3	289	49	6			
Impasse Wellington . . . . .										
Avenue Henri Serruys . . . . .	3	2	1	6	200	40	5			
Rue Marie-Thérèse . . . . .	1			1	142	24	1			1
	26	18	10	54	3290	665	55			2

Quartier Ostende-Extension.

Rue de l'Angleterre . . . . .					13	3				
» de l'Archiduc . . . . .		1	1	2	101	25				
» de Danemark . . . . .			1	1	61	9	3			
Avenue de Steurs . . . . .					23	7	1			
Rue Léopold II . . . . .					1862	264	53	4		1
Chaussée de Nieupoort . . . . .	4	5	17	26	86	21	2			
Rue Passchyn . . . . .	2	1	1	4	78	14	4			
» de Raversyde . . . . .		1		1	74	15	3			
» du Village . . . . .	1		1	2						
	7	8	21	36	2297	358	66	4		1

**Quartier des Pêcheurs.**

RUES	DÉCÈS				Population	Maisons	Naissances	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue de l'Est	2	3	9	14	782	66	38			
» des Bateliers	2	5	19	26	851	49	45	1		
» St François	6	8	14	28	975	62	33			
» des Fèves			4	4	215	14	14	2		
» Cadsand	1	2	5	8	201	15	14	1		
» du Quai (petite)	2	1	3	6	207	13	3			
» du Quai	1	6	5	12	465	52	12			
Place des Pêcheurs			1	1	152	7	5			
» de la Minque			1	1	74	13				
Quai des Pêcheurs	2	1	12	15	1142	46	54			
Rue Longue	1	3	6	10	827	102	25			
» du Cercle		4	8	12	649	31	29			
» Neuve	1	4	16	21	534	29	34			
» St Paul	3	1	8	12	493	76	24			
	21	38	111	170	7567	575	530	6		

**Quartier du Château Bleu.**

Rue des Briquetiers	6	1	13	20	708	78	29	1		
» des Maçons			6	6	271	39	11			
» des Plafonneurs	1		4	5	88	12	4	1		
» du Colombier		1	6	7	170	26	8			
» des Charpentiers	1		6	7	386	46	13		1	
» de la Limite					51	10				
» du Moulin					117	14	5			
» Frère-Orban	1	1	2	4	126	19	5			
Chaussée de Thourout	8	7	23	38	2133	261	55	3		1
Impasse des Journaliers			3	3	104	17	5	3		
» du Coq	1		2	3	112	16	5			
Rue des Deniers		1	12	13	588	89	30			
» des Chariots	1	2	1	4	126	16	5			1
» de l'Orphelinat	1		1	2	120	20	8			
» de l'Economie		1	5	6	88	13	6	1		1
» de la Justice			1	2	28	6		1		
» du Rahot			3	3	106	18	6	2		
» des Laboureurs			3	3	104	21	6			1
	20	15	90	125	5416	730	196	12	1	4

*Annexe 3.*

Répartition ‰ et par rue du chiffre des naissances, des décès avec spécification de la mortalité épidémique.

RUES	DÉCÈS pour ‰			TOTAL ‰	Naissances	Mort-nés	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue de l'Abattoir	—	—	111.9	111.9	—	—			
» de l'Abondance	—	—	—	—	—	—			
» de l'Activité	—	—	—	—	—	—			
» de l'Afrique	—	—	—	—	—	—			
» de l'Agriculture	—	—	—	—	—	—			
Avenue Albert	—	—	—	—	—	—			
Rue d'Albertus	—	—	—	—	—	—			
» de l'Allemagne	—	—	—	—	—	—			
» de l'Amérique	—	—	—	—	—	—			
» d'Amsterdam	—	5.01	3.74	8.75	31.37	1.26			
» d'Angleterre	—	—	—	—	—	—			
» de l'Annexion	—	—	—	—	—	—			
» d'Anvers	—	—	—	—	7.75	7.75			
» de l'Aqueduc	—	—	—	—	—	—			
» de l'Arbre	—	—	—	—	—	—			
» Archiduchesse	5.23	6.75	10.13	21.96	47.29	1.68			
» de l'Archiduc	—	10	10	20	—	—			
» de l'Argile	—	—	—	—	—	—			
» d'Arlon	—	—	—	—	—	—			
Place d'Armes	—	—	—	—	20.83	—			
Rue de l'Association	—	—	—	—	—	—			
» de l'Avenir	—	—	5.37	5.37	32.25	—			
» de l'Aviso	—	—	19.21	19.21	39.08	—			3.84
» de l'Avoine	—	—	—	—	—	—			
» de l'Arsenal	—	—	—	—	37.11	—			
» Babyloane	5.10	5.10	20.40	30.60	25.40	—			
» Banc aux Huitres	—	14.35	9.56	23.92	38.27	4.78			
» des Bateliers	2.35	5.87	22.32	30.54	52.87	—			1.17
» Euph. Beernaert	6.73	6.73	5.05	18.51	31.98	—			
» Peter Benoit	10.00	2.50	—	12.50	15.00	—			
» de Berlin	—	—	—	—	—	—			
» Bestenbustel	—	—	—	—	—	—			
» des Blanchisseurs	—	7.40	14.80	22.20	22.20	—			
» de Blankenberghe	3.92	1.96	11.76	17.64	25.48	—			
» aux Blés	—	—	—	—	—	—			
» des Bleuets	—	—	—	—	—	—			
» de la Bonté	—	—	—	—	—	—			
» de la Borne	—	—	—	—	—	—			
» de Brabant	—	11.23	11.23	22.46	44.92	—			
» de Breedene	—	7.44	3.72	11.16	40.92	—			
» de la Bride	—	21.75	—	21.75	—	—			

RUES	DÉCÈS pour ‰			TOTALS ‰	Naissances	Mort-nés	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue des Brigantins . . .	—	—	7.87	7.87	47.22	—			
» des Briquetiers . . .	8.46	1.41	18.33	28.20	40.89	2.32	1.41		
» de Bruxelles . . .	17.54	—	—	17.54	17.54	—			
» de Bucharest . . .	—	—	—	—	—	—			
» Cadsand . . .	4.97	9.94	24.85	39.76	69.58	4.97	4.97		
» du Caire . . .	2.83	4.25	7.09	14.18	21.27	—	1.41		
» du Canal (rive droite)	—	—	—	—	90.90	—			
» des Capucins . . .	—	—	—	—	21.80	4.36			
» du Cerf . . .	—	—	—	—	25.62	—			
» du Cercle . . .	—	6.16	12.32	18.48	44.66	1.54	1.54		
» du Chalet . . .	—	17.85	35.70	53.55	35.70	—			
» des Champs . . .	2.77	3.60	4.50	10.80	26.10	0.90			
Quai du Chantier . . .	—	—	—	—	—	—			
Rue du Chanvre . . .	—	—	—	—	142.85	—			
» de la Chapelle . . .	6.36	6.36	2.12	14.84	8.48	—			
» des Chariots . . .	7.93	15.86	7.93	31.72	39.65	7.93		7.93	
» des Charpentiers . . .	2.59	—	15.54	18.13	33.67	2.59	2.59		
» du Château bleu . . .	—	—	—	—	76.92	—			
» des Chauffeurs . . .	2.79	—	13.95	16.74	19.53	—			
» du Chemin de fer . . .	2.63	10.52	2.63	15.78	34.19	—			
» Christine . . .	11.11	14.14	3.03	28.28	17.17	1.01			
Square Clémentine . . .	—	—	—	—	22.72	—			
Rue du Colombier . . .	—	5.88	35.28	41.16	47.04	5.88			
Boulevard du Congo . . .	—	—	—	—	250.00	—			
Rue de Constantinople . . .	1.85	1.85	1.85	5.55	33.30	1.85			
» des Cordiers . . .	3.89	3.89	11.67	19.45	46.68	—			
» de la Corderie . . .	—	7.17	11.95	19.12	33.46	—	2.39		
» Courte . . .	7.19	7.19	—	14.38	28.76	7.19			
» du Danemark . . .	—	—	16.39	16.39	49.17	—			
Avenue de Smet de Naeyer	5.18	5.18	—	10.36	31.08	—			
Rue de l'Economie . . .	—	11.36	53.80	68.16	68.16	—	11.36		11.36
» de l'Eglise . . .	—	—	7.78	7.78	11.67	—			
Square Elisabeth . . .	—	—	—	—	26.31	—			
Quai de l'Empereur . . .	4.90	—	7.35	12.25	19.60	—			
Rue d'Espagne . . .	—	—	—	—	35.08	—			
» de l'Esplanade . . .	—	—	—	—	—	—			
» d'Est . . .	2.52	3.81	11.43	17.78	48.26	—			2.52
» de l'Étoile . . .	—	—	—	—	28.57	—			
» des Fèves . . .	—	—	18.60	18.60	65.10	4.65	9.30		
» de Flandre . . .	12.34	12.34	—	24.68	37.02	—			
» aux Fleurs . . .	—	—	21.73	21.73	65.19	—			
» des Forgerons . . .	—	76.92	76.92	153.84	76.92	—			
» du Fort . . .	—	—	9.43	9.43	28.29	—			
» de la Fortune . . .	2.73	5.46	—	16.38	27.39	—			
» de la Frégate . . .	8.77	—	—	8.77	26.31	—			

RUES	DÉCÈS pour ‰			TOTALS ‰	Naissances	Mort-nés	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue Frère Orban . . .	7.93	7.93	15.86	31.72	39.65	—			
» de Gand . . .	—	12.04	12.04	24.08	—	—	12.04		
» de la Gare . . .	—	—	—	—	—	—			
Chaussée de Ghistelles . . .	—	4.00	4.00	8.00	44.00	4.00			
Rue Gouweloos . . .	—	8.26	—	8.26	24.78	—			
Boulev. du Groenendyk . . .	—	—	—	—	26.31	—			
Rue du Hainaut . . .	—	—	—	—	333.33	—			
» Edouard Hamman . . .	20.67	—	20.67	41.34	75.79	—			
Marché aux Herbes . . .	8.19	24.57	8.19	40.95	24.57	8.19			
Rue de l'Hippodrome . . .	8.52	2.84	5.68	19.88	25.56	8.52			
» des Hirondelles . . .	—	—	125.00	125.00	125.00	—			
» de l'Hôpital . . .	2.95	2.95	11.80	17.70	26.55	2.95	2.95		
» des Hospices . . .	4.26	6.93	13.86	25.41	106.26	—			1.42
» de l'Hôtel . . .	—	—	—	—	—	—			
» Hydraulique . . .	—	—	50.00	50.00	50.00	—			
» Jacobsen . . .	20.40	—	—	20.40	61.20	—			
Avenue Charles Janssens . . .	6.45	12.90	—	19.35	6.45	—			
Rue du Jardin . . .	6.66	—	13.32	19.98	39.98	—			
» Joseph II . . .	—	3.16	15.80	18.96	25.28	—			
Place de la Justice . . .	—	35.71	35.71	71.42	—	—	35.71		
Rue de Laboratoire . . .	—	—	—	—	76.92	—			
» des Laboureurs . . .	—	—	28.83	28.83	57.66	—			
» de Leffinghe . . .	12.72	6.36	19.08	38.16	31.84	6.36			9.64
Avenue Léopold . . .	—	—	—	—	—	—			
Place Léopold I . . .	90.90	—	—	90.90	30.30	—			
Rue Léopold II . . .	—	—	—	—	43.47	—			
» Liefkemores . . .	—	—	5.18	5.18	15.54	—			
» de la Limite . . .	—	—	—	—	42.70	—			
» de Londres . . .	—	—	26.66	26.66	26.66	—			
» Longue . . .	1.20	3.60	7.20	12.00	30.00	—			
» Louise . . .	—	—	—	—	27.78	—			
» des Maçons . . .	—	—	22.14	22.14	40.59	3.69			
» de Madrid . . .	—	—	—	—	42.08	—			
Boulev. de Mariakerke . . .	—	—	—	—	52.63	—			
» Cour-Marie . . .	—	—	—	—	66.66	—			
» de la Marine . . .	3.25	3.25	19.50	26.00	45.50	—			
» Marie-Thérèse . . .	7.04	—	—	7.04	7.04	—			
» des Mécaniciens . . .	9.09	—	—	9.09	45.45	—			
Digue de Mer . . .	35.70	—	—	35.70	14.28	—			
Rue des Meuniers . . .	24.39	—	—	24.39	24.39	—			
Boulevard du Midi . . .	9.70	4.85	6.79	21.34	24.25	1.94			
Rue du Midi . . .	—	8.06	8.06	16.12	56.42	—			
Place des Minque . . .	—	—	13.51	13.51	—	—			
Rue des Moissons . . .	8.06	4.03	32.24	44.33	64.48	—	4.03		
» du Moulin . . .	—	—	—	—	—	—			

RUES	DÉCÈS pour ‰			TOTALS ‰	Naissances	Mort-nés	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue Mouqué (Antoine) . . .	—	96.72	32.24	128.96	128.96	32.24	—	—	—
» des Moutons . . .	—	—	19.23	19.23	57.75	—	—	—	—
» Muscar . . .	6.25	6.25	12.50	25.00	31.25	6.25	—	—	—
» Napoléon . . .	27.77	27.77	27.77	83.31	—	—	—	—	—
» Neuve . . .	1.87	7.48	29.92	30.27	63.58	1.87	—	—	—
Chaussée de Nieuport . . .	2.12	2.65	9.01	13.78	23.09	2.65	2.12	—	0.53
Rue du Nord . . .	5.70	5.70	11.40	22.80	59.85	—	—	—	—
» de l'Orphelinat . . .	8.33	—	58.82	58.82	58.82	—	—	—	—
Route d'Oudenbourg . . .	—	6.84	20.52	27.36	66.64	—	—	—	—
Rue de l'Ouest . . .	—	3.69	—	3.69	14.76	—	—	—	—
» Passchyn . . .	23.24	11.62	11.62	46.48	23.24	—	—	—	—
Place des Pêcheurs . . .	—	—	6.57	6.57	36.57	—	—	—	—
Quai des Pêcheurs . . .	1.74	0.87	10.44	13.12	47.25	0.87	—	—	—
Rue Perdue . . .	—	—	20.40	20.40	40.80	—	—	—	—
Chaussée du Phare . . .	—	5.30	2.65	7.95	21.20	2.65	—	—	—
Rue des Pilotes . . .	21.73	21.73	21.73	65.09	42.46	—	—	—	—
» des Plafonneurs . . .	11.36	—	45.44	56.80	45.44	—	11.36	—	—
» Plate-forme . . .	—	30.60	—	30.60	—	—	—	—	—
» Port-franc . . .	2.14	6.42	8.56	17.62	25.68	—	—	—	2.14
» des Potiers . . .	26.31	—	78.93	105.24	26.31	—	—	—	—
» Prince Baudouin . . .	—	—	—	—	62.50	—	—	—	—
» du Progrès . . .	—	—	—	—	14.49	—	—	—	—
Petite rue du Quai . . .	9.66	4.83	14.49	28.91	14.49	4.83	4.83	—	—
Rue du Quai . . .	2.15	12.90	10.75	25.80	25.80	2.15	—	—	—
» du Rabot . . .	—	—	28.29	28.29	56.58	—	18.86	—	—
» de Raversyde . . .	—	12.82	—	12.82	51.28	—	—	—	—
Avenue de la Reine . . .	6.84	6.84	—	13.68	—	—	—	—	—
Rue des Rentiers . . .	13.80	—	—	13.80	13.80	—	—	—	—
Boulevard Rogier . . .	3.86	15.34	3.86	23.16	11.58	3.86	—	—	3.86
Rue de Rome . . .	6.48	6.48	7.72	22.68	24.30	—	—	—	—
» Royale . . .	—	10.36	—	10.36	5.18	—	—	—	—
» de la Ruche . . .	—	—	31.24	31.24	31.24	—	—	—	—
» du Ruisseau . . .	8.26	—	—	8.26	49.56	—	—	—	—
» St. François . . .	6.12	8.16	14.28	28.56	33.66	—	—	—	—
» St. Georges . . .	5.58	—	11.16	16.74	11.16	—	—	—	—
» St. Nicolas . . .	8.06	—	8.06	16.12	48.36	—	—	—	—
» St. Paul . . .	6.06	2.02	16.16	24.24	48.48	—	—	—	—
» St. Pétersbourg . . .	3.07	6.14	3.07	12.28	27.63	2.02	—	—	—
» St. Pierre . . .	—	—	—	—	17.85	—	—	—	—
» St. Sébastien . . .	4.27	4.27	8.54	17.08	12.81	—	—	—	—
Parvis S.S. Pierre & Paul . . .	14.38	7.19	21.57	43.14	50.33	—	—	—	—
» Sans-fin . . .	—	—	24.39	24.39	24.39	—	—	—	—
Avenue Henri Serruys . . .	15	10	5	30	25	—	—	—	—
Rue des Sœurs Blanches . . .	5.70	11.40	2.85	19.95	25.65	—	—	—	—

RUES	DÉCÈS pour ‰			TOTALS ‰	Naissances	Mort-nés	MALADIES ÉPIDÉMIQUES		
	Hommes	Femmes	Enfants				Rougeole	Scarlatine	Typhus
Rue du Sport . . .	28.56	—	—	28.56	28.56	—	—	—	—
Digue de Steene . . .	4.67	—	18.68	23.35	37.36	—	—	—	—
Square Stéphanie . . .	22.72	—	—	22.72	—	—	—	—	—
Rue de Stockholm . . .	—	—	4.16	4.16	12.48	—	—	—	—
» Terre-Neuve . . .	—	—	—	—	16.39	—	—	—	—
Chaussée de Thourout . . .	3.68	3.22	10.58	17.48	25.30	0.46	1.38	—	0.46
Rue des Travailleurs . . .	—	—	125.00	125.00	375.00	—	—	—	—
» Traversière . . .	—	—	—	—	25.00	—	—	—	—
Place Vandersweep . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Boulevard Van Iseghem . . .	6.02	—	—	6.02	9.03	—	—	—	—
» de la Vanne . . .	—	—	—	—	31.25	—	—	—	—
» de Varsovie . . .	6.32	12.64	6.32	25.28	12.64	—	—	—	—
» du Vélo-drome . . .	7.75	—	7.75	15.50	15.50	—	—	—	—
» du Verger . . .	—	—	20.40	20.40	102.00	—	—	—	—
Avenue Victoria . . .	7.63	—	7.63	15.26	30.52	—	—	—	—
Rue du Village . . .	13.51	—	13.51	27.02	40.53	—	—	—	—
» de la Wateringue . . .	—	—	29.41	29.41	29.41	—	—	—	—
» Wellington . . .	6.92	3.46	—	10.38	20.76	—	—	—	—
Impasse de l'Esprot . . .	—	—	—	—	97.60	—	—	—	—
» du Coq . . .	8.91	—	17.82	26.73	44.55	—	—	—	—
» des Journaliers . . .	—	—	28.83	28.83	—	9.61	28.83	—	—
» Viaduc . . .	—	—	6.51	6.51	39.06	—	—	—	—
» des Vierges . . .	—	8.40	8.40	16.80	33.60	—	—	—	—
Rue des Deniers . . .	—	1.70	20.40	22.10	51.00	—	—	—	—





DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	DÉNOMBREMENT 1910					TOTALX	DÉCÈS			TOTALX	Naissances	Mort-nés
	Maisons	Ménages	Hommes	Femmes	Enfants		Hommes	Femmes	Enfants			
Moulin	10	11	19	17	15	51						
Mouqué (Antoine)	9	13	19	17	21	57		3	1	4	4	1
Moutons	9	9	11	14	27	52			1	1	3	
Muscar	33	43	13	72	45	160	1	2	1	4	5	
Musin (François)	41	62	78	88	67	233	1	1	2	4	5	1
Namur												
Napoléon	7	9	10	10	16	36	1	1	1	3		
Neuve	29	118	153	161	220	534	1	4	16	21	34	1
Nieuport Est	264	401	537	589	736	1862	4	5	17	26	53	5
Nieuport Ouest												
Noordhede												
Nord	43	80	98	117	135	350	2	2	4	8	21	
North (Avenue)												
Orge	6	9	10	9	15	34			2	2	2	
Orme												
Orphelinat	20	26	40	41	39	126	1			1	8	
Oudenbourg	19	25	35	37	74	146		1	3	4	3	
Ouest	56	67	81	129	61	271		1		1	4	
Paix												
Paris												
Passchyn	21	22	26	26	34	86	2	1	1	4	2	
Pêcheurs (Place)	7	29	51	40	61	152			1	1	5	
Pêcheurs (Quai)	46	251	334	336	472	1142	2	1	12	15	54	
Peintres												
Perdue	6	9	12	13	24	49			1	1	2	
Peuple (Place)												
Phare (Chaussée)	51	79	117	108	152	377		2	1	3	8	1
Pigeons												
Pilotes	5	7	7	13	26	46	1	1	1	3	2	
Plafonneurs	12	19	24	19	45	88	1		4	5	4	
Plate-forme	6	15	18	54	26	98		3	3	8		
Port franc	36	98	139	150	178	467	1	3	4	3	12	
Potiers	8	9	10	11	17	38	1		3	4	1	
Prince Baudouin	2	3	3	4	9	16				1	1	
Progrès	7	14	17	21	31	69					1	
Quai (Petite rue)	13	46	62	62	83	207	2	1	3	6	3	1
Quai	52	101	125	194	146	465	1	6	5	12	12	1
Rabat	18	20	27	25	54	116			3	3	6	
Raversyde	14	16	16	26	31	78		1	1	1	4	
Reine (Avenue)	38	43	50	69	27	146	1	1		2		
Remblai												
Rentiers	34	45	67	69	81	217	3			3	3	
Rivière												
Rogier	63	74	82	123	54	259	1	4	1	6	3	1
Rome	80	170	207	256	251	614	4	4	6	14	15	
Roseaux												

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	DÉNOMBREMENT 1910					TOTALX	DÉCÈS			TOTALX	Naissances	Mort-nés		
	Maisons	Ménages	Hommes	Femmes	Enfants		Hommes	Femmes	Enfants					
Royale	47	50	49	94	50	193			2		2	1		
Ruche	10	12	18	16	30	64					2	2		
Ruisseau	25	33	41	36	54	121			1		1	6		
Russie														
St François	62	214	290	334	351	975	6	8	14	28	33			
» Georges	21	40	60	72	47	179	1	1	2	3	3			
» Nicolas	13	28	28	45	51	124			1	2	2			
» Paul	76	107	154	159	180	493	3	1	8	12	16	1		
» Pétersbourg	52	81	109	137	79	325	1	2	1	4	9			
» Pierre	10	16	20	24	12	56					1	3		
» Sébastien	34	52	66	110	58	234	1	1	2	4	3			
SS. Pierre et Paul (Parvis)	21	33	43	51	45	139		1	3	6	7			
Sans fin	5	8	12	8	21	41				2	2			
Serruys (Avenue)	40	49	63	77	60	200	3	2	1	6	5			
Sœurs Blanches	51	87	106	156	88	350	2	4	1	7	9			
Sport	19	21	28	30	12	70			2	2	2			
Station (Place)	3	3	4	5	7	16								
Steene	34	41	60	52	102	214			4	5	8			
Stéphanie (Square)	8	9	10	13	21	44			1	1	1			
Stockholm	21	50	86	76	78	240			1	1	3			
Suisse														
Terre Neuve	13	15	15	15	31	61					1			
Thourout	260	571	631	661	841	2138	8	7	23	38	55	1		
Travailleurs	1	1	4	2	2	8								
Traversière	10	19	28	29	23	80								
Trêfle														
Vandersweep	13	22	33	36	28	97								
Van Iseghem	82	96	95	168	69	332	2			2	3			
Van Maestricht	7	12	13	19	22	54								
Vanne	11	11	13	12	7	32						1		
Varsovie	29	40	52	64	42	158	1	2	1	4	2			
Vélodrome	31	34	40	55	34	129	1		1	2	1			
Verger	7	8	14	8	27	49			1	1	1			
Victoria	23	32	41	42	48	131	1		1	2	4			
Vienne	14	16	16	35	3	54								
Village	15	18	19	25	30	74	1		1	2	3			
Wateringue	7	8	10	9	15	34				1	1			
Wellington	49	66	87	107	95	289	2	1		3	6			
Impasse de l'Esprot	7	9	12	10	19	41								
» du Cog	16	18	29	23	60	12	1		2	3	5			
» Journaliers	17	19	29	26	49	04			3	3	1			
» Viaduc	33	37	49	43	60	152				1	6			
» Vierges	20	23	36	29	54	119			1	1	2			
Rue des Deniers	89	119	164	147	277	588			1	12	13	30		
									175	192	419	786	1360	43

Annexe 5.

Population générale de la ville. Naissances et décès (répartition mensuelle) pendant les années 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910.

Décès { Epidémique 87  
Fièvre typhoïde 13 Année 1906 Population : 41846

MOIS	Décès	Mort-nés	Enfants sans vie	TOTAL	NAISSANCES
Janvier . .	91	3	1	95	134
Février . .	108	1	1	110	124
Mars . . .	90		5	95	160
Avril . . .	77	1	1	79	136
Mai . . . .	80	6	3	89	122
Juin . . . .	74	2	1	77	128
Juillet . . .	81	3	1	85	129
Août . . . .	135	7	2	144	115
Septembre .	134	2	4	140	110
Octobre . . .	81	3	3	87	129
Novembre . .	59	1	3	63	120
Décembre . .	70	1	2	73	108
	1080	30	27	1137	1515

Décès { Epidémique 87  
Fièvre typhoïde 7 Année 1907 Population : 42419

Janvier . .	42	5	4	51	127
Février . .	73	4	2	79	123
Mars . . . .	68	5	1	74	136
Avril . . . .	52	3	3	58	136
Mai . . . . .	61	3	1	65	119
Juin . . . . .	57	2	1	60	125
Juillet . . .	57	3	1	61	126
Août . . . .	82	2	2	86	129
Septembre .	86	1		87	115
Octobre . . .	110	1	2	113	105
Novembre . .	79	3	1	83	111
Décembre . .	65	2	2	69	140
	832	34	20	886	1492

Décès { Epidémique 38  
Fièvre typhoïde 3 Année 1908 Population : 42606

MOIS	Décès	Mort-nés	Enfants sans vie	TOTAL	NAISSANCES
Janvier . . .	79	1	1	81	105
Février . . .	59	2	2	63	141
Mars . . . . .	83	2	3	88	120
Avril . . . . .	78	4		82	132
Mai . . . . .	99	2	5	106	130
Juin . . . . .	57	5	1	63	139
Juillet . . . .	81	1	4	86	119
Août . . . . .	89	2	1	92	122
Septembre . .	65	2	1	68	127
Octobre . . . .	91	2	2	95	114
Novembre . . .	61	1		62	98
Décembre . . .	66	3	2	71	128
	908	27	22	957	1475

Décès { Epidémique 48  
Fièvre typhoïde 5 Année 1909 Population : 42759

Janvier . . .	85	3	2	90	102
Février . . .	86	2	2	90	102
Mars . . . . .	78	4		82	119
Avril . . . . .	61	4	1	66	115
Mai . . . . .	63	2	1	66	121
Juin . . . . .	59	1	2	62	131
Juillet . . . .	75	6		81	113
Août . . . . .	104	2	1	107	108
Septembre . .	89	5	2	96	112
Octobre . . . .	76	2	1	79	107
Novembre . . .	95	1	1	97	104
Décembre . . .	89	1	1	97	126
	960	33	16	1009	1360

Décès { Epidémique 42  
Fièvre typhoïde 14 Année 1910 Population : 43190

Janvier . . .	73	3	2	78	114
Février . . .	75	2	2	79	129
Mars . . . . .	76	4	1	81	119
Avril . . . . .	63	2	3	68	120
Mai . . . . .	69	3	2	74	106
Juin . . . . .	52			52	122
Juillet . . . .	60	4	2	66	100
Août . . . . .	79	4	2	85	104
Septembre . .	67	3	1	71	118
Octobre . . . .	68	1	1	70	128
Novembre . . .	69	2	2	73	106
Décembre . . .	76	1	1	78	102
	827	29	19	875	1368



VILLE D'OSTENDE

Relevé des analyses et travaux effectués par le Laboratoire Communal, pendant l'année 1910.

MOIS	Vente de bouteilles		Analyses		Balance		Désinfectious		Vente de lapins		Vente de Cresylatine		Vente de malades	TOTAL.
Janvier. . . .	67	60	52	15										119 75
Février. . . .	2	40	67	70	0	96								71 08
Mars. . . . .	39	50	86	70	5	12			20	75				152 07
Avril. . . . .			61	80	7	68					0	50		69 68
Mai. . . . .			49	95	8	24	62	45						120 64
Juin. . . . .	105	29	91	60	10	24	166	57						373 05
Juillet. . . .	55	57	62	70	20	96	62	02						201 25
Août. . . . .	27	64	131	15	35	52	53	50				5.00	252	81
Septembre. . .	46	84	110	95	17	92	46	50				3.00	225	21
Octobre. . . .	8	75	38	20	4	64	156 92	77 08				5.00	213 92	36 08
Novembre. . . .	10	81	46	80	4	50			4	00			5.00	71 11
Décembre. . . .	12	00	25	80	2	00			1	50				41 30
	376	55	825	50	117	78	639	89	26	25	0	50	8.00	2004 27

Service des Eaux artésiennes. Trinkhall.

Tableau comparatif des recettes hebdomadaires effectuées au Trinkhall pendant les mois correspondants des années 1909 et 1910.

1910		1909	
du 1 janv. au 8 janv.	Fr. 10.00	du 1 janv. au 10 janv.	Fr. 2.00
» 9 » » 15 »	9.60	» 11 » » 17 »	1.80
» 16 » » 22 »	10.50	» 18 » » 24 »	1.60
» 23 » » 29 »	6.80	» 25 » » 31 »	2.60
» 30 » » 6 févr.	33.70	» 1 févr. » 8 févr.	4.80
» 7 févr. » 13 »	44.10	» 9 » » 14 »	4.00
» 14 » » 20 «	16.40	» 15 » » 21 »	4.10
» 21 » » 27 »	31.40	» 22 » » 28 »	3.90
» 28 » » 6 mars	23.10	» 1 mars » 7 mars	2.60
» 7 mars » 13 »	46.00	» 8 » » 14 »	4.70
» 14 » » 20 »	18.70	» 15 » » 21 »	2.90
» 21 » » 27 »	31.80	» 22 » » 28 »	2.80
» 28 » » 3 avril	24.70	» 29 » » 4 avril	4.50
» 4 avril » 10 »	27.20	» 5 avril » 11 »	6.80
» 11 » » 17 »	20.70	» 12 » » 18 »	10.50
» 18 » » 24 »	2.70	» 19 » » 25 »	6.70
» 25 » » 1 mai	16.70	» 26 » » 2 mai	8.70
» 2 mai » 8 »	19.30	» 3 mai » 10 »	4.20
» 9 » » 15 »	22.40	» 11 » » 17 »	5.40
» 16 » » 22 »	42.80	» 18 » » 25 »	13.50
» 23 » » 29 »	28.60	» 26 » » 30 »	14.10
» 30 » » 4 juin	30.50	» 31 » » 6 juin	17.50
» 5 juin » 12 »	41.10	» 7 juin » 13 »	15.00
» 13 » » 19 »	50.90	» 14 » » 20 »	19.50
» 20 » » 26 »	58.70	» 21 » » 27 »	25.90
» 27 » » 3 juillet	69.90	» 28 » » 4 juillet	29.60
» 4 juillet » 10 »	65.80	» 5 juillet » 11 »	53.20
» 11 » » 17 »	90.40	» 12 » » 18 »	52.60
» 18 » » 24 »	103.90	» 19 » » 25 »	73.30

1910	1909
du 25 juillet au 31 juillet 121.40	du 26 juillet au 1 août 75.60
» 1 août » 7 août 175.30	» 2 août » 8 » 124.80
» 8 » » 14 » 186.00	» 9 » » 15 » 219.30
» 15 » » 21 » 227.60	» 16 » » 22 » 190.00
» 22 » » 28 » 177.00	» 23 » » 29 » 140.10
» 29 » » 4 sept. 134.50	» 30 » » 5 sept. 83.20
» 5 sept. » 11 » 101.80	» 6 sept. » 12 » 80.70
» 12 » » 18 » 98.30	» 13 » » 19 » 46.10
» 19 » » 25 » 58.70	» 20 » » 26 » 33.50
» 26 » » 2 oct 35.00	» 27 » » 3 oct. 19.70
» 3 oct. » 9 » 23.90	» 4 oct. » 10 » 14.40
» 10 » » 16 » 18.40	» 11 » » 17 » 11.30
» 17 » » 23 » 28.90	» 18 » » 24 » 12.70
» 24 » » 30 » 16.50	» 25 » » 31 » 7.50
» 31 » » 6 nov. 14.10	» 1 nov. » 7 nov. 14.80
» 7 nov. » 13 » 15.10	» 8 » » 14 » 6.10
» 14 » » 20 » 16.10	» 15 » » 21 » 8.80
» 21 » » 27 » 17.00	» 22 » » 28 » 4.70
» 28 » » 4 déc. 15.60	» 29 » » 5 déc. 6.90
» 5 déc. » 11 » 15.70	» 6 déc. » 12 » 6.40
» 12 » » 18 » 15.30	» 13 » » 19 » 7.10
» 19 » » 25 » 15.70	» 20 » » 26 » 9.50
» 26 » » 31 » 13.20	» 27 » » 31 » 7.00
<b>Total fr. 2696.40</b>	<b>Total fr. 1028.40</b>

Annexe 8.

Vente de bouteilles d'eau artésienne en 1910.

Acheteurs :	Nombre de bouteilles :	Prix :
MM. De Cock	347	Fr. 138.80
Kies	24	9.60
Bouchery	42	16.80
Asseloos	228	117.72
(Trinkhall)	36 1/2	14.76
		<b>Total fr. 297.68</b>

## TITRE XIII.

### JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### CHAPITRE I.

##### POLICE.

##### § 1. — COMPOSITION DU PERSONNEL.

Au 31 décembre 1910, la police locale comprenait :

- 1 commissaire en chef,
- 1 commissaire.
- 7 commissaires-adjoints,
- 6 brigadiers-inspecteurs.
- 10 agents de 1<sup>re</sup> classe,
- 16 agents de 2<sup>me</sup> classe,
- 51 agents de 3<sup>me</sup> classe,
- 12 agents provisoires,
- 1 gardien du parc,
- 2 commis-secrétaires civils.

#### CHAPITRE II.

##### JUSTICE.

##### SECTION I.

##### Crimes, délits et contraventions.

Il a été dressé au cours de l'année 1910, 2284 procès-verbaux, savoir : 1269 procès-verbaux pour délits, 1015 commissions rogatoires et 3571 pour contraventions, 247 causes pour délits ont été renvoyées en simple police.

Voici le nombre de jugements prononcés en 1910 par le tribunal de simple police : 1499 causes à charge de 1889 personnes, donnant 3818 jugements comprenant :

- 3325 condamnations à l'amende,
- 341 acquittements,
- 152 jugements de responsabilité civile.

Tableau des délits et contraventions jugés en simple police :

No d'ordre	NATURE DES DÉLITS ET CONTRAVENTIONS	Nombre des condamnations	No d'ordre	NATURE DES CONTRAVENTIONS	Nombre des condamnations
	<b>DÉLITS</b>				
1	Diffamation	40	12	Vol de sable sur plage	163
2	Menaces	0	13	Infractions aux réglem <sup>ts</sup> com publics et privés	309
3	Coups et blessures	147	14	C <sup>ns</sup> chem. de fer Etat	19
4	Destruction volontaire	13	15	C <sup>ns</sup> chem. de fer Vicinal	14
5	Recel	1	16	Colportage	861
6	Outrage police	14	17	Uriné sur voie publique	15
7	Port de faux nom	0	18	Contr <sup>ns</sup> population	10
8	Violences légères	6	19	Hygiène	11
9	Propos obscènes	10	20	C <sup>ns</sup> régl. chenal du port	12
10	Outrage public aux mœurs	1	21	Taxes provinciales	11
11	Soustractions fraudu- leuses	14	22	Transport fumier après l'heure	32
12	Vente d'armes prohibées	1	23	Bornes et fontaines pu- bliques	4
	<b>Total</b>	<b>247</b>	24	Contraventions Minque	8
	<b>CONTRAVENTIONS</b>		25	Témoins défailants	3
1	Injures	236	26	Contraventions bâtisses	96
2	Bruits nocturnes	76	27	Tenderie	1
3	Ivresse	188	28	Abattoir communal	1
4	Prostitution	187	29	Civilement responsables	152
5	Police cabarets et salles de danses	50	30	Cont <sup>ns</sup> loi sur le travail	3
6	Jet d'ordures	45	31	Denrées alimentaires	2
7	Vivrie	28	32	Code rural	7
8	Roulage et contraven- tions cochers	803	33	Fonds provincial d'agri- culture	1
9	Mauvais traitements ani- maux	7	34	C <sup>ns</sup> régl <sup>t</sup> sur les bains	5
10	Muselières et médailles chiens	178	35	C <sup>ns</sup> régl <sup>t</sup> sur les démé- nagements	2
11	Divagation animaux	6	36	C <sup>ns</sup> régl <sup>t</sup> sur les bateaux de plaisir	20
			37	Diseur de bonaventures	1
			38	C <sup>ns</sup> régl <sup>t</sup> sur les marchés	4
	<b>Total</b>	<b>3571</b>			
Vagabondage	{	32 condamnations			
Arrestations	{	14 acquittements			
Morts accidentelles		71 écrous.			
Suicides		12.			
Sinistres		6.			
		3.			

CHAPITRE III.

SERVICE DES POMPIERS.

§ 1. — Renseignements divers.

Le nombre de sorties du matériel s'est élevé à 30. Ce nombre se compose de 3 incendies de quelque importance, de 20 insignifiants et de 7 fausses alertes. Le corps a été requis en outre plusieurs fois pour des caves inondées.

Les feux de cheminées ont été éteints au moyen de sulfure de carbone.

§ 2. — Personnel et attributions.

Voir les rapports des années antérieures.

§ 3. — Mouvement du corps en 1910.

Il y a eu 11 hommes engagés, 2 congédiés, 1 pensionné, 3 rayés et 1 renvoyé.

§ 4. — Service téléphonique et télégraphique.

Les circuits ont subi peu de réparations.

Un appareil téléphonique a été installé à l'école de la rue des Deniers.

§ 5. — Nature des incendies.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAL
Raz-de-chaussée . . . . .	—	—	—	—	1	2	—	2	1	2	1	—	9
1 <sup>er</sup> étage . . . . .	1	—	1	—	—	1	1	—	—	1	1	—	6
2 <sup>me</sup> étage . . . . .	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	2
Combles, greniers, mansar- des . . . . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Charpentes . . . . .	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	2
Lanterne publique . . . . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Ecurie-étable . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>23</b>

§ 6. — Causes des incendies.

CAUSES	NOMBRE
Explosion, chute de lampe ou de réchaud à pétrole	12
Fuites de gaz	1
Ouverture de cheminée bouchée avec des sacs	1
Bougie placée trop près de rideaux	1
Étréilles venues de cheminées voisines	1
Malveillance	1
Inconnues	1
	23

§ 7. — Etat indiquant par mois les incendies pour lesquels les pompiers ont été requis en 1910.

MOIS	INCENDIES		TOTAL	FAUSSES ALERTES	FEUX DE CHEMINÉES	TOTAL
	éteints à l'aide du matériel, bouches d'eau ou pompes à vapeur.	éteints avec la petite pompe à main ou par les habitants				
Janvier	»	1	1	»	»	1
Février	»	1	1	»	»	2
Mars	»	1	3	»	»	3
Avril	»	3	1	»	»	2
Mai	»	1	3	»	»	2
Juin	»	1	3	»	»	6
Juillet	»	1	1	»	»	1
Août	1	3	4	»	»	6
Septembre	»	1	1	»	»	1
Octobre	»	3	3	»	»	1
Novembre	»	2	2	»	»	5
Decembre	»	»	»	»	»	7
	3	20	23	7	5	35

§ 8. — Mode d'avertissement.

Avertisseurs	Mode d'avertissement.				Nombre de sorties du matériel.
	Téléphones de la ville	Téléphones de l'Etat	Personnes accourues au poste.		
21	2	3	4		30

DATES	ENDROITS OU L'INCENDIE A ÉCLATÉ	PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS DES IMMEUBLES	OBJETS INCENDIÉS	DÉGATS	Observations
1 janv.	Chaussée de Thourout, 283	Catrysse Henri	Lampe à pétrole	Insignifiants	
8 févr.	Rue Joseph II, 18	Ostyn Marie	Lampe à pétrole, literies	»	
18 mars	Rue de la Bride	Dispersyn Albert	Linge, chaise	»	
1 avril	Quai des Pêcheurs, 25	Nassel Edouard	Charpente du grenier	»	
9 »	Rue Longue, 16	Veuve Gérard	Charpente de la toiture	»	
26 »	Avenue Henri Serruys	Ville d'Ostende	Lanterne publique	»	
11 mai	Rue des Briquetiers, 72	Claeys Clémentine	Réchaud à pétrole	»	
2 juin	Quai des Pêcheurs, 26	Van Bezien Pierre	Idem	»	
7 »	Rue d'Amsterdam, 12	De Buschere Henri	Rideaux, stores	»	
20 »	Chaussée de Nieuport, 142	Desopper Théophile	Charpente	»	
20 juillet	Rue St-Paul, 8	Cornelis Jules	Réchaud à pétrole	»	
5 août	Avenue de la Reine	Williams frères	Voiture automobile	600.00	
9 »	Boulevard Van Iseghem, 20	Veuve Moresco	Objets d'ameublement et d'habillement	1100.00	
20 »	Rue St-Paul, 9	Janssens Emile	Sac vide	Insignifiants	
23 »	Place Vandersweep	Vlaemynck Eugène	Réchaud à pétrole	»	
6 sept.	Rue Archiduchesse, 54	Gooris	Idem	»	
8 oct.	Rue St-François, 56	Marcus Cofette	Effets d'habillement	»	
8 »	Rue de la Corderie	Teykman	Déchets de copeaux et de papier	»	
18 »	Place Marie-José	Smis Henri	Lampe à pétrole	»	
5 nov.	Chaussée de Thourout	Vandergunst Atois	Rideaux	»	
5 »	Boulevard Rogier	Ouvry Jules	Lampe à l'huile	»	
23 »	Route de Breedene	Maryssael	Ecurie et magasin à fourrages	1200.00	
24 »	Idem	Verstluis Charles	Etable et paille	500.00	

## TITRE XIV.

### GARDE CIVIQUE, MILICE, GARNISON.

#### CHAPITRE I.

#### GARDE CIVIQUE.

##### § 1. — Levée de 1910.

283 jeunes gens, nés en 1889, ont été inscrits, dont 55 ont été désignés et 228 exemptés.

Toutes ces inscriptions ont été opérées d'office.

##### § 2. — Effectif de la Garde au 31 Décembre 1910.

A. Etat-Major de régiment :	Officiers . . . . .	10
	Id. Sous-officiers . . . . .	4
	Id. Musique . . . . .	30
Etat-Major de bataillon :	Officiers . . . . .	5
	Id. Sous-officiers . . . . .	6
B. Infanterie : 1 <sup>er</sup> ban :	Officiers . . . . .	9
	Troupes . . . . .	387
	Id. 2 <sup>e</sup> ban : Officiers . . . . .	4
	Troupes . . . . .	162
C. Artillerie :	Officiers . . . . .	2
	Troupes . . . . .	145

#### § 3. — Conseil de discipline.

Le tableau suivant indique les opérations du Conseil de discipline pendant l'année 1910 :

	1906	1907	1908	1909	1910
Nombre des séances . . . . .	3	4	6	12	5
Nombre de gardes traduits . . . . .	97	102	330	251	225
Causes appelées . . . . .	193	272	652	316	375
Acquittements . . . . .	63	156	188	34	21
Condamnés contradictoirement . . . . .	0	79	97	161	102
» par défaut . . . . .	0	37	97	49	69
» à la réprimande . . . . .	40	65	136	53	95
» à l'amende . . . . .	64	51	260	204	288
» à l'amende avec em- prisonnement . . . . .	0	0	0	0	0
Condamnés à l'emprisonnement . . . . .	0	0	0	0	0
» au renvoi . . . . .	0	0	0	1	0
» au paiement de la réparation des dégradations aux armes . . . . .	0	1	1	0	0
Nombre d'affaires remises . . . . .	26	8	68	12	44

#### § 4. — Comptabilité.

En séance du 21 juin 1910, le conseil communal a arrêté le budget de la garde civique pour 1911 se montant en dépenses à 10.799 francs. Cette dépense est entièrement à charge de la ville.

Le compte de l'exercice 1909 a été approuvé par le conseil communal en séance du 10 Mai 1910 en recettes à 10.658,00 francs et en dépenses à 10323,85 francs, soit avec un boni de 334,15 francs.

#### CHAPITRE II.

#### MILICE NATIONALE

##### § 1. — Levée de 1910.

ANNÉE	Nombre des inscrits		Militiens des armées autrichiennes	Idem désignés pour le service	Nombre d'hommes à fournir	Volontaires de carrière à décrire du contingent à fournir	Reste à fournir	Militiens appelés et remplacés par le département de la guerre	N° le		Dernier numéro de tirage appelé au service
	Volontaires de carrières	Appelés au tirage au sort							plus haut	plus bas	
1904	21	332	105	57	73	11	62	6	106	468	227
1905	17	368	93	7	80	6	74	6	101	437	209
1906	22	343	87	22	77	12	65	57	88	451	176
1907	19	350	62	22	75	9	66	3	53	412	209
1908	19	310	80	22	69	10	59	4	89	398	194
1909	20	330	98	7	72	10	62	6	99	427	199
1910	35	370	85	2	»	»	»	»	»	»	»

ANNÉES	1906	1907	1908	1909	1910
Exemptés définitivement . . . . .	13	28	13	27	
Exemptés pour un an . . . . .	20	55	42	19	
Volontaires du contingent . . . . .	1	—	—	—	
Désignés pour le service actif . . . . .	53	62	51	55	90
Dispensés en temps de paix . . . . .	3	2	—	—	
Non appelés . . . . .	253	203	204	229	
<b>Jeunes gens inscrits . . . . .</b>	<b>343</b>	<b>350</b>	<b>310</b>	<b>330</b>	<b>90</b>
Miliciens ajournés des 3 classes antérieures désignés pour le service . . . . .	8	2	8	7	—
Volontaires du contingent . . . . .	1	—	—	—	—
Miliciens appartenant à la classe de la levée de l'année et désignés pour le service . . . . .	56	64	51	55	—
Contingent fourni par la ville . . . . .	65	66	59	62	—

§ 2. - *Degré d'instruction.*

Le tableau suivant indique le degré d'instruction des miliciens appelés à tirer au sort.

ANNÉE	Miliciens inscrits	Sachant lire écrire et calculer	Sachant lire et écrire seulement	Sachant lire seulement	Illétrés	Degré d'instruction inconnu
1902	382	295	39	8	37	3
1903	328	237	31	4	56	—
1904	354	271	32	10	40	1
1905	368	280	33	4	51	—
1906	343	255	38	5	45	—
1907	369	310	20	1	37	1
1908	329	270	18	8	33	—
1909	350	302	25	3	18	2
1910	405	326	29	5	45	—

§ 3. — *Engagements en 1910.*

Nombre de jeunes gens ayant levé les pièces requises :  
53 volontaires de carrière, dont 35 admis et 18 non admis.  
9 volontaires avec prime dont 7 admis.

§ 4. — *Militaires en congé.*

Les militaires en congé des 15 classes de milice sont au nombre de 912 répartis comme suit :

ANNÉE	NOMBRE	ANNÉE	NOMBRE
1895	62	1903	77
1896	57	1904	71
1897	78	1905	80
1898	74	1906	64
1899	75	1907	36
1900	78	1908	2
1901	71	1909	2
1902	87	1910	
		<b>Total</b>	<b>912</b>

CHAPITRE III.

**GARNISON.**

La force de la garnison de notre ville était au 30 décembre 1910 de :

41 officiers,  
661 hommes de troupe,  
non compris le bataillon d'administration.

Elle se composait pendant la dite année de l'Etat-Major, des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons actifs, des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies du 4<sup>e</sup> bataillon de réserve et des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bataillon de forteresse.

Ces chiffres ont été sujets à de nombreuses fluctuations pendant l'année 1910.

## TITRE XV.

### CONTRIBUTIONS ET PATENTES.

#### EXERCICE 1910.

##### § 1. — Contribution foncière.

	Bureau Est	Bureau Ouest
<i>A. Cadastre :</i>		
1. Nombre de parcelles	—	—
2. Nombre de propriétaires.	2440	1073
3. Contenance imposable.	—	—
4. Contenance non imposable.	—	—
5. Revenu imposable des propriétés bâties.	1.841.195,09	430.499,36
6. Revenu imposable des propriétés non bâties.	1.841.195,09	430.499,36
<i>B. Contingent de la ville :</i>		
1. Nombre des imposés.	2440	1073
2. Le contingent de la Ville dans la contribution foncière pour l'exercice 1910 s'est élevé :		
<i>a/</i> En principal pour le trésor fr.	128.883,66	30.134,96
<i>b/</i> En centimes additionnels pour la province. . . . . fr.	20.621,35	4.821,54
<i>c/</i> En centimes additionnels pour la commune. . . . . fr.	128.883,45	30.134,64
Total fr.	278.388,46	65.091,14

##### § 2. — Contribution personnelle :

1. Le montant des rôles s'est élevé à :		
<i>a/</i> En principal . . . . . fr.	193.576,11	41.614,33
<i>b/</i> En centimes additionnels pour le trésor. . . . . fr.	44.149,29	9.407,57

	Bureau Est	Bureau Ouest
<i>c/</i> En centimes additionnels pour la province . . . . . fr.	52.263,57	11.235,30
<i>d/</i> En centimes additionnels pour la commune. . . . . fr.	193.568,81	41.612,26
2. La valeur locative a été de fr.	1.511.291,00	316.543,00
Calculé à 5 % . . . . . fr.	75.564,31	
3. Le nombre des portes et fenêtres imposées en 1910, s'est élevé à. . . . . fr.	61.157,00	11.377 à 1.30 2.330 à 1.10 13.707
4. Produit des portes et fenêtres des rez-de-chaussée et des deux étages suivants . . . fr.	67 689,05	14.790,10
5. Produit des portes et fenêtres des étages plus élevés et des caves habitées . . . . . fr.	9.997,35	2.563,00
Total fr.	77.686,40	
6. La valeur du mobilier d'après les rôles de 1910, a été de fr.	2.522.041,50	625.690,00
Calculé à 1 % . . . . . fr.	25.220,30	
7. Le nombre des domestiques soumis à l'impôt personnel s'est élevé à :		
<i>a/</i> pour l'année entière . . . .	1.499,00	70
<i>b/</i> pour six mois. . . . .	40,00	173
8. Le nombre des chevaux imposés a été :		
<i>a/</i> pour l'année entière		
Chevaux de luxe . . . . .	13	1
Id. de louage . . . . .	49	—
Id. mixtes . . . . .	25	7
<i>b/</i> pour six mois		
Chevaux de luxe. . . . .	—	—
Id. de louage . . . . .	102	89
Id. mixtes . . . . .	1	—

	Bureau Est	Bureau Ouest
<b>§ 3. — Patentes.</b>		
1. Le droit en principal s'est élevé à :	fr. 82.176,19	17.027,64
2. En centimes additionnels ;		
a/ pour le trésor . . . fr.	16.435,26	3.405,53
b/ pour la province . . fr.	9.854,63	2.042,24
c/ pour la commune . . fr.	41.060,98	8.513,48

**§ 4. — Débits de boissons alcooliques.**

Le montant du rôle de cet impôt qui est perçu au profit de la province, a été de . . . fr.	12.651,50	1 450,00
Droit sur l'ouverture de nouveaux débits . . . . fr.	10.500	—
Total	23.151,50	

**§ 5. — Débits de tabacs et cigares.**

Le montant du rôle de ce droit, qui est perçu au profit de la province, a été de . . . fr.	4.885,00	690,00
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------	--------

Arrêté par le Collège Echevinal en séance du 20 octobre 1911.

PAR LE COLLÈGE :

*Le Secrétaire,*  
FR. THONÉ.

*Le Bourgmestre,*  
PIETERS.

## TABLE DES MATIÈRES.

### TITRE I. — Etat civil. — Population. — Listes Electorales.

#### Chapitre I. — Service de l'Etat civil.

	PAGES.
1. Mouvement . . . . .	6
Tableau indiquant le mouvement de l'Etat-civil sous le rapport des naissances, décès, mariages et divorces . . . . .	6bis
2. Mariages . . . . .	7
3. Décès . . . . .	8
4. Inhumations . . . . .	8
5. Concessions à perpétuité au cimetière . . . . .	8
6. Inhumations et transports funèbres . . . . .	9

#### Chapitre II. — Service de la population.

§ 1. Statistiques . . . . .	10
§ 2. Changements de domicile . . . . .	10
§ 3. Mutations de la population à l'intérieur de la ville . . . . .	11
§ 4. Livrets d'ouvriers . . . . .	12
§ 5. Certificats d'indigence . . . . .	12
§ 6. Indigénat . . . . .	12
§ 7. Pensions . . . . .	12
§ 8. Allocations de pensions de vieillesse . . . . .	13

#### Chapitre III. — Service des listes électorales.

##### SECTION

##### I Listes électorales.

§ 1. Listes électorales générales pour 1911-1912 . . . . .	13
§ 2. Liste des électeurs pour le tribunal de Commerce . . . . .	14
§ 3. Listes électorales du Conseil de Prud'hommes . . . . .	14
§ 4. Liste des électeurs pour le Conseil de l'Industrie et du Travail . . . . .	14
5. Listes des Jurés . . . . .	14



SECTION	PAGES
II <i>Liste des éligibles au Sénat</i> . . . . .	15
IV <i>Des élections</i> . . . . .	16

**TITRE II. — Administration.**

**Chapitre I. — Du Collège Echevinal.**

§ 1. Composition du Collège . . . . .	18
§ 2. Travaux du Collège . . . . .	18
§ 3. Mouvement des affaires . . . . .	48
§ 4. Personnel des services . . . . .	19

**Chapitre II. — Du Conseil Communal.**

§ 1. Composition . . . . .	22
§ 2. Commissions permanentes . . . . .	23
§ 3. Travaux du Conseil . . . . .	24
§ 4. Règlements communaux . . . . .	24
§ 5. Contentieux. . . . .	25

**Chapitre III. — Biens communaux.**

§ 1. Acquisitions . . . . .	26
§ 2. Aliénations . . . . .	26
§ 3. Echanges . . . . .	26

**TITRE III. — Finances Communales.**

**Chapitre I. — Emprunts et Dettes.**

§ 1. Emprunt avec le Crédit communal . . . . .	28
§ 2. Tableau des dettes au 31 décembre 1910 . . . . .	28

**Chapitre II. — Taxes communales.**

§ 1. Modifications aux tarifs-règlements . . . . .	29
§ 2. Tableau des centimes additionnels . . . . .	29
§ 3. Tableau des impositions communales . . . . .	29
§ 4. Taxes perçues à l'abattoir . . . . .	30
§ 5. Droits de minque . . . . .	31
§ 6. Tarif-règlement auquel sont soumis les bâtiments admis aux installations maritimes administrées par la ville d'Ostende . . . . .	32
§ 7. Produits des taxes communales en 1910 . . . . .	32
Tableau des centimes additionnels au principal des contri- butions foncières et personnelles et au droit de patente . . . . .	34
Tableau des impositions communales . . . . .	36

**Chapitre III. — Compte de 1910.**

SECTION	PAGES
I <i>Recettes</i> . . . . .	40
II <i>Dépenses</i> . . . . .	41

**Chapitre IV. — Budget pour 1911.**

SECTION	PAGES
I <i>Recettes</i> . . . . .	42
II <i>Dépenses</i> . . . . .	43

**TITRE IV. — Instruction publique.**

**Chapitre I. — Athénée Royal.**

§ 1. Bureau administratif . . . . .	44
§ 2. Population . . . . .	45
§ 3. Concours général de 1910 . . . . .	45
§ 4. Discipline . . . . .	45
§ 5. Enseignement . . . . .	46
§ 6. Matériel et collections . . . . .	47
§ 7. Voyages scolaires . . . . .	47
§ 8. Comptabilité . . . . .	47

**Chapitre II. — Ecole moyenne pour Filles.**

§ 1. Concours général de 1910 . . . . .	48
§ 2. Examen de sortie . . . . .	48
§ 3. Personnel enseignant . . . . .	48
§ 4. Population . . . . .	48

**Chapitre III. — Enseignement primaire.**

SECTION	PAGES
I <i>Personnel enseignant</i> . . . . .	49
II <i>Création d'écoles et classes</i> . . . . .	54
III <i>Mutations et changements dans le personnel</i> . . . . .	54
§ 1. Nominations . . . . .	54
§ 2. Décès . . . . .	55
§ 3. Démissions . . . . .	55
§ 4. Mise en disponibilité . . . . .	55
IV <i>Intérimaires</i> . . . . .	55
V <i>Circonscriptions scolaires</i> . . . . .	55
VI <i>Population scolaire</i> . . . . .	55
§ 1. Ecoles primaires . . . . .	55
§ 2. Sections gardiennes . . . . .	56
§ 3. Cours d'adultes . . . . .	57

	PAGES
<b>Chapitre IV. — Ecole Industrielle.</b>	
SECTION	
I <i>Commission administrative</i> . . . . .	57
II <i>Personnel enseignant</i> . . . . .	58
<b>Chapitre V. — Ecole Professionnelle.</b>	
§ 1. <i>Population</i> . . . . .	59
§ 2. <i>Enseignement</i> . . . . .	59
§ 3. <i>Comptabilité.</i> . . . . .	59
<b>Chapitre VI. — Ecole de Navigation.</b>	
§ 1. <i>Commission administrative</i> . . . . .	61
§ 2. <i>Personnel enseignant</i> . . . . .	61
§ 3. <i>Fréquentation</i> . . . . .	61
§ 4. <i>Cours spécial de machines à vapeur.</i> . . . .	63
<b>Chapitre VII. — Ecole Communale de Pêche.</b>	
§ 1. <i>Population</i> . . . . .	63
§ 2. <i>Bâtiments et mobilier</i> . . . . .	63
§ 3. <i>Personnel</i> . . . . .	64
§ 4. <i>Visites et inspections</i> . . . . .	64
§ 5. <i>Examens</i> . . . . .	64
<b>Chapitre VIII. — Ecole Ménagère communale.</b>	
	65
<b>Chapitre IX. — Enseignement maritime.</b>	
	67
<b>Chapitre X. — Ecole des Pupilles de la Pêche</b>	
	71
<b>TITRE V. — Bienfaisance publique.</b>	
<b>Chapitre I. — Bureau de Bienfaisance.</b>	
SECTION	
I <i>Administration</i> . . . . .	73
II <i>Personnel médical</i> . . . . .	73
<i>Biens meubles et immeubles</i> . . . . .	74
III <i>Comptabilité</i> . . . . .	74
IV <i>Distribution de secours.</i> . . . . .	75
V <i>Statistique de l'indigence</i> . . . . .	76
<b>Chapitre II. — Hospices Civils.</b>	
SECTION	
I <i>Administration</i> . . . . .	77
II <i>Biens meubles et immeubles</i> . . . . .	78
III <i>Locations et adjudications</i> . . . . .	79

SECTION	PAGES
IV <i>Legs et donations</i> . . . . .	79
V <i>Acquisitions, aliénations, échanges</i> . . . . .	80
VI <i>Remboursement et emplois de capitaux</i> . . . . .	80
VII <i>Comptabilité</i> . . . . .	80
VIII <i>Contentieux</i> . . . . .	81
IX <i>Contestations</i> . . . . .	81
X <i>Statistique de l'Hospice.</i> . . . . .	82
XI <i>Statistique des orphelins</i> . . . . .	82
XII <i>Statistique de l'Hôpital.</i> . . . . .	82
<b>Chapitre III. — Aliénés et Fonds commun.</b>	
SECTION.	
I <i>Fonds commun</i> . . . . .	83
II <i>Statistiques des aliénés</i> . . . . .	83
<b>Chapitre III. — Mont de Piété.</b>	
SECTION	
I <i>Administration</i> . . . . .	85
II <i>Personnel</i> . . . . .	85
III <i>Opérations</i> . . . . .	85
IV <i>Comptabilité</i> . . . . .	85
V <i>Règlement organique</i> . . . . .	87
VI <i>Distinction honorifique</i> . . . . .	88
VII <i>Opérations</i> . . . . .	88
<b>Chapitre IV. — Grèche Louise-Marie.</b>	
	90
<b>Chapitre V. — Loteries et Tombolas.</b>	
	92
<b>TITRE VI. — Institutions de Prévoyance.</b>	
<b>Chapitre I. — Caisse de prévoyance des pêcheurs.</b>	
SECTION	
I <i>Administration</i> . . . . .	94
II <i>Statuts</i> . . . . .	95
III <i>Comptabilité</i> . . . . .	95
IV <i>Situation de la caisse</i> . . . . .	95
V <i>Statistique</i> . . . . .	96
<b>Chapitre II. — Caisse de secours pour les victimes des accidents de la mer.</b>	
SECTION	
I <i>Administration</i> . . . . .	96
II <i>Comptabilité</i> . . . . .	97
III <i>Statistique</i> . . . . .	97

**Chapitre III. — Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail** 98

**Chapitre IV. — Comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de l'arrondissement d'Ostende.**

SECTION	
I	<i>Composition du Comité</i> . . . . . 99
II	<i>Composition du Bureau</i> . . . . . 100
III	<i>Nombre de séances plénières</i> . . . . . 100
IV	<i>Circonscription du Comité</i> . . . . . 101
V	<i>Exposition Universelle de Bruxelles</i> . . . . . 101
VI	<i>Habitations ouvrières</i> . . . . . 101
VII	<i>Pensions de vieillesse</i> . . . . . 105

**TITRE VII. — Cultes.**

**Chapitre I. — Culte Catholique.**

SECTION	
I	<i>Conseils de fabrique</i> . . . . . 111
II	<i>Délimitation des paroisses</i> . . . . . 111
III	<i>Bâtiments du Culte.</i> . . . . . 111
	§ 1. Ameublement . . . . . 111
	§ 2. Bâtiments . . . . . 112
IV	<i>Biens</i> . . . . . 115
V	<i>Comptabilité.</i> . . . . . 116

**Chapitre II. — Culte Anglican.**

SECTION	
I	<i>Conseil d'administration</i> . . . . . 117
II	<i>Comptabilité</i> . . . . . 117

**Chapitre III. — Culte Israélite.**

SECTION	
I	<i>Conseil d'administration</i> . . . . . 118
II	<i>Bâtiments. Construction d'une Synagoge</i> . . . . . 118
III	<i>Comptabilité</i> . . . . . 119
	§ 1. Escompte de subsides . . . . . 119
	§ 2. Comptabilité . . . . . 120

**TITRE VIII. — Industrie.**

**Chapitre I. — Conseil des Prud'hommes**

SECTION	
I	<i>Composition</i> . . . . . 121
II	<i>Travaux.</i> . . . . . 121
	§ 1. Travaux du bureau de conciliation . . . . . 121
	§ 2. Travaux du Conseil . . . . . 122
	§ 4. Séances du Conseil . . . . . 124

**Chapitre II. — Pêche Maritime.**

SECTION	
I	<i>Mouvement de la pêche</i> . . . . . 125
II	<i>Vente de hareng frais</i> . . . . . 126
	Tableau synoptique du produit des ventes de poisson faites à la minque d'Ostende pendant l'année 1910 . . . . . 126 <sup>bis</sup>

**Chapitre III. — Œuvre de protection et moyens d'encouragement de la pêche.**

SECTION	
I	<i>Primes aux pêcheurs</i> . . . . . 127
	§ 1. Concours de l'été 1910 . . . . . 127
	§ 2. Concours de l'hiver 1910-1911 . . . . . 129

**Chapitre IV. — Armements à la pêche.**

SECTION	
I	<i>Aperçu général</i> . . . . . 130
II	<i>Flotille de pêche Ostendaise</i> . . . . . 132
III	<i>Changements survenus dans la flotille de pêche d'Ostende pendant l'année 1910</i> . . . . . 137
IV	<i>Tableau comparatif des différents ports de pêche.</i> . . . . 143
V	<i>Pêche à la morue</i> . . . . . 144
VI	<i>Petite pêche du hareng</i> . . . . . 145
VII	<i>Pêche de marée</i> . . . . . 146

**Chapitre V. — Etablissements dangereux, insalubres et incommodes.**

SECTION	
I	<i>Etablissements de 2<sup>e</sup> classe</i> . . . . . 147
II	<i>Etablissements de 1<sup>e</sup> classe</i> . . . . . 148
III	<i>Machines et chaudières à vapeur</i> . . . . . 149

	PAGES
<b>TITRE IX. — Commerce et moyens de transports.</b>	
<b>Chapitre I. — Tribunal de Commerce d'Ostende</b>	150
<b>Chapitre II. — Entrepôt public</b>	153
<b>Chapitre III. — Des transports par voie de terre.</b>	
SECTION	
I <i>Transport par chemins de fer vicinaux.</i>	
§ 1. Travaux d'extension du réseau	154
§ 2. Augmentation de capitaux	155
§ 3. Trafic	157
§ 4. Dates d'ouverture des diverses lignes	158
II <i>Transports par chemins de fer</i>	158
§ 1. Marchandises reçues à et expédiées de la gare d'Ostende (Centre)	159
§ 2. Marchandises arrivées à et expédiées de la gare d'Ostende maritime	161
§ 3. Marchandises arrivées à la gare d'Ostende-quai.	164
§ 4. Recettes du chemin de fer	165
<b>Chapitre IV. — Des transports par voie d'eau.</b>	
SECTION	
I <i>Navigation maritime</i>	165
§ 1. Navires entrés et sortis	165
§ 2. Importation et exportation	166
II <i>Navigation fluviale.</i>	169
III <i>Services réguliers de navigation à vapeur</i>	170
IV <i>Service des paquebots-postes entre Ostende et Douvres</i>	171
V <i>Statistique du port</i>	174
Mouvement du port d'après la nature des marchandises	175
Mouvement du port d'après nationalité des navires	176
Mouvement de la navigation intérieure.	177
<b>Chapitre V. — Produits des droits de bassin et d'écluses.</b>	178
<b>Chapitre VI. — Taxes et droits du port</b>	180
<b>TITRE X. — Travaux publics et services communaux.</b>	
<b>Chapitre I. — Grande voirie.</b>	
SECTION	
I <i>Classification</i>	181
II <i>Alignements</i>	182
III <i>Travaux d'entretien</i>	182
IV <i>Travaux d'amélioration</i>	182
V <i>Routes en projets</i>	183

	PAGE
<b>Chapitre II. — Voirie urbaine.</b>	
SECTION	
I <i>Plans d'alignement</i>	183
II <i>Ouverture de voies publiques</i>	184
III <i>Travaux de pavage</i>	184
§ 1. Pavages neufs	184
§ 2. Pavages en pavés de remplois sans terrassement	185
§ 3. Travaux exécutés à la pince	185
IV <i>Service des égouts</i>	185
V <i>Entretien des trottoirs</i>	186
<b>Chapitre III. — Port, Rivières et Canaux, Cote.</b>	
SECTION	
I <i>Port</i>	186
§ 1. Travaux d'entretien	186
§ 2. Travaux d'amélioration	187
§ 3. Travaux en projet	188
II <i>Canaux et rivières</i>	188
§ 1. Travaux d'entretien	188
§ 2. Travaux d'amélioration	189
§ 3. Travaux en projet	189
III <i>Côtes et Dunes.</i>	189
§ 1. Côte entre Ostende et la frontière française	189
§ 2. Côte entre Ostende et la frontière néerlandaise	190
<b>Chapitre IV. — Service des installations maritimes.</b>	192
<b>Chapitre V. — Service des Bâtiments communaux.</b>	
SECTION	
I <i>Travaux extraordinaires</i>	197
II <i>Travaux de restauration et d'aménagement</i>	198
III <i>Travaux d'entretien</i>	199
IV <i>Adjudications publiques</i>	200
<b>Chapitre VI. — Constructions privées.</b>	
SECTION	
I <i>Constructions nouvelles</i>	201
II <i>Changements de façade</i>	202
III <i>Statistique</i>	203
<b>Chapitre VII. — Service de la distribution d'eau.</b>	
SECTION	
I <i>Exploitation</i>	203
§ 1. Tarif-règlement	203
§ 2. Concessions nouvelles	204
§ 3. Compteurs	204

	PAGES
§ 4. Nouveaux raccordements . . . . .	206
§ 5. Adjudications . . . . .	207
<b>SECTION</b>	
II <i>ravaux</i> . . . . .	211
§ 1. Nouvelles canalisations . . . . .	211
§ 2. Restaurations . . . . .	212
§ 3. Vannes . . . . .	212
§ 4. Bornes-fontaines . . . . .	213
§ 5. Bouches d'incendie . . . . .	213
III <i>Réseau</i> . . . . .	214
§ 1. Longueur des canalisations . . . . .	214
§ 2. Vannes . . . . .	214
§ 3. Bornes-fontaines . . . . .	215
§ 4. Fontaines publiques . . . . .	216
§ 5. Bouches d'incendie . . . . .	216
IV <i>Consommation d'eau et de charbons</i>	216
§ 1. Consommation en général . . . . .	216
§ 2. Consommation d'eau des divers services publics et des bâtiments communaux . . . . .	217
§ 3. Consommation d'eau des abonnés . . . . .	219
V <i>Comptabilité</i> . . . . .	219
§ 1. Compte de 1910 . . . . .	219
§ 2. Capital de premier établissement . . . . .	223
VI <i>Statistique</i> . . . . .	224
VII <i>Recettes et dépenses extraordinaires</i>	225
§ 1. Recettes extraordinaires . . . . .	225
§ 2. Dépenses extraordinaires . . . . .	225
<b>Chapitre VIII. Service du nettoyage de la voirie.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Attribution du service</i> . . . . .	225
II <i>Personnel</i> . . . . .	226
III <i>Exploitation</i> . . . . .	227
IV <i>Arrosage des rues</i> . . . . .	229
V <i>Heures de travail et salaires</i> . . . . .	229
VI <i>Services rendus à d'autres régies</i>	231
VII <i>Matériel</i> . . . . .	232
VIII <i>Fourrages</i> . . . . .	232
IX <i>Comptabilité</i> . . . . .	233
<b>Chapitre IX. — Service des vidanges.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Personnel</i> . . . . .	235
II <i>Propriétés et matériel</i> . . . . .	236

SECTION	PAGES
III <i>Chevaux et fourrages</i> . . . . .	237
IV <i>Exploitations</i> . . . . .	238
V <i>Comptabilité</i> . . . . .	239
<b>Chapitre X. Abattoir Communal.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Personnel</i> . . . . .	240
II <i>Exploitation</i> . . . . .	240
III <i>Viandes saisies</i> . . . . .	241
IV <i>Police</i> . . . . .	242
V <i>Ecurie de quarantaine</i> . . . . .	242
<b>Chapitre XI. — Service de l'épuration des eaux d'égouts.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Description de l'usine</i> . . . . .	242
II <i>Comptabilité</i> . . . . .	247
<b>Chapitre XII. — Tir communal.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Administration et personnel</i> . . . . .	248
II <i>Installations</i> . . . . .	249
<b>Chapitre XIII. — Service des parcs et promenades.</b> 250	
<b>TITRE XI. — Beaux-Arts, Sciences e Lettres.</b>	
<b>Chapitre I. — Académie de Musique.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Commission administrative</i> . . . . .	252
II <i>Personnel enseignant</i> . . . . .	253
III <i>Enseignement</i> . . . . .	254
§ 1. Population . . . . .	254
§ 2. Enseignement . . . . .	255
<b>Chapitre II. — Festival permanent.</b> 256	
<b>Chapitre III. — Musées et Collections.</b>	
<b>SECTION</b>	
I <i>Musée de Beaux-Arts</i> . . . . .	259
II <i>Musée ancien</i> . . . . .	260
<b>Chapitre IV. — Bibliothèque Communale</b> 260	
<b>Chapitre IV. — Théâtre.</b>	
§ 1. Représentations par des Sociétés locales . . . . .	264
§ 2. Représentations françaises pendant la saison d'été . . . . .	266

**TITRE XII. — Hygiène publique.**

SECTION		
I	<i>Partie administrative</i>	267
§ 1.	Personnel	267
§ 2.	Surveillance des lois et règlements de police médicale	267
§ 3	Séances	268
II	<i>Partie scientifique</i>	268
§ 1.	Service de la prostitution	268
§ 2.	Service de la vaccination publique	269
§ 3.	Ecoles (Service de M. le Dr Kookenpoo)	270
§ 4.	Boîtes de secours (Service de M. le Dr Goffin)	270
§ 5.	Bureau d'hygiène. (Attributions de M. le Dr Moreaux)	270
	1° Service du transfert de malades	270
	2° Service de la désinfection publique	271
	3° Service du laboratoire communal	272
	a) Section des travaux microbiologiques	272
	b) Section des travaux chimiques	273
IV.	<i>Service administratif</i>	289
	Règlement sur les bâtisses	291
	Egouts particuliers	293
	Stipulations spéciales relatives aux branchements sanitaires	293

**CHAPITRE XVIII.**

Urinoirs, water-closets, latrines, évier, vidoirs, bassins, coquilles, lavabos, baignoires, etc... Fosses, fosses à purin, réceptacles à fumier, écuries, étables, porcheries	294
V. <i>Service de prophylaxie des maladies contagieuses</i>	305
VI. <i>Service de la bibliothèque</i>	309
VII. <i>Service de statistique démographique et sanitaire</i>	309
VIII. <i>Service de la morgue communale</i>	315
IX. <i>Service des eaux artésiennes.</i>	315

**ANNEXE 1.**

<i>Mortalité infantile comparée à la mortalité générale. Années 1907, 1908, 1909, 1910</i>	319
------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 2.**

<i>Natalité, mortalité générale et spéciale par quartiers.</i>	320
----------------------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 3.**

<i>Répartition %<sub>00</sub> et par rue du chiffre de naissance, des décès avec spécification de la mortalité épidémique.</i>	325
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 4.**

<i>Répartition par rue de la population, des naissances et des décès</i>	330
------------------------------------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 5.**

<i>Population générale de la ville. Naissances et décès (répartition mensuelle) pendant les années 1906, 1907, 1908, 1909, 1910</i>	336
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 6.**

<i>Relevé des analyses et travaux effectués par le Labo- ratoire communal pendant l'année 1910</i>	338
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 7.**

<i>Service des Eaux Artésiennes. Trinkhall</i>	339
------------------------------------------------	-----

**ANNEXE 8.**

<i>Vente de bouteilles d'eau Artésienne en 1910</i>	340
-----------------------------------------------------	-----

**TITRE XIII. — Justice et sécurité publique.**

**Chapitre I. — Police.**

§ 1 Composition du personnel	341
------------------------------	-----

**Chapitre II. — Justice.**

**SECTION**

I <i>Crimes, délits et contraventions</i>	341
Tableau des délits et contraventions jugés en simple police	342

**Chapitre III. — Service des pompiers.**

§ 1. Renseignements divers	343
§ 2. Personnel et attributions	343
§ 3. Mouvement du corps en 1910	343
§ 4. Service téléphonique et télégraphique	343
§ 5. Nature des incendies	343
§ 6. Causes des incendies	344
§ 7. Etat indiquant par mois les incendies pour lesquels les pompiers ont été requis en 1910	344
§ 8. Mode d'avertissement	344

**TITRE XIV. — Garde Civique, Milice et Garnison.**

**Chapitre I. — Garde Civique.**

§ 1. Levée de 1910 . . . . .	346
§ 2. Effectif de la Garde au 31 décembre 1910 . . . . .	346
§ 3. Conseil de discipline. . . . .	347
§ 4. Comptabilité . . . . .	347

**Chapitre II. — Milice Nationale.**

§ 1. Levée de 1910. . . . .	347
§ 2. Degré d'instruction . . . . .	348
§ 3. Engagements en 1910 . . . . .	349
§ 4. Militaires en congé . . . . .	349

**Chapitre III. — Garnison . . . . . 349**

**TITRE XV. — Contributions et Patentes.**

§ 1. Contribution foncière . . . . .	350
§ 2. Contribution personnelle. . . . .	350
§ 3. Patentes . . . . .	352
§ 4. Débits de boissons alcooliques . . . . .	352
§ 5. Débits de tabacs et cigares . . . . .	352